

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les titres offerts par les présentes n'ont pas été ni ne seront enregistrés aux termes de la Securities Act of 1933 des États-Unis, en sa version modifiée (la Loi de 1933), ou d'une loi sur les valeurs mobilières d'État applicable. Ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis (U.S. person au sens du Regulation S pris en application de la Loi de 1933) ou pour le compte de celles-ci, sauf conformément aux exigences d'enregistrement de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières d'État applicables ou aux termes de dispenses de ces lois. Par conséquent, les titres seront offerts et vendus aux États-Unis seulement à un nombre limité a) d'acheteurs institutionnels admissibles (qualified institutional buyers au sens de la Rule 144A prise en application de la Loi de 1933) aux termes de la Rule 144A prise en application de la Loi de 1933 et b) d'investisseurs accrédités (accredited investors au sens de la Rule 501(a) du Regulation D pris en application de la Loi de 1933) aux termes du Regulation D pris en application de la Loi de 1933. Voir « Mode de placement ».

PROSPECTUS

Premier appel public à l'épargne

Le 28 novembre 2005



High Plains Uranium, Inc.

Minimum 5 000 000 d'unités (5 000 000 \$)

Maximum 10 000 000 d'unités (10 000 000 \$)

Prix : 1,00 \$ par unité

High Plains Uranium, Inc. (*High Plains* ou la *Société*) offre par les présentes au public 5 000 000 d'unités de la Société (les *unités*) au minimum et 10 000 000 d'unités au maximum (le *placement*) au prix de 1,00 \$ l'unité (le *prix d'offre*), chaque unité étant constituée d'une action ordinaire (une *action ordinaire*) du capital-actions de la Société et d'un demi-bon de souscription d'une action ordinaire. Chaque bon de souscription d'une action ordinaire entier (un *Bon*) donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 1,50 \$ à tout moment avant 17 h (heure de Toronto) à la date qui tombe 12 mois après la date de clôture (définie aux présentes) (la *date d'expiration*). Immédiatement après la clôture, les unités se sépareront et les actions ordinaires et les Bons se négocieront alors séparément. Si, à tout moment, le cours de clôture des actions ordinaires à chaque jour pendant 20 jours de bourse consécutifs excède 2,00 \$, il se peut que la Société devance la date d'expiration des Bons en faisant parvenir un avis à leurs porteurs et, dans ce cas, les Bons expireront le 30^e jour civil suivant la date à laquelle cet avis sera réputé avoir été reçu par les porteurs. Le prix d'offre a été établi par voie de négociation entre High Plains et Corporation Recherche Capital (le *placeur pour compte*).

Le présent prospectus vise également le placement des 2 804 640 bons à titre de rémunération (définis aux présentes) à émettre à l'exercice du même nombre de bons du courtier (définis aux présentes) et des 1 250 000 bons en contrepartie de services rendus (définis aux présentes) à émettre à l'exercice du même nombre de bons de services (définis aux présentes). Voir « Échange de titres et placement privé ».

	Prix d'offre	Commission du placeur pour compte⁽¹⁾	Produit net revenant à High Plains⁽²⁾⁽³⁾
Par unité.....	1,00 \$	0,07 \$	0,93 \$
Placement minimal total ⁽⁴⁾	5 000 000 \$	350 000 \$	4 650 000 \$
Placement maximal total	10 000 000 \$	700 000 \$	9 300 000 \$

Notes :

- (1) Aux termes d'une convention de placement pour compte intervenue en date du 28 novembre 2005 entre High Plains et le placeur pour compte (la *convention de placement pour compte*), High Plains a convenu de verser une commission en espèces au placeur pour compte (la *commission du placeur pour compte*) correspondant à 7 % du produit brut du placement. Voir « Mode de placement ».
- (2) Compte non tenu des frais estimatifs du placement, soit 1 840 000 \$, que High Plains payera sur le produit du placement.
- (3) La Société a accordé au placeur pour compte une option (l'*option aux fins des répartitions excédentaires*), qui peut être levée dans les 60 jours suivant la date de clôture (définie aux présentes), visant l'achat, au maximum, du nombre d'unités supplémentaires correspondant à 15 % du nombre total d'unités vendues dans le cadre du placement, aux mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus, afin de couvrir les répartitions excédentaires et de stabiliser le marché. Le présent prospectus vise également le placement des unités à

émettre à la levée de l'option aux fins des répartitions excédentaires. Le placeur pour compte aura droit à la commission du placeur pour compte relativement à l'option aux fins des répartitions excédentaires. Si l'option aux fins des répartitions excédentaires est levée en entier, le prix d'offre total aux termes du placement, la commission du placeur pour compte et le produit net (compte non tenu des frais associés au placement) revenant à High Plains seront de 11 500 000 \$, 805 000 \$ et 10 695 000 \$ respectivement. Voir « Mode de placement ».

- (4) Il n'y aura pas de clôture à moins qu'un minimum de 5 000 000 d'unités soient vendues. Les fonds tirés du placement seront déposés auprès du placeur pour compte. Si des souscriptions d'un minimum de 5 000 000 d'unités n'ont pas été reçues dans les 90 jours suivant la date de délivrance d'un visa définitif pour le présent prospectus, le placement ne peut se poursuivre sans le consentement des personnes qui ont souscrit des unités jusqu'à cette date; si ce consentement n'est pas obtenu, le placement sera interrompu et le placeur pour compte retournera toutes les sommes reçues sans intérêt ni déduction.

Le placeur pour compte offre conditionnellement pour compte les unités, sous réserve de leur vente antérieure, sous les réserves d'usage concernant leur émission par High Plains et leur acceptation par le placeur pour compte conformément aux conditions prévues dans la convention de placement pour compte et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte de High Plains, et par McMillan Binch Mendelsohn S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte du placeur pour compte. Voir « Mode de placement ».

Les souscriptions d'unités offertes aux termes des présentes seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et sous réserve du droit de clore les registres de souscription à tout moment sans préavis. Il est prévu que la clôture du placement aura lieu le 6 décembre 2005 ou à toute autre date dont peuvent convenir la Société et le placeur pour compte (la *date de clôture*), mais au plus tard le 17 janvier 2006, et que les certificats représentant les actions ordinaires et les Bons qui constituent les unités seront délivrés à la date de clôture.

Il n'existe aucun marché pour la négociation des actions ordinaires de sorte qu'il peut être impossible pour les souscripteurs de revendre les actions ordinaires achetées aux termes du présent prospectus. La Bourse de Toronto (la *TSX*) a conditionnellement approuvé l'inscription à sa cote des actions ordinaires, sous réserve du respect par la Société de toutes les exigences de la TSX au plus tard le 7 février 2006, y compris le placement de ces actions ordinaires auprès d'un nombre minimal de porteurs du public.

Les Bons ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. Il n'existe aucun marché pour la négociation des Bons de sorte qu'il peut être impossible pour les souscripteurs de revendre les Bons achetés aux termes du présent prospectus.

Sous réserve des lois applicables, le placeur pour compte peut attribuer des titres en excédent de l'émission ou faire des opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des actions ordinaires à un cours supérieur au cours qui serait formé sur le marché libre. Voir « Mode de placement ».

Un placement dans les unités devrait être considéré comme hautement spéculatif en raison de différents facteurs, notamment la nature des activités de la Société et le stade actuel de son développement. Il devrait être envisagé uniquement par les personnes qui peuvent se permettre la perte totale de leur investissement. Voir « Facteurs de risque ». On pourrait raisonnablement conclure que la Société n'aura plus de liquidités d'ici un an à moins qu'elle ne mobilise davantage de capitaux.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1	Opérations entre apparentés	64
INFORMATION FINANCIÈRE ET		Estimations comptables d'importance	
PRINCIPES COMPTABLES.....	13	critique.....	65
RENSEIGNEMENTS SUR LE TAUX DE		Événements postérieurs à la date du bilan.....	66
CHANGE	13	Aperçu	66
MISE EN GARDE CONCERNANT LES		DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS	66
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	13	Capital-actions autorisé	66
LA SOCIÉTÉ.....	14	Actions ordinaires.....	66
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE		Actions privilégiées.....	66
L'ACTIVITÉ	15	STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ.....	69
LE MARCHÉ DE L'URANIUM	15	OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS	
Contexte	15	ORDINAIRES	69
Demande d'uranium	16	Régime incitatif à long terme	69
Offre d'uranium.....	17	Autres options ou droits d'acheter des	
Offre déficitaire	18	actions ordinaires.....	70
Producteurs d'uranium	18	ÉMISSIONS OU VENTES ANTÉRIEURES	
Fixation du prix de l'uranium.....	19	D' ACTIONS ORDINAIRES	71
La production d'uranium.....	20	ACTIONS ORDINAIRES ENTIÈRES.....	71
La lixiviation	20	PRINCIPAUX PORTEURS D' ACTIONS	
Le cycle du combustible nucléaire	21	ORDINAIRES	73
RÉGLEMENTATION		ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	73
GOVERNEMENTALE.....	22	Administrateurs et hauts dirigeants	74
État du Wyoming.....	22	Comités du conseil d'administration	75
État du Texas	23	Interdictions d'opérations ou faillites visant	
PRINCIPAUX PROJETS		la Société	76
D'EXPLORATION	23	Amendes ou sanctions	77
Projet Allemand-Ross.....	23	Faillites personnelles	77
Projet Swinney-Switch	42	Conflits d'intérêts	77
AUTRES PROJETS.....	57	RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION.....	78
EMPLOI DU PRODUIT.....	59	TABLEAU SOMMAIRE DE LA	
PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS		RÉMUNÉRATION	78
FINANCIERS CONSOLIDÉS	60	Rémunération des administrateurs.....	78
POLITIQUE ET RELEVÉ DE DIVIDENDES ..	60	PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX	
RAPPORT DE GESTION	60	MEMBRES DE LA HAUTE	
Aperçu	61	DIRECTION.....	78
Rendement général	61	MODE DE PLACEMENT.....	79
Principaux renseignements financiers		Période d'interdiction	80
consolidés	63	ÉCHANGE DE TITRES ET PLACEMENT	
Résultats d'exploitation	63	PRIVÉ	81
Liquidités et sources de financement.....	63	Réorganisation.....	81

Placement privé	81
FACTEURS DE RISQUE.....	82
Risque lié à l'exploration, à l'aménagement et à l'exploitation.....	83
Incertitude liée aux ressources minérales	83
Incertitude liée à l'estimation des réserves et des ressources minérales.....	83
Prix de l'uranium.....	84
Nombre limité de clients	84
Acceptation de l'énergie nucléaire de la part du public.....	84
Monnaie.....	84
Assurance et risques non assurés.....	84
Risques et dangers environnementaux.....	85
Réglementation gouvernementale	85
Participation du public au processus de délivrance de permis.....	85
Risque politique.....	86
Absence d'antécédent de production minérale ou d'activité minière de la Société.....	86
Dépendance envers un nombre limité de terrains miniers.....	86
Besoins en matière de capitaux	86
Politique en matière de dividendes.....	86
Possibilité que les administrateurs et les dirigeants de la Société se trouvent en situation de conflits d'intérêts.....	87
Absence de marché public pour les titres de la Société	87
Ventes futures des actions ordinaires par les actionnaires existants.....	87
Dilution à l'exercice des titres convertibles.....	87
Possibilité que la Société ne soit pas propriétaire de tout l'uranium des terres qu'elle loue dans le projet Swinney-Switch	87
Estimations historiques des ressources minérales pour les projets Allemand-Ross et Swinney-Switch entièrement fondées sur les	

données historiques de forage tirées des programmes d'exploration antérieurs	88
Absence de garantie de titres ou de limites	88
Besoin de réserves minérales additionnelles et de délimitation de réserves minérales.....	89
Estimation des valeurs comptables de l'actif....	89
Concurrence.....	89
POURSUITES.....	89
PROMOTEURS.....	89
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	90
VÉRIFICATEURS	90
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	90
QUESTIONS DE PLACEMENT	90
CERTAINES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES.....	90
Porteurs résidents du Canada.....	91
Porteurs résidents des États-Unis	92
EXPERTS.....	93
CONTRATS IMPORTANTS	93
Dans le cadre du placement.....	93
Dans le cadre du placement privé.....	94
Dans le cadre de l'échange de titres	94
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE	94
DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES	94
GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES....	95
ÉTATS FINANCIERS	F-1
ATTESTATION DE HIGH PLAINS ET DES PROMOTEURS	A-1
ATTESTATION DU PLACEUR POUR COMPTE	A-2
CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS...A-3	

SOMMAIRE

Le texte qui suit résume les principales caractéristiques du placement et doit être lu à la lumière des renseignements détaillés, des données financières et des états financiers présentés ailleurs dans le présent prospectus. Pour connaître la signification de certains termes définis, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Glossaire de termes techniques » à la fin du présent prospectus.

Émetteur :	High Plains Uranium, Inc. (Nouveau-Brunswick) (<i>High Plains</i> ou la <i>Société</i>) High Plains a été constituée sous le régime des lois du Nouveau-Brunswick le 8 février 2005. La Société a été établie afin d'être la société de portefeuille canadienne de High Plains Uranium, Inc. (Idaho) (<i>HPU Idaho</i>), société constituée sous le régime des lois de l'Idaho le 6 avril 2004. Le 9 mars 2005, les porteurs de la totalité des actions ordinaires, des bons de souscription, des options et des billets convertibles de HPU Idaho émis et en circulation ou en cours de validité (les <i>titres de HPU Idaho</i>) ont échangé leurs titres de HPU Idaho contre des actions ordinaires de la Société (les <i>actions ordinaires</i>), des bons de souscription, des options et des billets convertibles de la Société (l'<i>échange de titres</i>). À la réalisation de l'échange de titres, HPU Idaho est devenue une filiale en propriété exclusive de la Société. HPU Idaho est également l'unique actionnaire de High Plains Uranium, Inc. (Alaska), entité constituée sous le régime des lois de l'État de l'Alaska pour évaluer les occasion d'uranium dans cet État. Voir « La Société », « Options d'achat d'actions ordinaires » et « Échange de titres et placement privé ».
Activités de High Plains :	High Plains exerce actuellement des activités d'acquisition et d'exploration de terrains d'uranium déjà explorés, particulièrement au Wyoming et au Texas. Son but est de devenir un important producteur d'uranium dès que possible en recourant à la lixiviation in situ (la <i>lixiviation</i>). Depuis sa constitution, la Société a mis sur pied une équipe de direction chevronnée pour relever, acquérir et faire croître des acquisitions stratégiques. Outre son siège social à Cheyenne, au Wyoming, la Société a établi récemment des bureaux régionaux à Casper, au Wyoming, à George West, au Texas et à Hilton Head, en Caroline du Sud.
Importantes propriétés actuelles :	État du Wyoming – Au Wyoming, la Société détient actuellement des participations dans environ 1 172 acres de droits miniers, environ 5 561 acres de droits de surface et environ 2 469 acres de claims filoniens du gouvernement fédéral dans deux groupes de terrains distincts appelés le terrain Sand Draw (le <i>terrain Sand Draw</i>) et le terrain Bear Creek (le <i>terrain Bear Creek</i>), qui sont tous deux situés dans la région Allemand-Ross, au Wyoming (le <i>projet Allemand-Ross</i>). Ces deux terrains sont désignés comme le <i>projet Allemand-Ross</i>. Selon les estimations découlant des travaux d'exploration effectués par Continental Oil Company (<i>Conoco</i>) et Power Reactor and Nuclear Fuel Development Corporation (<i>PNC</i>) au début des années 1970 et 1980 dans le projet Allemand-Ross, le terrain Sand Draw contient environ 970 000 livres d'uranium récupérable dans la catégorie des « ressources indiquées » (214 000 tonnes courtes d'une teneur de 0,32 % d'U_3O_8) et environ 3 790 000 livres d'uranium récupérable dans la catégorie des « ressources présumées » (1 400 000 tonnes courtes d'une teneur de 0,19 % d'U_3O_8) et le terrain Bear Creek contient environ 827 700 livres d'uranium récupérable dans la catégorie des « ressources présumées » (361 300 tonnes courtes d'une teneur de 0,16 % d'U_3O_8)^(A). Se reporter au Tableau S-I pour un résumé des participations de High Plains dans le projet Allemand-Ross et au Diagramme S-A pour l'emplacement général du projet.

Note :

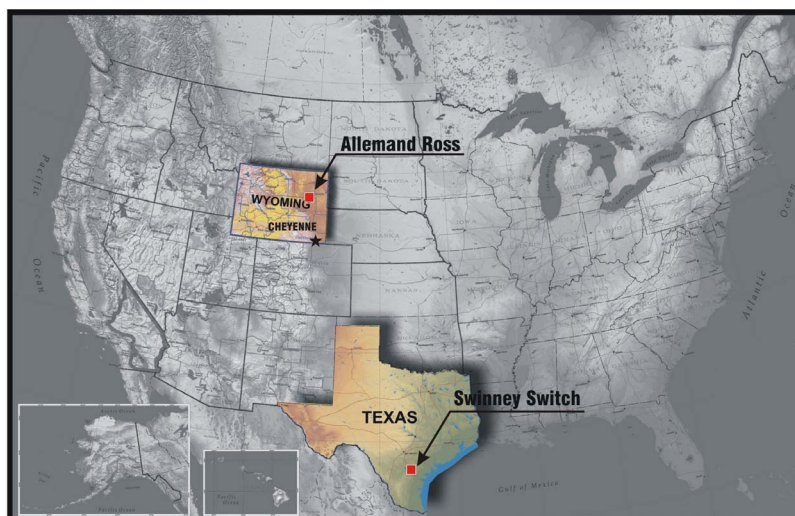
(A) Les estimations fournies sont historiques. Aucune estimation des réserves ou des ressources minérales n'a été effectuée par High Plains. Les catégories de classification utilisées dans ces estimations sont fondées sur une classification interne. Elles ne sont pas celles énoncées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole dans les Normes développées par l'ICM sur les ressources et les réserves minérales – Définitions et lignes directrices (les *lignes directrices de l'ICM*) adoptées par le Conseil de l'ICM le 20 août 2000, les estimations étant antérieures à l'adoption des lignes directrices de l'ICM. Micon International Limited (*Micon*) a examiné la méthodologie et les données qui ont servi au calcul de ces estimations et est d'avis que les catégories de classification internes employées sont conformes en général aux lignes directrices de l'ICM actuelles. Micon est d'avis que ces estimations sont suffisamment fiables pour donner un ordre de grandeur de la quantité d'uranium récupérable à partir de ces gisements minéralisés et sont de qualité suffisante pour servir de base au travail à venir. En date des présentes, la Société ne dispose d'aucune estimation ni donnée plus récente sur le terrain Bear Creek ou le terrain Sand Draw.

État du Texas – Au Texas, la Société détient actuellement des participations dans environ 3 251 acres de droits miniers et 4 224 acres de droits de surface dans trois groupes de terrains distincts appelés le terrain Wallace Ranch (le *terrain Wallace Ranch*), le terrain Johnson (le *terrain Johnson*) et le terrain Seager-Salvo (le *terrain Seager-Salvo*), qui sont tous trois situés dans le district Swinney-Switch, au Texas. Ces trois terrains sont appelés collectivement le *projet Swinney-Switch*. Selon les estimations découlant des travaux d'exploration effectués par TXO Minerals (TXO) (groupe de prospection formé par Texas Oil and Gas Company) à la fin des années 1970 dans le projet Swinney-Switch, le terrain Wallace Ranch contient environ 1 200 000 livres d'uranium^(B). La Société recueille et collecte actuellement des données sur le terrain Johnson et le terrain Seager-Salvo. En date des présentes, la Société ne dispose pas de données suffisantes pour fournir des estimations fiables sur le tonnage et la qualité des ressources éventuelles d'uranium qui peuvent se trouver sur ces deux terrains. High Plains n'a effectué aucune estimation des réserves ou des ressources minérales sur le terrain Johnson ou le terrain Seager-Salvo. Se reporter au Tableau S-II pour un résumé des participations de High Plains dans le projet Swinney-Switch et au Diagramme S-A pour l'emplacement général du projet.

Sous réserve de la réalisation de travaux de forage supplémentaires et de l'obtention d'une étude de faisabilité favorable, de permis de lixiviation et de capitaux suffisants provenant du présent placement, la Société compte amorcer l'exploitation de l'un des projets mentionnés ci-dessus ou des deux dès que possible. Voir « Principaux projets d'exploration – Projet Allemand-Ross » et « Principaux projets d'exploration – Projet Swinney-Switch ». Voir également « Le marché de l'uranium – La lixiviation » pour de plus amples renseignements sur la lixiviation.

Autres projets d'exploration : Outre le projet Allemand-Ross et le projet Swinney-Switch, la Société a jalonné, acquis ou loué des terrains dans l'ouest des États-Unis et au Texas où des minéralisations d'uranium ont été révélées par les activités d'exploration des titulaires des droits miniers antérieurs. High Plains négocie actuellement en vue d'acquérir des participations supplémentaires dans d'autres terrains d'uranium situés dans le Powder River Basin, au Wyoming, et à d'autres endroits au Texas, notamment les districts de Swinney-Switch, Sejita et Brelum. Voir « Autres projets ».

Diagramme S-A Emplacement général des projets Allemand-Ross et Swinney-Switch



Note :

(B) L'estimation fournie est historique. High Plains n'a effectué aucune estimation des réserves ou des ressources minérales. Cette estimation n'a pas été établie conformément aux catégories énoncées dans les lignes directrices de l'ICM, les estimations étant antérieures à l'adoption de ces lignes directrices. Micon est d'avis que l'estimation est suffisamment fiable pour fournir un ordre de grandeur de la quantité d'uranium se trouvant dans le terrain et pour servir de base aux travaux d'exploration à venir. Les données historiques examinées par Micon ne permettent pas d'étayer la catégorie, le tonnage ou la teneur des ressources au terrain Wallace Ranch. En date des présentes, la Société ne dispose d'aucune estimation ni donnée plus récente sur le terrain Wallace Ranch.

Tableau S-I
Résumé des participations de High Plains dans les terrains du projet Allemand-Ross

Projet Allemand-Ross				
Terrain	Droits de surface⁽¹⁾ (approximatif)	Droits miniers⁽¹⁾ (approximatif)	Claims filoniens⁽¹⁾⁽²⁾ du gouvernement fédéral (approximatif)	Ressources historiques⁽³⁾
Terrain Sand Draw	2 765 acres	1 172 acres	1 593 acres	970 000 livres d'uranium récupérable dans la catégorie « ressources indiquées » (214 000 tonnes courtes d'une teneur de 0,32 % d' U_3O_8) et 3 790 000 livres d'uranium récupérable dans la catégorie des « ressources présumées » (1 400 000 tonnes courtes d'une teneur de 0,19 % d' U_3O_8)
Terrain Bear Creek	2 796 acres	néant ⁽⁴⁾	876 acres	827 700 livres d'uranium récupérable dans la catégorie des « ressources présumées » (361 300 tonnes courtes d'une teneur de 0,16 % d' U_3O_8)
Total	5 561 acres	1 172 acres	2 469 acres	

Notes :

- (1) Pour de plus amples renseignements sur la répartition des droits miniers, des droits de surface et des claims filoniens du gouvernement fédéral dans le projet Allemand-Ross, voir « Principaux projets d'exploration – Projet Allemand-Ross ». Les données relatives à la surface sont approximatives. Certains risques relatifs aux titres peuvent avoir des répercussions sur la surface des claims de High Plains. La direction, de concert avec ses conseillers juridiques locaux, évalue ces risques sur une base continue. La direction estime que ces risques sont courants pour une société à ce stade de son développement. Voir « Facteurs de risque » et, plus particulièrement, « Facteurs de risque – Absence de garantie de titres ou de limites ».
- (2) On a calculé la surface des droits de surface et des droits miniers en se fondant sur les cartes de cadastre officielles du Bureau of Land Management. Comme les ententes visant les droits de surface conclues par High Plains chevauchent ses claims filoniens du gouvernement fédéral, la surface des claims filoniens du gouvernement fédéral a été calculée selon le nombre d'acres couverts par ces ententes de droits de surface visant la propriété de claims du gouvernement fédéral.
- (3) On doit lire en parallèle les données historiques présentées et les indications importantes figurant à la note (A) à la première page du présent sommaire.
- (4) La Société est actuellement en négociation concernant 1 920 acres de droits miniers sur le terrain Bear Creek.

Tableau S-II
Résumé des participations de High Plains dans les terrains du projet Swinney-Switch

Projet Swinney-Switch				
Terrain	Droits de surface⁽¹⁾ (approximatif)	Droits miniers⁽¹⁾ (approximatif)	Claims filoniens du gouvernement fédéral (approximatif)	Ressources historiques⁽²⁾
Terrain Wallace Ranch	3 144 acres	2 050 acres	néant	1 200 000 livres d'uranium
Terrain Seager-Salvo ⁽³⁾	475 acres	475 acres	néant	–
Terrain Johnson ⁽³⁾	605 acres	726 acres	néant	–
Total	4 224 acres	3 251 acres	néant	

Notes :

- (1) Pour de plus amples renseignements sur la répartition des droits miniers et des droits de surface sur le projet Swinney-Switch, voir « Principaux projets d'exploration – Projet Swinney-Switch ». Les données relatives à la surface sont approximatives. Certains risques relatifs aux titres peuvent avoir des répercussions sur la surface des claims de High Plains. La direction, de concert avec ses conseillers juridiques locaux, évalue ces risques sur une base continue. La direction estime que ces risques sont courants pour une société à ce stade de son développement. Voir « Facteurs de risque » et, plus particulièrement, « Facteurs de risque – Absence de garantie de titres ou de limites » et « Facteurs de risque – Possibilité que la Société ne soit pas propriétaire de tout l'uranium des terres qu'elle loue dans le projet Swinney-Switch ».
- (2) On doit lire en parallèle les données historiques communiquées et les indications importantes figurant à la note (B) à la deuxième page du présent sommaire.

- (3) En date des présentes, la Société ne dispose pas de données suffisantes pour fournir des estimations fiables sur le tonnage et la qualité des ressources d'uranium éventuelles, qui peuvent se trouver sur le terrain Seager-Salvo et le terrain Johnson. High Plains n'a effectué aucune estimation des réserves ou des ressources minérales sur le terrain Johnson ou le terrain Seager-Salvo. On doit lire en parallèle les données historiques communiquées et les indications importantes figurant à la note (B) à la deuxième page du présent sommaire.

Placement :	Minimum 5 000 000 d'unités (5 000 000 \$) Maximum 10 000 000 d'unités (10 000 000 \$)
Prix d'offre :	1,00 \$ par unité
Option aux fins des répartitions excédentaires :	High Plains a accordé à Corporation Recherche Capital (le <i>placeur pour compte</i>) une option aux fins des répartitions excédentaires (l' <i>option aux fins des répartitions excédentaires</i>), pouvant être levée dans les 60 jours suivant la clôture du placement (la <i>date de clôture</i>) et visant l'achat au maximum du nombre d'unités supplémentaires correspondant à 15 % du nombre total d'unités vendues dans le cadre du placement afin de couvrir les répartitions excédentaires et de stabiliser le marché. Si l'option aux fins des répartitions excédentaires est levée en entier, le prix d'offre total aux termes du placement, la commission du placeur pour compte (définie aux présentes) et le produit net (compte non tenu des frais associés au placement) revenant à High Plains seront de 11 500 000 \$, 805 000 \$ et 10 695 000 \$ respectivement. Voir « Mode de placement ».
Commission du placeur pour compte :	High Plains a convenu de verser au placeur pour compte une commission en espèces (la <i>commission du placeur pour compte</i>) correspondant à 7 % du produit brut du placement. La commission du placeur pour compte sera également payable relativement à la levée de l'option aux fins des répartitions excédentaires. Voir « Mode de placement ».
Emploi du produit :	Le produit brut que High Plains tirera du placement variera entre 5 000 000 \$ (4 268 397 \$ US) (placement minimal) et 10 000 000 \$ (8 536 794 \$ US) (placement maximal). Des frais de 1 342 424 \$ (1 146 000 \$ US) engagés dans le cadre du placement ont été payés par la Société sur le produit du placement privé. Déduction faite des frais estimatifs restants de 500 000 \$ (426 840 \$ US) et de la commission du placeur pour compte, le produit net en espèces du placement variera entre environ 4 150 000 \$ (3 542 769 \$ US) (placement minimal) et 8 800 000 \$ (7 512 378 \$ US) (placement maximal). Le fonds de roulement consolidé estimatif de la Société au 23 novembre 2005 est de 12 344 213 \$ (10 538 000 \$ US). High Plains compte utiliser le produit net du placement et le reste du produit net du placement privé (défini aux présentes) de 6 278 141 \$ (5 359 519 \$ US) à peu près de la façon suivante :

	<u>Placement privé et placement minimal (\$ US)</u>	<u>Placement privé et placement maximal (\$ US)</u>
Projet Allemand-Ross (terrain Sand Draw et terrain Bear Creek)		
Première phase ⁽¹⁾ du programme de travaux recommandé pour le projet Allemand-Ross ⁽²⁾	2 382 500 \$ US	2 382 500 \$ US
Deuxième phase ⁽¹⁾ du programme de travaux recommandé pour le projet Allemand-Ross ⁽³⁾	3 657 500 \$ US	3 657 500 \$ US
Projet Swinney-Switch (terrain Wallace Ranch)		
Première phase ⁽¹⁾ du programme de travaux recommandé pour le projet Swinney-Switch ⁽⁴⁾	2 727 881 \$ US	2 727 881 \$ US

Deuxième phase ⁽¹⁾ du programme de travaux recommandé pour le projet Swinney-Switch ⁽⁵⁾	s.o.	1 835 275 \$ US
---	------	-----------------

Autres

Fonds de roulement et frais généraux de la Société non inclus dans le programme proposé de travaux	134 407 \$ US	2 268 741 \$ US
TOTAL	8 902 288 \$ US⁽⁶⁾	12 871 897 \$ US

Notes :

- (1) Le programme d'exploration proposé sera entrepris en deux phases et les dépenses de la seconde phase dépendront du succès de la première phase. Bien que les résultats des explorations précédentes aient démontré la présence d'une minéralisation d'uranium sur les terrains, rien ne garantit que le programme proposé de travaux futurs permettra de délimiter un gisement économiquement viable. Si tel était le cas, une période supplémentaire considérable serait probablement nécessaire pour l'obtention des permis, l'ingénierie et la construction avant que l'exploitation commerciale de l'uranium puisse commencer.
- (2) Comprend les coûts associés aux salaires du personnel et des conseillers, aux biens d'équipement, à l'acquisition et à la détention de terrains (claims et loyers), au carottage et à la diagraphie de confirmation, aux études métallurgiques et hydrologiques et aux rapports de base sur l'environnement, aux puits de surveillance, à la délivrance de permis pour la lixiviation et aux activités d'ingénierie et d'hydrologie.
- (3) Comprend les coûts associés aux salaires du personnel et des conseillers, aux claims et aux loyers, au forage de confirmation et à la diagraphie, à l'étude hydrologique, au rapport de base sur l'environnement, aux puits de surveillance, à l'étude de préfaisabilité, à la délivrance de permis pour la lixiviation, à l'expansion ou la délimitation des gisements et aux études techniques.
- (4) Comprend les coûts associés aux salaires du personnel et des conseillers, à l'acquisition et à la détention des terrains (loyers), aux biens d'équipement, à l'étude et au rapport de base sur l'environnement, au carottage de confirmation, au forage de confirmation et de délimitation, aux études métallurgiques, hydrologiques et techniques préliminaires et à l'obtention de permis.
- (5) Comprend les coûts associés aux salaires du personnel et des conseillers, à la lixiviation, au carottage, au forage de confirmation et de délimitation, au forage de champs de captage, à l'installation de puits de surveillance, aux études métallurgiques, hydrologiques et techniques préliminaires et à l'étude de préfaisabilité.
- (6) Si le placement minimal est réalisé seulement, la Société utilisera son encaisse restante et le produit tiré de l'exercice des Bons et des financements futurs pour financer la seconde phase du programme d'exploration proposé au projet Swinney-Switch.

La Société compte utiliser les fonds dont elle dispose de la manière décrite dans le présent prospectus, mais, dans certaines circonstances, elle peut être appelée à changer la répartition des fonds pour des raisons d'affaires valables. En attendant d'utiliser le produit du placement, elle investira ces fonds dans des titres émis ou garantis par des entités du gouvernement du Canada ou des États-Unis.

Voir « Principaux projets d'exploration – Projet Allemand-Ross – Recommandations » et « Principaux projets d'exploration – Projet Swinney-Switch – Recommandations » et « Emploi du produit ».

Projet Allemand-Ross

Description et emplacement des terrains

Le projet Allemand-Ross est situé dans le Converse County, dans le centre-sud du Powder River Basin, dans l'État du Wyoming, à environ 51 milles (83 kilomètres) au nord de Douglas, au Wyoming, et à environ 105°30' de longitude ouest et 43° 00' de latitude nord. Le projet Allemand-Ross comprend deux terrains : le terrain Sand Draw et le terrain Bear Creek, qui sont situés à environ quatre milles l'un de l'autre.

Les participations de la Société dans le terrain Sand Draw consistent en des blocs de claims contigus composés (i) d'une convention entre High Plains, Ogalalla Mineral Trust et Spearhead Land and Livestock, LP (*Spearhead LP*) (la *convention Ogalalla*), (ii) d'une convention entre High Plains et Spearhead LP (la *convention Darby Ranch*) et (iii) d'une convention entre High Plains et des fiduciaires de la fiducie non testamentaire Bolley (la *convention Bolley*). Les participations de la Société dans le terrain Sand Draw sont constituées en tout d'environ (i) 857 acres de droits miniers et 2 139 acres de droits de surface visés par la convention Ogalalla et la convention Bolley et (ii) 315 acres de droits miniers et 626 acres de droits de surface visés par la convention Darby Ranch. De

plus, High Plains a jalonné 110 claims filoniens du gouvernement fédéral au total (environ 1 593 acres) sur le terrain Sand Draw.

Les participations de la Société dans le terrain Bear Creek sont constituées au total d'environ 2 796 acres de droits de surface visés par une convention entre High Plains et la fiducie familiale Donna S. Allemand. High Plains a également jalonné 63 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 876 acres) sur le terrain. Voir « Principaux projets d'exploration – Projet Allemand-Ross – Description et emplacement des terrains ».

Activités d'exploration antérieures

La minéralisation située dans le projet Allemand-Ross a été découverte et délimitée et forée de manière importante par Conoco au début des années 1970. Conoco a ensuite formé une coentreprise avec PNC, regroupement de services publics japonais, afin d'effectuer des travaux supplémentaires sur le projet, dont Conoco était l'exploitant. Conoco a continué le programme de forage sur le projet Allemand-Ross et dans les régions adjacentes. Lorsque Conoco a fermé son service des mines, PNC a pris le contrôle du projet et a conservé le contrôle des parties essentielles du secteur du projet jusqu'à ce qu'elle laisse les droits miniers expirer, à la fin des années 1980.

Conoco a réalisé au moins 512 trous de forage sur le terrain Sand Draw et au moins 180 trous de forage sur le terrain Bear Creek. High Plains n'a pas en main les résultats détaillés du forage. Par conséquent, la Société ne peut actuellement déterminer l'étendue en pieds du forage exécuté sur ces deux terrains et les diagraphies de forage relativement à ceux-ci.

Selon les estimations découlant des travaux d'exploration effectués dans les années 1980 par Conoco et PNC au projet Allemand-Ross, le terrain Sand Draw contient environ 970 000 livres d'uranium récupérable dans la catégorie des « ressources indiquées » (214 000 tonnes courtes d'une teneur de 0,32 % d' U_3O_8) et 3 790 000 livres d'uranium récupérable dans la catégorie des « ressources présumées » (1 400 000 tonnes courtes d'une teneur de 0,19 % d' U_3O_8) et le terrain Bear Creek contient environ 827 700 livres d'uranium récupérable dans la catégorie des « ressources présumées » (361 000 tonnes courtes d'une teneur de 0,16 % d' U_3O_8). High Plains n'a effectué aucune estimation des réserves ou des ressources minérales. Les catégories de classification de ces estimations sont fondées sur une classification interne et ne sont pas celles fondées sur les lignes directrices de l'ICM, les estimations étant antérieures à l'adoption de ces lignes directrices. Micon a examiné la méthodologie et les données qui ont servi de fondement au calcul de ces estimations et est d'avis que les catégories de classification internes sont conformes en général aux lignes directrices de l'ICM. Micon est d'avis que ces estimations sont suffisamment fiables pour donner un ordre de grandeur de la quantité d'uranium récupérable à partir de ces gisements minéralisés et pour servir de base au travail à venir. En date des présentes, la Société ne dispose d'aucune estimation ni donnée plus récente concernant le terrain Sand Draw ou le terrain Bear Creek. Voir « Principaux projets d'exploration – Projet Allemand-Ross – Historique ».

Les activités d'exploration menées par Conoco ont permis la découverte d'un certain nombre de gisements d'uranium de front de roll dans le terrain Sand Draw. Les gisements connus se trouvent dans une aire qui mesure environ 2 milles sur 2 milles (3,2 kilomètres sur 3,2 kilomètres). La minéralisation d'uranium est encaissée dans un certain nombre d'unités individuelles de grès présentes à une profondeur variant entre 1 029 et 1 444 pieds (314 et 440 mètres) de la surface. Le plus grand gisement du terrain Sand Draw a une longueur d'environ 0,6 mille (1 kilomètre), une largeur d'environ 850 pieds (259 mètres) et une dimension verticale d'environ 7 pieds (2,1 mètres). De manière générale, ces gisements ont des tracés transversaux en forme de croissant, et ou bien ils sont en strates horizontales ou bien ils plongent doucement vers le nord-est et le centre du Powder River Basin. Le forage antérieur a également identifié plusieurs fronts de roll et concentrations d'uranium dans la région du terrain Bear Creek. Le front de roll le plus long aurait environ 7 000 pieds (2 100 mètres) de longueur, et plusieurs trous de forage auraient traversé une importante minéralisation d'uranium à des profondeurs similaires à celles du terrain Sand Draw.

L'uranium est actuellement produit à partir d'un type similaire de gisement par Cameco Corporation sur le terrain Smith Ranch, à environ 20 milles (32 kilomètres) au sud du projet Allemand-Ross. La minéralisation d'uranium à Smith Ranch se trouve dans les mêmes unités stratigraphiques que celle du projet Allemand-Ross et, tout comme pour le projet Allemand-Ross, se présente également sous forme de front de roll. La teneur de la minéralisation d'uranium révélée par les trous forés par Conoco est semblable à celle de la minéralisation d'uranium exploitée tout près à Smith Ranch, où l'on utilise la méthode de lixiviation que compte utiliser la Société si les terrains Sand Draw et Bear Creek se révèlent viables du point de vue économique.

Interprétation et conclusions

Dans son rapport technique sur le terrain Sand Draw et le terrain Bear Creek, Micon a affirmé que la densité des trous forés par Conoco sur ces deux terrains était, à son avis, suffisante, en termes généraux, pour

permettre d'évaluer la position d'un front de roll qui serait un site favorable au dépôt d'une minéralisation d'uranium. La densité des trous effectués par Conoco y est suffisante pour permettre l'estimation de la dimension générale des gisements d'uranium connus. Micon a examiné toute l'information se rapportant à la minéralisation d'uranium trouvée dans le terrain Sand Draw et le terrain Bear Creek. Micon a également vérifié assez de données pour croire que les données sont suffisamment crédibles pour servir de guide à des programmes de travaux futurs sur les deux terrains. Toutefois, en l'absence de données historiques détaillées, il faudra nécessairement entreprendre un programme de travaux qui permettra de confirmer l'exactitude du travail antérieur et de disposer d'une information assez détaillée pour servir à l'avancement de ces deux projets. Sous réserve de la réalisation du placement, la direction de la Société compte entreprendre un programme de travaux pour poursuivre l'exploration et, sous réserve de l'obtention de résultats d'exploration positifs et des permis applicables, elle compte mettre en valeur et exploiter le terrain Sand Draw et le terrain Bear Creek ou l'un des deux. Voir « Principaux projets d'exploration – Projet Allemand-Ross » et « Facteurs de risque ».

Projet Swinney-Switch

Description et emplacement des terrains

Le projet Swinney-Switch est situé dans la partie est de Live Oak County et la partie ouest de Bee County, à environ 30 milles (48 kilomètres) au nord-ouest de Corpus Christi, dans l'État du Texas. La Société a acquis des participations dans trois terrains du projet Swinney-Switch, soit le terrain Wallace Ranch, le terrain Johnson et le terrain Seager-Salvo.

Le terrain Wallace Ranch est situé dans la partie sud-ouest du 101 Bar Ranch, à Live Oak County, au Texas. High Plains a conclu une convention avec 101 Bar Ranch, Ltd. ainsi que des membres de la famille Wallace et de la famille Iley à l'égard de 3 144 acres de droits de surface et de 2 050 acres de droits miniers dans le terrain Wallace Ranch.

En plus du terrain Wallace Ranch, High Plains a conclu une convention pour acquérir environ 605 acres de droits de surface et environ 726 acres de droits miniers dans le terrain Johnson se situant à environ 2 milles au nord-ouest du terrain Wallace Ranch. La Société a également acquis une participation dans 475 acres de droits miniers et de droits de surface dans le terrain Seager-Salvo, situé au nord-est du terrain Wallace Ranch. À l'heure actuelle, la Société ne dispose pas de données historiques suffisantes sur le terrain Johnson ou le terrain Seager-Salvo pour fournir des estimations fiables du tonnage et de la qualité des ressources d'uranium éventuelles qui peuvent être présentes sur ces deux terrains.

Activités d'exploration antérieures

Vers la fin des années 1970, TXO a acquis les droits à l'uranium du terrain Wallace Ranch. High Plains évalue que TXO a foré en tout au Wallace Ranch au moins 380 000 pieds (116 000 mètres) dans environ 633 trous de sondage. Les données historiques limitées disponibles indiquent que TXO estimait qu'environ 1 200 000 livres d'uranium étaient présentes dans trois horizons du terrain Wallace Ranch. High Plains n'a effectué aucune estimation de réserves ou de ressources minérales. Cette estimation n'a pas été établie conformément aux catégories énoncées aux lignes directrices de l'ICM, ces estimations étant antérieures à l'adoption des lignes directrices. Toutefois, Micon est d'avis que ces estimations sont suffisamment fiables pour fournir un ordre de grandeur de la quantité d'uranium se trouvant dans le terrain et pour servir de base aux travaux d'exploration à venir. Les données historiques examinées par Micon ne permettent pas d'étayer la catégorie, le tonnage ou la teneur des ressources qui peuvent se trouver sur le terrain Wallace Ranch. En date des présentes, la Société ne dispose d'aucune estimation ni donnée plus récente concernant le terrain Wallace Ranch.

Interprétation et conclusions

En raison de la méthode de forage utilisée pour délimiter la minéralisation du terrain Wallace Ranch, le nombre de carottes produites est peu élevé. Ces carottes sont habituellement utilisées au cours d'analyses de laboratoire; par conséquent, aucun échantillon d'intercepts minéralisés n'a duré jusqu'à aujourd'hui. La présence de la minéralisation d'uranium est déterminée par des mesures indirectes de l'intensité de la radioactivité à intervalles réguliers dans les trous de forage et sa concentration est déduite mathématiquement de ces lectures. Sur les quelque 633 trous de forage du terrain Wallace Ranch, les procédures de confirmation des données de Micon comprenaient un examen détaillé d'un sous-ensemble de 508 relevés de forage acquis par High Plains au début de juin 2005. Douze relevés de forage au total ont été sélectionnés pour un examen approfondi. Chaque relevé de forage comprenait une diagraphie électrique, un imprimé des données et une diagraphie lithologique.

Dans son rapport technique sur le terrain Wallace Ranch, Micon s'est appuyée sur les données présentées dans les relevés de forage et les cartes de sondages pour le projet Wallace Ranch. Selon Micon, l'information étudiée est de très grande qualité et respecte les normes en vigueur au moment où les travaux d'exploration ont été

menés. Micon est d'avis que les données existantes sont suffisamment crédibles pour être utilisées avec confiance comme guide aux programmes d'exploration futurs.

La teneur de la minéralisation d'uranium révélée par les trous forés par TXO est semblable à celle qui a été relevée dans le cadre des activités d'extraction antérieures dans la région. De l'avis de Micon, la densité des trous forés par TXO dans le terrain Wallace Ranch est suffisante pour permettre de prédire avec confiance la présence de fronts de roll. La densité des trous y est suffisante pour permettre l'estimation de la dimension générale des gisements d'uranium connus. Sous réserve de la réalisation du placement, la direction de la Société compte entreprendre un programme d'exploration et de mise en valeur détaillé et, sous réserve de l'obtention de résultats d'exploration positifs et des permis applicables, elle compte mettre en valeur et exploiter le terrain Wallace Ranch et les autres terrains du projet Swinney-Switch qui s'avèreraient viables du point de vue économique. Voir « Principaux projets d'exploration – Projet Swinney-Switch » et « Facteurs de risque ».

Autres projets

En plus des projets d'Allemand-Ross et de Swinney-Switch, la Société cherche à acquérir d'autres participations dans des terrains d'uranium déjà explorés dans l'ouest des États-Unis et au Texas. Une partie du produit net du placement servira à financer l'amorce des travaux d'exploration appropriés sur les terrains suivants, dans lesquels la Société a acquis des participations, et à faire d'autres acquisitions stratégiques. Voir « Autres projets ».

Terrain North Platte – Converse County, au Wyoming

La Société a acquis une option à l'égard de 13 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 260 acres) dans un terrain situé à North Platte, Converse County, au Wyoming (le *terrain North Platte*). La Société a aussi jalonné 223 claims filoniens appartenant au gouvernement fédéral qui couvrent environ 4 460 acres et signé un bail de 10 ans qui donne accès à la surface et vise 1 880 acres du terrain North Platte. Le terrain North Platte comprend également 2 320 acres de droits miniers loués de l'État du Wyoming.

L'exploitation de l'uranium sur le terrain North Platte a été dirigée par le passé par UNC Teton Exploration Drilling, Inc. (*UNC*), Kerr-McGee Corporation (*Kerr McGee*), Urangesellschaft GmbH et Union Pacific Mining Company.

Un gisement découvert par UNC dans la partie ouest du terrain North Platte a été amené au stade préliminaire à la mise en valeur en 1980 dans le cadre d'un projet-pilote en recherche et développement sur la lixiviation. Toutefois, comme la demande d'uranium était inférieure aux prévisions, le projet a été abandonné par la suite. Dans la partie est du terrain, High Plains est propriétaire d'une section où le propriétaire précédent, Uranium Resources Inc. (*URI*), a construit une installation de pompage. La Société a examiné les données disponibles d'UNC et d'URI et estime qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'exploration supplémentaires.

Terrain Le Bar-Hall – Converse County, au Wyoming

High Plains a acquis une option relativement à six claims filoniens contigus du gouvernement fédéral (environ 120 acres) dans un terrain situé à Le Bar-Hall, Converse County, au Wyoming (le *terrain Le Bar-Hall*). Le terrain Le Bar-Hall comprend également 1 560 acres de droits miniers loués de l'État du Wyoming. La Société a également jalonné 40 claims filoniens du gouvernement fédéral qui couvrent environ 800 acres du terrain.

Le terrain Le Bar-Hall était exploité par une coentreprise formée de Denison Mines Inc., de Cabot Corporation et de Pioneer Nuclear, Inc., qui y a effectué un forage exhaustif au milieu des années 1970. Le système de fronts de roll sur les claims miniers visés par les options se trouve dans un environnement géologique réputé propice à l'extraction au moyen de la lixiviation. La Société a examiné les données disponibles de la coentreprise et estime qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'exploration supplémentaires sur le terrain.

Terrain Ruby Ranch – Campbell County, au Wyoming

High Plains est propriétaire de 46 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 920 acres) ainsi que de 720 acres de droits miniers et 2 000 acres de surface d'un propriétaire privé dans Campbell County, au Wyoming; ceux-ci sont adjacents au gisement appartenant actuellement à Power Resources, Inc. (*PRI*) dans la partie centre-sud du district de Powder River Basin, dans l'État du Wyoming. Le projet appartenait originellement à West Resources Inc.; Cleveland Cliffs Inc., TVA et Texas Eastern Nuclear, Inc. en ont exécuté le forage.

Terrain Reno Creek – Campbell County, au Wyoming

High Plains est propriétaire de deux groupes de claims filoniens du gouvernement fédéral le long d'un système frontal délimité par Rocky Mountain Energy Corporation (*Rocky Mountain Energy*) et faisant partie d'un terrain connu sous le nom de Reno Creek dans le centre-sud de Powder River Basin. Le groupe central, qui inclut

54 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 1 080 acres), couvre le front de roll indiqué par Rocky Mountain Energy sur une distance d'environ 5 400 pieds. Le groupe situé le plus au sud, qui comprend 14 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 280 acres), couvre le front de roll sur une distance de 5 000 pieds, entrecoupé par quatre claims filoniens du gouvernement fédéral jalonnés par Energy Metals Corporation avant l'arrivée de High Plains dans la région. High Plains procède actuellement au traitement des données qu'elle a acquises à des fins d'évaluation.

Terrain Red Desert – Sweetwater County, au Wyoming

High Plains est propriétaire de 658 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 13 160 acres) dans neuf lots de claims de Great Divide Basin (Red Desert) à environ 113 milles en voiture de Casper, au Wyoming, et à 50 milles au nord de Rawlins, au Wyoming.

Plusieurs sociétés ont exercé des activités d'exploitation dans les zones des claims de High Plains, notamment : Conoco, Kerr McGee, Texas Gulf Oil Corporation, Exxon Mobil Corporation et Kirkwood Oil and Gas Company.

La Société estime que plusieurs zones des claims de High Plains présentent les caractéristiques des zones contenant d'étroits gisements, à faible teneur, de type front de roll et encaissés dans d'épaisses unités de grès, ce qui est propre aux autres gisements connus du bassin. La Société estime également que la qualité de la minéralisation dans les claims est également similaire à celle qui a été décrite pour la mine Sweetwater, où 71 % de la minéralisation connue a une teneur de 0,03 % à 0,05 % d' U_3O_8 . Les claims de High Plains et les autres gisements de Red Desert présentent également de nombreuses occurrences de minéralisation associées à des grès carbonatés et à des argilites.

Terrain Gas Hills – Fremont County, au Wyoming

High Plains est propriétaire de 221 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 4 420 acres) dans le district minier de Gas Hills, dans le centre-ouest du Wyoming; elles ont été jalonnées en fonction des patrons de forage à haute densité utilisés par les exploitants précédents, notamment Pathfinder Mines Corp., Union Carbide Corporation, Western Nuclear Corporation et American Nuclear Corporation. Par la suite, des photographies aériennes des patrons de forage observées par un conseiller de High Plains ont suggéré l'existence probable d'une orientation de front de roll d'un demi-mille dans la partie nord des claims et d'une orientation de front de roll d'un mille dans la partie sud. La cartographie, qui a été entreprise à la fin de juillet 2005 et qui s'inspire d'un relevé partiel des diagraphies des trous de forage, pourrait permettre de cibler des endroits intéressants pour d'autres forages ou acquisitions.

Terrain Brelum – Duval, au Texas

High Plains a acquis une option en vue d'acquérir 70 % des droits miniers d'un propriétaire privé. Les droits de surface pour le terrain Brelum appartiennent actuellement à Exxon Mobil Corporation, qui est également propriétaire des 30 % restants des droits miniers sur le terrain.

Le terrain Brelum a été exploré par le passé par Mobil Oil Corporation et Coastal States Energy Company. High Plains ne dispose pas actuellement de données suffisantes pour décider de projets futurs pour le terrain.

Terrain Cadena – Duval, au Texas

High Plains a fait l'acquisition d'une participation dans 894 acres de droits miniers et de droits de surface sur le terrain Cadena, à Duval, au Texas. High Plains ne dispose pas actuellement de données suffisantes pour décider de projets futurs pour le terrain.

Principaux renseignements financiers consolidés

Les états financiers de la Société ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »). Les principaux renseignements financiers qui suivent sont tirés des états financiers consolidés vérifiés de la Société pour la période terminée le 31 mars 2005, y compris les notes y afférentes, des états financiers consolidés non vérifiés de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2005, y compris les notes y afférentes, ainsi que du rapport de gestion figurant ailleurs dans le présent prospectus; ils doivent être lus à la lumière de ces derniers et sont présentés entièrement sous réserve de ceux-ci. High Plains utilise le dollar US comme monnaie de présentation. Il y a lieu de se reporter à la section « Principaux renseignements financiers consolidés ».

	Période terminée le 31 mars 2005¹⁾ (vérifié) \$ US	Trimestre terminé le 30 juin 2005 (non vérifié) \$ US
Total du bénéfice net (de la perte)	(969 976)	(1 027 220)
Bénéfice net (perte par action ordinaire, de base et dilué(e))	(0,13)	(0,08)
Total de l'actif	7 948 541	10 549 356
Espèces et quasi-espèces	510 486	2 365 964
Titres négociables	197 868	6 202 624
Terrains miniers et frais d'exploration reportés	672 197	1 309 631

Note :

¹⁾ Pour la période allant du 6 avril 2004, date de constitution de High Plains, au 31 mars 2005.

Facteurs de risque

Un placement dans les unités de la Société devrait être considéré comme hautement spéculatif en raison de différents facteurs, notamment la nature des activités de la Société et le stade actuel de son développement. Il devrait être envisagé uniquement par les personnes qui peuvent se permettre la perte totale de leur investissement. On pourrait raisonnablement conclure que la Société n'aura plus de liquidités d'ici un an à moins qu'elle ne mobilise davantage de capitaux. Les personnes qui comptent investir dans les unités devraient tenir compte des facteurs de risque qui suivent :

Facteurs de risque liés à l'industrie de l'uranium

- le risque lié à l'exploration, à la mise en valeur et à l'exploitation;
- l'incertitude liée aux ressources minérales;
- l'incertitude liée à l'estimation des ressources et des réserves minérales;
- le fait que les estimations historiques des ressources minérales pour les projets Allemand-Ross et Swinney-Switch sont presque entièrement fondées sur les données de forage tirées de programmes d'exploration antérieurs;
- l'absence de garantie de titre ou de limites;
- les prix de l'uranium;
- le nombre limité de clients;
- l'acceptation de l'énergie nucléaire par le public;
- la concurrence;
- la monnaie;
- l'assurance et les risques non assurés;
- les risques et dangers environnementaux;
- la réglementation gouvernementale;
- la participation du public au processus de délivrance de permis;
- le besoin de ressources minérales additionnelles et la délimitation des réserves minérales;
- l'estimation des valeurs comptables de l'actif;
- le risque politique.

Facteurs de risque liés à la Société

- l'absence d'antécédents de production minérale ou d'activité minière de la Société;
- la dépendance envers un nombre limité de terrains miniers;
- les besoins en matière de capitaux;
- la politique en matière de dividendes;
- la possibilité que les administrateurs et les dirigeants de la Société se trouvent en situation de conflits d'intérêts;
- l'absence de marché public pour les titres de la Société;
- les ventes futures d'actions ordinaires par les actionnaires existants;
- la dilution à l'exercice des titres convertibles;
- les risques propres au projet Swinney-Switch.

Voir « Facteurs de risque ».

INFORMATION FINANCIÈRE ET PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars américains (\$ US) sauf indication contraire et ont été établis conformément aux PCGR canadiens.

Dans le présent prospectus, on utilise le dollar américain et le dollar canadien. À moins d'indication contraire, les symboles « \$ US » et « \$ » désignent le dollar américain et le dollar canadien respectivement.

Sauf indication contraire, lorsqu'une somme en dollars canadiens est suivie d'une somme correspondante en dollars américains, le taux de change utilisé est le cours acheteur au comptant à midi au 24 novembre 2005 indiqué ci-après.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TAUX DE CHANGE

Le tableau qui suit présente le taux de change du dollar canadien à la fin des cinq dernières années civiles ainsi que les taux moyens, les taux extrêmes et le taux de clôture pour cette période. Il présente également ces données pour les six derniers mois.

Dans le tableau suivant, le taux de change s'entend du taux de change en vigueur à midi à New York pour les virements par câble en devises attesté par la Federal Reserve Bank of New York aux fins des douanes. Le tableau présente le nombre de dollars canadiens nécessaires à l'achat de un dollar américain selon le taux de change. Le taux moyen s'entend de la moyenne des taux de change le dernier jour de chaque mois au cours de la période indiquée.

Dollar canadien par dollar américain	Moyenne	Haut	Bas	Clôture
Octobre 2005	1,1777	1,1880	1,1658	1,1822
Septembre 2005	1,1781	1,1892	1,1630	1,1630
Août 2005	1,2049	1,2189	1,1878	1,1878
Juillet 2005	1,2240	1,2436	1,2034	1,2233
Juin 2005	1,2403	1,2570	1,2251	1,2251
Mai 2005	1,2550	1,2694	1,2364	1,2548
Avril 2005	1,2366	1,2583	1,2143	1,2583
Mars 2005	1,2161	1,2438	1,2018	1,2096
Exercices terminés le				
31 décembre 2004	1,3013	1,3957	1,1759	1,2020
31 décembre 2003	1,4015	1,5747	1,2924	1,2924
31 décembre 2002	1,5704	1,6132	1,5110	1,5796
31 décembre 2001	1,5484	1,6021	1,4936	1,5926
31 décembre 2000	1,4858	1,4341	1,4852	1,5002

Le 24 novembre 2005, le cours acheteur au comptant à midi était de 1,00 \$ US = 1,1714 \$.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains des énoncés figurant dans le présent prospectus constituent des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, à l'exception des énoncés de faits historiques, qui figurent dans le présent prospectus et qui portent sur la stratégie, les activités futures, la situation financière future, le produit d'exploitation futur, les coûts prévus, les perspectives et les projets de la Société ainsi que les objectifs de la direction de la Société constituent des énoncés prospectifs.

Ces énoncés prospectifs ne sont pas fondés sur des faits historiques, mais sur les attentes de la Société quant à la croissance future, aux résultats d'exploitation, au rendement, aux dépenses en immobilisations et aux autres dépenses futures (y compris le montant, la nature et les sources de financement de celles-ci), aux avantages concurrentiels et aux perspectives et possibilités d'affaires. Les énoncés dans le présent prospectus concernant les projets, les intentions, les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, les objectifs ou les réalisations futurs de la Société ou d'autres événements futurs constituent des énoncés prospectifs.

Des expressions permettent de repérer ces énoncés prospectifs, telles que « peuvent », « vont », « devraient », « pourraient », « prévoir », « estimer », « s'attendre », « avoir l'intention », « envisager », « éventuel » et « continuer ». Ces expressions servent à repérer les énoncés prospectifs, mais certains énoncés ne contiennent pas de telles expressions.

En particulier, le présent prospectus contient des énoncés prospectifs concernant :

- les attentes quant à la capacité de High Plains d'amorcer l'exploitation des terrains à l'aide de la lixiviation, de réunir des capitaux et d'acquérir et de mettre en valeur des terrains d'uranium;
- les attentes quant aux exigences réglementaires, notamment en matière de délivrance de permis;
- l'offre et la demande futures d'uranium;
- les attentes de la Société concernant la mise en exploitation de ses terrains;
- les prévisions des cours de l'uranium;
- les attentes quant à la qualité et la quantité de l'uranium présent dans les terrains dans lesquels la Société a une participation.

Ces énoncés expriment les attentes actuelles de la Société et sont fondés sur les renseignements auxquels elle a accès en ce moment. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes considérables. Certains facteurs de risque pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, notamment les changements dans la conjoncture économique et les marchés. Bien que les énoncés prospectifs figurant aux présentes reposent sur des hypothèses raisonnables de l'avis de la Société, celle-ci ne peut assurer que les résultats réels correspondront aux énoncés prospectifs. Les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Ceux-ci sont valides à la date des présentes, et High Plains ne s'engage aucunement à les mettre à jour ou à les réviser pour tenir compte de nouvelles situations ou circonstances. Les énoncés prospectifs, les autres renseignements sur l'industrie de l'uranium figurant dans le présent prospectus et les attentes générales de la Société concernant l'industrie de l'uranium sont fondés sur des estimations formulées par la Société à l'aide de données provenant de sources publiques dans l'industrie accessibles, d'études de marché et d'analyses sectorielles ainsi que sur des hypothèses s'appuyant sur des données et des connaissances de l'industrie que la Société estime raisonnables. Toutefois, ces données sont nécessairement imprécises, bien qu'elles soient généralement révélatrices des positions relatives sur les marchés, des parts de marché et des caractéristiques du rendement. La Société n'est au fait d'aucune déclaration fausse ou trompeuse concernant les données sur l'industrie figurant aux présentes, mais l'industrie de l'uranium comporte des risques et des incertitudes et les données qui s'y rapportent peuvent changer en fonction de différents facteurs. Voir « Facteurs de risque ».

LA SOCIÉTÉ

High Plains Uranium, Inc. (*High Plains* ou la *Société*) a été constituée sous le régime de la *Loi sur les corporations commerciales* (Nouveau-Brunswick) (la *Loi*) aux termes de statuts constitutifs datés du 8 février 2005, en leur version modifiée par des statuts de modification datés du 10 mars 2005 visant l'annulation de la limite relative au placement d'actions ordinaires de la Société (les *actions ordinaires*) auprès du public et la non-application aux actions ordinaires du droit de préemption prévu dans la *Loi sur les corporations commerciales* et en leur version modifiée de nouveau par des statuts de modification datés du 28 septembre 2005 visant l'élimination de la restriction sur le transfert d'actions. Les coordonnées du bureau enregistré de la Société sont les suivantes : High Plains Uranium, Inc., a/s de Stewart McKelvey Stirling Scales, Brunswick House, 10^e étage, 44 Chipman Hill, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) E2L 4S6. Le bureau principal de la Société est situé au 1718 Capitol Avenue, Cheyenne, Wyoming, États-Unis 82001.

La Société a été constituée afin d'être la société de portefeuille canadienne de High Plains Uranium, Inc. (Idaho) (*HPU Idaho*), société constituée sous le régime des lois de l'État de l'Idaho le 6 avril 2004, et d'en exercer les activités. Le 9 mars 2005, les porteurs de la totalité des actions ordinaires, des bons de souscription, des options et des billets convertibles de HPU Idaho émis et en circulation ou en cours de validité (les *titres de HPU Idaho*) ont échangé leurs titres de HPU Idaho contre des actions ordinaires, des bons de souscription, des options et des billets convertibles de la Société (*l'échange de titres*). À la réalisation de l'échange de titres, HPU Idaho est devenue une filiale en propriété exclusive de la Société. HPU Idaho est également l'unique actionnaire de High Plains Uranium, Inc. (Alaska), entité constituée sous le régime des lois de l'État de l'Alaska pour évaluer les occasions d'uranium.

dans cet État. Voir « Options d'achat d'actions ordinaires – Autres options ou droits d'acheter des actions ordinaires » et « Échange de titres et placement privé ».

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

High Plains exerce actuellement des activités d'acquisition et d'exploration de terrains d'uranium déjà explorés, particulièrement au Wyoming et au Texas. Son but est de devenir un producteur d'uranium dès que possible en recourant à la lixiviation in situ (la *lixiviation*). Au Wyoming, la Société détient actuellement des participations dans le terrain Sand Draw (le *terrain Sand Draw*) et le terrain Bear Creek (le *terrain Bear Creek*) dans le secteur du projet Allemand-Ross, au Wyoming (le *projet Allemand-Ross*), qui est constitué d'environ 1 172 acres de droits miniers, d'environ 5 561 acres de droits de surface et d'environ 2 464 acres de claims filoniens du gouvernement fédéral. Au Texas, la Société détient actuellement des participations dans le terrain Wallace Ranch (le *terrain Wallace Ranch*), le terrain Johnson (le *terrain Johnson*) et le terrain Seager-Salvo (le *terrain Seager-Salvo*) dans le secteur du projet Swinney-Switch, au Texas (le *projet Swinney-Switch*), qui est constitué d'environ 3 251 acres de droits miniers et 4 224 acres de droits de surface. Sous réserve de la réalisation de travaux de forage supplémentaires et de l'obtention d'un rapport de faisabilité favorable susceptible d'être financé, des permis requis pour la lixiviation et de capitaux suffisants provenant du présent placement, la Société compte amorcer dès que possible l'exploitation d'un ou de plusieurs de ces terrains en recourant à la lixiviation. Pour atteindre ses objectifs commerciaux, la Société doit réaliser deux phases de programmes de travaux proposés au terrain Sand Draw, au terrain Bear Creek et au terrain Wallace Ranch. La seconde phase débutera lorsque la première phase aura été réalisée avec succès. La direction estime que la première phase des projets Allemand-Ross et Swinney-Switch sera terminée environ dans les 18 mois suivant la date de clôture. Voir « Emploi du produit », « Principaux projets d'exploration – Projet Allemand-Ross – Recommandations » et « Principaux projets d'exploration – Projet Swinney-Switch – Recommandations ».

Outre les projets Allemand-Ross et Swinney-Switch, la Société a jalonné, acquis ou loué des terrains dans l'ouest des États-Unis et au Texas où des minéralisations d'uranium ont été révélées par les activités d'exploration des titulaires des droits miniers antérieurs. High Plains négocie actuellement en vue d'acquérir des participations supplémentaires dans d'autres terrains d'uranium situés dans le Powder River Basin, au Wyoming, et à d'autres endroits au Texas, notamment les districts de Swinney-Switch, de Sejita et de Brelum. La Société évalue continuellement des occasions stratégiques aux États-Unis et à l'échelle internationale en mettant l'accent sur les terrains des États du Texas et du Wyoming. La Société a pour principale stratégie d'acquérir des participations dans des terrains d'uranium déjà explorés pour lesquels des données fiables existent. La Société considère également les occasions d'exploration, de mise en valeur et de production en coentreprise. Même si la Société est en discussions continues avec des propriétaires de terrains et des partenaires éventuels de coentreprise, ces discussions ne sont encore qu'à l'étape préliminaire, sauf comme il est indiqué par ailleurs dans le présent prospectus. Voir « Principaux projets d'exploration – Projet Allemand-Ross », « Principaux projets d'exploration – Projet Swinney-Switch » et « Facteurs de risque ».

Depuis sa constitution, la Société a mis sur pied une équipe chevronnée pour relever, acquérir et cultiver les acquisitions stratégiques. Outre son siège social à Cheyenne, au Wyoming, la Société a récemment établi des bureaux régionaux à Casper, au Wyoming, à George West, au Texas, et à Hilton Head, en Caroline du Sud.

LE MARCHÉ DE L'URANIUM

Contexte

L'oxyde d'uranium (U_3O_8 ou *uranium*) sert principalement de combustible pour la production d'énergie nucléaire. Les prix du marché de l'uranium tendent depuis toujours à passer d'un extrême à l'autre. La demande commerciale d'uranium a commencé à grimper au début des années 1970 par suite du nombre élevé de commandes de réacteurs nucléaires; toutefois, les prix étaient déprimés. En janvier 1973, le prix de l'uranium était de 5,95 \$ US la livre (13,12 \$ US le kilogramme). La production a commencé à dépasser la demande en prévision de la construction de réacteurs. Le prix au comptant de l'uranium a augmenté considérablement pour parvenir à un sommet de près de 43,40 \$ US la livre (95,68 \$ US le kilogramme) en juin 1978. Toutefois, l'effet de la modernisation des réacteurs en construction, la nécessité pour les nouveaux réacteurs approuvés et prévus de se conformer aux nouveaux règlements environnementaux et les craintes du public suscitées par l'événement de Three Mile Island, en Pennsylvanie, survenu en 1979 ont mené à l'annulation de nombreux réacteurs prévus et commandés

partout dans le monde. Même si la demande d'uranium a continué de croître en France et au Japon, elle n'a pas atteint les seuils attendus, ce qui a mené à un surplus des stocks d'uranium en 1984.

Demande d'uranium

L' U_3O_8 est la principale composante servant à fabriquer le combustible pour les centrales nucléaires à l'échelle mondiale. Par la fission nucléaire, l'isotope d'uranium U_{235} subit une réaction nucléaire au cours de laquelle son noyau se divise en plus petites particules. La réaction libère une quantité importante de chaleur pouvant être utilisée pour produire de l'électricité. De petites quantités d'uranium alimentent également plus de 200 réacteurs nucléaires du secteur privé, exploités à des fins de recherche et pour la production d'isotopes destinées aux secteurs d'utilisation finale de la médecine et de l'industrie.

La demande d' U_3O_8 est directement liée à la production d'électricité des centrales nucléaires. La consommation de combustible annuelle des pays occidentaux est passée d'environ 73 millions de livres d' U_3O_8 en 1980 à environ 160 millions de livres en 2005. La structure de coûts de la production électrique nucléaire, qui comporte des coûts d'investissement plus élevés et des coûts en combustible plus bas que la plupart des autres formes de production électrique, exige une exploitation à plein régime des centrales nucléaires afin de réaliser une économie optimale. Par conséquent, la production d'énergie nucléaire fournit de l'électricité de base, ce qui rend plus facile de prédire la demande de combustible d'uranium que celle de la majorité des autres combustibles. Les prévisions de la demande d'uranium dépendent en grande partie des prévisions de la puissance électrique nucléaire installée et utilisable, sans égard aux fluctuations de l'économie ou à la demande d'autres formes d'électricité.

On prévoit que la consommation nette d'électricité dans le monde doublera presque au cours des vingt prochaines années, selon le cas de figure étudié par le United States Energy Information Administration dans le International Energy Outlook 2004. La demande totale d'électricité devrait augmenter d'environ 2,3 % par année et passer de 13,290 milliards de kilowattheures en 2001 à 23,072 milliards de kilowattheures en 2025. Cette projection est fondée sur l'hypothèse que l'économie des pays en voie de développement d'Asie, dont la Chine et l'Inde, continuera de prendre de l'expansion, la croissance globale de leur produit intérieur brut (PIB) étant de 5 % annuellement au cours de la période de projection. Le rythme de la croissance économique de la Chine et de l'Inde dépasse d'environ 2 % la moyenne du taux de croissance mondial du PIB. On prévoit que la demande d'énergie inhérente à la croissance économique en Asie devrait doubler au cours des vingt prochaines années et représenter 40 % de l'augmentation totale de la consommation mondiale d'énergie prévue au cours de la même période.

Selon la World Nuclear Association (la *WNA*), la consommation mondiale de combustible d'uranium attribuable aux réacteurs totalisait environ 173 millions de livres en 2004. Le *Red Book* de 2003 rédigé par l'Agence pour l'énergie et l'Organisation de coopération et de développements économiques prévoit que la demande connaîtra une hausse se situant entre 191 et 224 millions de livres d' U_3O_8 d'ici 2020, correspondant à un taux de croissance annuelle de 0,6 % à 1,7 %.

Selon la WNA, en août 2005, on comptait 440 centrales nucléaires commerciales exploitables au total dans le monde, pour une puissance utilisable installée de 367 684 mégawatts nécessitant 178 millions de livres de U_3O_8 par année. Ces centrales nucléaires commerciales répondent actuellement à environ 16 % des besoins mondiaux en matière d'électricité. Dans le monde entier, 23 autres centrales nucléaires commerciales (représentant 17 431 mégawatts d'électricité) sont en construction. La Finlande, la France, la Russie, la Chine, l'Inde, le Pakistan et le Japon comptent construire de nouveaux réacteurs en plus de ceux déjà en construction. La nouvelle construction est actuellement centralisée en Asie. En Chine, neuf réacteurs en exploitation produisent environ 1 % de l'électricité du pays. La Chine construit actuellement deux réacteurs et prévoirait en construire huit autres dans un proche avenir.

Les augmentations marquées des coûts de production de l'électricité en raison de la progression des prix du pétrole, du charbon et du gaz naturel ainsi que les inquiétudes liées au réchauffement planétaire contribuent à la croissance de l'intérêt international pour l'énergie nucléaire et portent la demande d'uranium vers de nouveaux sommets. Les tenants de l'énergie nucléaire font valoir la nécessité d'assurer l'offre et de se protéger contre la flambée des coûts de l'énergie.

Les pays, tels que l'Italie et la Turquie, qui avaient délaissé l'énergie nucléaire, se tournent de nouveau vers le nucléaire. D'autres pays, tels que la Suisse et la Belgique, reviennent sur leurs décisions antérieures d'abandonner progressivement les centrales nucléaires. Au Royaume-Uni, aussi récemment qu'en juillet 2005, le Labour Party du premier ministre Tony Blair a fait des déclarations publiques indiquant qu'il y avait de possibilités réelles que de nouveaux programmes d'énergie nucléaire soient amorcés.

Aux États-Unis, premier producteur mondial d'énergie nucléaire, l'industrie nucléaire est extrêmement active. L'efficacité d'exploitation des réacteurs américains est passée à plus de 90 %. La Nuclear Regulatory Commission a accordé des prolongations de permis de 20 ans à trente-trois réacteurs depuis 2000. Seize autres réacteurs ont déposé des demandes de prolongation et 25 autres devraient le faire au cours des six prochaines années. NuStart Energy Development, LLC, consortium de huit sociétés comprenant des groupes de services publics et de conception, participe à un programme de partage des coûts à part égale dans le cadre de l'initiative Nuclear Power 2010 du Department of Energy des États-Unis, dont l'objectif est d'amorcer la construction d'une nouvelle centrale nucléaire aux États-Unis d'ici 2010.

Le 8 août 2005, le président George Bush a promulgué *The Energy Policy Act of 2005* (l'*Energy Act*), qui intègre une grande variété de mesures en vue de soutenir les centrales nucléaires déjà en exploitation et de fournir d'importants incitatifs à la construction de nouvelles centrales nucléaires, notamment :

- des crédits d'impôt pour la production, des garanties de prêts et la protection contre les risques pour les sociétés construisant améliorent les premiers nouveaux réacteurs;
- une prolongation de la Price-Anderson Act, programme d'assurance visant la protection du public en cas d'incident nucléaire;
- l'autorisation de financer la recherche et le développement sur l'énergie nucléaire ainsi que la construction d'un réacteur avancé de cogénération produisant de l'hydrogène dans l'État de l'Idaho.

La Société estime que l'*Energy Act* représente une mesure positive de la part du président George Bush vers la production de quantités suffisantes d'électricité afin de répondre à la demande croissante sans émission de polluants ou de gaz à effet de serre.

Offre d'uranium

La production d'uranium est inférieure à la demande et à la consommation des réacteurs depuis près de 20 ans. En octobre 2004, la WNA a annoncé que la production annuelle des mines d'uranium répondait uniquement à 55 % de la demande mondiale. Les installations nucléaires à l'échelle mondiale consommaient environ 173 millions de livres d'uranium en 2004, alors que la production minière mondiale totalisait uniquement 105 millions de livres.

Depuis 1985, l'industrie mondiale d'uranium a fait l'objet de regroupements et de réductions en raison de la saturation du marché par les stocks des gouvernements et des services publics. La déréglementation des services publics au cours de cette période a incité les services publics nucléaires à consommer ou à écouler les importants stocks constitués au cours des années 1970. Les gouvernements nationaux, reconnaissant la nature commerciale de la production d'électricité nucléaire, ont pris la décision d'écouler des réserves stratégiques d'uranium. À la faveur du changement des politiques économiques de l'ancienne Union soviétique à la fin des années 1980, de grandes quantités d'uranium extraites pendant la guerre froide ont commencé à être écoulées sur le marché mondial. En février 1993, les États-Unis et la Russie ont conclu une entente (l'*entente UHE*) en vue de superviser la vente d'uranium hautement enrichi (*UHE*) provenant du démantèlement des ogives nucléaires en Russie. Aux termes de l'entente UHE, d'une durée de 20 ans, l'UHE tiré d'armes nucléaires devait être dilué en Russie et livré aux États-Unis sous forme d'uranium faiblement enrichi (l'*uranium issu du désarmement*) pouvant être utilisé dans des centrales nucléaires. L'uranium issu du désarmement dont la livraison est prévue pendant la durée de l'entente UHE représentait environ 400 millions de livres d'uranium naturel sous forme d' U_3O_8 . Ces sources de remplacement ont submergé le marché, maintenant du même coup les prix bien au-dessous des coûts de production.

La pénurie des deux dernières décennies a été comblée par des stocks de surface provenant de l'uranium déjà extrait, notamment (i) le mélange de matériel fissible hautement enrichi provenant d'armes nucléaires et d'uranium faiblement enrichi, qui répond à environ 11 % de la demande mondiale, (ii) le retraitement de l'uranium et du plutonium tirés du combustible usé, (iii) le réenrichissement des résidus d'uranium appauvri et leur ajout au mélange combustible utilisé par certains services publics d'Europe, ce qui comble environ de 6 % à 8 % de la demande mondiale, (iv) les stocks excédentaires détenus par les services publics, les producteurs, d'autres participants du cycle du combustible et des gouvernements. Selon *The Nuclear Review*, les stocks excédentaires sont actuellement estimés à moins de 100 millions de livres. Au cours des 10 dernières années, les stocks ont été réduits en moyenne de 35 à 40 millions de livres annuellement. Si la production minière se maintient aux seuils actuels, on prévoit que les stocks excédentaires actuels devraient répondre à la demande pendant trois ans au plus.

En mars 1999, Cameco Corporation (*Cameco*), COGEMA Mining, Inc. et RWE NUKEM, Inc. (collectivement, les *sociétés de l'Ouest*), d'une part, et Techsnabexport (*Tenex*), d'autre part, ont conclu une convention (la *convention d'approvisionnement UHE*) prévoyant la vente et l'écoulement de l'uranium issu du désarmement. Tenex, le mandataire de la Russie, a modifié la convention d'approvisionnement UHE conclue avec les sociétés de l'Ouest en 2004 de sorte qu'elle retiendra environ sept millions de livres d'uranium pour répondre à ses propres besoins à compter de 2008, alors que les sociétés de l'Ouest supposaient qu'elles auraient accès à cette quantité d'uranium. La Russie approvisionne des réacteurs conçus chez elle partout dans le monde et qui requièrent le double de sa production d' U_3O_8 . En outre, la Russie met à exécution un ambitieux programme national d'expansion nucléaire qui accentuera la pénurie d' U_3O_8 . Elle a en outre indiqué qu'il se pouvait qu'elle ne renouvelle pas la convention d'approvisionnement UHE à son expiration en 2013.

Par le passé, l'abondance des matériaux de surface a poussé les fournisseurs d'uranium qui affichaient des prix plus élevés à mettre fin à leurs activités en plus de décourager l'exploitation de nouvelles mines et de réduire l'exploration. L'absence de nouvelles sources de production et la diminution des stocks d'uranium soulèvent des inquiétudes quant à l'imminence d'une pénurie d'uranium. La direction de High Plains estime qu'il y aura un manque annuel de près de 90 millions de livres d'uranium au cours des 10 prochaines années. Si la Russie ne renouvelle pas la convention d'approvisionnement UHE et que la consommation mondiale continue de prendre de l'ampleur, de nouvelles sources d'uranium devront être trouvées. La production minière mondiale devra progresser considérablement après 2005 pour suffire à la consommation actuelle et à la consommation future estimée.

Pour évaluer le potentiel de nouvelles sources, il est essentiel de considérer les délais de démarrage et les dépenses d'investissements nécessaires à l'obtention de permis et à la mise en exploitation de nouvelles installations de productions d'uranium. Le délai de démarrage pour les nouvelles installations de production, de la découverte à la mise en production, est de 10 à 20 ans environ, compte tenu des défis environnementaux et des difficultés techniques propres à l'extraction de l'uranium. On s'attend à ce que la hausse des prix de l'uranium favorise l'apparition de nouvelles capacités de production, et les projets reportés seront reconsidérés. Le processus sera stimulé par les nouveaux investissements. La production des mines d'uranium doit s'accroître afin de répondre à la demande future. High Plains estime que la réduction des délais de démarrage pour la mise en valeur et l'obtention de permis relativement à ses propriétés des États-Unis utilisant la lixiviation lui procurent un avantage concurrentiel.

Offre déficitaire

Le déficit de l'offre d'uranium est attribuable à l'offre excédentaire de stocks d'uranium à bas prix dont la consommation s'est échelonnée sur 20 ans. Les prix déprimés ont fait en sorte que seul un nombre limité de gisements étaient mis en valeur et ont mené à l'interruption de l'exploration uranifère dans les faits. Même si l'exploration s'est récemment intensifiée avec l'augmentation des prix et de la demande d'uranium, pour une société d'exploration, la découverte de gisements d'uranium, l'approbation par les autorités réglementaires applicables et la progression vers la production peuvent s'échelonner sur une période de quatre ans au minimum et de dix ans ou plus dans la plupart des cas.

Chaque année depuis 1989, la consommation d'uranium est sensiblement supérieure à la production primaire. En 2004, la demande mondiale d'uranium totalisait environ 173 millions de livres par opposition à une production mondiale de 105 millions de livres. On a comblé le manque d'environ 70 millions de livres en recourant aux stocks existants, aux anciens stocks entreposés en Russie et aux programmes de recyclage. Les stocks d'uranium diminuent d'environ 35 à 40 millions de livres par année, et la publication *The Nuclear Review* estime que les stocks excédentaires mondiaux totalisent moins de 100 millions de livres.

En résumé, le marché de l'uranium sera aux prises avec un déficit croissant de l'offre jusqu'à ce que de nouvelles mines produisent des quantités suffisantes d'uranium pour satisfaire la demande croissante provenant du nombre de plus en plus élevé de réacteurs en exploitation. Ce déficit se creusera avec les baisses récentes de stocks, la prise de conscience par la Russie de ses besoins internes en uranium (résultat : la Russie est devenue un importateur net d'uranium) et la construction d'environ 40 nouveaux réacteurs commerciaux au cours des 10 à 15 prochaines années.

Producteurs d'uranium

L'industrie de la production d'uranium est très concentrée, et un petit nombre de sociétés exercent leurs activités dans relativement peu de pays. Selon la WNA, en 2004, quatre principaux producteurs d'uranium étaient à l'origine d'environ 67 % de la production mondiale d'uranium. Les 10 premières sociétés productrices contrôlaient 88 % de la production mondiale d'uranium. Les sociétés d'État de la Russie, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et de

l'Ukraine représentaient 23 % de la production mondiale d'uranium. L'industrie canadienne d'uranium est le principal fournisseur d'uranium des dernières années avec une production de 30,2 millions de livres d' U_3O_8 en 2004, soit près de 30 % de la production mondiale.

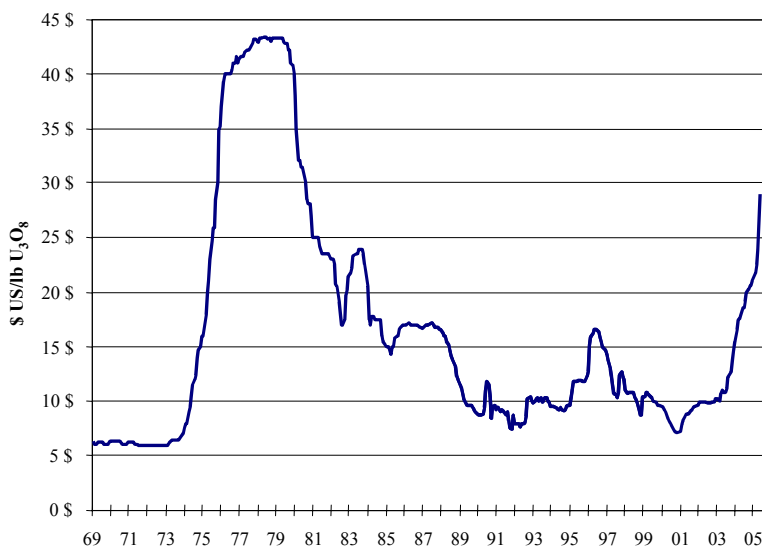
Entité	Part de la production mondiale d'uranium en 2004
Cameco Corporation	19,9 %
Areva (COGEMA)	19,6 %
Rio Tinto	18,7 %
WMC Resources Ltd.	9,0 %
TOTAL	67,2 %

La production d'uranium aux États-Unis est passée de 43,7 millions de livres en 1980 à environ 2,3 millions de livres en 2004, alors que la demande américaine d'uranium totalise actuellement environ 55 millions de livres. Le déséquilibre entre l'offre et la demande est prononcé, et le président George Bush a récemment déclaré publiquement que la question de l'offre d'énergie, y compris de l'uranium, constitue un enjeu stratégique pour les États-Unis.

Les principaux concurrents de High Plains sont des sociétés d'exploration et de préproduction, comme : Energy Metals Corp., Strathmore Minerals Corp., Uranium Resources, Inc., Everest Exploration, Inc., Rio Grande Resources Corporation et Cotter Corporation, qui s'emploient également à obtenir des participations dans des terrains d'uranium partout aux États-Unis. High Plains estime que sa stratégie géographique ciblée et son équipe chevronnée la placent dans une position favorable parmi ses concurrents.

Fixation du prix de l'uranium

Le graphique qui suit illustre les fluctuations des prix au comptant de l'uranium depuis 1969 :



Source : Valeur d'échange de Nuexco 1969-1986, prix de l' U_3O_8 1987-aujourd'hui

Comme la grande majorité de l'uranium est vendue par des producteurs en vertu de contrats à long terme, le prix au comptant de l'uranium est restreint, et il n'existe aucun marché à terme public pour l'uranium. Les contrats à terme prévoient habituellement que les livraisons débiteront de un à trois ans après la signature et ils sont en vigueur pendant plusieurs années par la suite. Les participants du marché se fient aux diverses opinions publiées sur les prix qui se fondent sur des données historiques et la perception du marché. Différentes méthodes permettent d'établir les prix de l'uranium faisant l'objet d'un contrat, notamment l'ajustement des prix de base pour tenir compte des indices d'inflation, le recours aux prix de référence (diverses opinions publiées sur les prix au comptant ainsi que les prix de référence à long terme) et les négociations annuelles de prix. De nombreux contrats prévoient également des prix minimums et maximums ainsi que d'autres ajustements négociés qui ont une incidence sur le prix payé en bout de ligne. Les prix fixés aux termes de contrats d'approvisionnement en uranium sont habituellement confidentiels.

Les services publics font également l'acquisition d'uranium au moyen d'achats au comptant et à court terme auprès de producteurs et de négociateurs. Les livraisons pour les achats au comptant ont généralement lieu dans l'année suivant l'achat. Les négociateurs se procurent généralement de l'uranium auprès d'organisations qui possèdent des stocks excédentaires, notamment les services publics, les producteurs et les gouvernements. High Plains estime que le volume du marché au comptant en 2004 totalisait environ 20 millions de livres, ce qui concorde avec le volume des huit ou neuf dernières années et représente environ 12 % de la demande.

Le prix au comptant de l' U_3O_8 accuse un retard par rapport au prix à long terme se situant environ entre 1,00 \$ US et 2,00 \$ US la livre. La différence reflète la prime plus élevée nécessaire à la garantie de l'offre à long terme dans un marché de resserrement. High Plains estime que l'écart entre les prix à long et à court terme peut ajouter une pression ascendante sur les prix au comptant dans la mesure où la matière éventuellement disponible pour les ventes au comptant est détournée vers le marché à long terme.

La production d'uranium

Selon les caractéristiques du gisement, il existe jusqu'à trois façons d'exploiter le minerai d'uranium. Premièrement, l'exploitation à ciel ouvert permet de récupérer les gisements d'uranium près de la surface. Deuxièmement, on recourt aux techniques traditionnelles d'exploitation souterraine pour les gisements à haute teneur enfouis plus profondément. Troisièmement, si les conditions du sol le permettent, on peut employer la lixiviation. La lixiviation est une méthode économique pour les gisements enfouis plus profondément et ceux à faible teneur. High Plains prévoit récupérer l'uranium par la lixiviation. Cette méthode compense partiellement les désavantages liés aux gisements à faible teneur et la Société est d'avis que, en règle générale, il est plus facile et plus rapide aux États-Unis d'obtenir un permis pour la lixiviation que pour les techniques d'exploitation traditionnelles.

La lixiviation

Au cours de la lixiviation, une solution de lixiviation riche en oxygène est injectée à travers les puits forés dans le gisement. La solution change le pH de l'eau souterraine en un aquifère légèrement alcalin renfermant de l'uranium et crée, avec l'ajout d'oxygène, un milieu propice à la dissolution de l'uranium. L'eau souterraine est ensuite pompée à la surface et traitée afin de récupérer l'uranium. Une fois que l'uranium en est extrait, l'eau est retournée dans l'aquifère pour que se poursuive le processus de récupération de l'uranium. La lixiviation a été mise au point pour l'uranium il y a environ 35 ans et représentait approximativement 21 % de la production mondiale d'uranium en 2004 et représente 85 % de l'uranium récupéré aux États-Unis (voir Tableau I). Ses principaux avantages par rapport à l'exploitation à ciel ouvert et aux techniques traditionnelles d'exploitation souterraine est qu'elle est sécuritaire, qu'elle comporte des coûts d'investissement et d'exploitation réduits et qu'elle a un impact minime sur l'environnement. La perturbation de la surface du sol est réduite puisque le procédé ne nécessite pas d'excavation à ciel ouvert ni de puits souterrains, et le gisement n'entre pas en contact avec les employés ou l'atmosphère. De plus, la lixiviation produit de faibles volumes de déchets et de résidus. Toutes les activités d'exploitation ont lieu à la surface et entraînent peu de poussière étant donné que l'usine de traitement ne nécessite pas d'installations de concassage ou de broyage. Une fois la récupération de l'uranium terminée, on peut remplir les puits avec du béton et les obturer, retirer les installations de traitement et réhabiliter la surface du sol et ne laisser ainsi aucune ou à peu près aucune trace des activités de récupération de l'uranium.

La lixiviation est employée le plus souvent lorsque les minéralisations d'uranium sont situées dans des sables meubles, dans les grès ou dans des roches perméables se trouvant entre des strates imperméables et sous la nappe d'eau dans une zone minérale convenant à la lixiviation du point de vue chimique. Les États-Unis, l'Australie, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan sont au nombre des pays qui utilisent actuellement la lixiviation pour exploiter des gisements adaptés à ce procédé. Aux États-Unis, la lixiviation est considérée comme la méthode d'exploitation la plus économique et la plus acceptable pour l'environnement. La lixiviation comporte également moins d'exigences réglementaires au chapitre de l'obtention de permis d'exploitation et moins de coûts d'investissement et de remise en état que les autres méthodes d'exploitation traditionnelles.

Aux États-Unis, les régions de potentiel de croissance de la production à court terme les plus actives sont celles où la lixiviation serait propice dans l'ouest des États-Unis et au Texas. Le Wyoming et le Texas comptent actuellement des mines productrices exploitées par d'autres sociétés qui recourent déjà à la lixiviation et à des techniques traditionnelles; un régime de réglementation de la lixiviation est donc déjà établi dans ces territoires.

Tableau I
Statut d'exploitation des mines d'uranium aux États-Unis utilisant la lixiviation
à la fin des années 2003 et 2004

Propriétaire	Nom	Capacité de production ⁽¹⁾ (livres d'U ₃ O ₈ par année)	Statut d'exploitation à la fin de l'année	
			2003	2004
COGEMA Mining, Inc.	Christensen Ranch (Wyoming)	--	remise en état	remise en état
COGEMA Mining, Inc.	Irigaray (Wyoming)	--	remise en état	remise en état
Crow Butte Resources, Inc.	Crow Butte (Nebraska)	1 000 000	en exploitation	en exploitation
Everest Exploration, Inc.	Hobson (Texas)	1 000 000	fermeture indéfinie	fermeture indéfinie
HRI, Inc.	Churchrock (Nouveau-Mexique)	1 000 000	permis et licence obtenus	permis et licence obtenus
HRI, Inc.	Crownpoint (Nouveau-Mexique)	1 000 000	permis et licence partiellement obtenus	permis et licence partiellement obtenus
Mestena Uranium LLC	Alta Mesa (Texas)	1 000 000	mise en valeur	en attente
Power Resources, Inc.	Smith Ranch-Highland (Wyoming)	2 000 000	en exploitation	en exploitation
URI, Inc.	Kingsville Dome (Texas)	1 000 000	en attente	en attente
URI, Inc.	Rosita (Texas)	--	épuisement	épuisement
URI, Inc.	Vasquez (Texas)	800 000	mise en valeur partielle	en exploitation
Capacité éventuelle totale :		8 800 000⁽²⁾		

Notes :

(1) Capacité fondée sur les données indiquées sur le document Form EIA-851A pour 2004.

(2) La production en 2004 totalisait environ 2 300 000 livres.

Source : Energy Information Administration: Form EIA-851A, "Domestic Uranium Production Report".

Le cycle du combustible nucléaire

Le cycle du combustible nucléaire commence avec la transformation de l'uranium de minerai dans le sol en combustible nucléaire et se termine avec l'élimination des déchets du réacteur. Après l'extraction initiale du gisement, le minerai est transporté à une usine de concentration pour être transformé. La première étape de la concentration consiste à concasser le minerai et à le traiter avec de l'acide pour extraire l'uranium métallique de la roche. Le résultat net de la lixiviation est un concentré titrant de 80 % à 90 % d'U₃O₈, aussi appelé « yellow cake ». L'U₃O₈ est le produit d'uranium vendu sur le marché. Après la concentration, il est converti en hexafluorure d'uranium (UF₆) et est ensuite enrichi; pour ce faire, il est chauffé à une température supérieure à 56 °C afin de le faire passer à l'état gazeux, ce qui permet à l'uranium d'être sous une forme exploitable. L'UF₆ enrichi est converti en une poudre de dioxyde d'uranium (UO₂) et est comprimé en pastilles, qui sont introduites dans des tubes minces de métal pour former des crayons. Les crayons sont assemblés en grappes, qui constituent le cœur du réacteur. À l'intérieur du réacteur, les fissions, ou divisions, de l'isotope d'U₂₃₅ libèrent une très grande quantité d'énergie utilisée pour produire de la vapeur qui actionne des turbines et crée de l'électricité. Un réacteur de 1000 mégawatts a besoin d'environ 75 tonnes d'uranium faiblement enrichi pour générer environ 7 milliards de kilowattheures d'électricité chaque année.

Une fois le combustible consommé, il est retiré du réacteur et entreposé sur place pendant des années tandis que radioactivité et chaleur diminuent. Après une période d'entreposage, les résidus hautement radioactifs produits peuvent être séparés et regroupés dans le but de les retraiter chimiquement pour récupérer des résidus d'uranium ou des sous-produits d'uranium, qui demeurent des sources utiles d'énergie, ou de les entreposer, sans traitement chimique, pendant une période maximale de 50 ans afin de permettre la décroissance de la radioactivité. Selon la conception de l'installation d'élimination, le combustible utilisé peut être récupéré de nouveau ou être encapsulé dans de solides contentants à l'épreuve des fuites, qui sont enfouis profondément et définitivement dans le sous-sol, d'où provient le combustible, ce qui met ainsi fin au cycle.

RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE

Le texte qui suit traite de façon générale du cadre réglementaire entourant les activités de High Plains et ne prétend pas constituer une description complète de tous les risques réglementaires liés aux activités de High Plains. Voir « Facteurs de risque ».

État du Wyoming

L'exploration minière dans l'État du Wyoming est soumise à des lois fédérales, étatiques et régionales. Les lois se rapportant à la propriété du sol et aux droits miniers, réglementant les activités minières ou traitant de l'environnement sont d'une importance particulière.

Les terrains de High Plains au Wyoming sont des terrains détenus en fief simple et des terrains à l'égard desquels les États-Unis sont propriétaires uniquement des droits miniers ou à la fois des droits de surface et des droits miniers (les *terrains du gouvernement fédéral*). Sous réserve des exigences décrites ci-après à la rubrique « Facteurs de risque – Absence de garantie de titres ou de limites ». High Plains a le plein droit d'exercer des activités minières sur les terrains en fief simple qu'elle loue de tiers. Sur les terrains du gouvernement fédéral, les droits miniers sont détenus en vertu de la *General Mining Law, 30 U.S.C. art. 22-47* (différents articles) (la *General Mining Law*), qui permet le jalonnement des claims miniers sur de tels terrains à la découverte d'un gisement minier de valeur. Ces claims donnent au détenteur le plein droit de poursuivre des activités minières, sous réserve du respect de la *General Mining Law*, des lois du Wyoming régissant le jalonnement des claims miniers ainsi que d'une variété de lois et de règlements en matière d'exploitation et d'environnement. Les claims miniers jalonnés où les gîtes prennent la forme de veines ou de filons de roche comportant des gisements minéralisés sont appelés « claims filoniens ». Tous les claims filoniens appartenant à High Plains ou contrôlés par celle-ci sont des claims filoniens (appelés « claims filoniens du gouvernement fédéral » aux présentes). À certaines conditions, le détenteur de ces claims peut déposer une demande de patente pour être propriétaire en fief simple des droits de surface et des droits miniers visés par le claim; toutefois, les claims dont High Plains est propriétaire et qu'elle contrôle demeurent des claims « non patentés » pour lesquels des frais de 125 \$ US par année doivent être versés au gouvernement des États-Unis. Depuis les dernières années, la *General Mining Law* a fait l'objet de certaines critiques portant notamment sur le fait que le gouvernement des États-Unis ne tire pas de redevances ni de loyers des activités minières et que la *General Mining Law* ne régit pas directement les aspects environnementaux des activités minières. Le Congrès américain a examiné de nombreux projets de loi en vue de la révision des lois minières fédérales, notamment des projets de loi visant l'imposition de redevances, la possibilité d'accorder un droit de regard au Secretary of the Interior of Agriculture et l'établissement d'un cautionnement de remise en état ou autre et d'un fonds de remise en état. Aucun des projets de loi n'est encore devenu loi.

Les lois fédérales qui régissent les activités de High Plains sur les terrains du gouvernement fédéral, notamment les claims miniers non patentés, sont administrées par l'organisme fédéral appelé Bureau of Land Management (le *BLM*). Le BLM est responsable des lois concernant l'utilisation et la perturbation du sol, les incidences sur le milieu sauvage, les utilisations et les droits temporaires liés aux explosifs ainsi que les questions relatives à la santé et à la sécurité. Il faut obtenir différents permis du BLM et d'autres organismes fédéraux en vertu de ces lois pour exploiter une mine.

Les activités de High Plains sont également soumises à différentes lois environnementales fédérales et étatiques, dont la *National Environmental Policy Act*, la *Comprehensive Environmental Response*, la *Compensation and Liability Act*, la *Resource Recovery and Conservation Act*, la *Clean Water Act*, la *Clean Air Act* et la *Endangered Species Act* et certaines lois de l'État du Wyoming concernant le rejet de polluants. Ces lois exigent l'obtention de différents permis des organismes du gouvernement fédéral et de l'État. Voir « Facteurs de risque ».

Le contrôle de l'État sur les activités minières prend principalement la forme d'un programme de permis miniers administré par la Land Quality Division du Wyoming Department of Environmental Quality (le *ministère du Wyoming*). Les activités de High Plains au Wyoming seront également soumises à une panoplie de lois d'application générale dans l'État ainsi qu'à l'obtention de permis de construction, de permis d'utilisation spéciale et de permis de construction régionaux, municipaux et de comté ainsi qu'au respect des exigences en matière de zonage et de planification générale imposées par la région, la municipalité ou le comté, le cas échéant.

État du Texas

L'exploration minière dans l'État du Texas est soumise à des lois fédérales (y compris la *General Mining Law*), étatiques et régionales. Les lois les plus importantes sont celles se rapportant aux droits de surface et aux droits miniers, celles réglementant de façon générale les activités minières et celles traitant de l'environnement.

Le portefeuille de terrains de High Plains au Texas est constitué de droits loués dans des terrains privés. Les droits de surface et les droits miniers peuvent être regroupés ou détenus séparément. Plusieurs décisions de la Cour suprême du Texas ont établi que les droits miniers étaient les droits dominants. Pour de plus amples renseignements sur les activités judiciaires au Texas se rapportant aux droits de surface et aux droits miniers, voir « Projets d'exploration – Projet Swinney-Switch – Titre relatif au projet Swinney-Switch » et « Facteurs de risque – Possibilité que la Société ne soit pas propriétaire de tout l'uranium des terres qu'elle loue dans le projet Swinney-Switch ».

La Nuclear Regulatory Commission (la *NRC*) a exercé son droit de céder sa compétence à l'État du Texas, cession qui demeure en vigueur tant que les règles adoptées par un État adhérent demeurent équivalentes aux lois fédérales et sont compatibles avec celles-ci.

Deux entités gouvernementales principales ont compétence au Texas en matière de substances radioactives. Le Bureau of Radiation Control (le *BRC*) du Department of State Health Services (le *DSHS*) régit la gestion, le traitement et l'entreposage des déchets issus des substances radioactives naturelles. Le BRC délivre également des permis relatifs aux substances radioactives pour l'extraction de l'uranium au moyen de la lixiviation et son traitement ainsi que pour l'élimination des sous-produits de l'uranium et du thorium. La Texas Commission of Environmental Quality a compétence sur l'injection sous-terrainne aux termes du chapitre 27 du *Texas Water Code*. La Texas Natural Resource Conservation Commission délivre des permis pour les puits d'injection utilisés pour l'extraction par lixiviation et l'injection souterraine de déchets. Les activités de High Plains sont à tout le moins soumises aux lois suivantes par le biais du BRC : la *Clean Air Act*, la *Clean Water Act* et la *Endangered Species Act*.

High Plains est tenue d'informer la population locale si elle présente des demandes au BRC et au DSHS. Le public pourra faire parvenir ses commentaires et soumettre une demande d'audience. Un ensemble d'organismes locaux et d'organisations environnementales non gouvernementales auront le droit de participer aux audiences. Les activités de High Plains au Texas seront également soumises à une panoplie de lois d'application générale dans l'État ainsi qu'à l'obtention de permis de construction, de permis d'utilisation spéciale et de permis d'exploitation régionaux, municipaux et de comté ainsi qu'au respect des exigences en matière de zonage et de planification générale imposées par la région, la municipalité ou le comté, le cas échéant.

PRINCIPAUX PROJETS D'EXPLORATION

Des parties des renseignements présentés dans la présente rubrique ainsi que des autres informations figurant dans le présent prospectus au sujet des projets d'exploration de High Plains sont des résumés ou des extraits du « High Plains Uranium, Inc., Technical Report on the Allemand-Ross, Wyoming, and Swinney-Switch, Texas, Uranium Projects », daté du 2 septembre 2005 (le *rapport technique*), de Christopher R. Lattanzi, ing., ancien président et ingénieur minier, et de Reno Pressacco, géo., géologue principal, tous deux de Micon International Limited (*Micon*), chacun étant une personne qualifiée au sens de la Norme canadienne 43-101 – Information concernant les projets miniers (*Norme canadienne 43-101*). Des parties des renseignements suivants sur le projet Allemand-Ross et le projet Swinney-Switch sont fondées sur des hypothèses, des réserves et des procédures qui ne sont pas décrites en détail aux présentes. Il convient de se reporter au texte intégral du rapport technique, qui pourra être consulté dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (*SEDAR*) des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (www.sedar.com). Le rapport technique peut aussi être examiné pendant les heures normales d'ouverture aux bureaux d'Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l., Suite 3800, Royal Bank Plaza, South Tower, 200 Bay Street, Toronto (Ontario), pendant le placement des unités et pendant une période de 30 jours par la suite.

Projet Allemand-Ross

Description et emplacement des terrains

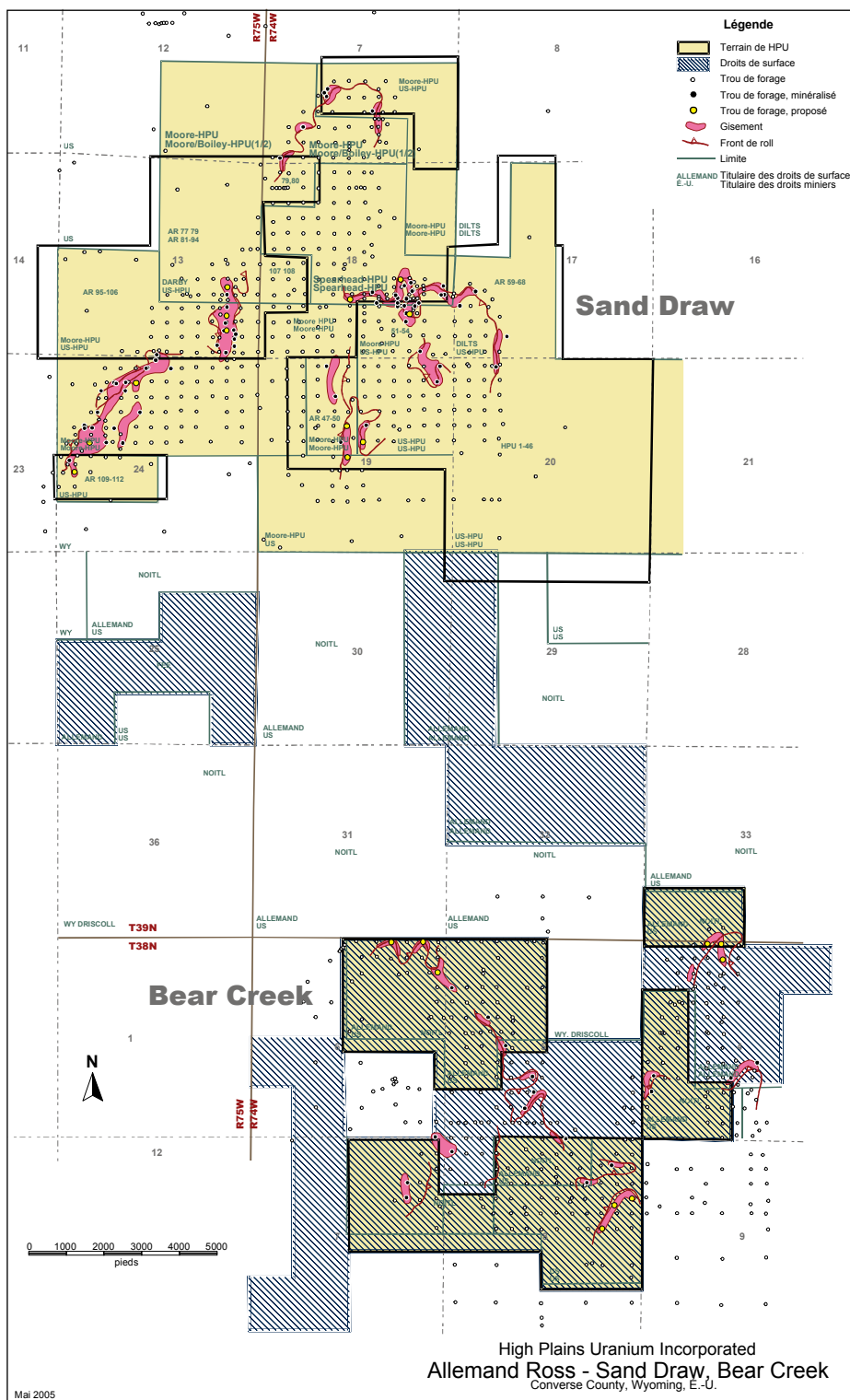
Le secteur du projet Allemand-Ross est située dans le Converse County, dans le centre-sud du Powder River Basin, dans l'État du Wyoming, aux États-Unis, à environ 51 milles (83 kilomètres) au nord de Douglas, au

Wyoming, et à environ 105° 30' de longitude ouest et 43° 00' de latitude nord. Le projet comprend deux terrains : le terrain Sand Draw et le terrain Bear Creek, qui sont situés à environ quatre milles l'un de l'autre (diagramme A).

Au Wyoming, les terrains comprennent des droits de propriété publics et privés. Les droits de propriété privés peuvent inclure à la fois des droits de surface et des droits miniers en fief simple ou ils peuvent être séparés, les droits de surface étant détenus par un propriétaire et les droits miniers par un autre (des terres dites « split fee »). Les terres publiques comprennent habituellement les droits miniers d'une parcelle de terrain donnée et sont gérées par le BLM. Ces droits miniers sont habituellement acquis par voie de jalonnement de claims qui confèrent le droit de prospecter et d'exploiter les minéraux au particulier ou à la société en cause. Là où les droits miniers sont détenus par une entité alors que les droits de surface le sont par une autre, une convention régissant notamment l'accès et l'indemnisation en cas de dommages est habituellement conclue avec le titulaire des droits de surface avant le début des activités d'exploration.

High Plains a commencé à acquérir les droits miniers du projet Allemand-Ross à l'automne 2004 et continue à consolider sa position.

Diagramme A **Terrains du projet Allemand-Ross**



Historique

La minéralisation dans le secteur du projet Allemand-Ross a été découverte, délimitée et forée de manière importante par Continental Oil Company (*Conoco*) au début des années 1970. Conoco s'est ensuite associée à Power Reactor & Nuclear Fuel Development Corporation (*PNC*), regroupement de services publics japonais, puis a poursuivi le programme de forage sur le terrain et les régions connexes. Lorsque Conoco a fermé son service des mines, PNC a pris le projet en main et a conservé le contrôle des parties essentielles du secteur du projet jusqu'à ce qu'elle laisse les droits miniers expirer, à la fin des années 1980.

Conoco a mené son programme de forage à l'aide d'appareils de forage rotatif sur camion capables de forer des trous verticaux d'un diamètre maximal de cinq pouces (12,7 centimètres). Aucune carotte n'a été extraite sur la majeure partie de la longueur des forages. Un carottage a été pratiqué dans les zones minéralisées afin de fournir des échantillons de matière minéralisée à des fins d'analyses de laboratoire. Une diagraphie électrique mesurant la radioactivité naturelle, la résistivité électrique et le potentiel spontané a été créée pour chaque trou de forage. Conoco a réalisé au moins 512 trous de forage sur le terrain Sand Draw. Elle a également réalisé au moins 180 trous de forage sur le terrain Bear Creek. High Plains n'a pas encore en main les résultats détaillés du carottage. Par conséquent, la Société ne peut déterminer la longueur totale du forage exécuté sur ces deux terrains.

Une étude du potentiel économique de la nouvelle découverte de minéralisation d'uranium a été remise à PNC en 1988 (Maxwell et Ludeman, 1988). Elle incluait une estimation du montant de la minéralisation d'uranium présente sur l'ensemble des terrains de Conoco. Pour les besoins de l'estimation, on prévoyait récupérer l'uranium au moyen de méthodes d'exploitation minière par lixiviation in situ et on utilisait comme hypothèse de calcul un taux de récupération de 70 %, une unité exploitable d'une épaisseur minimale de deux pieds, une unité exploitable d'une teneur minimale en U_3O_8 de 0,05 % et un produit d'une accumulation minimale de 0,40. Les estimations pour la majorité des lentilles allongées de minerai avaient été établies selon la méthode de la « general outline » décrite par la Atomic Energy Commission (*AEC*) des États-Unis. La méthode polygonale a été utilisée pour une des lentilles du terrain Sand Draw. Les tableaux II et III ci-après présentent un résumé de ces estimations.

Tableau II
Résumé de l'estimation de la minéralisation d'uranium du terrain Sand Draw présentée à PNC

Gisement	Section	Tonnes courtes	Teneur en % d' U_3O_8	Livres récupérables (U_3O_8)	Épaisseur (pi)	Catégorie	Profondeur (pi)
CD ₁ – I	19 T39N R74W	140 000	0,18	350 000	6,9	Présumée	1 080
EF ₁ – I	7/18 T39N R74W	160 000	0,20	450 000	6,6	Présumée	1 260
EF ₂ – I	18/19 T39N R74W	110 000	0,12	190 000	8,75	Présumée	1 325
EF ₁ – II	18 T39N R74W	360 000	0,18	910 000	5,9	Présumée	1 200
EF ₁ – IIB	18 T39N R74W	84 000	0,29	340 000		Indiquée	
EF ₂ – II	18/19 T39N R74W	78 000	0,15	170 000	3,8	Présumée	1 293
EF ₂ – III A	13 T39N R74W	85 000	0,19	220 000	5,8	Présumée	1 373
EF ₂ – III B	13 T39N R74W	130 000	0,35	630 000		Indiquée	
EF ₂ – IV	13/24 T39N R74W	480 000	0,22	1 500 000	4,8	Présumée	1 390
Total, indiquées		214 000	0,32	970 000			
Total, présumées		1 400 000	0,19	3 790 000			

Source : Fondé sur les données de Maxwell, Robert D. et Ludeman, Frank L., 1988 Study of Power Reactor & Nuclear Fuel Development Corporation, SWPRB Project, Converse County, Wyoming, Phase I and Phase II; document non publié, 15 pages, 9 annexes.

Tableau III
Résumé de l'estimation de la minéralisation d'uranium du terrain Bear Creek présentée à PNC

Gisement	Section	Tonnes courtes	Teneur en % d' U_3O_8	Livres récupérables (U_3O_8)	Épaisseur (pi)	Catégorie	Profondeur (pi)
CD ₁ – I	5/6 T38N R74W	183 000	0,12	310 000	8,9	Présumée	1 109
CD ₁ – III	4 T38N R74W	41 200	0,32	183 000	4,8	Présumée	1 093
CD ₂ – I	8 T38N R74W	37 500	0,17	89 300	5,0	Présumée	1 167
EF ₁ – I	8 T38N R74W	72 100	0,15	148 000	4,5	Présumée	1 295
EF ₂ – I	7 T38N R74W	27 500	0,25	97 400	3,0	Présumée	1 378
Total, présumées		361 300	0,16	827 700			

Source : Fondé sur les données de Maxwell, Robert D. et Ludeman, Frank L., 1988 Study of Power Reactor & Nuclear Fuel Development Corporation, SWPRB Project, Converse County, Wyoming, Phase I and Phase II; document non publié, 15 pages, 9 annexes.

Un taux de récupération du minerai de 70 % a été appliqué pour l'estimation de l'uranium récupérable dans le tableau ci-dessus de sorte que les quantités d'uranium étaient de 1 390 000 livres dans la catégorie des « ressources indiquées » et de 5 400 000 livres dans la catégorie des « ressources présumées » sur le terrain Sand Draw et de 1 180 000 livres dans la catégorie des « ressources présumées » pour le terrain Bear Creek. Comme l'indiquent les tableaux ci-dessus, PNC a estimé que le terrain Sand Draw contient environ 970 000 livres d'uranium (U_3O_8) récupérable dans la catégorie des « ressources indiquées » (214 000 tonnes courtes d'une teneur de 0,32 % d' U_3O_8) et 3 790 000 livres d'uranium récupérable dans la catégorie des « ressources présumées » (1 400 000 tonnes courtes d'une teneur de 0,19 % d' U_3O_8) et que le terrain Bear Creek contient 827 700 livres d'uranium récupérable dans la catégorie des « ressources présumées » (361 300 tonnes courtes d'une teneur de 0,16 % d' U_3O_8).

Les estimations fournies ci-dessus sont historiques. High Plains n'a pas effectué d'estimations des réserves ou des ressources minérales. Les catégories de classification de ces estimations sont fondées sur une classification interne et ne sont pas celles énoncées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) dans les Normes développées par l'ICM sur les ressources et les réserves minérales – Définitions et lignes directrices adoptées par le conseil de l'ICM (les *lignes directrices de l'ICM*) le 20 août 2000, les estimations étant antérieures à l'adoption des lignes directrices de l'ICM. Micon a examiné la méthodologie et les données qui ont servi au calcul de ces estimations et est d'avis que les catégories de classification internes employées sont conformes en général aux lignes directrices de l'ICM actuelles. Micon est d'avis que ces estimations sont suffisamment fiables pour donner un ordre de grandeur de la quantité d'uranium récupérable à partir de ces gisements minéralisés et pour servir de base aux travaux d'exploration à venir. En date des présentes, la Société ne dispose d'aucune estimation ni donnée plus récente concernant le terrain Sand Draw ou le terrain Bear Creek.

Terrain Sand Draw

Les participations de la Société dans le terrain Sand Draw consistent en des blocs de claims contigus composés (i) d'une convention prenant effet le 15 mars 2005 entre High Plains, Ogalalla Mineral Trust et Spearhead Land and Livestock, LP (*Spearhead LP*) (la *convention Ogalalla*), (ii) d'une convention prenant effet le 11 juillet 2005 entre High Plains et Spearhead LP (la *convention Darby Ranch*) et (iii) d'une convention prenant effet le 2 septembre 2005 entre High Plains et les fiduciaires de la fiducie non testamentaire Bolley (la *convention Bolley*). Les droits fonciers visant le terrain Sand Draw sont constitués en tout d'environ (i) 857 acres de droits miniers et 2 139 acres de droits de surface visés par la convention Ogalalla et la convention Bolley et (ii) 315 acres de droits miniers et 626 acres de droits de surface visés par la convention Darby Ranch. De plus, High Plains a jalonné 110 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 1 593 acres). Ni les claims filoniens du gouvernement fédéral ni ces terrains n'ont été arpentés par un arpenteur certifié. Micon n'a pas connaissance de la présence d'obligations environnementales importantes liées au terrain Sand Draw. Il faut un permis du Department of Environmental Quality (le *DEQ du Wyoming*), agence d'État du Wyoming, pour mener des programmes de forage rotatif autres que pour le charbon au Wyoming. On doit aussi verser un cautionnement de remise en état du terrain pour payer les coûts engendrés par la perturbation de la surface causée par ces programmes de forage.

Le terrain Sand Draw est situé dans le Township 39 North, Range 74 West (sections 7, 8, 17, 18, 19 et 20) et Range 75 West (sections 12, 13 et 24), sixième méridien (diagramme B). Des programmes de forage rotatif antérieurs ont décelé la présence d'un certain nombre de venues d'uranium (diagramme B).

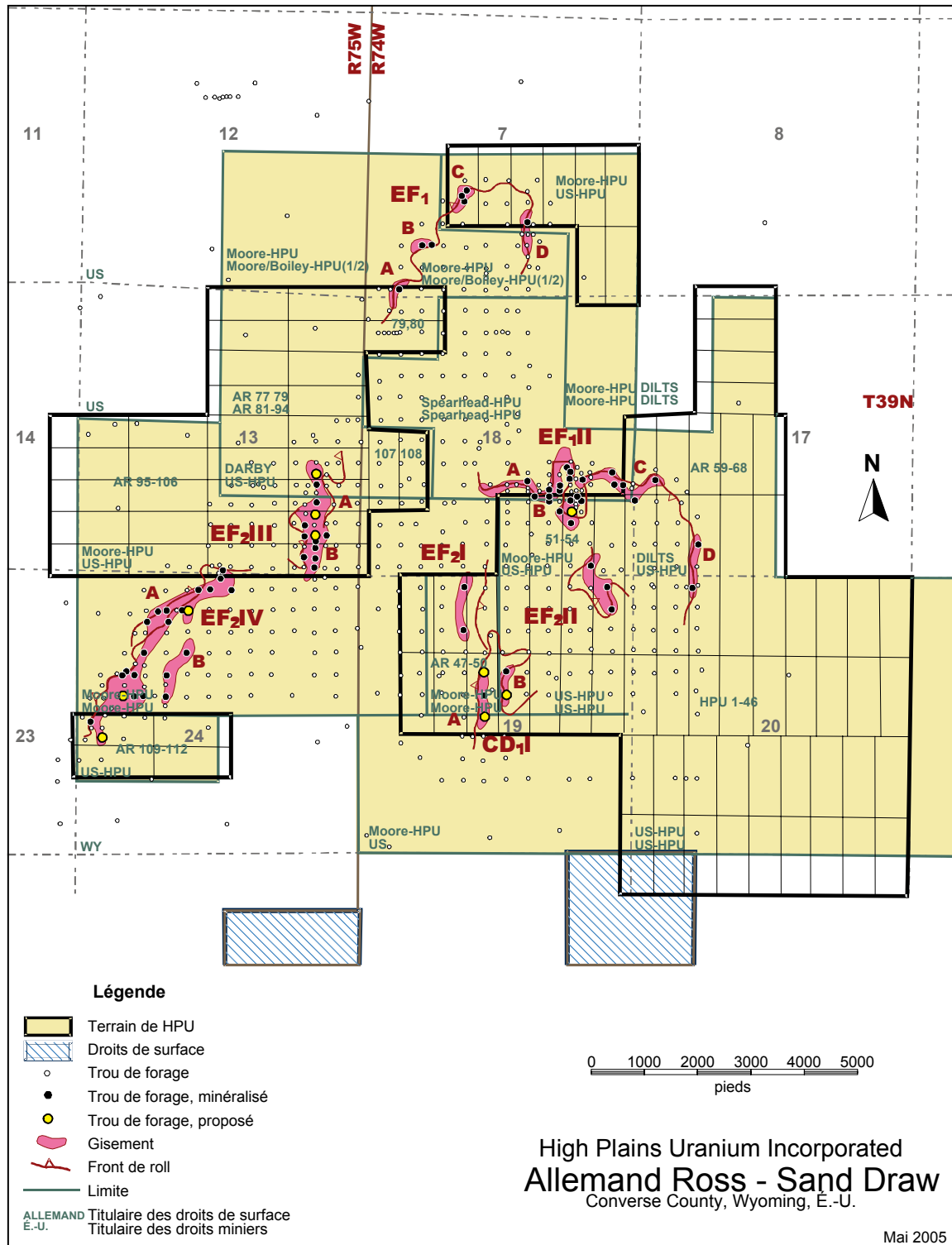
La convention Ogalalla a une durée initiale de cinq ans, prévoit un versement immédiat de 30 \$ US par acre payable à la signature et peut être renouvelée pour trois périodes supplémentaires de cinq ans chacune, soit pour un total de 20 ans. La convention Ogalalla reste en vigueur après l'expiration de la période de 20 ans tant que des activités d'extraction, de mise en valeur, de traitement ou de remise en état se poursuivent de façon continue sur le terrain visé par cette convention.

On peut renouveler la convention Ogalalla pour une deuxième et une troisième période de cinq ans en versant une prime de 75 \$ US et de 100 \$ US respectivement par acre de droits miniers. La convention Ogalalla est renouvelable pour une quatrième période de cinq ans par le versement d'une prime de 100 \$ US par acre de droits miniers et d'un montant équivalant à 6 % de la valeur de l'uranium sous forme de yellow cake récupéré des solutions retirées des terrains lorsque la valeur du yellow cake est inférieure à 50 \$ US la livre. Le versement augmente à 8 % lorsque la valeur du yellow cake est égale ou supérieure à 50 \$ US la livre.

On peut renouveler la convention Ogalalla pour une deuxième et une troisième période de cinq ans en versant une prime de 75 \$ US et de 100 \$ US respectivement par acre de droits de surface. La convention Ogalalla est renouvelable pour une quatrième période de cinq ans par le versement d'une prime de 100 \$ US par acre de droits de surface ainsi que par le versement d'une redevance dérogatoire équivalant à 3 % de la valeur de l'uranium sous forme de yellow cake récupéré des solutions retirées des terrains lorsque la valeur du yellow cake est inférieure à 50 \$ US la livre. Le versement augmente à 4 % lorsque la valeur du yellow cake est égale ou supérieure à 50 \$ US la livre.

En plus des paiements annuels au titre des dommages causés à la surface des terrains à l'étape de la mise en valeur, High Plains doit effectuer une série de paiements au titre des dommages causés par ses activités, notamment la mise en valeur, l'arpentage, l'exploration et le forage de délimitation, l'installation de puits de surveillance, de pipelines et de lignes de transport de l'énergie et la construction de routes utilisées pour les activités de surface.

Diagramme B
Répartition des claims sur le terrain Sand Draw du projet Allemand-Ross



Le Darby Ranch, qui fait également partie du terrain Sand Draw, comprend environ 315 acres de droits miniers et 626 acres de droits de surface au total. Les claims filoniens du gouvernement fédéral contrôlés par High Plains se trouvent sur les terres où les droits de surface et les droits miniers sont divisés (« split-fee lands ») du Darby Ranch. Le terrain est situé dans le Township 39 North, Range 74 West (section 18) et le Township 39 North, Range 75 West (section 13), sixième méridien.

La convention Darby Ranch (qui porte sur une participation indivise de 45 % dans les droits miniers et une participation de 100 % dans les droits de surface) a une durée initiale de cinq ans et High Plains a versé une prime de 30 \$ US par acre à sa signature.

On peut renouveler la convention Darby Ranch pour une deuxième et une troisième période de cinq ans en versant une prime de 75 \$ US et de 100 \$ US respectivement par acre de droits miniers. La convention Darby Ranch est renouvelable pour une quatrième période de cinq ans par le versement d'une prime de 100 \$ US par acre de droits miniers et d'un montant correspondant à 6 % de la valeur de l'uranium sous forme de yellow cake récupéré des solutions retirées des terrains lorsque la valeur du yellow cake est inférieure à 50 \$ US la livre. Le versement augmente à 8 % lorsque la valeur du yellow cake est supérieure ou égale à 50 \$ US la livre.

On peut renouveler la convention Darby Ranch pour une deuxième et une troisième période de cinq ans en versant une prime de 75 \$ US et de 100 \$ US respectivement par acre de droits de surface. La convention Darby Ranch est renouvelable pour une quatrième période de cinq ans par le versement d'une prime de 100 \$ US par acre de droits de surface et d'une redevance dérogatoire correspondant à 3 % de la valeur de l'uranium sous forme de yellow cake récupéré des solutions retirées des terrains lorsque la valeur du yellow cake est inférieure à 50 \$ US la livre. Le versement augmente à 4 % lorsque la valeur du yellow cake est égale ou supérieure à 50 \$ US la livre.

En plus des paiements annuels au titre des dommages causés à la surface des terrains à l'étape de la mise en valeur, High Plains doit effectuer une série de paiements au titre des dommages causés à ces régions par ces activités, notamment l'arpentage, l'exploration et le forage de délimitation, l'installation de puits de surveillance, de pipelines et de lignes de transport de l'énergie et la construction de routes utilisées pour les activités de surface.

De plus, le 15 septembre 2005, High Plains a entrepris des négociations en vue de conclure des baux visant la participation restante de 55 % dans les droits miniers du Darby Ranch. Ces négociations n'ont pas encore mené à une entente finale.

Le terrain visé par la convention Bolley fait également partie du terrain Sand Draw. Le terrain Bolley, qui comprend 310 acres de droits miniers, est surtout situé dans le Township 39 North, Range 74 West (section 7), et le Township 39 North, Range 75 West (section 12), sixième méridien.

La convention Bolley a une durée initiale de cinq ans et High Plains a versé une prime de 30 \$ US par acre de droits miniers à sa signature.

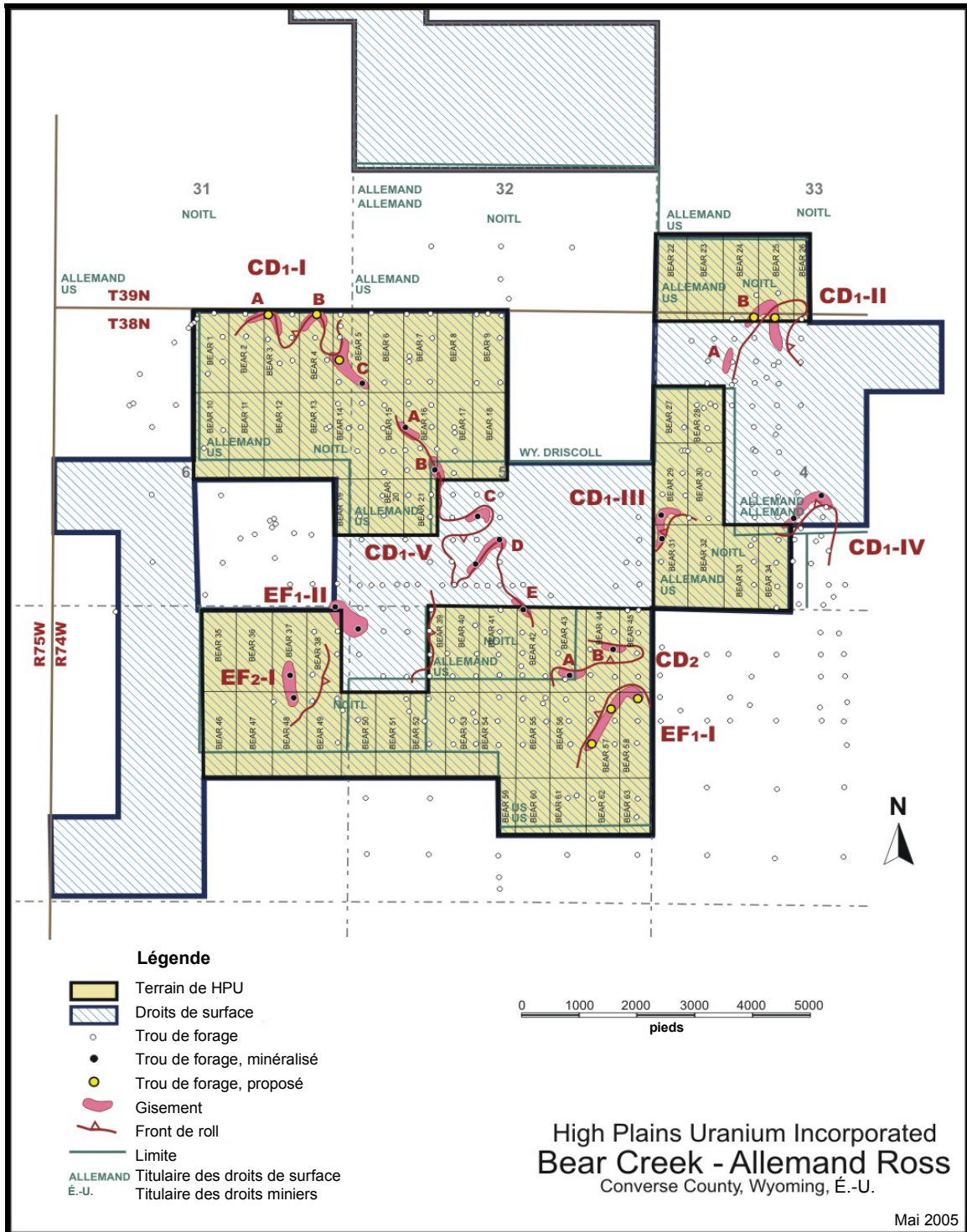
En ce qui concerne les droits miniers, on peut renouveler la convention Bolley pour une deuxième et une troisième période de cinq ans en versant une prime de 75 \$ US et de 100 \$ US respectivement par acre de droits miniers. La convention Bolley est renouvelable pour une quatrième période de cinq ans par le versement d'une prime de 100 \$ US par acre de droits miniers et d'un montant équivalant à 6 % de la valeur de l'uranium sous forme de yellow cake récupéré des solutions retirées des terres lorsque la valeur du yellow cake est inférieure à 50 \$ US la livre. Le versement augmente à 8 % lorsque la valeur du yellow cake est égale ou supérieure à 50 \$ US la livre.

De plus, le terrain Sand Draw est également composé au total de 110 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 1 593 acres). Des parties de certains de ces claims, tels qu'ils ont été jalonnés, empiètent sur des terres privées ou publiques que High Plains ne contrôle pas.

Terrain Bear Creek

Les participations de la Société dans le terrain Bear Creek (diagramme C) sont constituées au total d'environ 2 796 acres de droits de surface visés par une convention entre High Plains et la fiducie familiale Donna S. Allemand (la *fiducie DSAF*) prenant effet en date du 17 mai 2005 (la *convention de la fiducie DSAF*). High Plains a également jalonné 63 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 876 acres) sur le terrain.

Diagramme C
Répartition des claims sur le terrain Bear Creek du projet Allemand-Ross



High Plains est propriétaire de la totalité des droits miniers de ce terrain, qu'elle a obtenus par l'acquisition de claims jalonnés et dont aucun n'a été arpenté par un arpenteur certifié. Les redevances liées à la production d'uranium tiré du terrain Bear Creek sous forme de yellow cake sont payables à la fiducie DSAF.

La convention de la fiducie DSAF a pris effet le 17 mai 2005 et elle a une durée initiale de cinq ans. La convention peut être renouvelée pour trois périodes supplémentaires de cinq ans chacune, soit pour un total de 20 ans. La convention reste en vigueur après la période de 20 ans tant que des activités d'extraction, de mise en valeur, de traitement ou de remise en état se poursuivent de façon continue.

On peut renouveler la convention pour une deuxième et une troisième période de cinq ans en versant une prime de 75 \$ US et de 100 \$ US respectivement par acre de droits de surface. La convention est renouvelable pour une quatrième période de cinq ans par le versement d'une prime de 100 \$ US par acre de droits de surface et d'une redevance dérogatoire correspondant à 3 % de la valeur de l'uranium sous forme de yellow cake récupéré des solutions retirées des terrains lorsque la valeur du yellow cake est inférieure à 50 \$ US la livre. Le versement augmente à 4 % lorsque la valeur du yellow cake est égale ou supérieure à 50 \$ US la livre.

En plus des paiements annuels au titre des dommages causés à la surface des terrains à l'étape de la mise en valeur, High Plains doit effectuer une série de paiements au titre des dommages causés à ces régions par ces activités, notamment l'arpentage, le forage d'exploration et de délimitation, l'installation de puits de surveillance, de pipelines et de lignes de transport d'énergie et la construction de routes d'accès pour les activités de surface.

De plus, le 15 septembre 2005, High Plains a amorcé des négociations en vue de conclure des baux couvrant les participations minières non louées dans le reste du terrain Bear Creek. Ces négociations n'ont pas mené à une entente finale.

Dans le passé, des programmes de forage rotatif ont décelé la présence d'un certain nombre de venues d'uranium (diagramme C). Micon n'a pas connaissance de la présence d'obligations environnementales importantes sur le terrain Bear Creek. On croit comprendre qu'un permis du DEQ du Wyoming soit requis pour mener des programmes de forage rotatif autres que pour le charbon au Wyoming. Un cautionnement de remise en état du terrain doit être versé pour payer les coûts engendrés par la perturbation de la surface causée par ces programmes de forage.

Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructure et géographie physique

L'accès au projet Allemand-Ross se fait par la Converse County Road 31, qui est aussi connue sous le nom de Ross Road. Le projet est situé à environ 32 milles au nord du point d'origine de la Ross Road à l'angle de la Wyoming Highway 93 (venant de Douglas) et de la Wyoming Highway 96 (venant de Glenrock). La Ross Road est une route ouverte à l'année qui est entretenue par le Converse County. Sa partie sud est asphaltée alors que sa partie nord est une route de gravier. La Ross Road s'arrête neuf milles au nord du projet près du lotissement urbain de Ross. Le terrain Sand Draw est adjacent à la Ross Road et juste à l'ouest. Le terrain Bear Creek est situé à quatre milles à l'ouest de la Ross Road sur des chemins établis à deux voies. Il y a suffisamment d'espace sur les terrains actuels pour construire un champ de captage et une usine d'extraction.

Le climat de la région est caractérisé par des hivers frais et des étés chauds. La station de surveillance météorologique à long terme la plus près est celle de Casper, au Wyoming, qui observe la météo depuis le 1^{er} août 1948 (Western Regional Climate Centre, 2005). Au cours de la période d'observation de 57 ans, la température maximale annuelle moyenne a atteint environ 59 °F (15 °C) alors que la température minimale annuelle moyenne a été d'environ 32 °F (0 °C). La précipitation totale moyenne a été de 11,90 pouces (environ 302 millimètres).

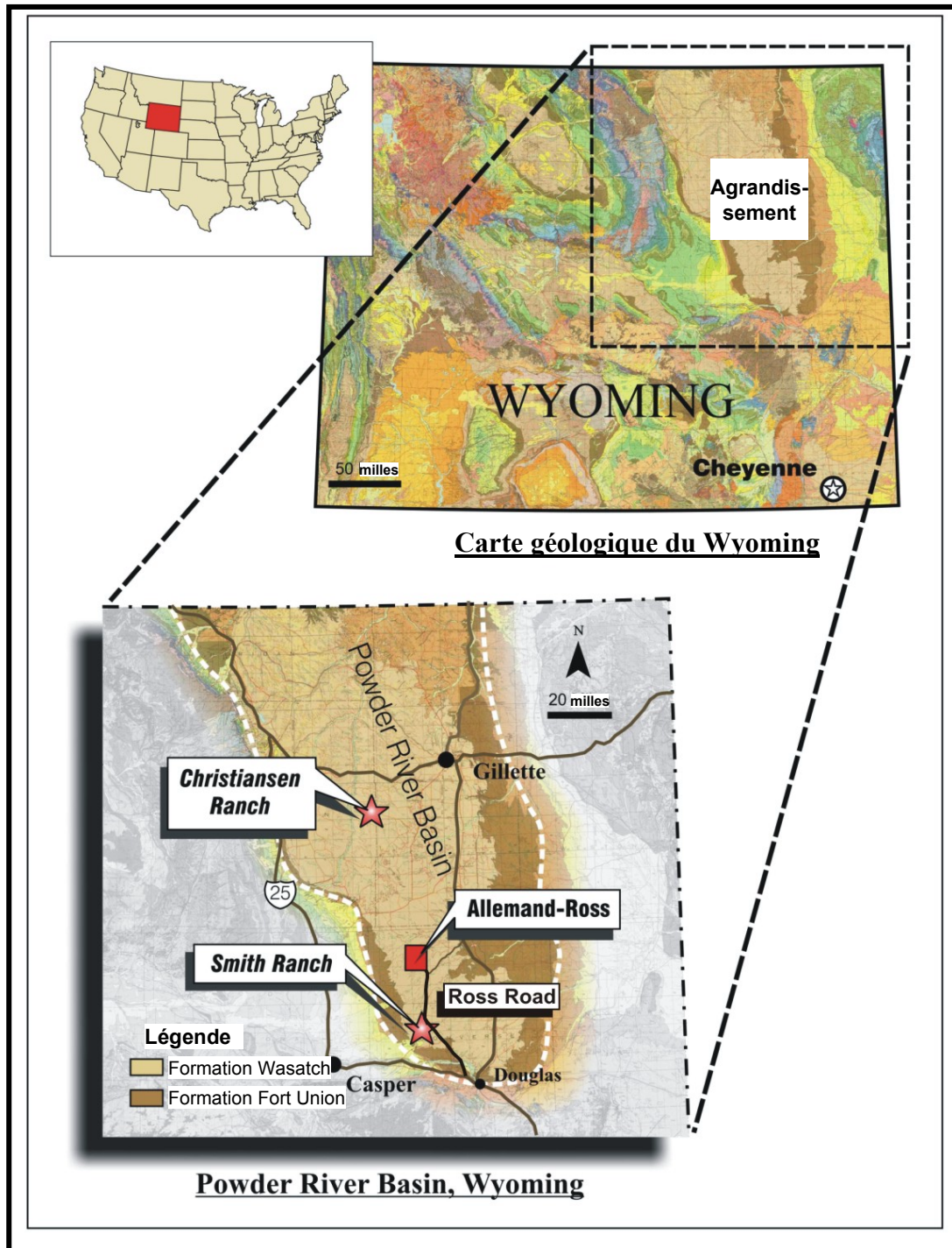
L'accès local aux gisements se fait sur des chemins non entretenus, empruntés pour des activités d'élevage de bestiaux, d'entretien de puits de pétrole et de forage. L'énergie électrique disponible dans le secteur du projet est suffisante pour desservir des activités résidentielles et d'exploitation de puits de pétrole. Plusieurs puits de pétrole et le matériel connexe se trouvent sur le terrain, mais on ne prévoit pas qu'ils généreront des activités de forage d'uranium ou d'exploitation minière puisqu'une grande partie de la zone du projet a déjà fait l'objet de programmes de forage exploratoire dans le passé. On trouve dans le secteur du projet un pipeline employé pour le transport de produits pétroliers; on devra prendre des mesures afin de repérer précisément son emplacement avant de commencer tout programme de forage futur.

L'élévation à l'angle du terrain Sand Draw et de la Ross Road est d'environ 5 180 pieds (environ 1 580 mètres) au-dessus du niveau moyen de la mer et le relief local maximal est de 130 pieds (environ 40 mètres). Le secteur du projet est située dans une prairie onduleuse semi-aride, couverte d'herbage ondulé et de très peu d'arbres.

Cadre géologique

Le Powder River Basin, situé dans le nord-est du Wyoming et le sud-est du Montana, est un bassin structural synclinal asymétrique, aligné du nord au sud, délimité au sud par la chaîne de montagnes Laramie (là où se trouve le projet Allemand-Ross), à l'ouest par les montagnes Big Horn et le Casper Arch et à l'est par les montagnes Black Hills et délimité faiblement au nord par le Miles City Arch. Le bassin est un avant-pays de la période laramienne (environ 65 millions d'années) qui était alimenté principalement par des systèmes de ruisseaux s'écoulant vers le nord et indirectement par des systèmes s'écoulant de l'ouest et du sud-est. Le bassin a une superficie d'environ 7,7 millions d'acres. Les gisements uranifères importants repérés à ce jour dans le Powder River Basin sud ont été encaissés soit dans la formation Fort Union de la période paléocène (environ 60 millions d'années) soit dans la formation inférieure Wasatch de la période éocène (environ 45 millions d'années). Le diagramme E ci-après présente la distribution superficielle des formations Fort Union et Wasatch dans le Powder River Basin.

Diagramme D
Aperçu de l'emplacement des formations Wasatch et Fort Union dans le Powder River Basin



Source : Fondé sur les données de Love, J.D. et Christiansen, Ann Coe, 1985, US Geological Survey Map 1964-83.

La formation Wasatch est composée d'unités de grès arkosique dont l'épaisseur varie généralement de 10 à 200 pieds (trois à 60 mètres) et qui sont séparées par de minces et multiples unités d'argilite. La formation Fort Union du paléocène qui s'étend sous la formation encaissante Wasatch dans le Powder River Basin se compose de grès à grains fins, de siltite, d'argilite interstratifiée et parfois de couches massives de houille.

La minéralisation d'uranium se trouvant dans le secteur du projet Allemand-Ross serait apparemment encaissée dans la formation inférieure Wasatch ou dans la formation supérieure Fort Union. Le projet est situé à quelques milles à l'est de l'axe d'orientation préférentielle du bassin nord-nord-ouest et à quelques milles à l'ouest de la trace axiale. On retient que le pendage de la roche encaissante est inférieur à 1 %.

Types de gisement

La minéralisation d'uranium se trouve dans un certain nombre d'environnements géologiques sédimentaires, hydrothermaux et ignés différents en Amérique du Nord (diagramme E). Les gisements uranifères du monde peuvent être regroupés dans les 10 principales catégories suivantes de gisements en fonction de leur cadre géologique (Uranium Information Centre, 2001).

1. Gisements associés à une discordance (p. ex. le bassin de l'Athabasca, au Canada).
2. Gisements complexes de brèche (p. ex. Olympic Dam, en Australie).
3. Gisements dans les grès (y compris de front de roll, tabulaires et associés à des structures).
4. Dépôts superficiels (p. ex. le gisement de Yeelirrie, en Australie-Occidentale).
5. Gîtes inclus dans les roches volcaniques.
6. Gîtes intrusifs (p. ex. le gisement de Palabora, en Afrique du Sud).
7. Gîtes inclus dans les roches métasomatiques (p. ex. le gisement de Zheltye Vody, en Ukraine).
8. Gîtes inclus dans les roches métamorphiques (p. ex. le gisement de Mary Kathleen, dans le Queensland).
9. Gîtes inclus dans un conglomérat de galets à quartz (p. ex. Elliot Lake, au Canada).
10. Gîtes inclus dans des filons (p. ex. le gisement de Jachymov, en République tchèque).

Le principal minéral primaire utile dans ces gisements est (i) l'uraninite (minéral uranifère complexe contenant du UO_2 et du UO_3 sous forme cristalline) ou (ii) la pechblende (forme massive de l'uraninite), quoiqu'un éventail d'autres minéraux renfermant de l'uranium puisse être trouvé dans des gisements particuliers.

Il existe une grande variété de minéraux secondaires d'uranium, dont la plupart sont de couleurs éclatantes et fluorescentes. Les plus communs sont la gummite (terme général comme la limonite employé pour des mélanges de divers oxydes d'uraniums hydratés secondaires contenant des impuretés); les phosphates d'uranium du type phosphuranylite, y compris l'autunite (avec du calcium), la saleéite (magnésium) et la torbernite (avec du cuivre); et les silicates d'uranium hydratés comme la coffinite, l'uranophane (avec du calcium) et la sklodowskite (magnésium). Une synthèse de la taille du gisement et de la fourchette de teneurs est présentée au tableau IV ci-après.

Diagramme E
Emplacement des provinces d'uranium et des gisements importants d'uranium en Amérique du Nord

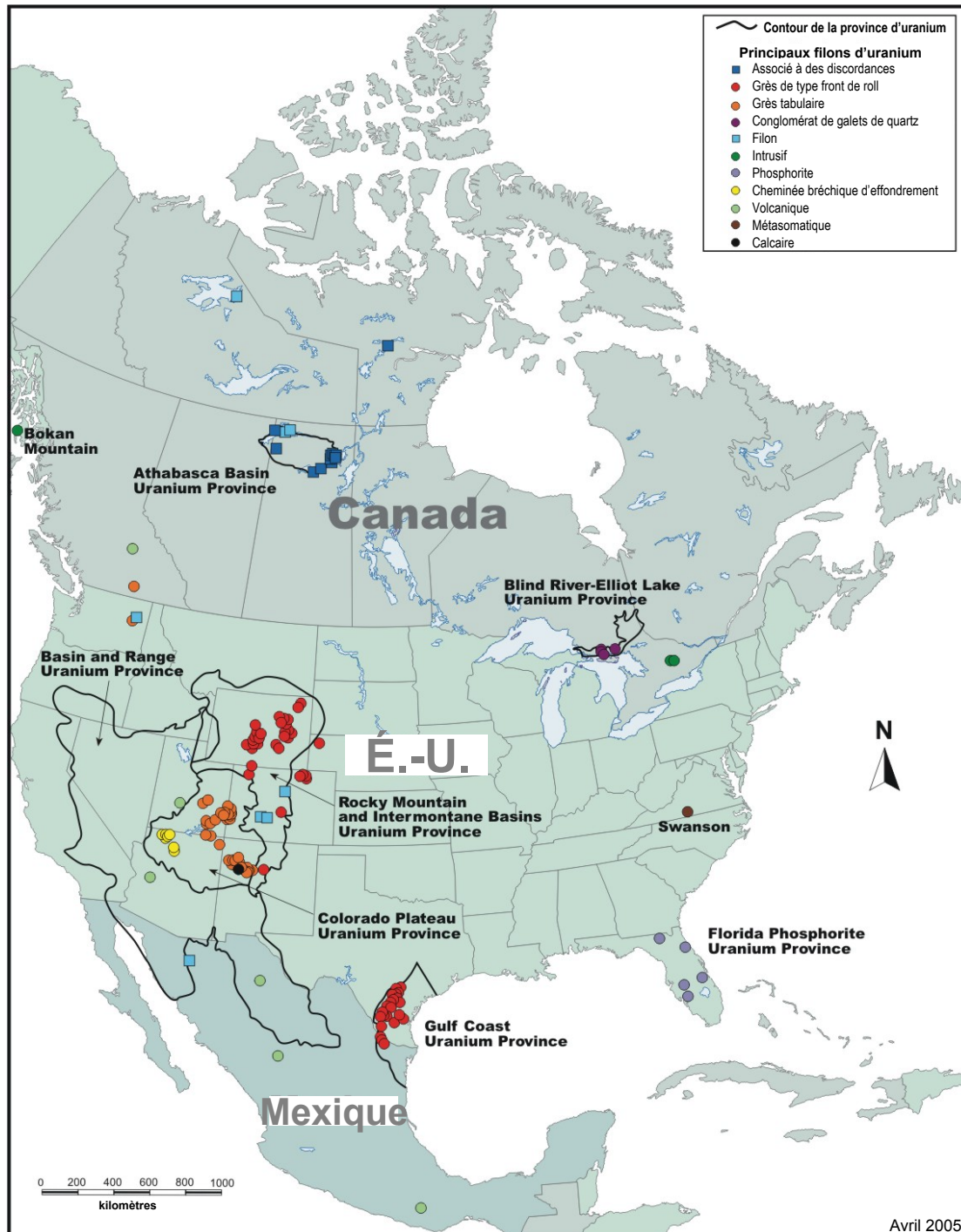


Tableau IV
Fourchettes typiques de taille et de teneur des gisements d'uranium en Amérique du Nord

Province d'uranium	Dimension totale de la ressource (tonnes courtes)	Superficie (milles carrés)	Fourchette de taille (tonnes courtes d' U_3O_8)	Fourchette de teneur (% d' U_3O_8)
Bassin de l'Athabasca	$5,5 \times 10^5$	100 000	650 – 195 000	0,30 – 16,5
Blind River-Elliot Lake	$3,0 \times 10^5$	25 000	3 000 – 240 000	0,04 – 0,125
Colorado Plateau	$6,0 \times 10^5$	200 000	500 – 200 000	0,05 – 0,60
Rocky Mountain and Intermontane Basins	$3,5 \times 10^5$	320 000	500 – 20 000	0,04 – 0,48
Gulf Coast	$1,0 \times 10^5$	50 000	500 – 10 000	0,04 – 0,30
Basin and Range	$4,0 \times 10^4$	675 000	500 – 20 000	0,05 – 0,10
Florida Phosphorite	$1,0 \times 10^6$	30 000	90 000 – 270 000	0,007 – 0,0125
Canada sauf les provinces d'uranium	$9,0 \times 10^4$	s.o.	500 – 25 000	0,07 – 0,60
États-Unis sauf les provinces d'uranium	$6,0 \times 10^4$	s.o.	800 – 22 000	0,09 – 0,75
Mexique sauf les provinces d'uranium	$2,0 \times 10^3$	s.o.	800 – 1 200	0,03 – 0,08
TOTAL	$3,0 \times 10^6$			

Source : Finch, Warren I. 1996. Uranium Provinces of North America – Their Definition, Distribution and Models: US Geological Survey Bulletin 2141, 20.

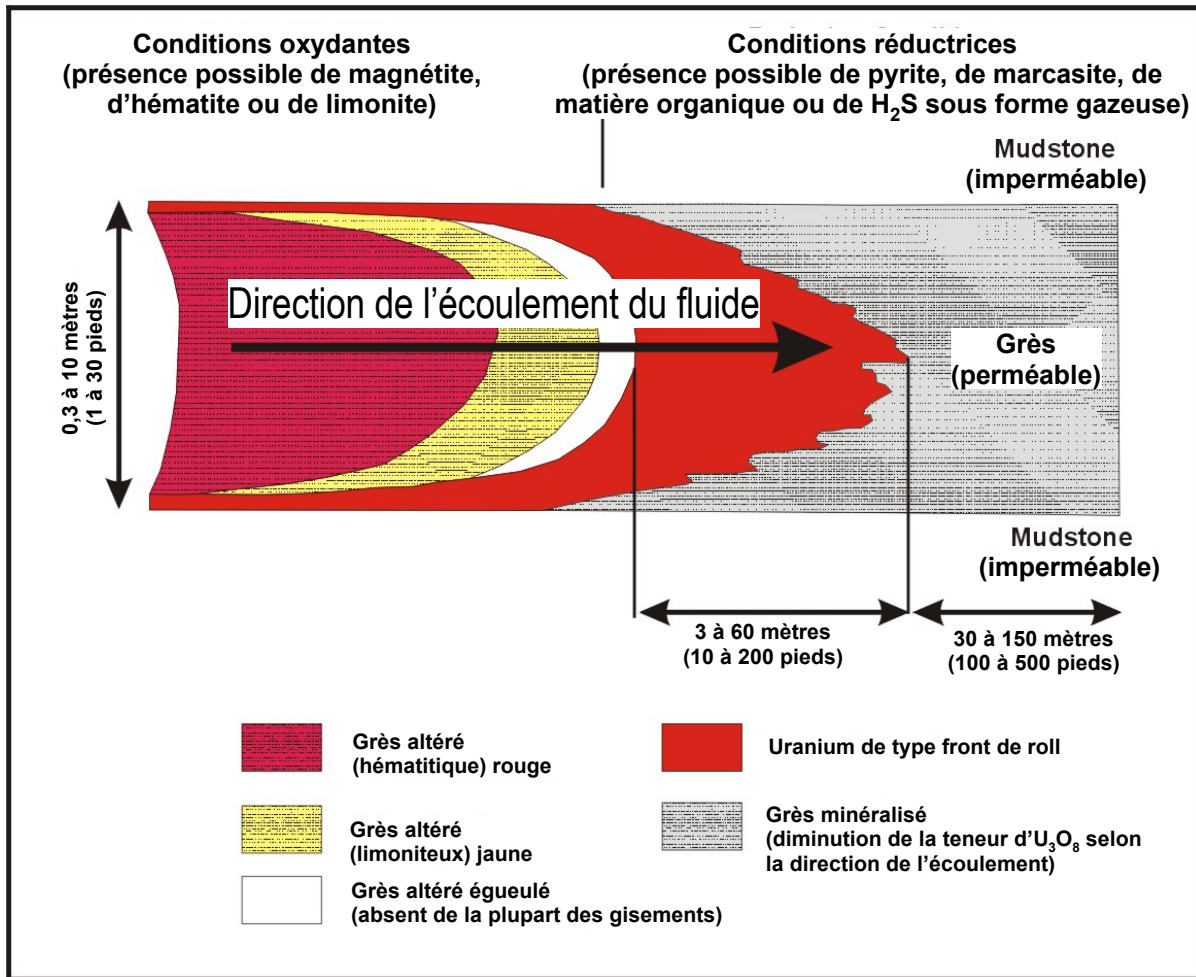
La minéralisation d'uranium connue dans le Powder River Basin du Wyoming peut être classifiée dans la catégorie de gisement dans les grès. Notamment, la minéralisation d'uranium découverte dans le projet Allemand-Ross est un sous-type de front de roll.

Selon la théorie généralement reconnue concernant le dépôt de l'uranium dans les bassins du Wyoming, l'uranium contenu dans la cendre volcanique sus-jacente à la formation White River recouvrant la zone a été lessivé par de l'eau de surface oxygénée puis emporté dans les affleurements de grès et entraîné en pendage sous des conditions oxydantes dans des lits de grès perméables jusqu'à ce qu'il atteigne un milieu réducteur où l'uranium a été précipité, soit dans des sections inférieures de la formation Wasatch, soit dans les sections supérieures de la formation Fort Union.

Les agents réducteurs appropriés peuvent être la présence de pyrite, marcasite, matière organique, l'action bactérienne et les gaz H_2S . Le fluide uranifère oxygéné a été concentré et confiné dans des unités de grès perméables par la présence de lits d'argilite imperméables ou dans d'autres unités semblables. Le dépôt de l'uranium n'est pas limité à une seule unité de grès. Les résultats des activités d'exploration menées par Conoco ont permis de trouver dans cette zone un certain nombre d'unités de grès encaissant une minéralisation d'uranium de type front de roll. Le diagramme F ci-après présente à l'aide d'un schéma le milieu de dépôt d'un gisement typique d'uranium de front de roll.

L'exploration de gisements d'uranium de front de roll repose sur l'identification du milieu géochimique principal (soit oxydé ou réduit) comme guide primaire de l'emplacement de la limite redox. On y parvient généralement par des sondages très espacés. L'emplacement de la limite redox se définit mieux au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles. L'exploration se concentre ensuite vers l'évaluation détaillée des zones favorables de la limite redox afin de déterminer si une minéralisation à teneur économique en uranium est présente.

Diagramme F
Illustration schématique de la formation d'un gisement uranifère de type front de roll



Source : Heylman, Edgar B., 2003, site Web Roll-Front Uranium Deposits: Prospecting and Mining Journal consulté le 8 avril 2005.

La présence et la quantité de minéralisation d'uranium sont établies par des valeurs radiométriques mesurées à l'aide d'outils de levés en profondeur. Ces valeurs sont habituellement calibrées par un laboratoire certifié au moyen d'un petit nombre d'essais. Des renseignements supplémentaires, soit des lectures neutrons-neutrons, de résistivité et de potentiel spontané, sont recueillis au cours de levés en profondeur.

On calcule la teneur en uranium de façon radiométrique en mesurant les niveaux de radioactivité de certains dérivés radioactifs formés au cours de la désintégration radioactive des atomes d'uranium. Dans le cas où la quantité de dérivés radioactifs est en état d'équilibre avec les atomes parents d'uranium, cette méthode servira de mesure précise de la concentration d'uranium parent. Toutefois, l'uranium peut être remobilisé dans des environnements géologiques, menant à des situations où l'uranium est présent sans dérivés radioactifs et où, à l'opposé, des dérivés radioactifs subsistent après l'appauvrissement de l'uranium. Ces situations de déséquilibre peuvent faire en sorte qu'on surestime ou qu'on mésestime la concentration d'uranium parent. Il est donc très important d'obtenir des échantillons représentatifs de la minéralisation d'uranium sur le terrain sous examen et de confirmer l'estimation radiométrique à l'aide de méthodes d'analyse chimique.

Minéralisation

Les activités d'exploration menées par Conoco ont permis la découverte d'un certain nombre de gisements d'uranium de front de roll dans le terrain Sand Draw (diagramme B). Les gisements connus se trouvent dans une aire qui mesure environ 2 milles sur 2 milles (3,2 kilomètres sur 3,2 kilomètres). La minéralisation d'uranium est encaissée dans un certain nombre d'unités individuelles de grès présentes à une profondeur variant entre environ

1 029 et 1 444 pieds (338 et 474 mètres) de la surface. Le plus grand gisement situé sur le terrain Sand Draw a une longueur d'environ 0,6 mille (1 kilomètre), une largeur d'environ 850 pieds (250 mètres) et une dimension verticale d'environ 7 pieds (2,3 mètres). De manière générale, ces gisements ont des tracés transversaux en forme de croissant et elles sont en strates horizontales ou elles plongent doucement de l'angle nord-est vers le centre du Powder River Basin.

Le forage historique a identifié plusieurs fronts de roll et de concentrations d'uranium dans le terrain Bear Creek (diagramme C). Le front de roll le plus long s'interprète comme ayant environ 7 000 pieds (2 100 mètres) de longueur, et plusieurs trous de forage auraient traversé une importante minéralisation d'uranium à des profondeurs similaires à celles du terrain Sand Draw.

Exploration

High Plains n'a pas mené de travaux d'exploration sur le terrain Sand Draw ni sur le terrain Bear Creek.

Forage

Une description des travaux de forage antérieurs effectués sur les terrains est présentée ci-dessus à la rubrique « *Principaux projets d'exploration – Projet Allemand-Ross – Historique* ». À ce jour, High Plains n'a pas terminé le forage sur les terrains.

Méthode et approche d'échantillonnage

High Plains n'a pas encore réalisé d'échantillonnage sur les propriétés à ce jour puisque aucune des carottes de forage de Conoco n'a duré jusqu'à aujourd'hui.

Préparation, analyses et sécurité des échantillons

High Plains n'a pas préparé ou analysé d'échantillons puisque aucun échantillon n'a encore été recueilli dans les terrains et qu'aucune des carottes de forage de Conoco n'a duré jusqu'à aujourd'hui.

Confirmation des données

En raison de l'écoulement du temps et du peu d'intérêt que ce genre de minéralisation a suscité pendant plusieurs décennies, il est impossible de vérifier de manière exhaustive les données sur ces terrains, plusieurs dossiers et documents provenant de programmes d'exploration antérieurs ayant été perdus ou détruits ou étant inaccessibles pour d'autres raisons. Par conséquent, la vérification des données de Micon s'est limitée à un examen des données disponibles sur les terrains et à une visite du site. Les données comprennent une série de cartes de sondages indiquant le numéro du trou, la profondeur de la minéralisation d'uranium décelée et l'épaisseur et la teneur de la minéralisation.

En plus de l'examen des données, Micon a été en mesure de localiser un certain nombre de colliers de trous de forage de Conoco sur le terrain Sand Draw. On a pu établir l'emplacement de ces colliers de forage grâce à des tubes de plastique noir d'environ 1 pouce (2,5 centimètres) de diamètre et d'environ 8 pouces (environ 20 centimètres) de hauteur au-dessus du sol auxquels était fixée une étiquette en aluminium portant le numéro du trou de forage.

Micon s'est appuyée sur les données présentées dans les cartes de sondages sur le terrain Sand Draw et le terrain Bear Creek. Selon Micon, la qualité de l'information étudiée respecte les normes en vigueur au moment où les travaux d'exploration ont été menés. Micon est d'avis que les données restantes sont suffisamment crédibles pour être utilisées avec confiance comme guide pour les programmes d'exploration futurs.

Traitement de minéral et essai métallurgique

Aucune analyse de traitement de minéral ou d'essai métallurgique n'a été effectuée par High Plains sur les terrains.

Estimation des ressources minérales et des réserves minérales

Aucune estimation des ressources minérales et des réserves minérales n'a été établie par High Plains sur les terrains.

Autres données et informations pertinentes

Micon n'a connaissance d'aucune autre donnée ou information pertinente dont l'omission pourrait rendre le contenu de son rapport technique trompeur ou difficile à comprendre.

Interprétation et conclusion

Micon a formulé les conclusions suivantes concernant le projet Allemand-Ross :

- La teneur de la minéralisation d'uranium révélée par les trous forés par Conoco est semblable à celle qui est extraite par Cameco Corporation tout près à Smith Ranch, où on utilise la méthode de lixiviation envisagée par High Plains pour le terrain Sand Draw et le terrain Bear Creek si ces terrains se révélaient viables du point de vue économique. Selon Micon, la densité des trous forés par Conoco sur ces deux terrains est suffisante, en termes généraux, pour permettre d'évaluer la position d'un front de roll qui serait un site favorable à un dépôt de minéralisation d'uranium. La densité des trous y est suffisante pour permettre l'estimation de la dimension générale des dépôts d'uranium.
- Micon a examiné toute l'information se rapportant à la minéralisation d'uranium trouvée sur les terrains Sand Draw et Bear Creek. Micon a également vérifié assez de données pour croire que les données sont suffisamment crédibles pour servir de guide à des programmes de travaux futurs sur les deux terrains. Toutefois, en l'absence de données historiques détaillées, il faudra nécessairement entreprendre un programme de travaux qui permettra de confirmer l'exactitude du travail antérieur et de disposer d'une information assez détaillée pour servir à l'avancement de ces deux projets.

Recommandations

Le programme de travail envisagé par High Plains vise à confirmer la présence, la teneur et les dimensions des gisements d'uranium identifiés par les programmes de forage de Conoco. Une série de programmes de forages de plus en plus détaillés permettra d'atteindre ce but. Des études de base sur l'environnement seront effectuées et serviront de fondement à la rédaction d'un rapport d'impact environnemental. On entreprendra des études métallurgiques et hydrologiques ainsi que des travaux techniques préliminaires afin de permettre une étude de faisabilité. Ces activités et ces dépenses devraient s'échelonner sur une période de 30 à 36 mois. Le tableau V qui suit présente un résumé des dépenses proposées.

Tableau V
Dépenses proposées pour la délimitation et la mise en valeur des terrains Sand Draw et Bear Creek
du projet Allemand-Ross, au Wyoming
(dollars américains)

Terrain Sand Draw				
Objet	T3/T4 2005	2006	2007	Total
Phase I – Allemand-Ross				
Carottage et diagraphie	180 000			180 000
Étude hydrogéologique	80 000			80 000
Puits de surveillance de base	540 000	50 000	10 000	600 000
Ingénierie/hydrologie	50 000	50 000		100 000
Sous-total, phase I	850 000	100 000	10 000	960 000
Phase II – Allemand-Ross				
Forage de confirmation/délimitation		580 000		580 000
Étude de pré faisabilité		50 000	25 000	75 000
Délimitation de l'expansion du gisement			1 700 000	1 700 000
Sous-total, phase II		630 000	1 725 000	2 355 000
Sous-total, phases I et II	850 000	730 000	1 735 000	3 315 000
Coûts accessoires, toutes les phases				
Personnel	112 000	117 000	124 000	353 000
Conseillers	30 000	60 000	60 000	150 000
Paielements de claims	25 000	25 000	25 000	75 000
Versement de loyers	18 000	18 000	18 000	54 000
Sous-total, coûts accessoires	185 000	220 000	227 000	632 000
Total global, terrain Sand Draw	1 035 000	950 000	1 962 000	3 947 000

Terrain Bear Creek				
Objet	T3/T4 2005	2006	2007	Total
Phase I – Allemand-Ross				
Carottage et diagraphie	180 000			180 000
Étude hydrogéologique	80 000			80 000
Puits de surveillance de base	540 000	10 000	10 000	560 000
Ingénierie/hydrologie	25 000	25 000		50 000
Sous-total, phase I	825 000	35 000	10 000	870 000
Phase II – Allemand-Ross				
Forage de confirmation/délimitation		180 000		180 000
Étude de pré faisabilité		50 000		50 000
Délimitation de l'expansion du gisement			520 000	520 000
Sous-total, phase II	--	230 000	520 000	750 000
Sous-total, phases I et II	825 000	265 000	530 000	1 620 000
Coûts accessoires, toutes les phases				
Personnel	112 000	118 000	124 000	354 000
Conseillers	30 000	20 000	20 000	70 000
Paielements de claims	8 500	8 500	8 500	25 000
Versement de loyers	8 000	8 000	8 000	24 000
Sous-total, coûts accessoires	158 500	154 500	160 500	473 000
Total global, terrain Bear Creek	983 500	419 500	690 500	2 093 500
Total, projet Allemand-Ross	2 018 500	1 369 500	2 652 500	6 040 500

Le budget proposé s'élève à environ 6 M\$ US et sera déboursé en deux phases. Les activités de la phase I (la *phase I – Allemand-Ross*) comporteront des forages à percussion et des carottages pour confirmer les résultats obtenus au cours des programmes d'exploration antérieurs sur les terrains, l'installation des puits de surveillance pour permettre de relever des données de base sur l'environnement et de mener des études hydrologiques et métallurgiques préliminaires. La direction estime que la phase I – Allemand-Ross sera réalisée environ dans les 18 mois suivant la date de clôture. Si ces activités préliminaires donnent des résultats positifs, alors le programme de la phase II (la *phase II – Allemand-Ross*) comportera des forages de délimitation, l'installation d'un champ de captage d'essai et une étude de pré faisabilité. Bien que les résultats des explorations précédentes aient démontré la présence d'une minéralisation d'uranium sur les terrains Allemand-Ross, rien ne garantit que le programme proposé de travaux futurs permettra de délimiter un gisement économiquement viable. Si tel était le cas, une période supplémentaire considérable serait probablement nécessaire pour l'obtention des permis, l'ingénierie et la construction avant que l'exploitation commerciale de l'uranium puisse commencer.

Micon est d'avis qu'il y a lieu d'effectuer d'autres travaux sur le terrain Sand Draw et le terrain Bear Creek et que le budget proposé est acceptable, pourvu que les résultats du programme de la phase I – Allemand-Ross soient assez encourageants pour justifier les dépenses proposées du programme de la phase II – Allemand-Ross.

Projet Swinney-Switch

Description et emplacement des terrains

Le projet Swinney-Switch est situé dans la partie est du Oak County et la partie ouest du Bee County, à environ 30 milles (48 kilomètres) au nord-ouest de Corpus Christi, dans l'État du Texas (diagramme G). Le terrain Wallace Ranch est situé dans la partie sud-ouest du 101 Bar Ranch, à Live Oak County, au Texas (diagramme H).

Diagramme G
Emplacement général du projet Swinney-Switch, au Texas

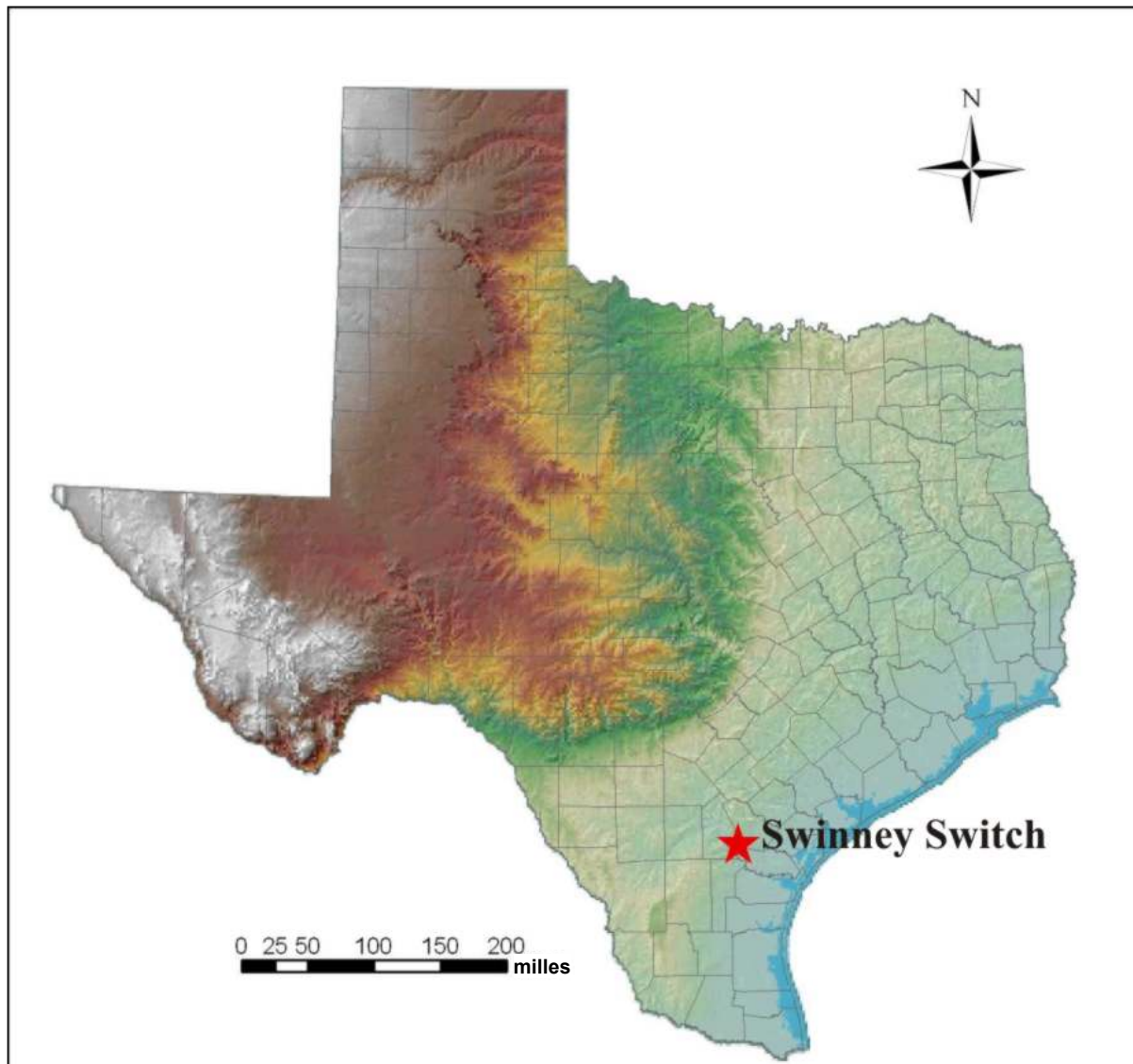
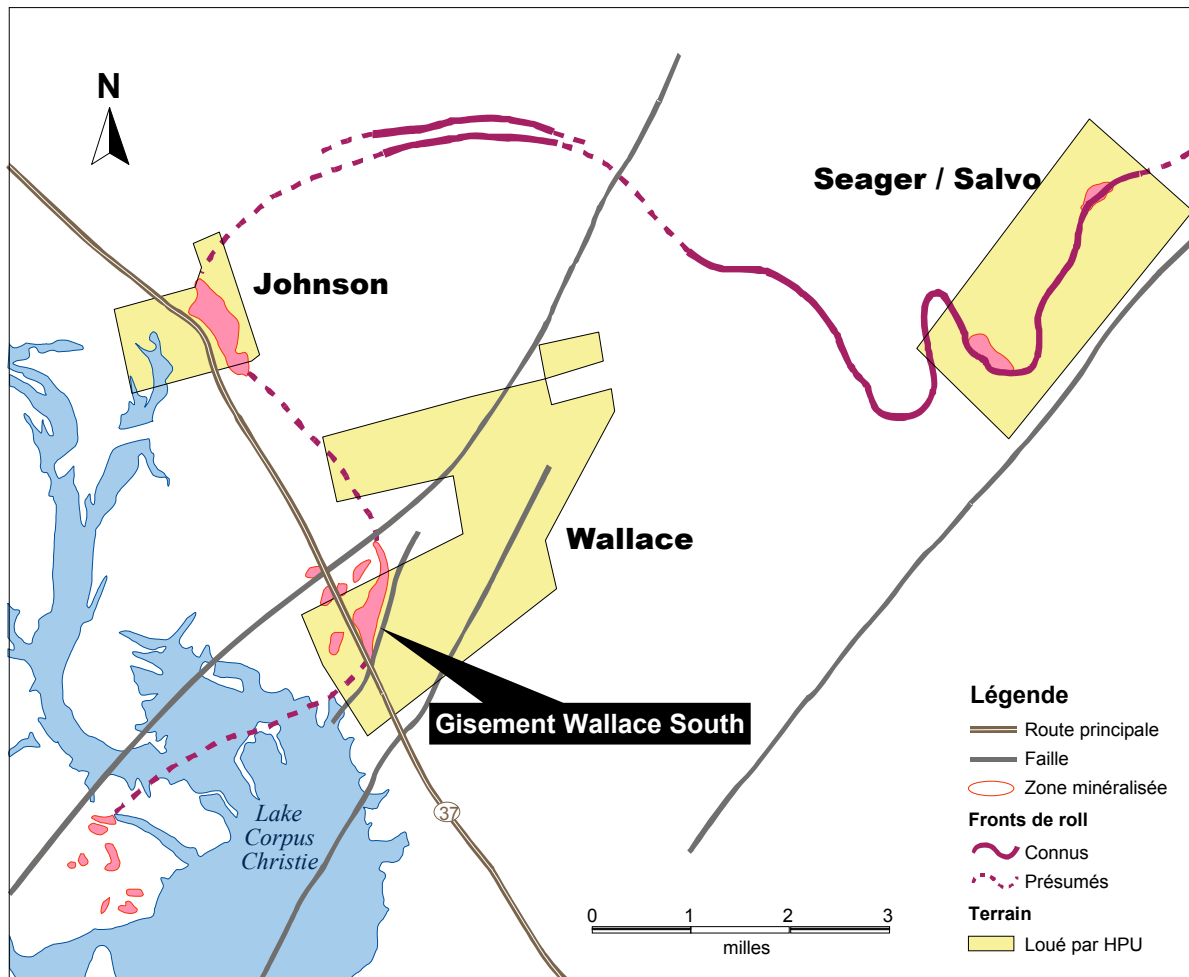


Diagramme H
Emplacement du Wallace Ranch, du projet Swinney-Switch, au Texas

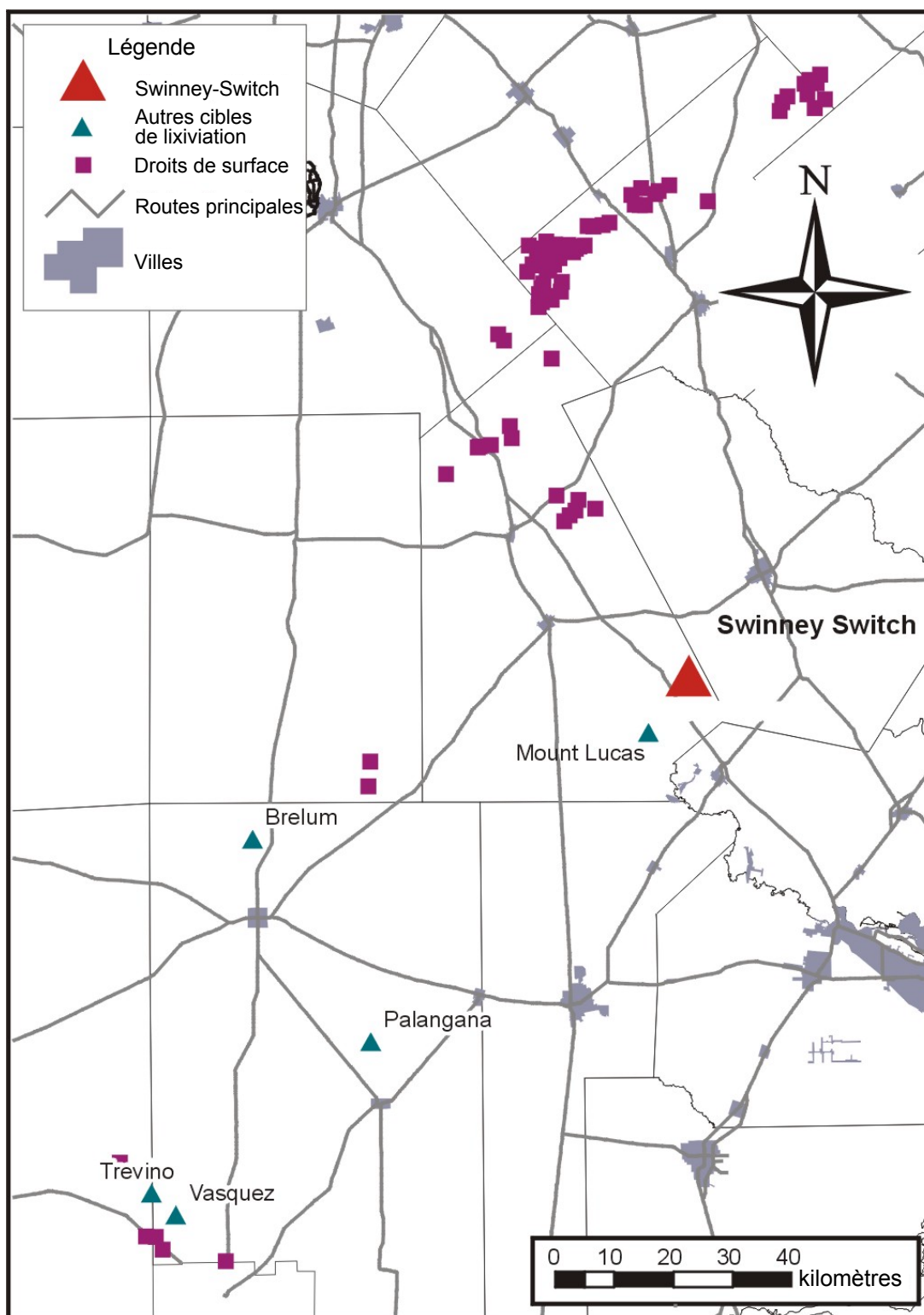


Historique

La minéralisation d'uranium a été découverte au Texas pour la première fois en 1954 dans l'affleurement par des ouvriers de l'industrie pétrolière qui ont remarqué des lectures élevées de radioactivité au cours d'activités de suivi d'un levé de scintillation de rayons gamma aéroporté de structures pétrolières et gazières. Depuis lors, plusieurs venues d'uranium supplémentaires ont été découvertes. Au début, ces découvertes s'étaient limitées à une minéralisation située assez près de la surface. Toutefois, l'évolution de la compréhension géologique de ce style de minéralisation a permis de découvrir des gisements supplémentaires à de plus grandes profondeurs. L'exploitation à ciel ouvert a permis l'extraction des gisements peu profonds, alors que les gisements plus profonds ont été exploités par lixiviation.

Dans le projet Swinney-Switch, l'uranium a été découvert à la fin des années 1970 dans la région du gisement de Mt. Lucas, qui est situé de 2,5 à 3 milles (4 à 5 kilomètres) au sud-ouest du secteur du projet Swinney-Switch (diagramme I).

Diagramme I
Emplacement de gisements uranifères de type front de roll, secteur Corpus Christi, sud du Texas



Texas Oil and Gas Company (*TOGC*) a formé un groupe de prospection uranifère appelé TXO Minerals (*TXO*) à la fin des années 1970. TXO a acquis les droits à l'uranium du terrain Wallace Ranch et a débuté le forage d'exploration financé par la Florida Power and Light Company (*FPO*) aux termes d'une convention de coentreprise. FPO s'est apparemment retirée de la coentreprise au début des années 1980. TXO est ensuite parvenue à une entente concernant le projet avec Intercontinental Energy Corp. (*IEC*). Toutefois, il semble que peu de travail ait été accompli puisque IEC aurait mis fin à sa participation dans la région en septembre 1980.

TXO a mené son programme de forage à l'aide d'appareils de forage rotatif sur camion capables de forer des trous verticaux d'un diamètre maximal de 5 pouces (12,7 centimètres). Aucune carotte n'a été extraite sur la majeure partie de la longueur des forages. Un carottage a été pratiqué dans les zones minéralisées afin de fournir des échantillons de matière minéralisée à des fins d'analyses de laboratoire. Une diagraphie électrique mesurant la radioactivité naturelle, la résistivité électrique et le potentiel spontané a été créée pour chaque trou de forage. High Plains estime que TXO a foré en tout au Wallace Ranch au moins 380 000 pieds (116 000 mètres) dans un minimum de 633 trous de sondage.

Les données historiques limitées disponibles indiquent que TXO a estimé qu'environ 1 200 000 livres d'uranium étaient présentes dans trois horizons au terrain Wallace Ranch. High Plains n'a effectué aucune estimation des réserves ou des ressources minérales. Cette estimation n'a pas été établie conformément aux catégories énoncées aux normes de l'ICM, ces estimations étant antérieures à l'entrée en vigueur des lignes directrices. Micon est d'avis que cette estimation est suffisamment fiable pour fournir un ordre de grandeur de la quantité d'uranium se trouvant dans le terrain et servir de base pour les travaux d'exploration à venir. Les données historiques examinées par Micon ne permettent pas d'étayer la catégorie, le tonnage ou la teneur des ressources au terrain Wallace Ranch. En date des présentes, la Société ne dispose d'aucune estimation ni donnée plus récente sur le terrain Wallace Ranch.

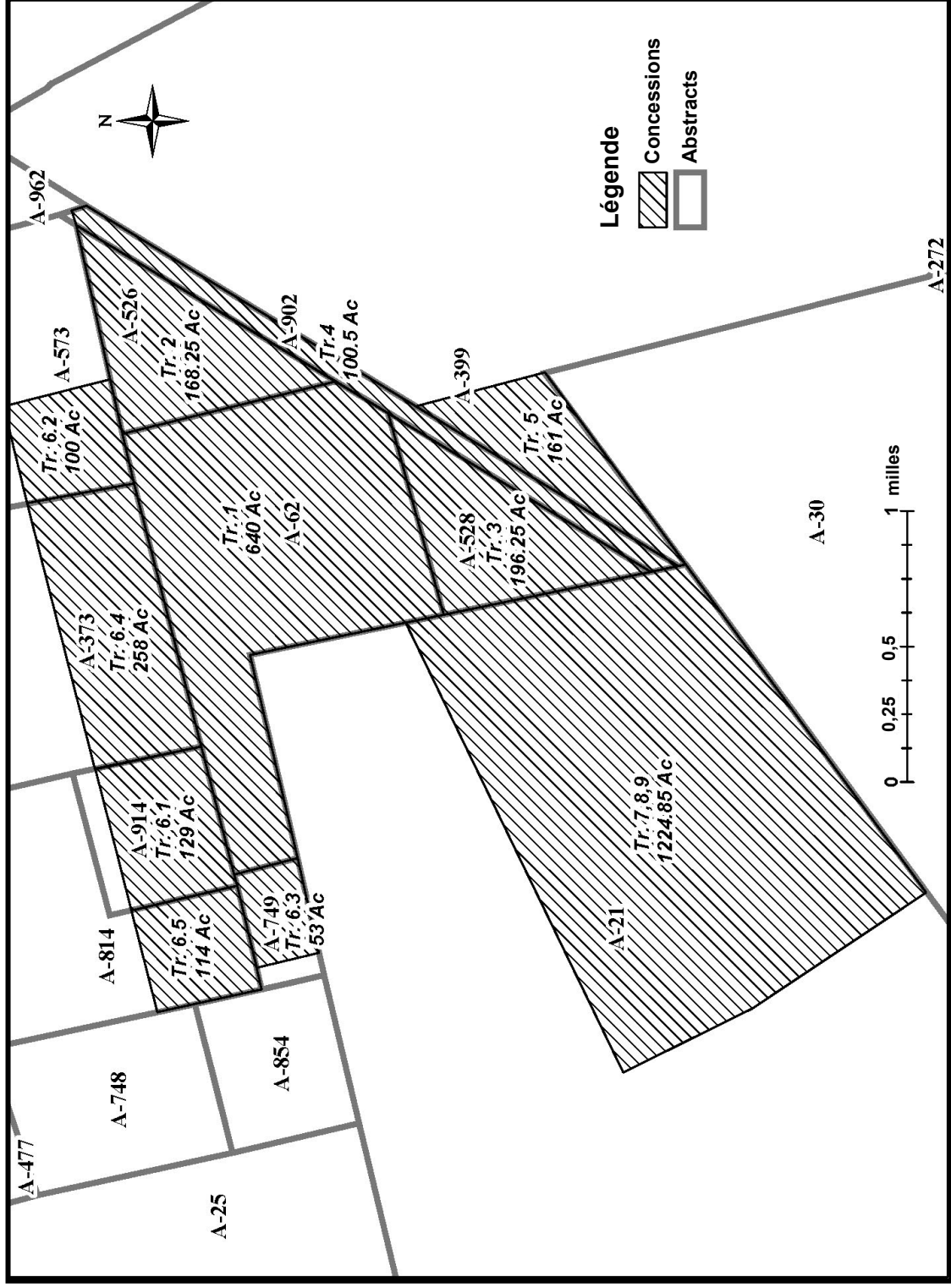
Le registre des concessions immobilières du greffier de comté indique que TXO a conservé la concession de septembre 1980 à décembre 1981. On croit que TXO a mis fin à sa concession en février ou en mars 1982.

TXO n'a effectué aucune estimation des ressources sur le terrain Johnson, qui faisait partie des avoirs du projet Swinney-Switch à la fin des années 1970. Le programme de forage de TXO a permis de relever des lentilles allongées de minerai. À l'exception de certains renseignements limités, les données sur le programme d'exploration du terrain Johnson ne font pas partie de la documentation dont dispose High Plains.

Participation de la Société dans le terrain Wallace Ranch

High Plains a conclu avec Anna Ruth Iley, Harold Wallace Jr. et M^{me} Donna Wallace une convention en date du 14 février 2005, qui a été ratifiée par 101 Bar Ranch Ltd. et Iley Family Ltd. par un acte en date du 6 avril 2005, en leur version modifiée par une convention en date du 1^{er} juin 2005 (la *convention Wallace*), à l'égard d'environ 3 144 acres de droits de surface et 2 050 acres de droits miniers sur le terrain Wallace Ranch (diagramme J). La convention Wallace est valide pour une première période de cinq ans à compter de la date de prise d'effet et tant que l'uranium est extrait du terrain. High Plains peut renouveler le bail pour une période supplémentaire de cinq ans si elle découvre des substances en quantités commerciales et le conserver dans son état actuel par le versement de droits variant entre 10 \$ US et 50 \$ US l'acre par année. De plus, les redevances sur le produit brut tiré de la production d'uranium sont payables aux propriétaires fonciers conformément aux taux indiqués au tableau VI. Plusieurs obligations supplémentaires sont précisées dans la convention Wallace, notamment les paiements au titre des dommages et les exigences de remise en état à l'égard des perturbations de surface. La plus importante de ces obligations est l'exigence de verser un montant de 70 \$ US pour chaque forage d'exploration exécuté par High Plains sur le terrain Wallace Ranch. High Plains est également tenue de verser un montant de 60 \$ US pour chaque puits producteur qu'elle a placé sur le terrain Wallace Ranch.

Diagramme J
Emplacement des concessions pour le Wallace Ranch, au Texas



Une opinion sur les titres des terrains faisant l'objet de la convention Wallace a été effectuée par le cabinet d'avocats Adami, Paisley & Appell, P.C (APA) en avril 2005. Plusieurs questions éventuelles liées aux titres ont été soulevées et APA a fourni à High Plains plusieurs recommandations en prévision d'autres vérifications de titres, que High Plains entreprend. Le périmètre du terrain Wallace Ranch n'a pas été attesté par un arpenteur certifié.

Tableau VI
Résumé des redevances sur le produit brut pour le terrain Wallace Ranch, au Texas

Valeur du yellow cake (\$ US par livre U₃O₈) \$ US	Redevances
Moins de 25 \$	6,25 %
Plus de 25 \$, mais moins de 30 \$	7,25 %
Plus de 30 \$, mais moins de 35 \$	8,25 %
Plus de 35 \$, mais moins de 40 \$	9,25 %
Plus de 40 \$, mais moins de 60 \$	10,25 %
Plus de 60 \$, mais moins de 80 \$	11,00 %
Plus de 80 \$, mais moins de 100 \$	12,00 %
Plus de 100 \$, mais moins de 120 \$	13,00 %
Plus de 120 \$, mais moins de 140 \$	14,00 %
Plus de 140 \$	15,00 %

La Société a également acquis une participation de 475 acres de droits miniers et de droits de surface dans le terrain Seager-Salvo situé au nord-est du terrain Wallace Ranch et de 726 acres de droits miniers et 605 acres de droits de surface sur le terrain Johnson situé à environ deux milles au nord-ouest du terrain Wallace Ranch. À l'heure actuelle, la Société ne dispose pas de données suffisantes sur le terrain Johnson ou le terrain Seager-Salvo pour établir les ressources minérales éventuellement présentes sur ces terrains.

La visite de terrain de Micon a permis de noter plusieurs effets sur la surface causés notamment par l'élevage de bestiaux, le débroussaillage, la construction routière et l'exploitation de carrières et de puits de pétrole et de gaz dans la partie occidentale du terrain Wallace Ranch. Micon n'a pas dressé d'inventaire détaillé des impacts environnementaux sur le terrain Wallace Ranch.

High Plains est responsable des obligations environnementales issues des droits à l'uranium sur le Wallace Ranch et entend dresser un inventaire environnemental complet du Wallace Ranch avant le début des programmes de travaux.

Il faut obtenir un permis du Railroad Commission of Texas avant de commencer le forage.

Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructure et géographie physique

Le secteur du projet Swinney-Switch est située de part et d'autre de la InterState Highway 37 aux environs de la borne milliaire 40 (diagramme H). L'autoroute 37 est la route principale liant Corpus Christi à San Antonio.

Le secteur du projet est constituée d'un pâturage onduleux couvert de mesquite, d'arbustes de la famille des acacias et d'autres herbages. L'altitude est d'environ 200 pieds (60 mètres) au-dessus du niveau moyen de la mer. Il tombe sur la région environ 30 pouces (760 millimètres) de pluie par année surtout au printemps et à l'automne. La température varie entre un été très chaud, un printemps et un automne cléments et plaisants et un hiver alternant énormément entre le froid et le temps doux.

L'énergie électrique est présente sur le site et toutes les fournitures nécessaires peuvent être obtenues de Corpus Christi. Il y existe suffisamment d'espace pour construire un champ de captage et une usine d'extraction.

Cadre géologique

La plaine côtière du Texas est formée d'une bande arquée de roches clastiques de l'ère tertiaire s'inclinant doucement de l'est au sud-est, d'une largeur de 100 à 150 milles (160 à 240 kilomètres), bordée à l'ouest par le Jackson Group de la période éocène et à l'est par le golfe du Mexique.

Les roches tertiaires du sud du Texas représentent un assemblage de sédiments clastiques déposés par de grands réseaux fluviaux situés plus ou moins au même endroit que les lits de rivières actuels (diagramme K). Le

milieu de dépôt de ces sédiments est interprété comme étant une plaine côtière progressant en direction sud-est vers la ligne côtière actuelle.

Cet ensemble de roches a une épaisseur pouvant atteindre 70 000 pieds (21 000 mètres) et s'étend de la frontière de la Louisiane vers le sud jusqu'au Rio Grande puis au Mexique. La plupart des activités antérieures d'exploration et de mise en valeur de l'uranium ont été concentrées dans la partie sud de l'arche de San Marcos, détail positif géologique faible qui divise en deux parties égales la province vers le point central de l'affleurement. Cette région est connue comme la province de l'uranium du sud du Texas.

La minéralisation d'uranium est encaissée dans au moins sept formations de grès différentes du sud du Texas, datant de l'éocène au pliocène, soit la formation Carrizo, les membres Dillworth et Deweesville de la formation Whitsett, le membre Soledad de la formation Catahoula, la formation Oakville et les membres La Para et La Bahia de la formation Goliad. La minéralisation d'uranium est présente dans la formation Lissie du pléistocène, mais il reste à déterminer sa portée et son importance économique.

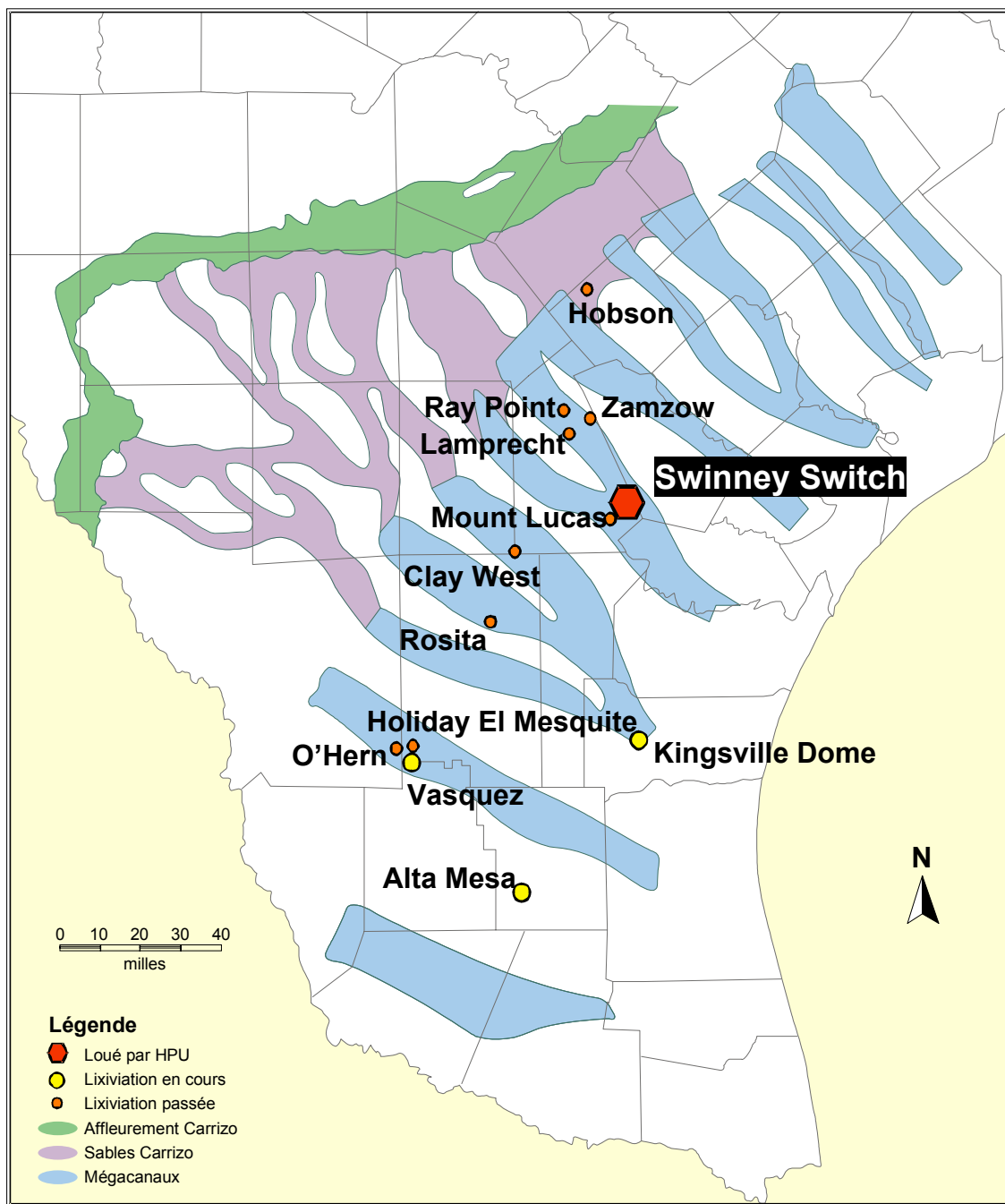
Les gisements d'uranium sont habituellement, mais pas toujours, encaissés dans les grands lits de rivière composés de charge de fond ou de charge mixte. La position de ces grands réseaux de canaux a été stable pendant toute l'ère tertiaire et a donné lieu à des cordons sableux de remplissage superposés appelés mégacanaux.

L'uranium a été récupéré de quatre formations au moyen de techniques d'exploitation à ciel ouvert ou par la lixiviation : Jackson, Catahoula, Oakville et Goliad. À la fin du dernier cycle d'exploration, on a découvert des gisements d'uranium éventuellement exploitables dans la formation Carrizo, mais aucun n'a été mis en valeur pour donner lieu à une mine productrice jusqu'à maintenant.

La formation Goliad est l'hôte de la minéralisation d'uranium présente dans le secteur du projet Swinney-Switch. On considère qu'elle provient du pliocène et qu'elle recouvre en discontinuité toutes les anciennes formations jusqu'à la formation Whitsett du groupe Jackson. La formation Goliad est composée de trois membres : le grès inférieur La Para, la couche argileuse moyenne Lagarto Creek Clay et le grès supérieur La Bahia.

Le membre La Para est essentiellement un conglomérat composé principalement de galets de quartz, de chert et de calcaire, de sable grossier à stratification croisée et d'argile marin. Le membre La Para est le membre le plus exposé, et il est habituellement bien recouvert de caliche et résistant à l'érosion, ce qui fait qu'il empiète sur nombre des formations plus anciennes. Le membre Lagarto Creek est un composé marin marmorisé variant entre le brun rosâtre et le rougeâtre. Le membre La Bahia est composé de grès à stratification croisée ou de grès massif, à grain fin ou grossier, composé de lentilles conglomératiques finement interstratifiées formées de galets de quartz, de chert et de jaspe.

Diagramme K
Emplacement des gisements et des prospects d'uranium de High Plains et d'autres sociétés dans le sud du Texas

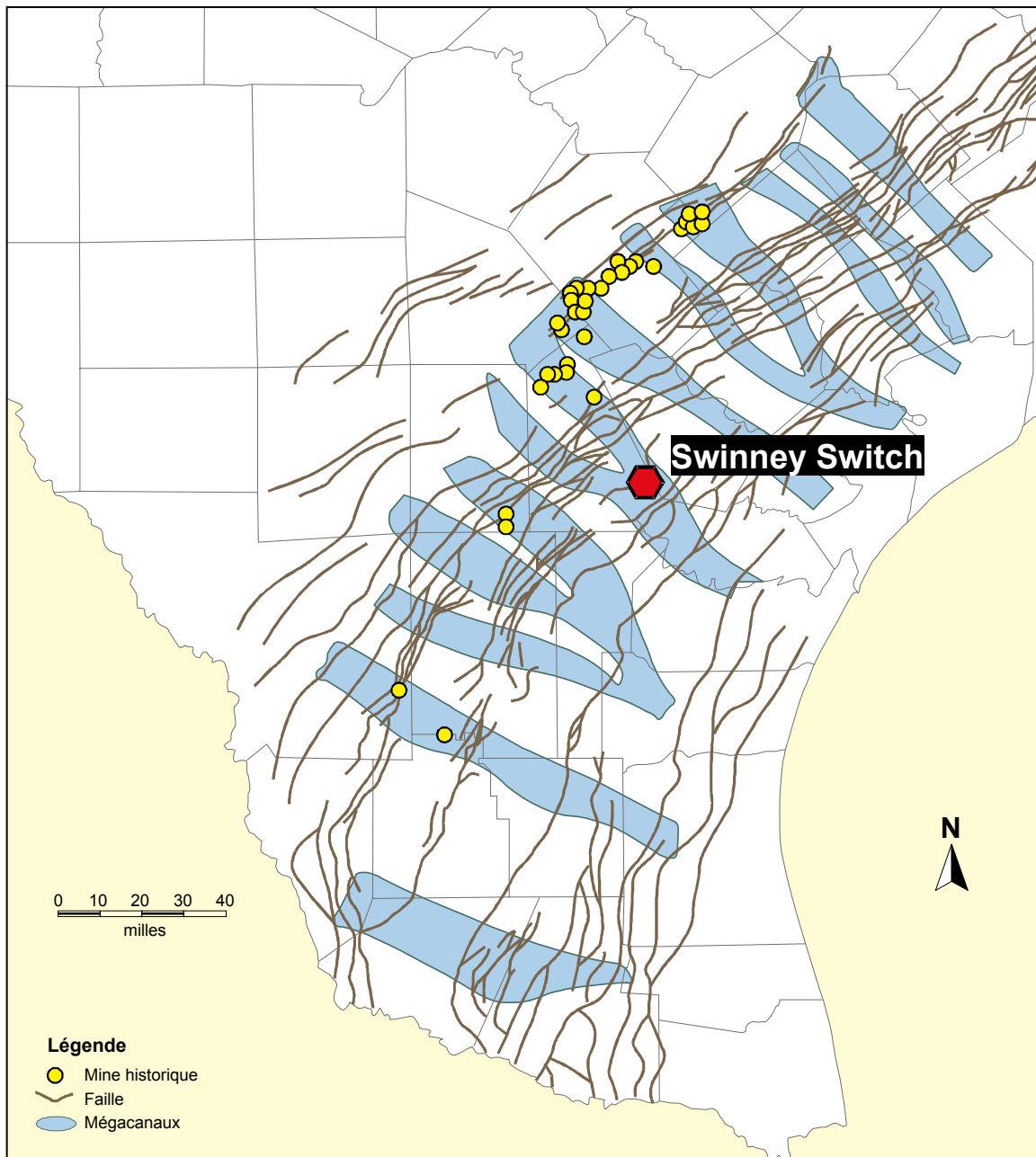


Le réseau de drainage de Goliad aurait été composé d'une série de ruisseaux traversant la plaine côtière en direction sud-est. La source du sédiment de Goliad aurait été le soulèvement Llano exposé et le plateau Edwards. La formation Goliad contient aussi une quantité modérée de roches pyroclastiques. Des dômes de sel ont commencé à émerger le long de la plaine côtière, et ces soulèvements locaux ont également apportés des débris et des sédiments à la formation Goliad. L'épaisseur de la formation varie de 0 à environ 500 pieds (150 mètres) sous l'emplacement de l'affleurement de la formation Lissie sus-jacente.

Cette région du sud du Texas est également réputée pour la présence de gisements de pétrole et de gaz.

De nombreuses structures de failles sont également présentes dans cette région du sud du Texas (diagramme L). Dans la plupart des cas, ces failles sont généralement des failles de gravité ou de croissance qui sont orientées du nord-est vers le sud-ouest et qui se forment activement à l'heure actuelle. La présence et l'emplacement de ces failles jouent un rôle important dans la localisation de la minéralisation d'uranium puisqu'elles permettent la migration ascendante du gaz H_2S vers les strates sus-jacentes. Ce gaz agit comme agent réducteur lorsqu'il entre en contact avec les solutions uranifères oxydées et entraîne la précipitation de l'uranium.

Diagramme L
Emplacement des principales failles du sud du Texas



Types de gisement

Les gisements d'uranium dans la direction du Texas sont considérés comme des fronts de roll « classiques ». Dans ces types de gisements, l'eau souterraine oxydante qui migre vers le bas à partir de la zone d'alimentation au nord-ouest transportait l'ion d'uranium en solution. Cette solution continuait sa migration le long des strates favorables jusqu'à ce qu'elle rencontre un changement du potentiel d'oxydo-réduction, où l'ion uranyl soluble oxydé était réduit sous forme d'ion uraneux insoluble et précipitait sous forme d'uraninite minérale ou de coffinite dans certains cas. Dans une formation de sable, les gisements des fronts de roll sont généralement confinés dans des membres de sable individuels qui sont séparés par des unités imperméables d'argile et d'argile litée et des unités imperméables silteuses. De même, les gisements comprennent généralement plusieurs fronts « empilés » qui ne coïncident pas exactement les uns avec les autres à la vue, mais sont plutôt près les uns des autres.

Les fronts individuels sont sinueux, et on estime que cette sinuosité représente les différences dans la perméabilité des sables. Les parties les mieux minéralisées ont tendance à être les sections les plus épaisses, qui sont les plus perméables.

Minéralisation

La minéralisation d'uranium dans le terrain Wallace Ranch s'est formée sur une étendue longitudinale d'environ 4 500 pieds (1 400 mètres) composée de fronts de roll de direction nord-nord-est dans au moins trois horizons de sable individuels. Ces fronts n'ont pas fait l'objet de forage le long de l'extension de direction nord ni le long de la direction sud-ouest qui suit l'InterState Highway 37.

La totalité de la minéralisation d'uranium dans le terrain Wallace Ranch est confinée aux sables du membre de base La Para de la formation Goliad. Elle contient toujours plus de 50 % de sable et, dans le secteur des canaux, le contenu de sable peut atteindre de 75 % à 80 %. Les sables et l'argile dans le secteur du projet sont généralement discontinus, ou leur épaisseur varie rapidement et radicalement.

Dans le secteur du terrain Wallace Ranch, le membre La Para est divisé en six unités de sable pouvant être corrélées. Deux de ces unités qui sont situées au-dessus de la base du membre peuvent être sous-divisées en deux unités supplémentaires chacune, qui s'épaississent et sont divisées par de l'argile discontinu. L'unité la plus près de la base est parfois distincte et séparée par une unité d'argile et, dans d'autres situations, elle se mélange avec l'unité de sable au-dessus ou ne se forme pas en raison de l'absence de sédimentation.

La plus grande partie de la minéralisation d'uranium du membre La Para se trouve dans les trois unités de sable de base et le plus souvent dans les deux unités supérieures de ces trois unités. Lorsqu'une minéralisation se forme dans les unités de sable les plus élevées du membre La Para, elle semble prise dans des sables très fins ou de l'argile à la limite de ces unités de sable.

Même si les gisements du Texas sont considérés comme des fronts de roll classiques, on suppose que la réduction de l'ion d'uranium dans l'eau souterraine est causée par les émissions de gaz des réservoirs de pétrole en profondeur, et la force et la position de ces limites de réduction a varié grandement au fil du temps. Ces fronts ont très touchés par la formation de failles de croissance et l'évolution des dômes de sable pendant la période tertiaire.

On a trouvé que la minéralisation relativement jeune de Goliad était généralement en état de déséquilibre radioactif et était fortement positive en ce qui a trait aux méthodes d'analyse chimique. URI, qui a exploité avec succès deux gisements de Goliad, a abandonné la diagraphie mesurant le rayonnement gamma naturel et recourt à la diagraphie mesurant les neutrons instantanés issus de la fission dans ses travaux de mise en valeur. URI détient la licence de fabrication de cet outil. Le facteur de déséquilibre exact de la minéralisation du projet Swinney-Switch n'est pas encore connu à ce moment.

Exploration

High Plains n'a pas mené de travaux d'exploration au terrain Wallace Ranch.

Forage

Une description des travaux de forage antérieurs effectués sur le terrain est présentée à la rubrique « *Principaux projets d'exploration – Projet Swinney-Switch – Historique* ». À ce jour, High Plains n'a pas effectué de forage sur le terrain Wallace Ranch.

Méthode et approche d'échantillonnage

High Plains n'a pas réalisé d'échantillonnage sur le terrain Wallace Ranch à ce jour puisque aucun échantillon des carottes prélevées par TXO n'a duré jusqu'à aujourd'hui.

Préparation, analyse et sécurité des échantillons

High Plains n'a pas préparé d'échantillons ou d'analyse puisque aucun échantillon n'a été recueilli dans les terrains à ce jour et qu'aucun des échantillons des carottes prélevées par TXO n'a duré jusqu'à aujourd'hui.

Confirmation des données

En raison des méthodes de forage utilisées et de la délimitation de ce genre de minéralisation, seul un faible nombre de pieds de carottes sont prélevées pour chaque trou produit. Ces carottes sont habituellement utilisées au cours d'analyses de laboratoire; par conséquent, aucun échantillon d'intercepts minéralisés n'a duré jusqu'à aujourd'hui. La présence de la minéralisation d'uranium est déterminée par des mesures indirectes de l'intensité de la radioactivité à intervalles réguliers dans les trous de forage et sa concentration est déduite mathématiquement de ces lectures.

Sur les quelque 633 trous de forage du terrain Wallace Ranch, les procédures de confirmation des données de Micon comprenaient un examen détaillé d'un sous-ensemble des 508 relevés de forage acquis au début de juin 2005. Douze relevés de forage au total ont été sélectionnés parmi les 508 trous de forage. Chaque relevé de forage comprenait une diagraphie électrique, un imprimé des données et une diagraphie lithologique.

Pour chacun des douze trous de forage examinés, les diagraphies électriques avaient été produites par Century Geophysical Corporation, société de levé géophysique qui continue d'offrir de tels services aux clients. Micon a observé que les diagraphies électriques s'étaient très bien conservées dans la majorité des cas; toutefois, de petites sections de certaines diagraphies ont été légèrement endommagées par l'eau, les insectes et les moisissures. Micon a également noté que les diagraphies électriques contenaient tous les renseignements nécessaires pour effectuer des interprétations et des calculs.

En outre, Micon a comparé les valeurs du rayonnement gamma présentées dans les imprimés de données avec la courbe analogue de la diagraphie électrique. Ces lectures correspondent directement à la courbe analogue et apportent un degré de précision supplémentaire à celui que fournirait la mesure directe de la courbe analogue. Micon convient que les valeurs du rayonnement gamma figurant sur les imprimés de données sont les données les plus adéquates pour calculer la concentration d'uranium.

Dans le cadre des procédures de confirmation des données, Micon a également tenté de reproduire des valeurs moyennes de l'uranium rapportées par TXO pour des intervalles minéralisés choisis. Ces tentatives ont donné lieu à des résultats constamment inférieurs à ceux rapportés par TXO, ce qui indique que TXO a probablement utilisé des éléments supplémentaires d'information dans ses calculs. TXO aurait notamment pu appliquer un facteur de déséquilibre dans ses calculs, ce que Micon n'a pas fait puisqu'elle n'avait accès à aucune donnée complémentaire décrivant la détermination ou l'application du facteur par TXO.

Micon a terminé son examen des données en comparant les concentrations d'uranium calculées et l'épaisseur des intervalles minéralisés inscrites sur les imprimés de données avec les données des cartes de sondage. Celles-ci indiquaient le numéro du trou, l'élévation au-dessus du niveau de la mer à laquelle la minéralisation d'uranium a été trouvée ainsi que l'épaisseur et la teneur de la minéralisation. Aucune contradiction n'a été relevée.

En plus de l'examen des données, Micon a été en mesure de localiser un collier de trous de forage réalisés par TXO. L'emplacement de ce collier était indiqué par la présence d'un cylindre de ciment et d'une longueur de corde de nylon jaune placée dans le trou par le géologue surveillant la réalisation du trou. Aucune donnée d'identification n'était attachée au cylindre de ciment ou à la longueur de corde, même si l'on estime qu'il s'agit du trou numéro 424, d'après sa position par rapport aux caractéristiques topographiques reconnaissables indiquées sur la carte de sondage.

Après la visite de mars 2005, High Plains a continué d'effectuer des travaux conçus pour mesurer l'exactitude de l'ensemble des données de travail examinées par Micon. Elle a notamment compilé une liste des emplacements de colliers de trou à partir de l'ensemble des données existantes. Cette liste d'emplacements a ensuite été transmise à un technicien sur le terrain, qui avait pour instructions de placer un pieu indiquant le numéro du trou à l'endroit de ces emplacements à l'aide d'un instrument du système mondial de localisation à haute précision (par

satellite). Le technicien a placé le pieu pour le trou 424 à moins de deux pieds du bouchon de ciment découvert au cours de la visite de mars 2005. Quoique des exemples supplémentaires soient requis pour confirmer cet unique résultat, l'exercice a permis à Micon de reconnaître que l'exactitude des données de travail est suffisante pour utiliser ces données dans la planification de futures activités dans le projet Swinney-Switch.

Micon s'est appuyée sur les données présentées dans les relevés de sondage et les mappes de sondages sur les terrains Swinney-Switch. Selon Micon, la qualité de l'information étudiée respecte les normes en vigueur au moment où les travaux d'exploration ont été menés. Micon est d'avis que les données restantes sont suffisamment crédibles pour être utilisées avec confiance comme guide aux programmes d'exploration futurs.

Traitement de minéral et essai métallurgique

Aucune analyse d'essai métallurgique n'a été effectuée par High Plains sur la minéralisation d'uranium située dans le terrain Wallace Ranch.

Estimation des ressources minérales et des réserves minérales

Aucune estimation des ressources minérales et des réserves minérales n'a été faite par High Plains pour le terrain Wallace Ranch.

Interprétation et conclusion

La teneur de la minéralisation d'uranium révélée par les trous forés par TXO est semblable à celle qui a été relevée dans le cadre des activités minières antérieures dans la région. De l'avis de Micon, la densité des trous forés par TXO dans le terrain Wallace Ranch est suffisante pour permettre de prédire avec confiance la présence de fronts de roll. La densité des trous y est suffisante pour permettre l'estimation de la dimension générale des gisements d'uranium.

Micon a examiné toute l'information se rapportant à la minéralisation d'uranium trouvée sur le terrain Wallace Ranch. Elle a également procédé à la vérification d'un nombre suffisant de données pour s'assurer qu'elles soient suffisamment crédibles pour servir de guide à des programmes de travaux futurs sur le terrain. Toutefois, un programme de travail sera nécessaire pour confirmer l'exactitude du travail précédent et fournir une information assez détaillée qui pourra être utilisée dans l'avancement de ce projet.

Recommandations

Le programme de travail envisagé par High Plains vise à confirmer la présence, la teneur et les dimensions des gisements d'uranium identifiés par les programmes de forage de TXO. Cette confirmation sera obtenue au moyen d'une série de programmes de forage de plus en plus détaillés. Des études de base sur l'environnement seront entreprises et serviront de fondement à la rédaction d'un rapport d'impact environnemental. Des études métallurgiques, hydrologiques et techniques préliminaires seront entreprises pour permettre la réalisation d'une étude de pré faisabilité. Ces activités et ces dépenses devraient s'échelonner sur une période de 30 à 36 mois. Le tableau VII qui suit présente un résumé des dépenses proposées. Bien que les résultats des explorations précédentes aient démontré la présence d'une minéralisation d'uranium sur le terrain Wallace Ranch, rien ne garantit que le programme proposé des travaux futurs permettra de délimiter un gisement économiquement viable. Si tel était le cas, une période supplémentaire considérable sera probablement nécessaire pour l'obtention des permis, l'ingénierie et la construction avant que puisse commencer l'exploitation commerciale d'uranium.

Tableau VII
Dépenses proposées pour la délimitation et la mise en valeur du gisement Wallace South, au Texas
(dollars américains)

Objet	T3/T4 2005	2006	2007	Total
Phase I – Swinney-Switch				
Salaires du personnel	225 113	289 275		514 388
Services de conseillers	40 000	50 000		90 000
Coûts d’acquisition et de détention des terrains	107 000	86 000		193 000
Biens d’équipement	372 113			372 113
Études de base sur l’environnement, rapport	541 000	50 000		591 000
Carottage	60 000			60 000
Forage de confirmation/délimitation	130 000	405 000		535 000
Études métallurgiques, hydrogéologiques et techniques préliminaires		85 000		85 000
Coûts associés à l’obtention de permis	8 080	279 300		287 380
Sous-total, phase I – Swinney-Switch	1 483 306	1 244 575		2 727 881
Phase II – Swinney-Switch				
Personnel			289 275	289 275
Conseillers			50 000	50 000
Coûts du terrain			56 000	56 000
Carottage		60 000		60 000
Forage de confirmation/délimitation			320 000	320 000
Forage d’un champ de captage			400 000	400 000
Installation de puits de surveillance			210 000	210 000
Études métallurgiques, hydrogéologiques et techniques préliminaires			400 000	
Mandat relatif à l’étude de faisabilité			50 000	50 000
Sous-total, phase II – Swinney-Switch		60 000	1 775 275	1 835 275
Total, projet Swinney-Switch	1 483 306	1 304 575	1 775 275	4 563 156

Micon est d’avis qu’il y a lieu d’effectuer d’autres travaux sur le terrain Wallace Ranch et que le budget proposé est acceptable. Le programme proposé comportera deux phases, et les dépenses de la deuxième phase (la *phase II – Swinney-Switch*) seront subordonnées aux dépenses de la première phase (la *phase I – Swinney-Switch*). La direction estime que la phase I – Swinney Switch sera réalisée environ dans les 18 mois suivant la date de clôture.

Titre relatif au projet Swinney-Switch

Contexte juridique

Au Texas, une certaine incertitude entoure la question de savoir si l’uranium appartient au titulaire des droits de surface ou au titulaire des droits miniers. Les tribunaux du Texas ont été aux prises avec la question des minéraux autres que le pétrole et le gaz naturel. Bien qu’on ait défini de façon technique ou scientifique ce qu’est un « minéral », le fait de déterminer si une substance donnée est un « minéral » est souvent une question de fait que l’on doit trancher selon les circonstances d’une opération donnée.

Les gisements d’uranium sont considérés comme des minéraux au Texas. La loi du Texas est claire : lorsque les droits miniers sont séparés des droits de surface, les droits miniers sont les droits dominants. Le titulaire des droits miniers et le locataire des droits miniers peuvent utiliser tous les droits de surface raisonnablement nécessaires pour mettre en valeur et extraire les minéraux. La logique de cette politique est que les droits du propriétaire minier perdraient autrement toute valeur. Le raisonnement était logique pour le pétrole et le gaz naturel, mais est problématique lorsque les minéraux doivent être extraits par des techniques d’exploitation à ciel ouvert.

En 1971, dans *Acker v. Guinn*, 464 S.W. 2d 348 (Tex. 1971), la Cour suprême du Texas a tenté pour la première fois de créer une règle pour donner suite à l'intention des parties tout en empêchant que les droits de surface ne soient détruits lors de l'extraction de minéraux par le titulaire des droits miniers. En 1977, la Cour suprême du Texas a tenté de nouveau de régler la question dans l'affaire *Reed v. Wylie*, 554 S.W. 2d 169 (Tex. 1977) (l'affaire *Reed I*). La Cour a déclaré que si des quantités importantes de minéraux se trouvent si près de la surface que l'extraction, à la date de la séparation des droits de surface et des droits miniers, aurait détruit la surface, le titulaire des droits de surface est propriétaire des minéraux. Trois ans plus tard, la règle énoncée dans le jugement *Reed I* a été modifiée dans l'affaire *Reed v. Wylie*, 597 S.W. 2d 743 (Tex. 1980) (l'affaire *Reed II*). La Cour suprême du Texas a alors affirmé qu'une substance « près de la surface » faisait partie des droits de surface s'il était montré qu'une technique raisonnable de production, au moment de l'aliénation ou par la suite, utiliserait, épuiserait ou détruirait la surface. En droit, un gisement de minéraux à moins de 200 pieds de la surface était considéré comme « près de la surface ». De plus, la Cour a statué que si un titulaire des droits de surface établit la propriété d'une substance à la surface ou près de celle-ci, le titulaire des droits de surface est propriétaire de la substance sous la bande, peu importe la profondeur à laquelle les minéraux pouvaient être trouvés.

En 1984, la Cour suprême du Texas a abandonné l'approche *Acker* et *Reed*. Elle a reconnu que cette façon de déterminer la propriété des minéraux avait suscité de l'incertitude quant aux titres parce que l'on ne pouvait déterminer à partir des actes uniquement l'identité du propriétaire d'une substance indéterminée et parce que l'application de cette approche entraînait l'obligation d'établir certains faits pour pouvoir déterminer si le minéral en question appartenait au titulaire des droits de surface ou au titulaire des droits miniers. Dans l'affaire *Moser v. U.S. Steel*, 676 S.W. 2d 99 (Tex. 1984), le tribunal a déterminé que dans le cas de l'uranium, en droit, le titre à l'uranium est détenu par le titulaire des droits miniers. Afin de protéger les titulaires des droits de surface, la Cour a également affirmé que, lorsqu'il est question des droits d'un propriétaire minier qui a obtenu des titres par attribution ou réservation d'une substance indéterminée, la responsabilité du propriétaire minier doit inclure l'indemnisation du titulaire des droits de surface pour la destruction de la surface.

De plus, le tribunal a estimé que, « étant donné la foi placée par le public dans les conclusions » de *Acker* et *Gunn* et « étant donné l'incapacité de prévoir un changement à venir dans la loi », les nouvelles règles établies dans *Moser* devaient s'appliquer de façon prospective uniquement à compter du 8 juin 1983, date de la décision originale. Par conséquent, en ce qui concerne les séparations effectuées avant le 8 juin 1983, la règle stipule qu'à moins d'une expression claire et évidente d'une intention contraire on ne devrait pas interpréter l'attribution ou la réservation de « minéraux » ou de « droits miniers » comme incluant une substance devant être retirée par des techniques qui utiliseraient ou épuiseraient les droits de surface.

Questions touchant le terrain Wallace Ranch

En ce qui concerne la convention Wallace, les droits miniers ont été séparés des droits de surface avant le 8 juin 1983 aux termes de documents qui ne contenaient aucune précision sur l'uranium. Le test de la destruction de la surface sert par conséquent à interpréter une aliénation ambiguë. Si une technique raisonnable d'enlèvement de l'uranium du terrain visé utilise, épuise ou détruit la surface, on supposera que les parties souhaitaient que l'uranium ne soit pas inclus dans l'attribution ou la réservation des minéraux et, en droit, l'uranium appartiendra au titulaire des droits de surface. Avant de conclure si l'uranium appartient au titulaire des droits miniers ou au titulaire des droits de surface, on doit régler des questions factuelles, comme la proximité des gisements d'uranium avec la surface et la question de savoir si l'extraction de l'uranium utiliserait, épuiserait ou détruirait la surface.

Seul le tribunal chargé d'établir les faits peut donner une réponse définitive à ces questions dans le cadre d'une poursuite mettant en cause toutes les parties nécessaires, à Live Oak County, au Texas. En ce moment, la direction de High Plains estime que le titulaire des droits de surface sera en définitive considéré comme le propriétaire de l'uranium, car l'extraction de l'uranium utilisera, épuisera ou détruira la surface. High Plains a réduit les risques auxquels elle est exposée en faisant signer la convention Wallace par des parties titulaires de la totalité des droits de surface et des parties titulaires de la totalité des droits miniers visant environ 1 920 acres du terrain, de 50 % des droits miniers visant environ 199 acres et de 1/32 des droits miniers visant environ 1 011 acres. Le reste des droits miniers associés au reste du terrain appartient en propriété inscrite à cinq personnes et à une société, que High Plains Uranium a été incapable de localiser. Conformément à la législation du Texas en matière de copropriété, un bail conclu avec un copropriétaire ou un colocataire permet à High Plains de pénétrer sur le terrain et d'y exercer des activités d'exploration et de production de l'uranium et des substances associées. Toutefois, High Plains est tenue de rendre compte aux colocataires non consentants en ce qui a trait à leur part de propriété, déduction faite de leur quote-part des dépenses. Par conséquent, High Plains a raison d'estimer qu'elle détient un bail de tous les

propriétaires de l'uranium. Toutefois, il y a un risque que l'on décide que les titulaires des droits miniers sont propriétaires de l'uranium, ce qui signifierait que la convention Wallace Ranch n'est pas valide relativement à deux petites bandes de droits miniers composés respectivement de 5,41 acres et de 7,75 acres et que High Plains Uranium devrait traiter les titulaires de droits miniers qui n'ont pas signé le bail comme des colocataires non consentants et leur rendre des comptes en conséquence.

AUTRES PROJETS

En plus des projets Allemand-Ross et Swinney-Switch, la Société cherche à acquérir d'autres participations dans des terrains d'uranium déjà explorés dans l'ouest des États-Unis. Une partie du produit net du placement servira à entreprendre, s'il y a lieu, des travaux d'exploration sur les terrains suivants, dans lesquels la Société a acquis des participations, et à faire d'autres acquisitions stratégiques.

Terrain North Platte – Converse County, au Wyoming

High Plains a acquis une option à l'égard de 13 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 260 acres) dans un terrain situé à North Platte, Converse County, au Wyoming (le *terrain North Platte*). La Société a aussi jalonné 223 claims filoniens appartenant au gouvernement fédéral qui couvrent environ 4 460 acres et signé un bail de 10 ans qui donne accès à la surface et vise 1 880 acres du terrain North Platte. Le terrain North Platte comprend également 2 320 acres de droits miniers loués de l'État du Wyoming.

L'exploitation de l'uranium sur le terrain North Platte a été dirigée par le passé par UNC Teton Exploration Drilling, Inc. (*UNC*), Kerr-McGee Corporation (*Kerr McGee*), Urangesellschaft GmbH et Union Pacific Mining Company.

Un gisement découvert par UNC dans la partie ouest du terrain North Platte a été amené au stade préliminaire à la mise en valeur en 1980 dans le cadre d'un projet-pilote en recherche et développement sur la lixiviation. Toutefois, comme la demande d'uranium a été inférieure aux prévisions, le projet a été abandonné par la suite. Dans la partie est du terrain, High Plains est propriétaire d'une section où le propriétaire précédent, Uranium Resources Inc. (*URI*), avait construit une installation d'essai de pompage. La Société a examiné les données disponibles d'UNC et d'URI et estime qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'exploration supplémentaires.

Terrain Le Bar-Hall – Converse County, au Wyoming

High Plains a acquis une option relativement à six claims contigus du gouvernement fédéral (environ 120 acres) dans un terrain situé à Le Bar-Hall, Converse County, au Wyoming (le *terrain Le Bar-Hall*). Le terrain Le Bar-Hall comprend 2 840 acres de droits miniers loués de l'État du Wyoming. La Société a également jalonné les 40 claims filoniens du gouvernement fédéral qui couvrent environ 800 acres du terrain.

Le terrain Le Bar-Hall était exploité par une coentreprise formée de Denison Mines Inc., de Cabot Corporation et de Pioneer Nuclear, Inc., qui y a effectué un forage exhaustif au milieu des années 1970. Le système de fronts de roll sur les claims miniers visés par les options se trouve dans un environnement géologique propice à l'extraction par lixiviation. La Société a examiné les données disponibles de la coentreprise et estime qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'exploration supplémentaires sur le terrain.

Terrain Ruby Ranch – Campbell County, au Wyoming

High Plains est propriétaire de 46 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 920 acres) ainsi que 720 acres de droits miniers et 2 000 acres de droits de surface d'un propriétaire privé dans Campbell County, au Wyoming; ceux-ci sont adjacents au gisement appartenant actuellement à Power Resources, Inc. (*PRI*) dans la partie centre-sud du district de Powder River Basin, au Wyoming. Le projet appartenait originellement à West Resources Inc.; Cleveland Cliffs Inc., TVA et Texas Eastern Nuclear, Inc. en ont exécuté le forage.

Terrain Reno Creek – Campbell County, au Wyoming

High Plains est propriétaire de deux groupes de claims filoniens du gouvernement fédéral le long d'un système frontal délimité par Rocky Mountain Energy Corporation (*Rocky Mountain Energy*) et faisant partie d'un terrain connu sous le nom de Reno Creek dans le centre-sud de Powder River Basin. Le groupe central, qui inclut 54 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 1 080 acres), couvre le front de roll indiqué par la société Rocky Mountain Energy sur une distance d'environ 5 400 pieds. Le groupe situé le plus au sud, qui comprend 14 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 280 acres), couvre le front de roll sur une distance de 5 000 pieds, entrecoupé par quatre claims filoniens du gouvernement fédéral jalonnés par Energy Metals

Corporation avant l'arrivée de High Plains dans la région. High Plains procède actuellement au traitement des données qu'elle a acquises à des fins d'évaluation.

Terrain Red Desert – Sweetwater County, au Wyoming

High Plains est propriétaire de 658 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 13 160 acres) dans neuf lots de claims de Great Divide Basin (Red Desert) à environ 113 milles en voiture de Casper, au Wyoming, et 50 milles au nord de Rawlins, au Wyoming.

Plusieurs sociétés ont exercé des activités d'exploitation dans les zones des claims de High Plains, notamment : Conoco, Kerr McGee, Texas Gulf Oil Corporation, Exxon Mobil Corporation et Kirkwood Oil and Gas Company.

La Société estime que plusieurs zones des claims de High Plains présentent les caractéristiques des zones contenant d'étroits gisements, à faible teneur, de type front de roll et encaissés dans d'épaisses unités de grès propres aux autres gisements connus du bassin. La Société estime en outre que la qualité de la minéralisation dans les claims est également similaire à celle qui a été décrite pour la mine Sweetwater, où 71 % de la minéralisation connue a une teneur de 0,03 % à 0,05 % d' U_3O_8 . Les claims de High Plains et les autres gisements de Red Desert présentent également de nombreuses occurrences de minéralisation associée à des grès carbonatés et à des argilites.

Terrain Gas Hills – Fremont County, au Wyoming

High Plains est propriétaire de 221 claims filoniens du gouvernement fédéral (environ 4 420 acres) dans le district minier de Gas Hills, dans le centre-ouest du Wyoming; ceux-ci ont été jalonnés en fonction des patrons de forage utilisés par les exploitants précédents, notamment Pathfinder Mines Corp., Union Carbide Corporation, Western Nuclear Corporation et American Nuclear Corporation. Depuis, des photographies aériennes des patrons de forage observées par un conseiller de High Plains ont suggéré l'existence probable d'une orientation de front de roll d'un demi-mille dans la partie nord des claims et d'une orientation de front de roll d'un mille dans la partie sud. La cartographie, qui a été entreprise à la fin de juillet 2005 et qui s'inspire d'un dossier partiel des diagraphies des trous de forage, pourra permettre de cibler des endroits intéressants pour d'autres forages ou acquisitions.

Terrain Brelum – Duval, au Texas

High Plains a acquis une option en vue d'acquérir 70 % des droits miniers d'un propriétaire privé. Les droits de surface pour le terrain Brelum appartiennent actuellement à Exxon Mobil Corporation, qui est également propriétaire des 30 % restants des droits miniers sur le terrain.

Le terrain Brelum a été exploré par le passé par Mobil Oil Corporation et Coastal States Energy Company. High Plains ne dispose pas actuellement de données suffisantes pour décider de projets futurs pour le terrain.

Terrain Cadena – Duval, au Texas

High Plains a fait l'acquisition d'une participation dans 894 acres de droits miniers et de droits de surface sur le terrain Cadena, à Duval, au Texas. High Plains ne dispose pas actuellement de données suffisantes pour décider de projets futurs pour le terrain.

EMPLOI DU PRODUIT

Le produit brut que High Plains tirera du placement variera entre 5 000 000 \$ (4 268 397 \$ US) (placement minimal) et 10 000 000 \$ (8 536 794 \$ US) (placement maximal). Des frais de 1 342 424 \$ (1 146 000 \$ US) engagés dans le cadre du placement ont été payés par la Société sur le produit du placement privé. Déduction faite des frais restants estimatifs de 500 000 \$ (426 840 \$ US) et de la commission du placeur pour compte, le produit net en espèces du placement variera entre environ 4 150 000 \$ (3 542 769 \$ US) (placement minimal) et 8 800 000 \$ (7 512 378 \$ US) (placement maximal). Le fonds de roulement consolidé estimatif de la Société au 23 novembre 2005 est de 12 344 213 \$ (10 538 000 \$ US). Le placeur pour compte n'a reçu aucune autre rémunération ou commission dans le cadre de l'émission d'actions ordinaires à l'exercice réputé des bons spéciaux (définis ci-après). Voir « Échange de titres et placement privé ». High Plains compte utiliser le produit net du placement et le reste du produit net du placement privé (décrit aux présentes) de 6 278 141 \$ (5 359 519 \$ US) environ de la façon suivante :

	Placement privé et placement minimal (\$ US)	Placement privé et placement maximal (\$ US)
Projet Allemand-Ross (terrain Sand Draw et terrain Bear Creek)		
Première phase ⁽¹⁾ du programme de travaux recommandé pour le projet Allemand-Ross ⁽²¹⁾	2 382 500 \$ US	2 382 500 \$ US
Deuxième phase ⁽¹⁾ du programme de travaux recommandé pour le projet Allemand-Ross ⁽³⁾	3 657 500 \$ US	3 657 500 \$ US
Projet Swinney-Switch (terrain Wallace Ranch)		
Première phase ⁽¹⁾ du programme de travaux recommandé pour le projet Swinney-Switch ⁽⁴⁾	2 727 881 \$ US	2 727 881 \$ US
Deuxième phase ⁽¹⁾ du programme de travaux recommandé pour le projet Swinney-Switch ⁽⁵⁾	s.o.	1 835 275 \$ US
Autres		
Fonds de roulement et frais généraux de la Société non inclus dans le programme proposé de travaux	134 407 \$ US	2 268 741 \$ US
TOTAL	8 902 288 \$ US⁽⁶⁾	12 871 897 \$ US

Notes :

- (1) Le programme d'exploration proposé sera entrepris en deux phases et les dépenses de la seconde phase dépendront du succès de la première phase. Bien que les résultats des explorations précédentes aient démontré la présence d'une minéralisation d'uranium sur les terrains, rien ne garantit que le programme proposé de travaux futurs permettra de délimiter un gisement économiquement viable. Si tel était le cas, une période supplémentaire considérable serait probablement nécessaire pour l'obtention des permis, l'ingénierie et la construction avant que l'exploitation commerciale de l'uranium puisse commencer.
- (2) Comprend les coûts associés aux salaires du personnel et des conseillers, aux biens d'équipement, à l'acquisition et à la détention de terrains (claims et loyers), au carottage et à la diagraphie de confirmation, aux études métallurgiques et hydrologiques et aux rapports de base sur l'environnement, aux puits de surveillance, à la délivrance de permis pour la lixiviation et aux activités d'ingénierie et d'hydrologie.
- (3) Comprend les coûts associés aux salaires du personnel et des conseillers, aux claims et aux loyers, au forage de confirmation et à la diagraphie, à l'étude hydrologique, au rapport de base sur l'environnement, aux puits de surveillance, à l'étude de pré faisabilité, à la délivrance de permis pour la lixiviation, à l'expansion ou la délimitation des gisements et aux rapports techniques.
- (4) Comprend les coûts associés aux salaires du personnel et des conseillers, à l'acquisition et à la détention des terrains (loyers), aux biens d'équipement, à l'étude et au rapport de base sur l'environnement, au carottage de confirmation, au forage de confirmation et de délimitation, aux études métallurgiques, hydrologiques et techniques préliminaires et à l'obtention de permis.

- (5) Comprend les coûts associés aux salaires du personnel et des conseillers, à la lixiviation, au carottage, au forage de confirmation et de délimitation, au forage de champs de captage, à l'installation de puits de surveillance, aux études métallurgiques, hydrologiques et techniques préliminaires et à l'étude de préfaisabilité.
- (6) Si le placement minimal est réalisé seulement, la Société utilisera son encaisse restante et le produit tiré de l'exercice des Bons et des financements futurs pour financer la seconde phase du programme d'exploration proposé au projet Projet Swinney-Switch.

La Société compte utiliser les fonds dont elle dispose de la manière décrite dans le présent prospectus; toutefois, dans certaines circonstances, elle peut être appelée à changer la répartition des fonds pour des raisons d'affaires valables. En attendant d'utiliser le produit du placement, elle investira la totalité de ces fonds dans des titres émis ou garantis par des entités du gouvernement du Canada ou des États-Unis.

Voir « Principaux projets d'exploration – Projet Allemand-Ross – Recommandations », « Principaux projets d'exploration – Projet Swinney-Switch – Recommandations » et « Emploi du produit ».

PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers de la Société ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »). Les principaux renseignements financiers qui suivent sont tirés des états financiers consolidés vérifiés de la Société pour la période terminée le 31 mars 2005, y compris les notes y afférentes, des états financiers consolidés non vérifiés de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2005, y compris les notes y afférentes, ainsi que du rapport de gestion figurant ailleurs dans le présent prospectus; ils doivent être lus à la lumière de ces derniers et sont présentés entièrement sous réserve de ceux-ci.

	Période terminée le 31 mars 2005¹⁾ (vérifié) \$ US	Trimestre terminé le 30 juin 2005 (non vérifié) \$ US
Total du bénéfice net (de la perte)	(969 976)	(1 027 220)
Bénéfice net (perte par action ordinaire, de base et dilué(e))	(0,13)	(0,08)
Total de l'actif	7 948 541	10 549 356
Espèces et quasi-espèces	510 486	2 365 964
Titres négociables	197 868	6 202 624
Terrains miniers et frais d'exploration reportés	672 197	1 309 631

Note :

¹⁾ Pour la période allant du 6 avril 2004, date de constitution de High Plains, au 31 mars 2005, selon la méthode de la continuité des intérêts communs, comme il est décrit à la note 1 afférente aux états financiers.

POLITIQUE ET RELEVÉ DE DIVIDENDES

High Plains n'a pas déclaré ni versé de dividendes sur les actions ordinaires depuis sa constitution. La Société envisagera de verser des dividendes sur les actions ordinaires lorsque le permettront les conditions entourant son exploitation, telles que le bénéfice, les flux de trésorerie, les exigences financières et juridiques ainsi que les facteurs commerciaux.

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers consolidés vérifiés de High Plains et des notes y afférentes pour la période terminée le 31 mars 2005, ainsi que des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de High Plains et des notes y afférentes pour le trimestre terminé le 30 juin 2005, qui figurent ailleurs dans le présent prospectus. Le présent rapport de gestion contient certains énoncés prospectifs qui comportent divers risques, incertitudes et autres facteurs. Voir la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ». Les événements dont il est fait mention ailleurs dans ce prospectus n'ont pas été abordés dans le présent rapport de gestion.

Aperçu

High Plains a été constituée sous le régime des lois de la province du Nouveau-Brunswick le 8 février 2005. La Société a été constituée afin d'être la société de portefeuille canadienne de HPU Idaho, société constituée sous le régime des lois de l'État de l'Idaho le 6 avril 2004. Le 9 mars 2005, les porteurs de la totalité des titres de HPU Idaho ont échangé leurs titres contre des actions ordinaires, des bons de souscription, des options et des billets convertibles émis par la Société dans le cadre d'un échange de titres. À la réalisation de l'échange de titres, HPU Idaho est devenue une filiale en propriété exclusive de la Société. HPU Idaho est également l'unique actionnaire de High Plain Uranium, Inc. (Alaska), entité constituée sous le régime des lois de l'État de l'Alaska afin d'évaluer les possibilités uranifères dans cet État.

High Plains exerce actuellement des activités d'acquisition et d'exploration de terrains d'uranium qui ont déjà été explorés, surtout au Wyoming et au Texas. La Société vise à devenir un producteur d'uranium dès qu'elle en aura l'occasion, en ayant recours à la méthode d'extraction par lixiviation in situ. À l'heure actuelle, les principaux terrains de la Société sont situés dans le secteur du projet Allemand-Ross, au Wyoming, et du projet Swinney-Switch, au Texas. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces projets ainsi qu'un sommaire des termes utilisés dans les conventions conclues par High Plains à l'égard de ces terrains, voir « Projets d'exploration – Projet Allemand-Ross » et « Projets d'exploration – Projet Swinney-Switch ».

Rendement général

Depuis sa création, la Société s'est attachée à élargir son portefeuille de terrains et à réunir les fonds suffisants pour pouvoir exercer ses activités.

Portefeuille de terrains

Au cours de la période terminée le 30 juin 2005 et postérieurement à cette date, la Société a appliqué une stratégie dynamique d'acquisition de droits de surface et de droits miniers, renforçant ses positions au projet Allemand Ross et au projet Swinney-Switch tout en acquérant d'autres terrains à l'extérieur des régions visées par ces projets. Outre les terrains détenus dans les projets Allemand Ross et Swinney-Switch susmentionnés, la Société a également acquis des participations dans d'autres terrains dans les États du Wyoming et du Texas, tel qu'il est exposé ci-après.

- **Brelum District – Duval County, Texas**

La Société a versé 30 000 \$US à un propriétaire privé au moment de la passation, le 20 mai 2005, d'un contrat d'option conférant à la Société le droit exclusif et l'option de conclure un bail visant l'extraction par lixiviation in situ à l'égard des droits minier et des droits de surface.

- **North Platte – Converse County, Wyoming**

Le 30 octobre 2004, la Société a acquis une option de cinq ans à l'égard de 13 claims filoniens appartenant au gouvernement fédéral sur un terrain situé à North Platte, dans Converse County au Wyoming. La première année, le paiement aux termes de l'option était de 28 500 \$US (5 000 \$US et 23 500 \$US). Par la suite, des paiements annuels de 15 000 \$US, 20 000 \$US, 25 000 \$US et 30 000 \$US sont exigibles. Le montant du rachat final est de 650 000 \$US les première et deuxième années, ou bien de 750 000 \$US les troisième, quatrième et cinquième années. L'option prévoit le versement de redevances correspondant à 2,667 % de la production de yellow cake ainsi que le versement de redevances variables sur la production effectuée à l'intérieur du bloc de claims. La Société a jalonné 223 claims filoniens appartenant au gouvernement fédéral dans le secteur du projet North Platte, qui couvre environ 4 460 acres.

La Société a également conclu un bail de surface d'une durée de dix ans avec un propriétaire privé visant 1 880 acres du terrain pour un loyer annuel de 7 520,00 \$US, le versement de redevances variables sur la production uranifère et des dommages-intérêts relativement au forage, à la construction de routes et aux activités d'excavation sur le terrain. Les engagements financiers annuels se composent de loyers annuels, de dommages-intérêts relativement à la surface et de frais de maintien annuels de 125 \$US par claim relativement aux droits d'exploitation des claims filoniens appartenant au gouvernement fédéral.

La Société a loué 2 320 acres de droits miniers auprès de l'État du Wyoming dans cette région. Les engagements financiers annuels à l'égard de ces baux sont de 1,00 \$US l'acre pour les cinq premières années, puis de 2,00 \$US l'acre pour les cinq années suivantes.

- **Le Bar Hall – Converse County, Wyoming**

Le 13 septembre 2004, la Société a conclu un contrat d'option visant l'acquisition de six claims miniers auprès d'un propriétaire privé. La première année, un paiement de 12 000 \$US était exigible et par la suite, les paiements aux termes de l'option sont de 10 000 \$US par année. Le montant du rachat final est de 150 000 \$US. De plus, la Société a jalonné 40 claims filoniens appartenant au gouvernement fédéral, totalisant 964 acres. Les engagements financiers annuels consistent en des paiements aux termes de l'option et en frais de maintien de 125 \$US par claim relativement aux droits d'exploitation des claims filoniens appartenant au gouvernement fédéral.

La Société a également loué 1 560 acres de droits miniers auprès de l'État du Wyoming dans cette région. Les engagements financiers annuels à l'égard de ces baux sont de 1,00 \$US l'acre pour les cinq premières années, puis de 2,00 \$US l'acre pour les cinq années suivantes.

- **Ruby Ranch – Campbell County, Wyoming**

Le 24 janvier 2005, la Société a conclu avec un propriétaire privé un bail de surface et d'exploitation minière visant 720 acres de droits miniers et 2 000 acres de droits de surface. La Société a versé 14 984 \$US, ce qui comprend une prime à la signature du bail de 4 104,00 \$US. Les engagements financiers annuels à l'égard de ce bail sont de 10 880 \$US sur vingt ans. En outre, High Plains détient 46 claims filoniens appartenant au gouvernement fédéral sur ce terrain couvrant une superficie totale d'environ 920 acres.

- **Red Desert – Sweetwater County et Fremont County, Wyoming**

La Société détient neuf blocs de claims dans la région de Red Desert couvrant au total 658 claims et 13 160 acres. Les engagements financiers annuels sont de 125 \$US par claim relativement aux droits d'exploitation des claims filoniens appartenant au gouvernement fédéral.

- **Gas Hills – Fremont County, Wyoming**

La Société détient deux blocs de claims dans la région de Gas Hills couvrant au total 221 claims (environ 4 420 acres). Les engagements financiers annuels sont de 125 \$US par claim relativement aux droits d'exploitation des claims filoniens appartenant au gouvernement fédéral.

Placement privé

Aux termes d'une convention de placement pour compte (la « convention de placement pour compte relative aux bons spéciaux ») intervenue en date du 11 mars 2005 entre High Plains et le placeur pour compte, High Plains a réalisé le placement privé de 23 661 500 bons de souscription spéciaux de la Société (les « bons spéciaux ») en trois tranches, dont la clôture a eu lieu le 11 mars 2005, le 26 mai 2005 et le 2 septembre 2005 (collectivement, le « placement privé »). L'émission des bons spéciaux a fait l'objet de dispenses des exigences d'établissement de prospectus pour les placements privés prévues par la législation en valeurs mobilières applicable du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et des Bermudes et a été effectuée conformément à des conventions de souscription. Le placement privé a permis à la Société d'obtenir un produit net de 10 153 892 \$US. Grâce à ces fonds, la Société est en mesure de poursuivre son programme visant l'exploration des terrains actuellement détenus ainsi que de continuer à explorer et à acquérir de nouveaux terrains qui, de l'avis de la direction, sont prometteurs. Au 30 juin 2005, la Société disposait de fonds en caisse de 2 365 964 \$US et elle détenait un financement suffisant pour répondre à ses besoins en matière d'exploitation et s'acquitter de ses obligations financières dans un avenir prévisible. Pour poursuivre ses activités à plus long terme, la Société doit miser sur sa capacité de continuer à obtenir un financement adéquat.

Principaux renseignements financiers consolidés

	Période terminée le 31 mars 2005 (vérifié) ¹⁾ \$ US	Trimestre terminé le 30 juin 2005 (non vérifié) \$ US
Total du bénéfice net (de la perte)	(969 976)	(1 027 220)
Bénéfice net (perte) par action ordinaire, de base et dilué(e)	(0,13)	(0,08)
Total de l'actif.....	7 948 541	10 549 356
Espèces et quasi-espèces.....	510 486	2 365 964
Titres négociables.....	197 868	6 202 624
Terrains miniers et frais d'exploration reportés	672 197	1 309 631

Note :

¹⁾ Pour la période allant du 6 avril 2004, date de constitution de High Plains, au 31 mars 2005

Au 31 mars 2005, le total de l'actif se composait principalement d'un produit en espèces provenant de la vente de bons spéciaux. L'augmentation des liquidités au 30 juin 2005 était attribuable à la clôture de la deuxième tranche du placement privé. La majeure partie du total de l'actif de 10 549 356 \$US au 30 juin 2005 consistait en un produit en espèces provenant de l'émission de bons spéciaux. Au 31 mars 2005, le passif se composait des crédettes, des billets convertibles et de la provision au titre des obligations liées à la remise en état et, au 30 juin 2005, des crédettes et d'une provision au titre des obligations futures pour la remise en état de 160 000 \$US. Les pertes accrues constatées au cours du trimestre terminé le 30 juin 2005 découlent principalement d'une augmentation des honoraires de conseil se rapportant aux acquisitions de terrains effectuées principalement dans l'État du Texas.

Résultats d'exploitation

Au cours de la période terminée le 31 mars 2005, la Société a reçu un montant total brut de 8 387 534 \$US provenant du placement privé de titres, la majeure partie de cette somme découlant de la vente de 15 042 000 bons spéciaux au prix de 0,50 \$US. La Société a émis 1 504 200 bons de souscription à l'intention des courtiers dans le cadre de son placement de bons spéciaux. La Société a également émis 3 030 000 bons de souscription au prix d'exercice de 0,25 \$US ainsi que 100 000 bons de souscription au prix de 0,50 \$US.

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2005, la Société a procédé à la clôture de la deuxième tranche de son placement privé et elle a reçu un montant total brut de 2 500 000 \$US à l'issue de la vente de 5 000 000 de bons spéciaux au prix de 0,50 \$US. La Société a émis 483 000 bons de souscription aux courtiers dans le cadre de son placement de bons spéciaux.

Au cours de la période terminée le 31 mars 2005, la Société a subi une perte d'exploitation de 970 014 \$US. Cette perte d'exploitation se composait d'honoraires de conseil de 600 569 \$US, d'honoraires professionnels de 54 674 \$US, de frais généraux et administratifs de 56 348 \$US, d'une charge comptabilisée au titre de la rémunération à base d'options sur actions de 75 800 \$US, de frais de déplacement et de représentation de 89 395 \$US et d'une baisse de valeur des titres négociables destinés à la revente de 22 047 \$US.

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2005, la Société a enregistré une perte d'exploitation de 1 041 600 \$US ainsi que des intérêts crédettes et un revenu de dividende totalisant 14 380 \$US, ce qui a donné lieu à une perte de 1 027 220 \$US. Cette perte se composait d'honoraires de conseil de 369 129 \$US, d'honoraires professionnels de 226 281 \$US, de frais généraux et administratifs de 134 922 \$US, d'une charge comptabilisée au titre de la rémunération à base d'options sur actions de 127 600 \$US, de frais de déplacement et de représentation de 83 050 \$US et d'une baisse de valeur des titres négociables destinés à la revente de 73 000 \$US.

Liquidités et sources de financement

Les instruments financiers de la Société sont constitués d'espèces et quasi-espèces, de titres négociables et de crédettes. La juste valeur de ces instruments financiers, tel qu'il est indiqué dans les états financiers, se rapproche de leur valeur comptable, sauf indication contraire. La Société n'est pas exposée à des risques importants

d'intérêt, de change ou de crédit pouvant découler des instruments financiers. La majorité des fonds de la Société sont détenus dans des comptes portant intérêt de la Bank of America, à sa succursale de Hilton Head Island, en Caroline du Sud. Le tableau suivant présente les obligations importantes aux titres de la dette à long terme, des contrats de location-acquisition, des contrats de location-exploitation, des achats et d'autres obligations du même genre de la Société :

Obligations contractuelles	Paiements exigibles par période				
	Total	À moins de un exercice	1 à 3 exercices	4 à 5 exercices	Au-delà de cinq exercices
Dette à long terme.....	—	—	—	—	—
Obligations découlant de contrats de location- acquisition.....	—	—	—	—	—
Contrats de location- exploitation.....	29 990	15 910	14 080	—	—
Obligations d'achat.....	—	—	—	—	—
Autres obligations à long terme.....	—	—	—	—	—
Total des obligations contractuelles	29 990	15 910	14 080	—	—

Note :

Les obligations mentionnées à la note 4 afférente aux états financiers se rapportant au projet Swinney-Switch, au terrain North Platte, au terrain Le Bar-Hall, au terrain Red Desert et au terrain Gas Hills peuvent toutes être acquittées au gré de la Société.

L'actif à court terme de la Société a augmenté, passant de 7 097 002 \$ au 31 mars 2005 à 8 608 118 \$ au 30 juin 2005. Cette augmentation est principalement attribuable à la clôture de la deuxième tranche du placement privé de High Plains. La Société détient suffisamment de fonds pour répondre à ses besoins en matière d'exploitation et à ses obligations financières pour l'exercice à venir, de même que pour poursuivre ses programmes d'exploration et d'aménagement futurs prévus, comme il est indiqué à la rubrique « Emploi du produit ». L'augmentation du fonds de roulement, qui est passé de 6 429 240 \$US au 31 mars 2005 à 8 053 374 \$ US au 30 juin 2005, résulte de la clôture, par la société, d'une tranche supplémentaire de son placement privé.

Le taux de combustion trimestriel de la Société atteignait pratiquement 1 000 000 \$US à la fin du trimestre terminé le 30 juin 2005. La Société détient des fonds en caisse lui permettant de s'autofinancer pendant environ huit trimestres, ou deux exercices, en supposant qu'aucun montant en espèces important ne soit versé pour l'acquisition de terrains, ou pour des coentreprises ou autres ententes commerciales. Il est néanmoins raisonnable de croire que la Société affectera la majorité de ses liquidités disponibles à l'acquisition de terrains, ou bien à des activités de forage et d'exploration sur ses terrains actuels. Par conséquent, il est raisonnable de croire que la Société devrait manquer de liquidités d'ici un an, à moins qu'elle n'obtienne davantage de capitaux.

Opérations entre apparentés

Le 3 février 2005, la Société a émis pour 200 000 \$ US de billets convertibles. De ce montant, une tranche de 85 000 \$US a été émise à l'intention de certains dirigeants et administrateurs de la Société qui ont pris part à ce placement. Ces billets, qui avaient une échéance de 90 jours à compter de la date d'émission, portaient intérêt au taux annuel de 8 % et étaient convertibles en actions ordinaires de la Société au gré du porteur, en tout temps avant leur échéance, au prix de conversion de 0,45 \$US l'action ordinaire ou, s'ils ont été convertis à la date d'échéance, au prix de conversion de 0,50 \$US l'action ordinaire. Outre les intérêts à verser sur les emprunts, les porteurs des billets convertibles ont également reçu une demie action ordinaire pour chaque dollar du montant en capital des billets offerts. Les billets convertibles ont été remboursés intégralement le 18 avril 2005.

Au cours de la période terminée le 31 mars 2005, Sundance Diamonds Corporation (« Sundance ») s'est vu remettre un billet à recevoir d'une valeur de 27 438 \$ US. M. Kurt Hoffman, administrateur de la Société, est également un administrateur (mais non une « personne qui a un lien » au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario) de Sundance. Le billet à recevoir, qui devait être remboursé avant le 1^{er} octobre 2005, ne comporte aucune modalité. À ce jour, le billet à recevoir n'a pas été remboursé. La Société cherche actuellement à obtenir ce remboursement qui, selon ses prévisions, devrait être effectué intégralement avant la fin de l'année civile.

La Société a également émis 717 500 actions ordinaires à l'intention d'entités contrôlées par MM. Howard Crosby et John Ryan en échange de titres négociables d'une valeur de 274 750 \$ US.

Estimations comptables d'importance critique

L'établissement des états financiers de la Société exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les estimations de la Société sont fondées sur les résultats historiques et sur d'autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. La Société s'appuie sur les résultats de son évaluation continue de ces estimations pour émettre des jugements sur la valeur comptable de l'actif et du passif ainsi que sur les montants des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations au regard d'hypothèses différentes.

L'application des conventions comptables par la direction a une incidence sur ces estimations et ces hypothèses. Les conventions comptables d'importance critique de la Société sont celles qui visent les états financiers consolidés de la Société et qui exigent que la Société fasse preuve de beaucoup de jugement. Le sommaire des principales conventions comptables, y compris les conventions comptables d'importance critique, est présenté à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. Les conventions comptables d'importance critique de la Société incluent l'établissement de la valeur de ses terrains miniers et des frais d'exploration reportés connexes, la valeur des options sur actions et des bons à titre de rémunération, la comptabilisation des impôts sur les bénéfices et la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

La possibilité de recouvrement de la valeur comptabilisée des terrains miniers et des frais d'exploration reportés connexes de la Société est tributaire des conditions du marché relativement au minerai, aux ressources minières sous-jacentes associées aux terrains et aux coûts futurs qui pourraient être engagés en vue de la réalisation finale au moyen de travaux d'exploitation minière ou de cessions. La Société œuvre dans un secteur qui est assujéti à un certain nombre de facteurs, notamment les risques environnementaux, juridiques et politiques, l'existence de réserves exploitables économiquement, la capacité de la Société et de ses filiales à obtenir le financement nécessaire pour mener à terme l'aménagement de même que la rentabilité future de la production ou le produit tiré de la cession de cette production.

Les facteurs qui ont une incidence sur la rémunération à base d'actions comprennent les estimations à l'égard du moment auquel les options sur actions et les bons à titre de rémunération pourraient être exercés et de la volatilité du prix des actions. Le moment auquel les options seront exercées est indépendant de la volonté de la Société et dépend de divers facteurs, notamment la valeur marchande des actions de la Société et les objectifs financiers des porteurs d'instruments à base d'actions. La Société a examiné les données d'entreprises en phase de démarrage comparables afin de déterminer la volatilité selon le modèle Black-Scholes. Toutefois, la volatilité future est incertaine et ce modèle comporte ses limites.

La provision pour impôts sur les bénéfices est déterminée en fonction du traitement fiscal prévu des opérations inscrites dans les états financiers consolidés. La comptabilisation des impôts sur les bénéfices vise à constater le montant des impôts à payer ou à recevoir pour l'exercice en cours ainsi que les passifs et les actifs d'impôts futurs pour tenir compte des conséquences fiscales ou événements futurs constatés dans les états financiers consolidés ou dans les déclarations d'impôt. Afin de déterminer les composantes des impôts sur les bénéfices qui se rapportent à l'exercice en cours et aux périodes futures, la Société interprète la réglementation fiscale de diverses compétences fiscales et pose des hypothèses quant au moment prévu de la résorption des actifs et des passifs d'impôts futurs. Si son interprétation diffère de celle des autorités fiscales ou si la résorption se produit à un autre moment que celui qui était prévu, la provision pour impôts sur les bénéfices des périodes à venir pourrait augmenter ou diminuer.

La Société inscrit à titre de passif le montant intégral de toute obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, telle que la remise en état du terrain à la fin de la vie utile d'une mine, en s'appuyant sur les hypothèses concernant le montant des paiements futurs au titre de la remise en état ainsi que le moment où ils seront effectués. Parallèlement, l'actif correspondant est amorti sur la durée de vie utile de l'immobilisation. Dans la

mesure où les estimations posées par la direction à l'égard du montant des paiements futurs et du moment auquel ils seront effectués diffèrent des montants réels, ces estimations seront rajustées dans les états financiers consolidés des périodes à venir.

Événements postérieurs à la date du bilan

La clôture de la troisième et dernière tranche du placement de bons spéciaux de la Société a eu lieu le 2 septembre 2005 et celle-ci a émis 3 619 500 bons spéciaux au prix d'achat de 0,50 \$US le bon spécial. Parallèlement à la clôture de ce placement, la Société a émis 350 000 bons de souscription à l'intention du placeur pour compte du placement de bons spéciaux. Dans le cadre du placement de cette troisième tranche, des frais de courtage de 56 000 \$US devant être versés à une maison de courtage de valeurs pour le financement du produit issu de la deuxième tranche ont, à la demande de la maison de courtage, été réinvestis dans la Société et inclus dans la troisième tranche. De plus, la Société a émis 1 250 000 bons de service au placeur pour compte en échange de services rendus ayant mené au premier appel public à l'épargne de la Société. La Société a récemment acquis une participation dans 894 acres de droits miniers et de droits de surface relativement à un terrain connu sous le nom de « Cadena » à Duval, au Texas.

Aperçu

À l'heure actuelle, la Société s'affaire à réunir des fonds dans le cadre de son premier appel public à l'épargne (« PAPE »). À la réalisation de son PAPE, la Société espère être en mesure de tirer profit des programmes de travaux qu'elle a entrepris aux projets Swinney-Switch et Allemand-Ross. En outre, la Société est actuellement en pourparlers préliminaires avec un certain nombre de sociétés d'extraction, d'aménagement et de production d'uranium partout aux États-Unis et à l'échelle internationale. La Société envisage aussi de continuer à solidifier son équipe de direction en embauchant un chef des finances et d'autres géologues au Texas et au Wyoming.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Capital-actions autorisé

High Plains est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires (les *actions ordinaires*), d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de catégorie B (collectivement, les *actions privilégiées*), toutes sans valeur nominale. En date des présentes, compte non tenu du placement, 40 843 557 actions ordinaires sont en circulation et aucune action privilégiée n'est en circulation.

Actions ordinaires

Les actions ordinaires permettent aux porteurs de voter à toutes les assemblées des actionnaires, à l'exception des assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie donnée d'actions ont le droit de voter. Les porteurs d'actions ordinaires ont également droit aux dividendes que la Société déclare sur les actions ordinaires, sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux autres catégories d'actions de la Société, au reliquat des biens de celle-ci, à sa liquidation volontaire ou forcée ou à sa dissolution. High Plains peut à l'occasion racheter des actions ordinaires émises et en circulation des porteurs d'actions ordinaires, mais n'est pas tenue d'effectuer ces rachats au pro rata.

Actions privilégiées

Les porteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir au gré des administrateurs de la Société, des dividendes non cumulatifs d'un montant déterminé par le conseil d'administration pour une année, sous réserve de certains maximums précisés dans les statuts de la Société. Cependant, il est possible chaque année que le conseil d'administration de la Société déclare des dividendes pour une catégorie d'actions de la Société sans en déclarer pour les autres catégories. En cas de liquidation volontaire ou forcée ou de dissolution de la Société, les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A reçoivent une somme équivalant au prix de rachat de leurs actions, calculé de la manière indiquée dans les statuts de la Société, majorée d'un montant équivalant aux dividendes déclarés mais non versés, avant que les actifs de la Société ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie B et d'actions ordinaires. Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A ont le droit d'être convoqués, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Société. Chaque action privilégiée de catégorie A confère une voix, qui peut être exprimée en personne ou par procuration.

En cas de liquidation volontaire ou forcée ou de dissolution de la Société, les porteurs d'actions privilégiées de catégorie B reçoivent une somme équivalant au prix de rachat de leurs actions, calculé de la manière indiquée dans

les statuts de la Société, majorée d'un montant équivalant aux dividendes déclarés mais non versés, avant que les actifs de la Société ne soient distribués aux porteurs d'actions ordinaires mais après la distribution aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A. Sauf dans certaines circonstances limitées, les porteurs d'actions privilégiées de catégorie B n'ont pas le **droit** d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de la Société.

Bons

Les Bons seront créés et émis aux termes d'un acte relatif aux bons (*l'acte relatif aux bons*) que la Société conclura avec Equity Transfer Services Inc., agent des bons aux termes de l'acte (*l'agent des bons*). La Société désignera les principaux bureaux de transfert de l'agent des bons à Toronto, en Ontario, comme lieu de remise des Bons à des fins d'exercice ou de transfert. Le résumé suivant de certaines dispositions de l'acte relatif aux Bons n'est pas complet et doit être lu à la lumière des dispositions de l'acte relatif aux bons, une fois qu'il aura été négocié.

Chaque Bon complet permettra au porteur d'acheter une action ordinaire au prix de 1,50 \$ l'action. Le prix d'exercice et le nombre d'actions ordinaires à émettre à l'exercice peuvent être rajustés dans certaines circonstances comme il est décrit plus amplement ci-dessus. Les Bons pourront être exercés en tout temps avant 17 h (heure de Toronto) la date qui tombe 12 mois après la date de clôture, après quoi ils expireront et seront nuls. Si le cours de clôture des actions ordinaires est supérieur à 2,00 \$ pendant 20 jours de bourse consécutifs, la Société peut devancer la date d'expiration des Bons en avisant leurs porteurs, et les Bons expireront alors le 30^e jour civil suivant la date à laquelle les porteurs sont réputés avoir été informés.

Aux termes de l'acte relatif aux bons, la Société aura le droit de racheter sur le marché, de gré à gré ou autrement, la totalité ou une partie des Bons alors en circulation, et les Bons ainsi rachetés seront annulés. Le prix d'exercice des Bons est payable en dollars canadiens.

L'acte relatif aux bons prévoira le rajustement du nombre d'actions ordinaires à émettre à l'exercice des Bons ou du prix d'exercice par action ordinaire à la survenance de certains événements, notamment :

- a) l'émission d'actions ordinaires ou de titres dont l'échange ou la conversion donnent droit à des actions ordinaires à la totalité ou à la quasi-totalité des porteurs d'actions ordinaires sous forme de dividendes en actions ou autrement (à l'exception des « dividendes versés dans le cours normal », au sens défini dans l'acte relatif aux bons, ou d'une distribution d'actions ordinaires à l'exercice des Bons ou à la levée des options d'achat d'actions des administrateurs, des dirigeants ou des employés attribuées aux termes des régimes d'options d'achat d'actions de la Société);
- b) la division, la nouvelle division ou le changement des actions ordinaires afin d'obtenir un nombre accru d'actions;
- c) la diminution, la combinaison ou le regroupement des actions ordinaires afin d'obtenir un nombre moindre d'actions;
- d) l'émission, à la totalité ou à la quasi-totalité des porteurs d'actions ordinaires, de droits, d'options ou de bons de souscription aux termes desquels les porteurs ont le droit, au cours d'une période prenant fin au plus tard 45 jours après la date de référence de l'émission, de souscrire ou d'acquérir des actions ordinaires ou des titres dont l'échange ou la conversion donnent droit à des actions ordinaires, à un prix (ou à un prix d'échange ou de conversion) par action inférieur à 95 % du « cours du moment », au sens défini dans l'acte relatif aux bons, des actions ordinaires à la date de référence;
- e) l'émission ou la distribution, à la totalité ou à la quasi-totalité des porteurs d'actions ordinaires, d'actions de toute catégorie autre que les actions ordinaires, de droits, d'options ou de bons de souscription visant l'acquisition d'actions ordinaires ou de titres dont l'échange ou la conversion donnent droit à des actions ordinaires, de titres de créance, d'espèces, de titres, de biens ou d'autres actifs.

L'acte relatif aux bons prévoit également le rajustement de la catégorie ou du nombre de titres à émettre à l'exercice des Bons ou du prix d'exercice par titre à la survenance des événements supplémentaires qui suivent : (1) les redésignations des actions ordinaires, (2) les regroupements, les plans d'arrangement ou les fusions de la Société avec une autre entité (à l'exception des regroupements, des plans d'arrangement ou des fusions n'entraînant

pas la redésignation des actions ordinaires ou le changement des actions ordinaires en d'autres actions) ou (3) le transfert (sauf à l'une des filiales de la Société) des engagements ou des actifs de la Société, dans leur intégralité ou presque, à une autre société ou entité.

Il n'est pas nécessaire de rajuster le prix d'exercice ou le nombre d'actions ordinaires pouvant être acquises à l'exercice des Bons, à moins que l'effet cumulatif d'un tel rajustement ne modifie d'au moins 1 % le prix d'exercice ou d'au moins un centième d'action ordinaire le nombre d'actions ordinaires pouvant être acquises à l'exercice.

La Société s'engage également dans l'acte relatif aux bons à aviser les porteurs de Bons de certains événements donnés durant la période d'exercice des Bons, notamment les événements qui entraîneraient le rajustement du prix d'exercice des Bons ou du nombre d'actions ordinaires à émettre à l'exercice des Bons, et ce, au moins 21 jours avant la date de référence ou la date de prise d'effet, selon le cas, de ces événements.

Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise à l'exercice des Bons ni aucune contrepartie, sous forme d'espèces ou sous toute autre forme en tenant lieu. Les porteurs de Bons ne bénéficieront pas des droit de vote, des droits préférentiels de souscription ou des autres droits accordés aux porteurs d'actions ordinaires.

La Société et l'agent des bons n'ont pas obtenu le consentement des porteurs de Bons pour modifier ou compléter à l'occasion l'acte relatif aux bons à certaines fins, notamment pour corriger des défauts ou des incohérences ou apporter des changements qui ne porteraient pas atteinte aux droits d'un porteur de Bons. Les modifications ou les ajouts à l'acte relatif aux bons qui portent atteinte aux intérêts des porteurs de Bons peuvent être effectués seulement au moyen d'une « résolution spéciale », qui sera définie dans l'acte relatif aux bons comme une résolution (1) adoptée à une assemblée des porteurs de Bons à laquelle les porteurs qui y assistent ou sont représentés par procuration représentent au moins 25 % du nombre total des Bons alors en circulation et adoptée par le vote affirmatif des porteurs des deux tiers au moins des Bons alors en circulation représentés à l'assemblée et faisant l'objet d'un vote dans le cadre du vote ou (2) adoptée par un acte écrit signé par les porteurs de Bons représentant au moins les deux tiers de la totalité des Bons alors en circulation.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

Le tableau qui suit présente la structure du capital et l'endettement consolidés de la Société au 30 juin 2005, à la fois compte tenu et compte non tenu du placement et du remboursement des billets convertibles émis par la Société le 9 mars 2005 (les « billets convertibles ») dans le cadre de l'échange de titres (voir la rubrique « Échange de titres et placement privé ») et de l'émission de 28 393 800 actions ordinaires dans le cadre de l'exercice ou de l'exercice réputé des bons spéciaux. Voir la rubrique « Échange de titres et placement privé ». Ce tableau devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés de High Plains (et des notes y afférentes) contenus dans le présent prospectus.

	Au 30 juin 2005 \$ US (non vérifié)	Au 30 juin 2005, compte tenu de l'exercice réputé des bons spéciaux \$ US (non vérifié)	Au 30 juin 2005, compte tenu de l'exercice réputé des bons spéciaux, de l'exercice des Bons et du placement minimal \$ US (non vérifié)	Au 30 juin 2005, compte tenu de l'exercice réputé des bons spéciaux, de l'exercice des Bons et du placement maximal \$ US (non vérifié)
Actions ordinaires ¹⁾	916 535	9 417 997	15 018 133	22 189 040
Bons spéciaux (émis à l'échange de titres)	8 501 462	—	—	—
Bons de souscription (émis à l'échange de titres)	685 811	685 811	685 811	685 811
Options sur actions	203 400	203 400	203 400	203 400
Surplus d'apport	24 600	24 600	24 600	24 600
Bons spéciaux à émettre	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Déficit	(1 997 196)	(1 997 196)	(1 997 996)	(1 997 996)
Total de la structure du capital	9 834 612	9 834 612	17 302 209	24 770 606

Note :

¹⁾ Ces chiffres ne comprennent pas le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription (les « bons d'échange de titres ») ou des options (les « options ») émis par la Société le 9 mars 2005 dans le cadre de l'échange de titres (voir la rubrique « Échange de titres et placement privé »), les bons de souscription à titre de rémunération (définis aux présentes), les bons en contrepartie de services rendus (définis aux présentes) ni l'option aux fins des répartitions excédentaires (définie aux présentes).

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ORDINAIRES

Régime incitatif à long terme

Le 16 mai 2005, le conseil d'administration de High Plains a adopté un régime incitatif à long terme (le *RILT*) pour (i) fournir des incitatifs aux employés, aux conseillers et aux administrateurs de High Plains, (ii) favoriser un équilibre responsable entre les résultats à court et à long terme, (iii) créer et maintenir un solide esprit de rendement et d'initiative. Le *RILT* prévoit que le nombre total d'actions ordinaires émises dans le cadre du régime ne doit pas être supérieur à 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la clôture du placement. Le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émissions dans le cadre du *RILT* (ou d'un autre programme à l'intention des employés ou d'options attribuées en échange de services) ne doit pas excéder 5 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation.

Le *RILT* est administré par le conseil d'administration, qui peut en déléguer la gestion au comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise. Les administrateurs, dirigeants, employés ou conseillers de High Plains, de ses filiales ou d'un membre de son groupe que le conseil d'administration peut désigner à l'occasion peuvent recevoir des options d'achat d'actions, des droits à la plus-value d'actions ou des droits à la valeur d'actions liés au rendement aux termes du *RILT*. Dans le cadre de ce régime, High Plains peut aider financièrement les personnes admissibles à acheter des actions ordinaires ou à régler des impôts sur le revenu, sous réserve des lois

applicables et des règles et politiques mises en œuvre par l'autorité en valeurs mobilières ou la bourse ayant compétence sur la Société.

La durée des options d'achat d'actions, des droits à la plus-value d'actions ou des droits à la valeur d'actions liés au rendement sera établie par le conseil d'administration au moment de l'attribution. Sous réserve d'une résiliation anticipée, dans le cas d'une cessation d'emploi, du décès ou d'une invalidité, la durée des options d'achat d'actions, des droits à la plus-value d'actions ou des droits à la valeur d'actions liés au rendement aux termes du RILT ne doit pas excéder 10 ans. Sauf exception, si un participant cesse d'offrir des services à High Plains, les options d'achat d'actions, les droits à la plus-value d'actions ou les droits à la valeur d'actions liés au rendement aux termes du RILT arriveront à échéance 120 jours plus tard. Ils expireront 12 mois après le décès ou l'invalidité d'un participant, trois ans après son départ à la retraite et 18 mois après la date où il quitte le conseil d'administration. Le conseil d'administration de High Plains peut en tout temps mettre fin au RILT ou le modifier; toutefois, il ne peut modifier le RILT ou les options d'achat d'actions, les droits à la plus-value d'actions ou les droits à la valeur d'actions liés au rendement accordés aux termes du RILT sans obtenir l'approbation des actionnaires ou toute autre approbation si de telles approbations sont requises aux termes des lois applicables et des règles et politiques des bourses ou des systèmes de cotation auxquels les actions ordinaires sont inscrites ou cotées. Aucune modification ou résiliation qui porterait atteinte aux droits existants d'un participant ne peut être effectuée sans le consentement écrit du participant, à moins que High Plains ne fasse l'acquisition de ces droits contre une somme équivalant à leur juste valeur marchande vérifiée par un évaluateur indépendant.

Le tableau qui suit indique le nom et la catégorie de chaque titulaire d'option, le nombre d'actions ordinaires visées par des options, la date d'attribution ainsi que le prix de levée et la date d'expiration des options.

Nom et catégorie de titulaire d'options	Nombre d'actions ordinaires visées par des options	Date d'attribution	Prix de levée	Date d'expiration
Ishung Wu (administrateur)	50 000	20 mai 2005	0,50 \$ US	20 mai 2010
James Knox (administrateur)	50 000	20 mai 2005	0,50 \$ US	20 mai 2010
Philip Martin (administrateur)	250 000	24 juin 2005	0,50 \$ US	24 juin 2010
Colleen Benson (employé)	100 000	20 mai 2005	0,50 \$ US	20 mai 2010
Robert Maxwell (conseiller)	100 000	20 mai 2005	0,50 \$ US	20 mai 2010
Robert Smith (conseiller)	50 000	20 mai 2005	0,50 \$ US	20 mai 2010
Charles Snyder (conseiller)	50 000	20 mai 2005	0,50 \$ US	20 mai 2010
Christina Staples (conseiller)	75 000	20 mai 2005	0,50 \$ US	20 mai 2010
Kate Armstrong (conseiller)	75 000	20 mai 2005	0,50 \$ US	20 mai 2010
Dani Wright (employé)	50 000	12 septembre 2005	0,50 \$ US	12 septembre 2010

Autres options ou droits d'acheter des actions ordinaires

Sauf aux termes du RILT et comme il est indiqué ci-dessous, en date du présent prospectus, personne n'a le droit d'acheter de titres de la Société de quelque façon que ce soit, y compris par échange ou conversion.

Type de titre	Nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à la levée ou à l'exercice
Bons d'échange de titres et bons du conseiller ⁽¹⁾ ...	3 130 000
Options ⁽²⁾	200 000
Bons à titre de rémunération ⁽³⁾	2 804 640
Bons en contrepartie de services rendus ⁽³⁾	1 250 000
TOTAL	7 384 640

Notes :

- (1) High Plains a émis 3 030 000 bons de souscription dans le cadre de l'échange de titres. Voir « Échange de titres et placement privé ». Aux termes d'une convention datée du 1^{er} février 2005 entre Proteus Capital Corp. (*Proteus*) et HPU Idaho (la *convention de Proteus*), HPU Idaho a émis 100 000 bons de souscription à Proteus (les *bons du conseiller*) en contrepartie de services consultatifs rendus. Chaque bon du conseiller peut être exercé pour obtenir une action ordinaire de HPU Idaho au prix de 0,50 \$ US par action. Les bons du conseiller expirent le 1^{er} février 2010. Ils ont été échangés contre des bons de souscription assortis de conditions identiques, que High Plains a émis le 9 mars 2005. Voir « Échange de titres et placement privé ». Aux termes de la convention de Proteus, Proteus a droit à des honoraires de gestion dans le cadre du placement, mais y a renoncé aux termes d'une lettre datée du 10 mars 2005.
- (2) High Plains a émis ces options dans le cadre de l'échange de titres. Voir « Échange de titres et placement privé ».
- (3) Dans le cadre du placement privé (défini aux présentes), High Plains a attribué au placeur pour compte 2 337 200 bons du courtier visant l'acquisition, sans contrepartie supplémentaire, de 2 337 200 bons à titre de rémunération. Les 2 337 200 bons à titre de rémunération émis au placeur pour compte étaient assujettis à une pénalité de 20 % si la Société ne recevait pas un visa pour son prospectus définitif au plus tard le 7 septembre 2005. Par conséquent, 2 804 640 bons à titre de rémunération ont été accordés au placeur pour compte. De plus, la Société a accordé au placeur pour compte 1 250 000 bons de service (définis ci-après) visant le même nombre de bons en contrepartie de services rendus (définis ci-après) à titre de rémunération pour les services rendus avant le placement. Voir « Échange de titres et placement privé ».

ÉMISSIONS OU VENTES ANTÉRIEURES D' ACTIONS ORDINAIRES

Le tableau suivant détaille toutes les émissions ou les ventes d'actions ordinaires que High Plains a effectuées depuis sa constitution.

Date d'émission ou de vente	Description de l'opération	Nombre total d'actions ordinaires émises	Prix par action ordinaire
8 février 2005	Constitution	1	1,00 \$ US
9 mars 2005	Échange de titres ⁽¹⁾	12 449 756	-
3 octobre 2005	Exercice réputé des bons spéciaux ⁽²⁾	28 393 800	-

Notes :

- (1) Voir « Échange de titres et placement privé – Réorganisation ». La Société n'a tiré aucun produit en espèces de l'émission des actions ordinaires.
- (2) Voir « Échange de titres et placement privé – Placement privé ». Aucun produit supplémentaire n'a été tiré de l'exercice réputé des bons spéciaux.

High Plains a également émis les titres décrits à la rubrique « Options d'achat d'actions ordinaires – Autres options ou droits d'achat d'actions ordinaires », dont la levée, l'exercice ou la conversion donnent droit à des actions ordinaires.

ACTIONS ORDINAIRES ENTIÉRCÉES

Conformément à l'Instruction canadienne 46-201 – Modalités d'entiercement applicables aux premiers appels publics à l'épargne des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (*l'instruction sur l'entiercement*) et à une convention conclue en date des présentes par Jim Baugham, John Ryan, la Société et Equity Transfer Services Inc. (*l'agent d'entiercement*) (la *convention d'entiercement*), Jim Baugham et John Ryan ont convenu, à la date des présentes, de déposer leurs actions ordinaires, options et bons de titres d'échange auprès de l'agent d'entiercement. La Société a convenu de faire de son mieux pour que CGT Management, Cork Investments Inc., Dotson Exploration Co., Fontana Capital Corp., Bobby Cooper, Dan Gorski, Kurt Hoffman, RAB Special Situations (Master) Fund Limited, John Ryan et Ishiung Wu (collectivement avec Jim Baugham et John Ryan, les *actionnaires soumis à l'entiercement*) signent la convention d'entiercement et déposent, chacun, leurs actions ordinaires, options et bons de titres d'échange auprès de l'agent d'entiercement au plus tard à la première des dates suivantes à survenir : (i) la date de clôture ou (ii) le jour tombant 10 jours après la date des présentes. Le tableau suivant indique le nom des actionnaires soumis à l'entiercement et le nombre de titres susceptibles d'entiercement qu'ils détiennent (les *titres soumis à l'entiercement*).

Nom des actionnaires soumis à l'entiercement	Nombre d'actions ordinaires visées par l'entiercement	Nombre d'options et de bons de souscription visés par l'entiercement	Pourcentage d'actions ordinaires en circulation immédiatement avant le placement⁽¹⁾
CGT Management.....	2 000 000	2 000 000	9,8 %
Cork Investments Inc.	1 055 000	255 000	3,2 %
Jim Baughman.....	900 000	-	2,2 %
Bobby Cooper	800 000	-	2,0 %
Dan Gorski	1 302 432	-	3,2 %
Kurt Hoffman.....	600 000	-	1,5 %
John Ryan.....	744 001	-	1,8 %
Ishiung Wu.....	400 000	100 000	1,2 %

Note :

- (1) Calculé selon l'instruction sur l'entiercement. Les actionnaires soumis à l'entiercement qui détiennent moins de 1 % des droits de vote rattachés aux titres en circulation de High Plains après la clôture du placement ne sont pas tenus de livrer leurs titres soumis à l'entiercement à l'agent d'entiercement.

Aux termes de l'instruction sur l'entiercement, High Plains sera admissible à titre d'« émetteur établi », à la condition que les actions ordinaires soient inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la *TSX*). Ainsi, les titres soumis à l'entiercement seront entiercés pendant 18 mois, et le quart sera libéré à la date d'inscription à la cote de la *TSX* des actions ordinaires et des bons de titres d'échange, le tiers des titres restants, six mois après la date d'inscription, la moitié des titres restants, 12 mois après la date d'inscription et le reste des titres, 18 mois après la date d'inscription.

De façon générale, les titres soumis à l'entiercement ne peuvent être transférés ou autrement négociés pendant qu'ils font l'objet de l'entiercement, sous réserve de certaines exceptions limitées indiquées dans l'instruction sur l'entiercement.

PRINCIPAUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES

À la clôture du placement minimal, 5 000 000 d'actions ordinaires au total seront émises et en circulation (dans l'hypothèse où les bons d'échange de titres, les options, l'option aux fins des répartitions excédentaires ou le bon à titre de rémunération ne sont pas exercés ou levées). À la clôture du placement maximal, 10 000 000 d'actions ordinaires au total seront émises et en circulation (dans l'hypothèse où les bons d'échange de titres, les options, l'option aux fins des répartitions excédentaires ou les bons à titre de rémunération ne sont pas exercés ou levées). À la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la Société, en date des présentes, personne n'est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation ni n'exerce le contrôle ou une emprise sur plus de 10 % de ces actions.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau suivant indique le nom, le lieu de résidence, le poste occupé auprès de la Société, l'occupation principale et la date d'élection ou de nomination à titre d'administrateur ou de dirigeant, selon le cas, de tous les administrateurs et hauts dirigeants de la Société.

Nom et lieu de résidence	Poste occupé auprès de la Société	Principale occupation ⁽¹⁾	Administrateur/ dirigeant depuis
BOBBY COOPER ⁽²⁾ Tucson, Arizona États-Unis	Président du conseil	Retraité	8 février 2005
JIM BAUGHMAN Cheyenne, Wyoming États-Unis	Administrateur, président et chef de la direction	Président et chef de la direction, High Plains	8 février 2005
JOHN RYAN Hilton Head, Caroline du Sud États-Unis	Secrétaire et chef des finances	Vice-président directeur, Cadence Resources Corporation	8 février 2005
DAN GORSKI El Paso, Texas États-Unis	Vice-président, Exploitation	Vice-président, Exploitation, High Plains	8 février 2005
KURT HOFFMAN ⁽²⁾ Postfalls, Idaho États-Unis	Administrateur	Administrateur et président, Sundance Diamonds Corp.	8 février 2005
HOWARD CROSBY ⁽²⁾⁽³⁾ Walla Walla, Washington États-Unis	Administrateur	Président, Crosby Enterprises, Inc.	8 février 2005
ISHIUNG WU ⁽³⁾ Reno, Nevada États-Unis	Administrateur	Président, Great Wall Gold Corp.	8 février 2005
JAMES A. KNOX ⁽³⁾ Cedaredge, Colorado États-Unis	Administrateur	Géologue et administrateur de société	8 février 2005
PHILIP S. MARTIN Oakville, Ontario Canada	Administrateur	Administrateur de société	24 juin 2005

Notes :

(1) Voir « Administrateurs et hauts dirigeants » ci-après pour une description des principales occupations au cours des cinq années précédant la date du présent prospectus.

(2) Membre du comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise.

(3) Membre du comité de vérification.

En date des présentes, les administrateurs et hauts dirigeants, collectivement, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 6 296 433 actions ordinaires au total, soit environ 15,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de High Plains, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci.

Administrateurs et hauts dirigeants

Le texte qui suit présente une brève biographie des administrateurs, des hauts dirigeants ou des cadres supérieurs de High Plains.

Hauts dirigeants et cadres supérieurs

Bobby Cooper, président du conseil, 59 ans. M. Cooper compte 42 ans d'expérience dans l'industrie minière. Aujourd'hui retraité, M. Cooper a travaillé auprès de la société minière Kennecott Corporation de 1987 à 1997, où il a occupé de juin 1993 à mars 1997 le poste de président et de chef de la direction. Au cours de sa carrière, il a également fait partie de la haute direction de Thunder Basin Coal Company (filiale de Atlantic Richfield Oil Company), de RTZ PLC (maintenant Rio Tinto PLC, société ouverte), de Shell Mining Company (filiale de Shell Oil Company of North America), de Inspiration Consolidated (filiale de Hudson Bay Mining Company) et de Ridway Mining Company (filiale de Kennecott Corporation).

Jim Baughman, président, chef de la direction et administrateur, 49 ans. M. Baughman a été nommé président et chef de la direction de HPU Idaho en juillet 2004 et est devenu président et chef de la direction de High Plains en février 2005. M. Baughman compte plus de 20 ans d'expérience dans l'exploration minière et minérale. Dans l'État du Wyoming, son expérience couvre les activités d'exploitation et d'exploration liées à l'uranium, aux diamants et aux métaux précieux. Avant de se joindre à HPU Idaho, M. Baughman a travaillé à titre de conseiller en géologie auprès de sociétés minières, fournissant des services techniques et de gestion de projets relativement à l'exploration et à l'aménagement touchant les métaux de base et les métaux précieux. M. Baughman a agi à titre de gestionnaire de l'exploration et de dirigeant de MK Gold Company de 1996 à 2001, où il négociait, acquérait et gérant des projets d'exploration au Wyoming, au Mexique et au Brésil. M. Baughman est titulaire d'un B. Sc. en géologie de la University of Wyoming, et il fait partie des géologues professionnels agréés du Wyoming, de la Society of Mining, Metallurgy, Exploration, de la Society of Economic Geologists et de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs.

John Ryan, secrétaire et chef des finances, 42 ans. M. Ryan possède une vaste expérience auprès de sociétés à l'étape de la mise en valeur. Depuis 1995, il est vice-président directeur et administrateur de Cadence Resources Corporation. M. Ryan est également administrateur de Trend Mining Company depuis 1999. Il a été président et administrateur de Grand Central Silver Mines Inc. de 1998 à 2000 et administrateur de Metalline Mining Company de 1996 à 1999. Il compte également de l'expérience auprès de Western Goldfields Inc., de Elite Logistics Inc. et de Royal Silver Mines, Inc. M. Ryan est titulaire d'un baccalauréat en génie minier de la University of Idaho, et il a également terminé un doctorat en droit au Boston College. Il est un ancien officier de la US Navy.

Dan Gorski, vice-président, Exploitation, 68 ans. M. Gorski compte 35 ans d'expérience dans les activités d'exploration, d'aménagement minier et d'exploitation liées à l'uranium et aux métaux de base et précieux. M. Gorski possède une vaste expérience au Mexique, au Texas et dans l'ouest des États-Unis et parle couramment espagnol. Il se spécialise dans les gisements d'uranium encaissés dans des roches volcaniques et dans des grès, les gisements de métaux de base et de métaux précieux associés à des rifts encaissés dans des sédiments et dans l'évaluation, la mise en valeur et l'exploitation de mines de faible envergure. Lorsqu'il était employé contractuel auprès de USMX Inc. (société ouverte), il a proposé, élaboré et mené à bien un programme d'exploration en vue d'évaluer les importants gisements de métaux sédimentaires du Nord-Centre du Mexique. M. Gorski a été vice-président et administrateur de Metalline Mining Company (société ouverte) de juin 1996 à mai 2004. Il a également travaillé pour Vitro Minerals Corporation, Earth Resources Company, Energy Fuels Ltd. et Star Phoenix Mining Company. M. Gorski est titulaire d'un B. Sc. en géologie du Sul Ross State College, à Alpine, au Texas, et d'une maîtrise en géologie de la University of Texas, à Austin, au Texas, et il a terminé un travail de recherche, en tant que boursier, à la University of Utah, à Salt Lake City, en Utah.

Administrateurs

Kurt Hoffman, administrateur, 38 ans. M. Hoffman représente la quatrième génération d'une famille de mineurs et compte plus de 10 ans d'expérience dans toutes les étapes de l'exploitation minière. Il est actuellement administrateur et président de Sundance Diamonds Corp., société fermée engagée dans l'exploration de diamants. Il est administrateur de Atlas Mining Company depuis 1998. Il a fondé Trend Mining Company, dont il a été président

et chef de la direction de novembre 1997 à juillet 2004. M. Hoffman a agi en qualité d'administrateur de New Jersey Mining de 1998 à 2000. Il a également été promoteur minier indépendant de 1991 à 1997. M. Hoffman a acquis de l'expérience dans l'industrie minière lorsqu'il était employé de Sunshine Mining Company, de Fausett Mine Services et de New Bunker Hill Mining Co.

Howard Crosby, administrateur, 53 ans. M. Crosby compte plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie minière. Au début de sa carrière, il a agi à titre de vice-président de UNC Nuclear Industries, division de United Nuclear Corporation, qui a grandement participé à l'exploration et à la production d'uranium dans l'ouest des États-Unis. Depuis septembre 1989, il est président de Crosby Enterprises, Inc. et est actuellement président et chef de la direction de Cadence Resources Corporation. Cadence Resources Corporation est une société ouverte des secteurs pétrolier et gazier, qui compte des activités de production au Texas et en Louisiane et qui a récemment annoncé une fusion avec Aurora Energy, à Traverse City, au Michigan, société qui possède de vastes terrains prometteurs quant à la présence de nouveaux gaz dans le Haut-Midwest. M. Crosby est également trésorier et administrateur de White Mountain Titanium Corp. Il est titulaire d'un B.A. de la University of Idaho.

Ishiung Wu, administrateur, 60 ans. En mai 2004, M. Wu est devenu président du conseil d'administration de Trend Mining Company, société ouverte dont il est administrateur depuis août 2000. M. Wu est également président et administrateur de GreatWall Gold Corporation et de IW Exploration Co. depuis 2004 et 1991, respectivement. De juin 1994 à janvier 2002, il a été administrateur et vice-président, Acquisitions de General Minerals Corporation., société ouverte du secteur des ressources naturelles dont il est cofondateur. De janvier 2000 à janvier 2002, il était président du conseil de Xinjiang Towerbeck Mineral JV Inc., coentreprise chinoise-canadienne. De 1974 à 1992, M. Wu a travaillé pour Kennecott (maintenant une filiale de Rio Tinto PLC), pour les filiales d'Amérique du Nord et du Sud d'Exxon (maintenant Exxon-Mobil) chargées des activités relatives aux minéraux et a occupé différents postes auprès de Chevron, notamment celui de directeur de l'exploration au Chili. M. Wu a obtenu une maîtrise (1971) et un doctorat (1975) en géologie économique de la Harvard University, où il a été adjoint à l'enseignement en géologie de 1971 à 1973. Il est par ailleurs membre de la Society of Economic Geologists.

James A. Knox, administrateur, 72 ans. M. Knox compte plus de 45 ans d'expérience dans l'exploration minérale et l'industrie minière. Pendant la majorité de ces 45 années, il a été dirigeant propriétaire de James A. Knox and Associates, Inc., de Knox, Kaufman, Inc. et de sa société remplacée, Perry, Knox, Kaufman, Inc. Pendant plus de 25 ans, ces sociétés ont offert des services de consultation à d'importantes sociétés de ressources naturelles, situées principalement en Amérique du Nord. M. Knox a également occupé différents postes auprès de différentes sociétés minières et sociétés d'exploration, dont USMX, Inc., dont il a été président et chef de la direction de juin 1991 à avril 1996, Superior Oil Company (division des minéraux) d'octobre 1964 à janvier 1969, et Kermac Nuclear Fuels Corp. (Kerr McGee), dans la région de Ambrosia Lake, au Nouveau-Mexique, où il a occupé les fonctions de géologue d'exploration en chef, d'ingénieur en chef chargé du contrôle de teneur et de géologue en chef de la mine de janvier 1958 à mai 1962. M. Knox est diplômé de Dartmouth College (B.A., 1955) et a obtenu une maîtrise en géologie de la University of Minnesota (1957). Il est géologue professionnel agréé de l'État de l'Idaho.

Philip S. Martin, administrateur, 60 ans. M. Martin a obtenu un diplôme en exploitation minière de l'Imperial College, à Londres, et un M.B.A. de la Cranfield University, en Angleterre. Il compte une vaste expérience dans l'industrie minière ainsi que dans la recherche et le financement miniers. De 1974 à 1978, il était ingénieur-conseil auprès de Dames & Moore à Toronto avant de se joindre à une importante banque canadienne où il a acquis sept ans d'expérience en financement de sociétés minières et en finance internationale, tant à Toronto qu'à Sydney, en Australie. En 1986, M. Martin s'est joint à Gordon Capital Partners à Toronto, où il s'est spécialisé pendant 12 ans en recherche et en services bancaires d'investissement dans le secteur minier. Depuis 1998, il accepte des mandats à titre de conseiller indépendant et d'administrateur ne faisant pas partie de la direction.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a mis sur pied deux comités du conseil : un comité de vérification et un comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise. Le texte qui suit est résume les fonctions de ces comités selon leurs chartes.

Comité de vérification

La structure du comité de vérification respecte les exigences du Règlement 52-110 sur les comités de vérification élaboré par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le *Règlement 52-110*). Le comité de vérification est composé de James Knox (président), de Howard Crosby et de Ishiung Wu, qui sont indépendants, de

l'avis du conseil d'administration, conformément au Règlement 52-110. Le conseil d'administration a déterminé que les membres du comité de vérification avaient les aptitudes financières et la connaissance de l'industrie pour s'acquitter des tâches liées à leur fonction, et en particulier, qu'ils possédaient des compétences financières au sens du Règlement 52-110.

Les principales fonctions du comité de vérification sont les suivantes :

- examiner et préapprouver tous les états financiers et les rapports de gestion, les communiqués de presse concernant les résultats annuels et intermédiaires et les autres renseignements financiers avant leur publication;
- recommander au conseil d'administration la nomination des vérificateurs externes et leur rémunération et superviser leur travail;
- examiner annuellement les liens et le rendement du vérificateur externe et examiner le niveau des services non liés à la vérification fournis par les vérificateurs indépendants en vue de s'assurer que la prestation de ces services ne compromet pas l'indépendance des vérificateurs externes;
- aider le conseil d'administration à examiner l'efficacité du cadre de contrôle interne de la Société, qui porte notamment sur la conformité aux lois et règlements applicables, la fiabilité de l'information financière, les risques financiers importants ainsi que l'efficacité et l'efficience des activités;
- participer à la nomination de hauts dirigeants financiers et examiner et approuver les politiques d'embauche de la Société relativement aux associés et aux employés actuels des vérificateurs externes ainsi qu'à leurs anciens associés et employés;
- établir des procédures concernant la communication confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de High Plains et des membres de son groupe de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité et de vérification.

Comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise

Le comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise est composé de Howard Crosby (président), de Bobby Cooper et de Kurt Hoffman, qui sont des administrateurs indépendants de l'avis du conseil d'administration. Le rôle du comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise est de surveiller et de soutenir le conseil d'administration quant aux politiques et aux pratiques de rémunération de la Société, compte tenu de la stratégie globale de rémunération, et à l'attribution d'incitatifs aux termes du RILT de la Société, et, si possible, le comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise vérifiera la pertinence des seuils de rémunération existants à l'aide de données externes à des fins de comparaison. Le comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise est également responsable d'établir l'approche de la Société concernant les questions de gouvernance d'entreprise ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de communication d'entreprise.

Dans l'optique de conférer le plus d'avantages possible aux actionnaires en constituant un conseil d'administration et une équipe de direction de haute qualité, l'ensemble du conseil d'administration se prononce sur les questions de nomination et de rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, après avoir pris en considération les recommandations du comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise. Afin de l'aider à atteindre cet objectif, le comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise compare la nature et le montant de la rémunération versée aux administrateurs et aux hauts dirigeants avec leur rendement, selon les objectifs fixés pour l'année, et examine l'information comparative pertinente, les recommandations d'experts indépendants et la situation financière de la Société. Tous les administrateurs et les dirigeants de la Société sont admissibles au RILT de la Société. Le comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise a pour mandat de planifier la succession de High Plains, notamment la nomination et la supervision de la haute direction afin que le conseil d'administration et la direction de la Société aient les compétences et l'expérience nécessaires.

Interdictions d'opérations ou faillites visant la Société

De mai 2002 à septembre 2002 et de mars 2003 à août 2003, Ishiung Wu était administrateur de Alaskagold Mines Inc. (*Alaskagold*), société d'exploration minière inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX (la *TSXV*). Après la démission de M. Wu à titre d'administrateur le 18 septembre 2002, la TSXV a suspendu les opérations sur les actions d'Alaskagold. La suspension était toujours en vigueur lorsque M. Wu a été nommé de nouveau administrateur d'Alaskagold en mars 2003. Alaskagold a été radiée de la cote de la TSX le 13 juin 2003 pour avoir

omis de verser ses frais de maintien annuels. M. Wu a donné sa démission à titre d'administrateur d'Alaskagold en août 2003.

M. Martin était administrateur de Sahelian Goldfields Inc. (*Sahelian*) de septembre 1997 à août 1999. Le 21 mai 1999 et le 14 juin 2000, la British Columbia Securities Commission (la *BCSC*) et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la *CVMO*) ont rendu des ordonnances d'interdiction d'opérations visant les titres de Sahelian, par suite de l'omission de la société de respecter certaines exigences d'information. Le 21 juillet 2001, Sahelian, par le biais de son fiduciaire KPMG Inc., Toronto, a présenté une proposition (la *proposition*) à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada). Le 8 août 2001, la majorité des créanciers de Sahelian a approuvé la proposition. Le 6 septembre 2001, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu une ordonnance approuvant de façon inconditionnelle la proposition, que la majorité des actionnaires de Sahelian a approuvée le 21 mai 2002. Le 15 septembre 2003, les ordonnances de la CVMO et de la BCSC ont été révoquées. Sahelian exerce actuellement des activités sous le nom de Sage Gold Inc.

Aucun autre administrateur, dirigeant ou promoteur de High Plains n'est, en date des présentes, ni n'a été, au cours des dix exercices précédant cette date, administrateur, dirigeant ou promoteur d'un autre émetteur qui, pendant que la personne exerçait cette fonction, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable, s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivi par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic nommé pour détenir ses biens.

Amendes ou sanctions

Dans deux procédures distinctes survenues entre 1991 et 1995, la National Association of Securities Dealers Inc. (la *NASD*) a blâmé Howard Crosby et lui a imposé des amendes totalisant 16 000 \$ US dans le cadre d'événements survenus entre 1985 et 1989 lorsque M. Crosby était propriétaire avec d'autres, représentant inscrit puis mandant inscrit d'une société de placement. En juin 1995, la NASD a révoqué l'inscription de M. Crosby.

Le 2 septembre 1999, Howard Crosby, John Ryan et Dan Gorski ont conclu une entente de règlement dans le cadre d'une action se rapportant à Royal Silver Mines, Inc. (*Royal Silver*). Certains actionnaires de Royal Silver avaient intenté une procédure contre MM. Crosby, Ryan et Gorski et d'autres personnes alléguant que, à titre d'administrateurs et de dirigeants de Royal Silver, MM. Crosby et Ryan avaient détourné une occasion d'affaires de Royal Silver au profit de Metalline Mining Company (*Metalline*). M. Gorski était alors administrateur de Metalline. Les parties ont participé à un processus de médiation fédérale obligatoire et sont parvenues à une entente. Les défendeurs ont nié leur responsabilité dans l'entente de règlement et ont convenu de verser aux demandeurs 60 000 \$ US en espèces et 80 000 \$ US en actions de Metalline et d'annuler un billet de 50 000 \$ US que l'un des demandeurs devait à un défendeur si les réclamations étaient rejetées et abandonnées.

Aucun autre administrateur, dirigeant ou promoteur de High Plains ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal ou par une autorité en valeurs mobilières concernant la négociation de titres, la promotion, la formation ou la gestion d'une société ouverte ou concernant la fraude ou le vol.

Faillites personnelles

Au cours des dix exercices précédant la date des présentes, aucun administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction de High Plains n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, n'a été poursuivi par ses créanciers, n'a conclu de concordat ou de compromis avec eux ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic nommé pour détenir ses biens.

Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun conflit d'intérêts réel ou potentiel connu entre High Plains, ses promoteurs, ses administrateurs ou ses dirigeants découlant de leurs intérêts d'affaires en dehors de la Société, mais certains administrateurs, dirigeants et promoteurs agissent à titre d'administrateurs ou de dirigeants d'autres sociétés ouvertes qui explorent et mettent en valeur des terrains d'uranium et, par conséquent, il est possible qu'un conflit survienne entre leurs fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de promoteur de High Plains et leurs fonctions d'administrateur ou de dirigeant de ces autres sociétés.

RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION

Le tableau qui suit résume la rémunération annuelle du chef de la direction et du chef des finances de la Société pour la période terminée le 31 mars 2005. High Plains ne comptait aucun autre haut dirigeant pour cette période. Aucun exercice antérieur ne doit faire l'objet d'un rapport.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Nom et poste principal	Période	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme			Autre rémunération
		Salaire (\$ US)	Primes (\$ US)	Autre rémunération annuelle (\$ US)	Attributions		Paiements	
					Titres faisant l'objet d'options ou de DPVA attribués (nombre)	Actions ou unités dont la revente est soumise à des restrictions (\$)	Paiements en vertu du RILT (\$)	
Jim Baughman ⁽¹⁾ Président et chef de la direction	Période terminée le 31 mars 2005	72 000 \$ ⁽²⁾	-	-	-	-	-	900 000 actions ordinaires de HPU Idaho ⁽³⁾
John Ryan ⁽⁴⁾ Chef des finances	-	-	-	-	-	-	-	-

Notes :

- (1) Le 10 juillet 2004, M. Baughman a été nommé président et chef de la direction de HPU Idaho. Depuis le 8 février 2005, il est également président et chef de la direction de High Plains. Le 1^{er} juin 2005, son salaire annuel a été porté à 90 000 \$ US.
- (2) Sur une base annuelle. M. Baughman est salarié de HPU Idaho depuis le 1^{er} septembre 2004. Du 1^{er} septembre 2004 au 31 mars 2005, M. Baughman a reçu 42 000 \$ US au total de HPU Idaho et de la Société.
- (3) Le 8 juillet 2004, M. Baughman a reçu 900 000 actions ordinaires de HPU Idaho d'une valeur réputée de 0,01 \$ US l'action en contrepartie des services rendus à HPU Idaho au cours de l'exercice 2005. Ces actions ordinaires ont été échangées contre 900 000 actions ordinaires de la Société le 9 mars 2005. Voir « Échange de titres et placement privé ».
- (4) M. Ryan a été nommé chef des finances de HPU Idaho et de High Plains le 16 mai 2005. À cette même date, il a commencé à recevoir un salaire mensuel de 6 000 \$ US en contrepartie des services rendus en sa qualité de chef des finances de High Plains et de HPU Idaho.

Rémunération des administrateurs

La rémunération versée à l'administrateur membre de la direction Jim Baughman est indiquée dans le tableau sommaire de la rémunération ci-dessus. Aucun autre administrateur n'a reçu de rémunération relativement à des services rendus à High Plains pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Le 6 juin 2005, le conseil d'administration a approuvé un régime de rémunération pour ses membres. Chaque administrateur de High Plains reçoit 500 \$ US pour chaque réunion du conseil d'administration à laquelle il assiste par téléphone et 1 000 \$ US, plus les frais de déplacement raisonnables engagés, pour chaque réunion du conseil d'administration à laquelle il participe en personne. L'ensemble du conseil d'administration prévoit se réunir en personne au moins quatre fois par année.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Aucun administrateur ou haut dirigeant de High Plains ni aucune personne qui a des liens avec eux ni aucun membre de leur groupe n'a contracté de prêt auprès de High Plains ou de HPU Idaho ni n'a fait l'objet d'une garantie, d'une lettre de crédit ou d'un accord de soutien ou d'une entente analogue fournie par High Plains ou HPU Idaho.

Au cours de la période terminée le 31 mars 2005, Sundance Diamonds Corporation (*Sundance*) a reçu un billet à recevoir de 27 438 \$ US. M. Kurt Hoffman, administrateur de la Société, est également administrateur de Sundance (mais n'est pas une « personne qui a un lien » avec celle-ci, au sens défini dans la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario)). Le billet ne comporte aucune condition définie et il devait remboursé au plus tard le 1^{er} octobre 2005. À ce jour, le billet à recevoir n'a pas été remboursé. La Société assure actuellement le suivi et prévoit que le billet sera entièrement remboursé avant la fin de l'année civile.

MODE DE PLACEMENT

Aux termes de la convention de placement pour compte datée du 28 novembre 2005 (la *convention de placement pour compte*) entre High Plains et le placeur pour compte, le placeur pour compte a convenu d'offrir 5 000 000 d'unités au minimum et 10 000 000 d'unités au maximum au prix de 1,00 \$ l'unité à titre de mandataire de High Plains, sous les réserves d'usage concernant leur émission par High Plains. Aux termes de la convention de placement pour compte, High Plains a convenu de verser une commission en espèces (la *commission du placeur pour compte*) correspondant à 7 % du produit brut du placement.

Le placeur pour compte peut se dégager de ses obligations à son gré à la survenance de certains événements, notamment selon son appréciation de la conjoncture des marchés financiers. Le placeur pour compte est toutefois tenu de prendre livraison de la totalité des unités visées par le placement et de les régler dès lors qu'une d'entre elles est achetée en vertu de la convention de placement pour compte, à l'exception de celles visées par l'option aux fins des répartitions excédentaires décrite ci-après. Le prix d'offre des unités a été établi par voie de négociation entre High Plains et le placeur pour compte. La convention de placement pour compte prévoit également que High Plains indemniserait le placeur pour compte de certaines responsabilités et dépenses ou contribuerait aux paiements que le placeur pour compte serait tenu d'effectuer à cet égard.

High Plains a attribué au placeur pour compte une option aux fins des répartitions excédentaires pouvant être levée en tout temps dans les 60 jours suivant la date de clôture (définie aux présentes) et visant l'achat, au prix d'offre, du nombre d'unités supplémentaires correspondant à 15 % au maximum du nombre total d'unités vendues dans le cadre du placement en vue de couvrir les attributions excédentaires, s'il en est, et de stabiliser le marché. Le placeur pour compte aura droit à la commission du placeur pour compte pour les unités achetées à la levée de l'option aux fins des répartitions excédentaires.

Si des souscriptions visant un minimum de 5 000 000 d'unités n'ont pas été reçues dans les 90 jours suivant la date de délivrance du visa définitif pour le présent prospectus, le placement ne pourra se poursuivre sans l'approbation des autorités en valeurs mobilières de chaque province du Canada et sans le consentement des personnes qui ont souscrit des unités jusqu'à cette date. Au cours de la période commençant à la date de délivrance du visa définitif pour le présent prospectus et se terminant 90 jours plus tard, le placeur pour compte détiendra les fonds provenant des souscriptions. Si le placement minimal n'est pas atteint et que les consentements nécessaires ne sont pas obtenus, ou si la clôture du placement n'a pas lieu pour quelque raison que ce soit, le produit des souscriptions reçues d'acquéreurs éventuels sera remboursé rapidement à ces acquéreurs sans intérêt ni déduction.

Les souscriptions d'unités offertes aux termes des présentes seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et sous réserve du droit de clore les registres de souscription à tout moment sans préavis. Il est prévu que la clôture du placement aura lieu le 6 décembre 2005 ou à toute autre date dont peuvent convenir la Société et le placeur pour compte (la *date de clôture*), mais au plus tard le 17 janvier 2006, et que les certificats d'actions ordinaires et les Bons qui constituent les unités seront délivrés à la date de clôture.

Conformément aux règlements et aux instructions générales de certaines autorités canadiennes en valeurs mobilières, le placeur pour compte ne peut, en aucun temps au cours de la période se terminant à la date à laquelle le processus de vente des unités prend fin et tous les accords de stabilisation relatifs aux unités sont résiliés, offrir d'acheter ou acheter des unités. Les restrictions qui précèdent sont soumises à certaines exceptions, notamment a) l'offre d'achat ou l'achat d'unités effectué par l'entremise des installations de la TSX, conformément aux Règles universelles d'intégrité du marché des Services de réglementation du marché inc., b) l'offre ou l'achat effectué pour le compte d'un client, à l'exception de certains clients prescrits, à la condition que l'ordre du client n'ait pas été sollicité par le placeur pour compte, ou, si l'ordre du client a été sollicité, que la sollicitation ait eu lieu avant la période du placement, conformément aux règles et c) l'offre ou l'achat en vue de couvrir une position vendeur prise avant la période du placement conformément aux règles. Le placeur pour compte peut procéder à des activités de stabilisation ou d'équilibrage du marché à la TSX lorsque l'achat ou l'offre d'achat d'unités a pour objectif de maintenir la négociation juste et ordonnée des unités, sous réserve des limitations sur les prix applicables à ces offres ou achats. Ces opérations, si elles sont entreprises, peuvent être interrompues en tout temps.

Il n'existe aucun marché pour la négociation des actions ordinaires de sorte qu'il peut être impossible pour les souscripteurs de revendre les titres achetés aux termes du présent prospectus. La Bourse de Toronto (la *TSX*) a conditionnellement approuvé l'inscription à sa cote des actions ordinaires, sous réserve du respect par la Société de toutes les exigences de la TSX au plus tard le 7 février 2006, y compris le placement d'actions ordinaires auprès d'un nombre minimal de porteurs du public.

Il n'existe aucun marché pour la négociation des Bons de sorte qu'il peut être impossible pour les souscripteurs de revendre les Bons achetés aux termes du présent prospectus.

Les unités, les actions ordinaires, les Bons et les actions ordinaires émises à l'exercice des Bons n'ont pas été ni ne seront enregistrés aux termes de la Loi de 1933, ou d'une loi sur les valeurs mobilières d'État applicable et elles ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis ou pour le compte de celle-ci, sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'enregistrement de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières d'État applicables. La convention de placement pour compte prévoit que le placeur pour compte offrira et vendra les unités, les actions ordinaires et les Bons à l'extérieur des États-Unis uniquement en conformité avec le *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933. La convention de placement pour compte permet également au placeur pour compte, par l'intermédiaire de sa maison de courtage enregistrée américaine membre de son groupe, d'offrir et de revendre les unités, les actions ordinaires et les Bons qu'il a acquis aux termes de la convention de placement pour compte à certains acheteurs institutionnels admissibles (*qualified institutional buyers* au sens de la *Rule 144A* prise en application de la Loi de 1933) aux États-Unis ou qui sont des personnes des États-Unis, à la condition de respecter la *Rule 144A* prise en application de la Loi de 1933 et de désigner certains investisseurs accrédités (*accredited investors*), au sens de la *Rule 501(a)* du *Regulation D* pris en application de la Loi de 1933, aux États-Unis ou qui sont des personnes des États-Unis auxquelles High Plains vendra les unités, les actions ordinaires et les Bons dans le cadre d'opérations qui respectent la dispense prévue à la *Rule 506* du *Regulation D* pris en application de la Loi de 1933.

De plus, tant que 40 jours se ne sont pas écoulés depuis le début du placement, l'offre ou la vente par un courtier des actions ordinaires ou des Bons offerts dans les présentes aux États-Unis (que ce courtier participe ou non au placement) peut contrevenir aux exigences d'enregistrement de la Loi de 1933 si une telle offre ou vente n'est pas effectuée conformément à une dispense offerte aux termes de la Loi de 1933.

Les certificats représentant les titres vendus ou émis aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou pour le compte de celles-ci porteront une légende stipulant que les titres qu'ils représentent ne sont pas enregistrés en vertu de la Loi de 1933 ou des lois sur les valeurs mobilières d'État applicables et qu'ils peuvent seulement être offerts, vendus, donnés en garantie ou cédés autrement aux termes de certaines dispenses des exigences d'enregistrement prévues par la Loi de 1933 ou les lois sur les valeurs mobilières d'État applicables.

Les Bons ne pourront pas être exercés aux États-Unis ou par une personne des États-Unis ou pour le compte de celle-ci, et les certificats représentant les actions ordinaires à émettre à l'exercice des Bons ne pourront être enregistrés aux États-Unis ou livrés à une adresse aux États-Unis sans une dispense des exigences d'enregistrement aux termes de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières d'État applicables et sans que la Société ait reçu un avis à cet effet d'un conseiller juridique reconnu dont elle juge la forme et le contenu satisfaisants; toutefois, un acheteur institutionnel admissible ou un investisseur accrédité au moment de l'exercice des Bons qui ont souscrit des unités dans le cadre du placement aux États-Unis ne seront pas tenus de fournir un avis d'un conseiller juridique relativement à l'exercice des Bons faisant partie des unités.

Période d'interdiction

High Plains a convenu qu'au cours d'une période se terminant 120 jours après la date de clôture elle s'abstiendrait, directement ou indirectement, d'offrir de vendre des actions ordinaires ou des instruments financiers ou d'autres titres convertibles en actions ordinaires de High Plains ou échangeables contre celles-ci, d'accorder une option visant la vente d'actions ordinaires ou d'instruments financiers ou d'autres titres convertibles en actions ordinaires de High Plains ou échangeables contre celles-ci ou d'aliéner de toute autre façon de telles actions ou de tels instruments ou de tels titres, ou d'annoncer son intention de faire ce qui précède, sans obtenir au préalable le consentement écrit du placeur pour compte, qui ne peut refuser ou tarder de le lui donner de façon déraisonnable, sauf pour ce qui est (i) de la levée des options d'achat d'actions émises avant la date de clôture ou à cette date aux termes du RILT ou de programmes de rémunération similaires en place, (ii) d'un projet d'offre de débentures comportant un droit de conversion aux termes des obligations contractuelles de la Société décrites dans les présentes et qui existent à la date des présentes, (iii) de l'exercice des Bons, ou (iv) des titres émis par la Société dans le cadre d'une acquisition d'entreprise ou de propriété.

ÉCHANGE DE TITRES ET PLACEMENT PRIVÉ

Le 9 mars 2005, les porteurs des titres de HPU Idaho ont échangé ces titres contre des titres de la Société aux termes de l'offre d'échange. À la réalisation de l'échange de titres, HPU Idaho est devenue une filiale en propriété exclusive de la Société.

Réorganisation

Bons d'échange de titres

High Plains a émis 3 030 000 bons de souscription qui peuvent chacun être exercés pour obtenir une action ordinaire au prix de 0,25 \$ US par action ordinaire (les *bons de souscription de cinq ans* et, collectivement, avec les bons de souscription du conseiller, les *bons d'échange de titres*). Les bons de souscription de cinq ans expirent le 13 septembre 2009. Les bons d'échange de titres peuvent également être exercés sans décaissement au moyen du dépôt d'un bon d'échange de titres auprès de la Société en vue de recevoir des actions ordinaires dont la valeur marchande équivaut à la différence entre la valeur marchande des actions ordinaires à émettre à l'exercice du bon d'échange de titres et le prix d'exercice en espèces total de la partie du bon d'échange de titre exercée. La *valeur marchande* à cette fin correspond au prix de clôture des actions ordinaires publié par Bloomberg L.P. à la date de l'exercice sans décaissement. Les bons d'échange de titres comportent des rajustements d'usage en cas de division d'actions, de restructuration, de redésignation, de fusion, de regroupement ou d'aliénation des actifs de la Société.

Options

High Plains a émis 200 000 options, qui peuvent chacune être levées pour obtenir une action ordinaire au prix de 0,25 \$ US par action ordinaire (les *options*). Les options expirent le 19 janvier 2008. Elles peuvent également être levées sans décaissement au moyen du dépôt d'une option auprès de la Société en vue de recevoir des actions ordinaires dont la valeur marchande équivaut à la différence entre la valeur marchande des actions ordinaires à émettre à la levée de l'option et le prix de levée en espèces total de la partie de l'option levée. La *valeur marchande* à cette fin correspond au prix de clôture des actions ordinaires publié par Bloomberg L.P. à la date de la levée sans décaissement. Les options comportent des rajustements d'usage en cas de division d'actions, de restructuration, de redésignation, de fusion, de regroupement ou d'aliénation des actifs de la Société.

Billets convertibles

À la réalisation de l'échange de titres, des billets de High Plains totalisant 200 000 \$ US étaient en circulation (les *billets convertibles*). Les billets convertibles pouvaient être convertis en actions ordinaires au prix de 0,45 \$ US par action ordinaire avant la date d'échéance ou de 0,50 \$ US par action ordinaire à la date d'échéance. La Société a utilisé une partie du produit net du placement privé (défini aux présentes) pour rembourser les billets convertibles.

Placement privé

Bons spéciaux

Aux termes d'une convention de placement pour compte intervenue en date du 11 mars 2005 entre High Plains et le placeur pour compte (la *convention de placement pour compte relative aux bons spéciaux*), High Plains a réalisé le placement privé de 23 661 500 bons de souscription spéciaux de la Société (les *bons spéciaux*) en trois tranches, dont les clôtures ont eu lieu le 11 mars 2005 (la *clôture de mars des bons spéciaux*), le 26 mai 2005 (la *clôture de mai des bons spéciaux*) et 2 septembre 2005 (la *clôture de septembre des bons spéciaux*) (collectivement, le *placement privé*). L'émission des bons spéciaux a fait l'objet de dispenses des exigences d'établissement de prospectus pour les placements privés prévues par la législation en valeurs mobilières applicable du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et des Bermudes et a été effectuée conformément à des conventions de souscription. Le prix des bons spéciaux a été établi par voie de négociation entre la Société et le placeur pour compte.

Aux termes de l'acte relatif aux bons spéciaux entre High Plains, Equity Transfer Services Inc. et le placeur pour compte intervenu en date du 11 mars 2005, en sa version modifiée du 6 mai 2005 et en sa version modifiée du 23 septembre 2005 au moyen d'une résolution écrite approuvée par les porteurs de bons spéciaux de plus de 66 ⅔ % des bons spéciaux (la *résolution spéciale*), chaque bon spécial pouvait être exercé, sans contrepartie supplémentaire, pour obtenir une action ordinaire et était réputé être exercé le 3 octobre 2005 pour obtenir 1,2 action ordinaire par bon spécial. La résolution spéciale a été adoptée afin que la Société soit considérée comme un *émetteur étranger privé* aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable des États-Unis et qu'elle ne soit pas soumise à certaines restrictions de placement aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable des États-Unis, y

compris l'exigence que les actions ordinaires, les Bons et les actions ordinaires émises à l'exercice des Bons émis dans le cadre du présent placement comportent la légende relative aux États-Unis.

Une partie du produit net du placement privé a servi à l'achat de terrains d'uranium supplémentaires et au remboursement intégral des billets convertibles.

Commission

En contrepartie des services rendus par le placeur pour compte dans le cadre du placement privé, High Plains lui a versé une commission de 987 740 \$ US, ce qui représente environ 9 % du produit brut du placement privé. Aucune autre rémunération ou commission n'était payable au placeur pour compte dans le cadre de l'émission des actions ordinaires à l'exercice réel ou réputé des bons spéciaux. De plus, à la clôture de mars des bons spéciaux, la Société a accordé au placeur pour compte des bons de souscription du courtier (les *bons du courtier*) visant l'acquisition, sans contrepartie supplémentaire, de 1 504 200 bons de souscription à titre de rémunération (chacun, un *bon à titre de rémunération*), ce qui représente 10 % du nombre total d'actions ordinaires à émettre à l'exercice réel ou réputé des bons spéciaux émis à la clôture de mars des bons spéciaux. Chaque bon à titre de rémunération donne au placeur pour compte le droit d'acheter une action ordinaire au prix d'achat de 0,50 \$ US, en tout temps jusqu'à 17 h le 10 mars 2007. À la clôture de mai des bons spéciaux, la Société a attribué au placeur pour compte des bons du courtier visant l'acquisition, sans contrepartie supplémentaire, de 483 000 bons de souscription à titre de rémunération, soit environ 10 % du nombre total d'actions ordinaires à émettre à l'exercice réel ou réputé des bons spéciaux émis à la clôture de mai des bons spéciaux. Chaque bon à titre de rémunération donne au placeur pour compte le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,50 \$ US, en tout temps jusqu'à 17 h le 25 mai 2007. À la clôture de septembre des bons spéciaux, la Société a attribué au placeur pour compte des bons du courtier visant l'acquisition, sans contrepartie supplémentaire, de 350 000 bons à titre de rémunération, ce qui représente environ 10 % du nombre total d'actions ordinaires à émettre à l'exercice réputé des bons spéciaux émis à la clôture de septembre des bons spéciaux. Chaque bon à titre de rémunération donne au placeur pour compte le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,50 \$ US, en tout temps jusqu'à 17 h le 2 septembre 2007. La totalité des 2 337 200 bons du courtier émis au placeur pour compte étaient soumis à une pénalité de 20 % applicable à chaque bon à titre de rémunération si la Société n'avait pas reçu de visa pour son prospectus définitif au plus tard le 7 septembre 2005. Par conséquent, le placeur pour compte a obtenu 2 804 640 bons du courtier.

De plus, la Société a attribué au placeur pour compte 1 250 000 bons de courtier (les *bons de service*) visant le même nombre de bons à titre de rémunération, sous réserve des rajustements qui y sont prévus (les *bons en contrepartie de services rendus*), en contrepartie des services rendus par le placeur pour compte avant le placement. Chaque bon à titre de rémunération donne au placeur pour compte le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 1,00 \$ US, en tout temps à compter de la date de clôture et jusqu'à 17 h la date qui a lieu deux ans après la date de clôture.

Visa

Le présent prospectus vise le placement des bons à titre de rémunération à émettre à l'exercice des bons du courtier et des bons en contrepartie de services rendus à émettre à l'exercice des bons spéciaux.

Les certificats représentant les actions ordinaires émises à l'exercice réputé des bons spéciaux ou à l'exercice des bons du courtier et des bons à titre de rémunération ou à l'exercice des bons de service et des bons en contrepartie de services rendus comportent la légende prévue par la législation canadienne en valeurs mobilières et par la Loi de 1933.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les unités devrait être considéré comme hautement spéculatif en raison de différents facteurs, notamment la nature des activités de la Société et l'étape actuelle de son développement. Il devrait être envisagé uniquement par les personnes qui peuvent se permettre la perte totale de leur investissement. Outre les facteurs de risque habituellement associés à un investissement dans une entreprise, les personnes qui comptent investir dans les unités devraient tenir compte des facteurs de risque qui suivent :

Risque lié à l'exploration, à l'aménagement et à l'exploitation

L'exploration et l'aménagement de terrains d'uranium comportent des risques importants que même une combinaison d'évaluation attentive, d'expérience et de connaissances ne peuvent éliminer. La découverte d'une masse minéralisée peut entraîner une rétribution d'envergure; toutefois, peu de terrains explorés deviennent finalement des mines productrices. Il peut être nécessaire d'engager des dépenses importantes afin de trouver et d'établir des réserves minérales, de mettre au point des procédés métallurgiques et de construire des installations d'extraction et de traitement à un emplacement déterminé. La viabilité commerciale d'un gisement dépend de plusieurs facteurs, notamment les caractéristiques particulières du gisement, telles que sa taille, sa teneur et sa proximité par rapport aux infrastructures, les cours très cycliques des métaux, les frais de forage et autres, qui semblent en hausse, les règlements gouvernementaux, notamment les règlements concernant les prix, les taxes et les impôts, les redevances, le régime foncier, l'utilisation du territoire, l'importation et l'exportation de minéraux et la protection de l'environnement. On ne peut prédire exactement l'incidence de ces facteurs, mais il se peut que leur combinaison fasse en sorte que High Plains ne tire pas un rendement adéquat du capital investi.

Bien que High Plains n'exploite actuellement pas de mine sur ses terrains, elle prévoit poursuivre la mise en valeur des mines d'uranium des projets Allemand-Ross et Swinney-Switch. Rien ne garantit que les dépenses que High Plains consacre à la recherche et à l'évaluation des gisements donneront lieu à des découvertes de quantités commerciales de minerai.

L'exploitation minière comporte généralement un haut degré de risque. Elle est sujette à tous les dangers et risques normalement associés à l'exploration, à l'aménagement et à la production d'uranium et d'autres métaux de base ou précieux, notamment des formations géologiques inhabituelles et inattendues, l'activité sismique, des coups de terrain, des effondrements, des inondations et d'autres problèmes survenant au cours du forage et de l'enlèvement des matériaux, dont n'importe lequel pourrait endommager ou détruire des mines et d'autres installations de production, causer des dommages corporels ou matériels ou des dommages environnementaux et engager éventuellement la responsabilité légale. Les activités de broyage comportent des dangers tels que les pannes d'équipement ou la défaillance des digues de rétention entourant les zones d'élimination des résidus, qui peuvent entraîner une pollution environnementale et engager la responsabilité légale.

Incertitude liée aux ressources minérales

Les catégories de ressources minérales sont, en ordre croissant de confiance, les ressources minérales présumées, indiquées et mesurées. Toutefois, les ressources minérales ne sont pas équivalentes aux réserves minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée. Rien ne garantit que des ressources minérales qui figurent dans une catégorie inférieure passeront à une catégorie supérieure, ou que des ressources minérales passeront au statut de réserve. Les ressources minérales présumées ne peuvent être converties en réserves minérales, car la capacité d'évaluer la continuité géologique ne suffit pas à démontrer la viabilité sur le plan économique. En raison de l'incertitude pouvant être associée aux ressources minérales présumées, rien ne garantit que celles-ci deviendront des ressources minérales indiquées ou mesurées ayant une continuité géologique suffisante pour constituer des réserves minérales prouvées et probables à la suite de l'exploration continue.

Incertitude liée à l'estimation des réserves et des ressources minérales

Il existe un degré d'incertitude lié à l'estimation des réserves et des ressources minérales et des teneurs correspondantes en cours d'exploitation ou destinées à une production future. Jusqu'à ce que les réserves ou les ressources minérales soient réellement extraites et traitées, la quantité de minerai ainsi que les teneurs des réserves ne doivent être considérées que comme des estimations. De plus, la quantité des réserves et des ressources minérales peut varier en fonction notamment des cours des métaux. Tout changement important dans la quantité des réserves ou des ressources minérales, dans la teneur ou le coefficient de recouvrement peut avoir une influence sur la viabilité économique des propriétés. En outre, rien ne garantit que les quantités récupérées dans le cadre d'essais en laboratoire à petite échelle seront reproduites dans le cadre d'essais à plus grande échelle dans les conditions existantes sur les chantiers ou au cours de la production. Il se peut que la fluctuation du prix de l'uranium, les résultats de forage, les tests et la production métallurgiques et l'évaluation des plans de mine après la date d'une estimation entraînent une révision de cette estimation. Il se peut que le volume et la teneur des réserves extraites et traitées et les taux de recouvrement ne correspondent pas à ceux qui sont actuellement prévus. Toute réduction importante des estimations des réserves et des ressources minérales ou de la capacité de la Société d'extraire ces

réserves minérales pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Prix de l'uranium

La commercialité de l'uranium est assujettie à de nombreux facteurs qui échappent au contrôle de la Société. Le prix de l'uranium peut subir des fluctuations fréquentes et importantes en peu de temps. Les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le prix de l'uranium comprennent la demande d'électricité nucléaire, la situation politique et économique des pays producteurs et consommateurs d'uranium, le retraitement du combustible usé et le réenrichissement des résidus ou des déchets d'uranium appauvri, les ventes des stocks civils et militaires excédentaires (y compris les stocks provenant du démantèlement des armes nucléaires) par les gouvernements et les participants de l'industrie ainsi que les niveaux de produit et les coûts de production.

Nombre limité de clients

Peu de services publics à l'échelle mondiale achètent de l'uranium pour des centrales nucléaires. En raison du marché limité de l'uranium, une réduction de la demande d'uranium nouvellement produit de la part des services publics d'électricité pourrait porter atteinte aux activités de la Société.

Acceptation de l'énergie nucléaire de la part du public

En raison des facteurs politiques, technologiques et environnementaux propres à l'industrie nucléaire, celle-ci est assujettie aux risques liés à l'opinion publique, qui pourraient avoir une incidence négative sur la demande d'électricité nucléaire et renforcer la réglementation visant l'industrie de l'électricité nucléaire. Si un accident survient dans un réacteur nucléaire peu importe où dans le monde, l'acceptation continue de l'énergie nucléaire et les perspectives futures de production d'énergie nucléaire seront compromises, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur High Plains.

Monnaie

Les fluctuations des taux de change peuvent avoir une incidence sur les coûts que la Société engage dans le cadre de ses activités d'exploration. L'uranium est généralement vendu en dollars américains. Comme la Société mobilise principalement des capitaux en dollars canadiens, mais qu'elle engage principalement ses coûts en dollars américains, l'essor du dollar américain par rapport au dollar canadien peut faire augmenter le coût en dollars canadiens des activités d'exploration et de production liées à l'uranium et à d'autres minéraux.

Assurance et risques non assurés

L'entreprise de la Société est assujettie à plusieurs risques et dangers en général, notamment des conditions environnementales défavorables, des accidents de travail, des conflits de travail, des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues, des glissements de sol ou de talus, des effondrements, des changements du cadre réglementaire et des phénomènes naturels tels que des conditions météorologiques défavorables, des inondations et des tremblements de terre. De telles situations pourraient occasionner des dommages aux terrains miniers ou aux installations de production, des blessures ou décès, des dommages environnementaux aux terrains de la Société ou aux terrains de tiers, des retards dans l'aménagement ou dans l'exploitation minière, des pertes monétaires et éventuellement la responsabilité légale.

Bien que High Plains soit assurée afin de se protéger contre certains risques pour des sommes qu'elle considère raisonnables, son assurance ne couvrira pas tous les risques éventuels liés à ses activités. Il se peut que High Plains soit aussi incapable de maintenir une assurance pour se protéger contre ces risques moyennant des primes abordables. Il se peut que la garantie d'assurance ne soit plus disponible ou qu'elle ne soit pas convenable pour couvrir toute responsabilité qui pourrait en découler. Qui plus est, l'assurance contre des risques tels que la pollution environnementale ou d'autres risques découlant de l'exploration et de la production n'est généralement pas offerte à High Plains ou à d'autres sociétés du secteur minier à des conditions acceptables. High Plains pourrait aussi engager sa responsabilité pour la pollution ou d'autres risques contre lesquels elle pourrait ne pas être assurée ou contre lesquels elle pourrait avoir choisi de ne pas s'assurer en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres raisons. Les pertes occasionnées par ces sinistres pourraient faire en sorte que High Plains engage des frais importants, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risques et dangers environnementaux

Toutes les phases des activités de la Société sont assujetties à la réglementation environnementale des territoires où elle exerce ses activités. Ces règlements exigent notamment le respect de normes de qualité de l'air et de l'eau et la revalorisation du terrain. Ils prévoient aussi des restrictions applicables à la production, au transport, au stockage et à l'élimination de déchets solides et dangereux. La législation environnementale évolue vers des normes et une application plus rigoureuses, des amendes et des pénalités accrues en cas de non-conformité, des évaluations environnementales plus rigoureuses des projets envisagés et une plus grande responsabilité des sociétés et de leurs dirigeants, administrateurs et employés. Rien ne garantit que des changements futurs à la réglementation environnementale, le cas échéant, n'auront pas une incidence défavorable sur les activités de la Société. Il se peut que les terrains présentent des dangers environnementaux dont High Plains n'est pas au courant à l'heure actuelle et qui sont attribuables à d'anciens ou d'actuels propriétaires ou exploitants des propriétés. Les coûts de revalorisation sont incertains et les dépenses prévues estimées par la direction peuvent différer des dépenses réelles requises.

Réglementation gouvernementale

Les activités d'exploitation minière et les activités prévues d'aménagement de la Société sont assujetties à diverses lois régissant l'exploration, l'exploitation minière, l'aménagement, la production, les taxes et impôts, les normes du travail et la santé au travail, la sécurité minière, les substances toxiques, l'utilisation du territoire, l'utilisation de l'eau, les revendications territoriales de la population locale et d'autres questions. Bien que la Société estime que les activités d'exploration et de mise en valeur de la Société respectent actuellement toutes les lois et tous les règlements applicables, rien ne garantit que de nouvelles règles et de nouveaux règlements ne seront pas adoptés ou que les règles et les règlements existants ne seront pas appliqués d'une manière qui pourrait limiter ou restreindre la production ou l'aménagement.

De nombreux droits et intérêts liés aux minéraux de High Plains sont assujettis à l'obtention d'approbations, de licences et de permis gouvernementaux. Ces approbations, licences et permis sont, au plan pratique, soumis au pouvoir discrétionnaire des gouvernements ou des représentants gouvernementaux pertinents. Rien ne garantit que High Plains parviendra à maintenir en vigueur la totalité des divers permis, licences et approbations sans qu'ils ne soient modifiés ou révoqués. Dans la mesure où de telles approbations sont requises mais ne sont pas obtenues, la poursuite des activités de production ou d'aménagement de High Plains pourrait être restreinte ou interdite.

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux exigences d'obtention de permis applicables peut entraîner des mesures d'application plus rigoureuses aux termes de ceux-ci, y compris des ordonnances rendues par des autorités judiciaires ou de réglementation faisant en sorte que les activités soient interrompues ou restreintes, et notamment des mesures correctives exigeant des dépenses en immobilisations, l'installation de matériel supplémentaire ou des mesures de remise en état. Il se peut que les parties qui exercent des activités minières ou d'exploration ou d'aménagement de terrains miniers soient tenues d'indemniser les personnes qui subissent des pertes ou des dommages du fait des activités minières, et il se peut que des amendes ou des pénalités civiles ou pénales soient imposées pour des violations aux lois ou aux règlements applicables.

Des modifications aux lois et aux règlements actuels qui régissent les activités de sociétés, ou leur mise en œuvre plus rigoureuse, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur High Plains et entraîner des augmentations des frais d'exploration, des dépenses en immobilisations ou des coûts de production ou une réduction des niveaux de production aux terrains productifs ou retarder l'aménagement de nouveaux terrains miniers ou entraîner leur abandon.

Participation du public au processus de délivrance de permis

La participation du public est autorisée au cours du processus visant l'obtention de permis relatifs aux matières radioactives (les *permis relatifs aux matières radioactives*) délivrés par la Nuclear Regulatory Commission des États-Unis et le Texas Department of Health et l'obtention d'exemptions aquifères (pour l'injection), d'autres autorisations relatives au secteur de production et d'autres permis délivrés par le Wyoming Department of Environmental Quality et la Texas Commission on Environmental Quality et en vertu de la *Environmental Protection Act*. La délivrance d'un permis visant les matières radioactives ou d'un autre permis dont High Plains a besoin peut être retardée considérablement si un tiers décide de s'y opposer. De façon générale, les objections du public tombent avec le temps et au moyen des procédures indiquées dans la législation en matière de permis applicable. Toutefois, les organismes réglementaires doivent également permettre au public de formuler des

commentaires et bien tenir compte de ces commentaires conformément à ces procédures, et rien ne saurait garantir que High Plains parviendra à obtenir les permis requis, notamment les permis relatifs aux matières radioactives.

Risque politique

Les perspectives de la Société peuvent être compromises par des décisions politiques concernant le marché de l'uranium. Rien ne saurait garantir que le gouvernement américain ou un autre gouvernement n'adopteront pas de lois limitant les personnes auxquelles la Société peut vendre de l'uranium ou qu'ils n'augmenteront pas l'offre mondiale d'uranium par le démantèlement d'armes nucléaires.

Facteurs de risque liés à la Société

Absence d'antécédent de production minérale ou d'activité minière de la Société

La Société n'a jamais eu de terrains d'uranium en exploitation. Rien ne saurait garantir que des quantités commerciales d'uranium seront découvertes au projet Allemand-Ross, au projet Swinney-Switch ou dans d'autres terrains à l'avenir, et rien ne saurait garantir que le programme d'exploration de la Société qui y a lieu obtiendra des résultats positifs. Même si des quantités commerciales d'uranium sont découvertes, rien ne saurait garantir qu'un terrain de la Société parviendra à une étape où il pourra produire de façon rentable des ressources d'uranium. Les facteurs qui peuvent limiter la capacité de la Société de produire des ressources d'uranium à partir de ses terrains comprennent le prix au comptant de l'uranium, l'accessibilité à des capitaux et à du financement supplémentaires et la nature des gisements minéraux.

High Plains n'a jamais mené d'activités minières et rien ne garantit qu'elle générera des produits d'exploitation, qu'elle sera rentable ou qu'elle sera en mesure de fournir un rendement d'investissement à l'avenir.

Dépendance envers un nombre limité de terrains miniers

Les projets Allemand-Ross et Swinney-Switch représentent la plupart des ressources minérales de la Société ainsi que du potentiel de produits d'exploitation futurs. À moins que High Plains ne fasse l'acquisition de terrains ou de projets supplémentaires, tout événement défavorable nuisant au projet Allemand-Ross ou au projet Swinney-Switch, touchant notamment l'obtention d'un financement à des conditions commerciales adéquates, l'embauche de personnel et d'entrepreneurs miniers adéquats ou la conclusion de contrats d'approvisionnement à des conditions commerciales adéquates, peut porter atteinte au rendement financier et aux résultats d'exploitation de la Société.

Besoins en matière de capitaux

High Plains aura besoin de capitaux considérables afin de financer ses frais d'exploitation et de mener des programmes de mise en valeur et d'exploitation des projets Allemand-Ross et Swinney-Switch. De même, une partie des activités de la Société pourrait être consacrée à la recherche et à la mise en valeur de nouveaux gisements d'uranium, ce qui nécessitera des investissements de capitaux considérables pour passer de démarches d'exploration concluantes à la production commerciale. High Plains pourrait avoir besoin de financement supplémentaire provenant de sources externes afin de combler ces besoins. Rien ne garantit que High Plains pourra obtenir un tel financement ou, le cas échéant, qu'il lui sera offert à des conditions acceptables. Si du financement additionnel est obtenu par l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt convertibles de High Plains, la participation des actionnaires dans l'actif net de High Plains pourrait être diluée. Toute incapacité de High Plains d'obtenir le financement requis à des conditions acceptables pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les liquidités de High Plains et pourrait l'obliger à annuler ou à repousser les investissements de capitaux prévus. Il est raisonnable de conclure que la Société affectera la majorité de ses liquidités à court terme à des acquisitions de terrains ou des activités de forage et d'exploration dans son portefeuille de terrains actuel et, par conséquent, il peut être raisonnable de conclure que la Société n'aura plus de liquidités d'ici un an à moins qu'elle ne mobilise davantage de capitaux.

Politique en matière de dividendes

À ce jour, High Plains n'a versé aucun dividende sur ses actions ordinaires. Le versement de tous dividendes futurs sera à l'appréciation du conseil d'administration de la Société, qui aura tenu compte de nombreux facteurs, y compris les résultats d'exploitation, la situation financière et les besoins de liquidités courants et prévus de la Société.

Possibilité que les administrateurs et les dirigeants de la Société se trouvent en situation de conflits d'intérêts

Certains des administrateurs et des dirigeants de High Plains agissent également à titre d'administrateurs ou de dirigeants d'autres sociétés engagées dans l'exploration et l'aménagement de terrains d'uranium et peuvent donc se trouver en situation de conflits d'intérêts.

Absence de marché public pour les titres de la Société

Il n'existe actuellement aucun marché public pour la négociation des actions ordinaires, et rien ne saurait garantir qu'un marché actif se créera ou sera maintenu après le placement. L'absence d'un marché public actif pourrait avoir une incidence négative sur le prix et la liquidité des actions ordinaires. Le prix d'offre des actions ordinaires et la commission versée au placeur pour compte ont été établis par voie de négociation entre High Plains et le placeur pour compte et peuvent ne pas être indicatifs de la juste valeur marchande ou des cours futurs.

Ventes futures des actions ordinaires par les actionnaires existants

Les ventes d'un nombre important d'actions ordinaires sur les marchés publics ou la possibilité de telles ventes pourraient entraîner une chute des cours des actions ordinaires et pourraient nuire à la capacité de la Société de mobiliser des capitaux au moyen de futures ventes d'actions ordinaires. Presque toutes les actions ordinaires peuvent être revendues sans restriction importante au Canada.

Dilution à l'exercice des titres convertibles

Si la totalité des Bons, des bons d'échange de titres, des options, des bons à titre de rémunération, des bons en contrepartie de services rendus et des options attribuées aux termes du RILT sont exercés ou levées, 10 734 640 actions ordinaires supplémentaires (placement minimal) ou 13 234 640 (placement maximal) seront disponibles à des fins de négociation sur le marché public. L'augmentation du nombre d'actions ordinaires sur le marché diluera les droits de vote des actionnaires existants de la Société et des souscripteurs aux termes du placement.

Possibilité que la Société ne soit pas propriétaire de tout l'uranium des terres qu'elle loue dans le projet Swinney-Switch

La Société a conclu des baux d'exploitation de l'uranium ou d'autres minéraux, y compris des ratifications de baux, avec tous les propriétaires de la surface couvrant environ 3 133 acres du terrain Wallace Ranch dans le secteur du projet Swinney-Switch. Toutefois, elle n'a pas conclu de baux d'exploitation de l'uranium ou d'autres minéraux avec tous les propriétaires miniers en ce qui a trait au terrain. La Société estime que ses gisements d'uranium sont situés à plus de 200 pieds au-dessous de la surface. Les droits de surface et les droits miniers de ces terres ont été divisés avant le 8 juin 1983 aux termes de documents ne précisant pas l'identité du propriétaire de l'uranium situé dans ces terres. Par conséquent, la propriété de l'uranium doit être déterminée par l'établissement des faits suivants (i) le fait de savoir si les gisements d'uranium sont près de la surface et (ii) le fait de savoir si les techniques raisonnables d'exploitation et de production de l'uranium utiliseraient, épuiseraient ou détruiraient la surface. L'établissement des faits dépendra des facteurs suivants :

- Si les gisements d'uranium se trouvent à 200 pieds ou moins de la surface et que les techniques raisonnables d'exploitation et de production des gisements d'uranium utilisent, épuisent ou détruisent la surface, les gisements d'uranium appartiennent aux propriétaires de la surface;
- Si les gisements d'uranium se trouvent à plus de 200 pieds de la surface, mais que les techniques raisonnables d'exploration et de production des gisements d'uranium utilisent, épuisent ou détruisent la surface, les gisements d'uranium appartiennent aux propriétaires de la surface;
- Si la lixiviation des gisements d'uranium se trouvant à plus de 200 pieds de la surface n'utilise, n'épuise ni ne détruit la surface, les propriétaires des minéraux sont propriétaires des gisements d'uranium.

Le fait d'établir si la lixiviation des gisements de l'uranium se trouvant à plus de 200 pieds de la surface utiliserait, épuiserait ou détruirait la surface est une détermination factuelle.

Le résultat des déterminations factuelles décrites ci-dessus peut avoir une incidence sur la propriété de l'uranium par la Société. Ces déterminations factuelles peuvent être effectuées uniquement au cours de procédures judiciaires où il y a jonction de tous les propriétaires éventuels. Si un propriétaire minier qui n'a pas conclu de bail intente une procédure judiciaire pour déterminer la propriété de l'uranium sur le terrain loué par la Société, il peut

être établi que la Société n'est pas propriétaire de tout l'uranium et elle peut être tenue de verser une indemnité aux propriétaires qui n'ont pas conclu de bail pour la partie de l'uranium extrait qui ne faisait pas l'objet d'un bail. Un propriétaire minier qui n'a pas conclu de bail pourrait intenté une procédure judiciaire pour établir la propriété de gisements d'uranium après que la Société a installé et commencé à utiliser ses installations d'exploitation et de production d'uranium.

Seul le tribunal chargé d'établir les faits à Live Oak County, au Texas, peut donner une réponse définitive concernant la propriété de l'uranium se trouvant sur le terrain Wallace Ranch dans le cadre d'une poursuite visant toutes les parties nécessaires. Toutefois, High Plains estime que si une telle poursuite se présentait, le propriétaire de la surface serait considéré comme le propriétaire des gisements d'uranium. Il est certain que High Plains est propriétaire des gisements d'uranium présents dans 1 920 acres sur 3 133 acres, car son bail visant l'extraction d'uranium par lixiviation (le *bail*) est signé par les propriétaires de la totalité des droits de surface et des droits miniers de ces terres. De plus, le bail de la Société couvre également la totalité des droits de surface et (i) 50 % des droits miniers visant environ 199 autres acres et (ii) 1/32 des droits miniers visant environ 1 011 acres. La partie non louée des droits miniers visant le reste des 3 133 acres appartient en propriété inscrite à cinq personnes et à une société, que High Plains a été incapable de localiser.

Selon la loi du Texas, un bail conclu avec un copropriétaire des droits miniers d'une terre permet à High Plains de pénétrer sur la terre et d'exercer des activités d'exploration et de production de l'uranium et des substances associées sans engager sa responsabilité au titre de la dégradation ou de l'intrusion et exige uniquement qu'elle verse aux copropriétaires qui ne participent pas aux activités leur part des revenus tirés de la production d'uranium, moins leur quote-part des dépenses. High Plains a conclu un bail avec tous les propriétaires de l'uranium quant à une bonne partie des quelque 3 133 acres. En ce qui concerne les autres acres, il se peut que l'on détermine que les titulaires des droits miniers en sont propriétaires, ce qui signifierait que (i) le bail ne vise aucune partie de l'uranium se trouvant dans deux petites bandes de 5,41 acres et de 7,75 acres et (ii) High Plains est tenue de verser aux copropriétaires qui ne participent pas aux activités une part des produits tirés de la vente d'uranium, moins leur quote-part des dépenses associées à l'extraction de l'uranium situé dans les bandes où le bail couvre seulement une partie et non la totalité des droits miniers.

Estimations historiques des ressources minérales pour les projets Allemand-Ross et Swinney-Switch entièrement fondées sur les données historiques de forage tirées des programmes d'exploration antérieurs

Les estimations des ressources minérales pour le projet Allemand-Ross sont fondées sur des données historiques de forage élaborées par Conoco et PNC au cours des années 1970. Les estimations des ressources minérales pour le projet Swinney-Switch sont fondées sur des données historiques de forage élaborées par TXO au cours des années 1970. La Société ne connaît pas, entre autres : (i) les méthodes de forage employées; (ii) les méthodes d'analyse portant sur la préparation des échantillons de données historiques de forage et (iii) la nature des procédures d'analyse utilisées. L'exactitude des estimations des ressources minérales dépend, en partie, de la quantité et de la qualité des données disponibles et, compte tenu des incertitudes liées aux estimations des ressources pour les projets Allemand-Ross et Swinney-Switch, la viabilité technique et économique de la minéralisation n'a pas été démontrée. Rien ne saurait garantir que la Société sera en mesure de vérifier les données historiques de forage à l'avenir ou de les utiliser pour calculer les ressources minérales futures. Par conséquent, le manque de fiabilité des données historiques de forage peut avoir une incidence négative sur la capacité de la Société d'établir des activités minières rentables à l'avenir.

Absence de garantie de titres ou de limites

L'acquisition du droit d'exploiter des terrains miniers est un processus long et complexe. Rien ne saurait garantir que la Société est titulaire ou sera titulaire des droits de surface ou des droits miniers. Même s'ils sont obtenus, il se peut que les titres visant les droits de surface ou les droits miniers des terrains de la Société soient contestés ou attaqués, et il est généralement impossible de les assurer. Il se peut que les droits surface ou les droits miniers de la Société soient assujettis à des conventions, des cessions ou des revendications antérieures non enregistrées ou non publiées et le titre peut être touché, notamment, par des vices non détectés. De telles revendications de tiers pourraient avoir une incidence négative sur les activités de la Société. De plus, la Société peut se révéler incapable d'exploiter ses terrains comme elle a été autorisée à le faire et d'exercer ses droits relativement à ses terrains. La direction a été informée que l'on ne peut actuellement accéder au registre fédéral américain des claims, les renseignements présentés par la Société à l'égard des claims filoniens du gouvernement fédéral jalonnés ne pouvant donc être vérifiés. La direction, de concert avec ses conseillers juridiques locaux, évalue

ces risques sur une base continue. La direction estime que ces risques sont courants pour une société à ce stade de son développement.

Besoin de réserves minérales additionnelles et de délimitation de réserves minérales

Étant donné que les mines ont une durée de vie limitée fondée sur des réserves de minéraux prouvées et probables, High Plains devra continuellement remplacer et augmenter ses réserves de minéraux à mesure que ses mines produiront de l'uranium. La capacité de la Société de maintenir ou d'augmenter sa production annuelle d'uranium dans le futur dépendra en grande partie de sa capacité à mettre de nouvelles mines en production et d'accroître les réserves minérales de ses mines existantes.

Estimation des valeurs comptables de l'actif

Il se peut que recouvrer la valeur comptable de ses terrains ne soit pas économique du point de vue commercial pour la Société. Les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur les valeurs comptables incluent notamment les prix de l'uranium, les estimations des coûts d'investissement, les coûts d'extraction et de traitement et les autres coûts d'exploitation, la teneur et les caractéristiques métallurgiques du minerai, le plan de la mine et le calendrier de production.

Concurrence

Les occasions d'acquisition de terrains miniers font l'objet d'une vive concurrence croissante partout dans le monde. En raison de la concurrence que lui livrent parfois de grandes sociétés minières mieux établies disposant de capacités importantes et de ressources financières et techniques plus importantes, il se peut que High Plains soit incapable d'acquérir des droits d'exploitation visant de nouveaux terrains miniers intéressants à des conditions qu'elle juge acceptables. Par conséquent, rien ne saurait garantir que High Plains fera l'acquisition de participations dans des activités supplémentaires qui permettraient de découvrir des réserves ou résulteraient en des activités minières commerciales. L'incapacité de la Société d'acquérir des participations pourrait avoir un effet défavorable important sur les flux de trésorerie, le bénéfice, les résultats d'exploitation et la situation financière futurs.

POURSUITES

High Plains et HPU Idaho ne font l'objet d'aucune poursuite importante pour la Société à laquelle la Société ou HPU Idaho est partie ou mettant en cause leurs biens respectifs, et aucune poursuite n'est envisagée à leur connaissance.

PROMOTEURS

John Ryan, secrétaire et chef des finances de High Plains, et Howard Crosby, administrateur de High Plains, sont des actionnaires importants de High Plains et ont pris l'initiative d'organiser les activités et les affaires de la Société : ils peuvent ainsi être considérés comme des promoteurs de High Plains au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. À la réalisation de l'offre, chacun des promoteurs sera propriétaire, directement ou indirectement, du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation indiqué ci-dessous, ou exercera une emprise sur ces actions.

Promoteur	Nombre d'actions ordinaires dont le promoteur est propriétaire véritable, directement ou indirectement, ou sur lequel il exerce une emprise	Pourcentage d'actions ordinaires dont le promoteur est propriétaire véritable, directement ou indirectement, ou sur lequel il exerce une emprise compte tenu du placement minimal⁽¹⁾	Pourcentage d'actions ordinaires dont le promoteur est propriétaire véritable, directement ou indirectement, ou sur lequel il exerce une emprise compte tenu du placement maximal⁽¹⁾
John Ryan ⁽²⁾⁽⁴⁾	1 104 001	22 %	11 %
Howard Crosby ⁽³⁾⁽⁴⁾	1 340 000	27 %	13 %

Notes :

- (1) Ne comprend pas le nombre d'actions ordinaires à émettre à l'exercice des bons de souscription ou du bon à titre de rémunération ou à la levée des options ou encore de l'option aux fins des répartitions excédentaires.

- (2) M. Ryan est propriétaire inscrit de 744 001 actions ordinaires. Il exerce le contrôle ou une emprise sur 110 000 actions ordinaires en sa qualité d'unique actionnaire de Fontana Capital Corp. De plus, Fontana Capital Corp. détient 210 000 bons de souscription émis par la Société.
- (3) M. Crosby exerce le contrôle ou une emprise sur ces actions ordinaires en qualité de président et d'unique actionnaire de Crosby Enterprises Inc. et de président de Cork Investments Inc. M. Crosby exerce aussi le contrôle ou une emprise sur toutes les actions émises et en circulation de Crosby Enterprises Inc. et de Cork Investments Inc. De plus, Cork Investments Inc. détient 255 000 bons de souscription émis par la Société.
- (4) En leur qualité d'administrateurs, de dirigeants et d'actionnaires majoritaires de Dotson Exploration Co., MM. Ryan et Crosby exercent le contrôle ou une emprise sur 250 000 actions ordinaires au total. De plus, Dotson Exploration Co. détient 65 000 bons de souscription émis par la Société.

Tous les promoteurs résident à l'extérieur du Canada. Bien qu'ils aient désigné Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l. comme mandataire aux fins de signification en Ontario, il se peut que les investisseurs ne puissent pas faire exécuter contre eux les décisions rendues par les tribunaux canadiens en application des sanctions civiles prévues par la législation en valeurs mobilières.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À l'exception de ce qui est indiqué dans le présent prospectus, aucun administrateur ni haut dirigeant de la Société ni aucun actionnaire qui est propriétaire inscrit ou véritable, direct ou indirect, de plus de 10 % des actions ordinaires émises ni aucune personne qui a des liens avec les personnes qui précèdent ou qui fait partie du même groupe qu'elles n'a d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération importante concernant la Société ou HPU Idaho conclue au cours des trois derniers exercices ou dans une opération projetée qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société ou HPU Idaho.

VÉRIFICATEURS

Les vérificateurs de la Société sont KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., 199 Bay Street, bureau 3300, Toronto (Ontario) M5L 1B2.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires et des Bons de la Société est Equity Transfer Services Inc. à Toronto, en Ontario.

QUESTIONS DE PLACEMENT

De l'avis d'Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l., si les actions ordinaires sont inscrites à la cote d'une bourse prévue par règlement (y compris la TSX) en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et du règlement pris en application de celle-ci (collectivement, la *Loi de l'impôt*), les actions ordinaires et les Bons, à condition, en ce qui concerne les Bons, que la Société n'ait aucun lien de dépendance avec toute personne qui est rentier, bénéficiaire, employeur ou souscripteur aux termes d'un régime de revenu différé (défini ci-après) ou d'un régime enregistré d'épargne-études, seront des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéfices (collectivement, les *régimes de revenu différé*) et les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-études. Le 29 juin 2005, la Loi de l'impôt a été modifiée pour éliminer la limite sur les biens étrangers pouvant être détenus par des régimes de revenu différé et d'autres contribuables pour les mois se terminant en 2005 et les années civiles suivantes.

CERTAINES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES

De l'avis d'Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques de la Société, le texte qui suit constitue, à la date du présent prospectus, un sommaire des principales incidences fiscales fédérales canadiennes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la *Loi de l'impôt*) généralement applicables aux porteurs d'actions ordinaires et de Bons acquis dans le cadre du placement. Ce sommaire s'applique aux porteurs qui, aux fins de la Loi de l'impôt : (i) traitent sans lien de dépendance avec la Société et ne sont pas des personnes *affiliées* à la Société; (ii) ne sont pas des *institutions financières* au sens de la Loi de l'impôt; (iii) ne sont pas des *institutions financières déterminées* au sens de la Loi de l'impôt; (iv) ne sont pas des assureurs non résidents qui font affaire au Canada; (v) ne sont pas des porteurs dans lesquels une participation constituerait un *placement dans un abri fiscal*; et (vi) détiennent leurs actions ordinaires et leurs Bons à titre d'immobilisations.

Les actions ordinaires et les Bons seront généralement des *immobilisations* pour un porteur à moins qu'ils ne soient détenus dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise de courtage de valeurs mobilières ou qu'il ne les ait acquis dans une opération ou des opérations considérées comme un risque ou une affaire de caractère commercial. Certains porteurs qui sont résidents du Canada aux fins de la Loi de l'impôt et dont les actions ordinaires ne pourraient pas par ailleurs être considérées comme des immobilisations peuvent, dans certaines circonstances, avoir le droit de les faire considérer comme des immobilisations en faisant le choix irrévocable permis par le paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt.

Le présent sommaire est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application (le *règlement*) en vigueur à la date des présentes, sur toutes les propositions spécifiques de modification de la Loi de l'impôt ou du règlement qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances (Canada) ou pour son compte avant la date des présentes (les *modifications proposées*), sur les dispositions actuelles de la *Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis* (1980) (la *convention*) et sur la compréhension qu'ont les conseillers juridiques des pratiques administratives et de cotisation actuelles publiées de l'Agence du revenu du Canada (l'ARC). On ne peut garantir que les modifications proposées seront adoptées ou qu'elles le seront dans leur forme actuelle. Le présent sommaire ne tient pas compte ni ne prévoit de modifications à la loi, que ce soit par voie de décisions ou de mesures législatives, gouvernementales ou judiciaires. Il ne tient pas compte non plus des lois ou des incidences fiscales provinciales, territoriales ou étrangères, qui peuvent différer des incidences fiscales fédérales canadiennes décrites ci-après.

Le présent sommaire, de nature générale seulement, n'épuise pas toutes les incidences fiscales fédérales canadiennes possibles et ne vise pas à constituer des conseils juridiques ou fiscaux s'adressant à un porteur en particulier, et ne doit pas être interprété comme tel. Par conséquent, les porteurs devraient consulter leur propre conseiller fiscal en ce qui concerne leur situation personnelle.

Porteurs résidents du Canada

Le texte qui suit s'applique au porteur d'actions ordinaires et de Bons qui, à tous les moments pertinents, est, ou est réputé être, résident du Canada aux fins de la Loi de l'impôt (un *porteur canadien*).

Acquisition des actions ordinaires et des Bons

Le prix d'achat total d'une unité pour un porteur canadien doit être réparti sur une base raisonnable entre l'action ordinaire et le demi-Bon afin de déterminer le coût de chaque bien pour ce porteur canadien aux fins de la Loi de l'impôt.

Pour ses fins, la Société a l'intention d'attribuer 0,90 \$ du prix d'émission de chaque unité à titre de contrepartie pour l'émission de chaque action ordinaire et 0,10 \$ du prix d'émission de chaque unité pour l'émission de chaque demi-Bon. Bien que la Société juge cette répartition raisonnable, celle-ci ne lie pas l'ARC. On calculera le prix de base rajusté pour le porteur canadien de l'action ordinaire faisant partie de chaque unité en faisant la moyenne du coût attribué à l'action ordinaire et du prix de base rajusté pour le porteur canadien de toutes les actions ordinaires appartenant au porteur canadien immédiatement avant cette acquisition.

Exercice des Bons

Le porteur canadien ne réalisera aucun gain ni ne subira aucune perte au moment de l'exercice d'un Bon visant l'acquisition d'une action ordinaire. Au moment de l'exercice d'un Bon, le coût pour le porteur canadien de l'action ordinaire acquise ainsi sera la somme du prix de base rajusté de ce Bon pour le porteur canadien et du prix d'exercice payé pour l'action ordinaire. On calculera le prix de base rajusté pour le porteur canadien de l'action ordinaire ainsi acquise en faisant la moyenne de ce coût et du prix de base rajusté pour le porteur canadien de toutes les actions ordinaires appartenant au porteur canadien immédiatement avant cette acquisition.

Disposition et expiration des Bons

La disposition ou la disposition réputée d'un Bon (autre qu'à l'exercice de celui-ci) par un porteur canadien donnera généralement lieu à un gain en capital (ou à une perte en capital) correspondant au montant de l'excédent (ou de l'insuffisance) du produit de la disposition, déduction faite des frais raisonnables de disposition, par rapport au prix de base rajusté du Bon pour ce porteur canadien. Si un Bon non exercé expire, le porteur canadien réalisera une perte en capital correspondant au prix de base rajusté de ce Bon pour le porteur canadien. Le traitement fiscal des gains et des pertes en capital est expliqué ci-après à la sous-rubrique « Gains et pertes en capital ».

Dividendes

Les dividendes reçus ou réputés avoir été reçus sur les actions ordinaires seront inclus dans le calcul du revenu du porteur canadien. Dans le cas d'un porteur canadien qui est un particulier, ces dividendes seront assujettis aux règles sur la majoration et sur le crédit d'impôt pour dividendes normalement applicables aux dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables (au sens de la Loi de l'impôt). Les dividendes reçus par une société sur les actions ordinaires doivent être inclus dans le calcul de son revenu mais seront généralement déductibles dans le calcul de son revenu imposable.

Les sociétés privées (au sens de la Loi de l'impôt) et certaines autres sociétés contrôlées par un particulier (autre qu'une fiducie) ou à son profit ou par un groupe lié de particuliers (autres que des fiducies) ou à leur profit seront généralement tenues de payer un impôt remboursable de 33 1/3 % en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt sur les dividendes dans la mesure où ces dividendes sont déductibles dans le calcul du revenu imposable. Cet impôt remboursable sera généralement remboursé à un porteur qui est une société au taux de 1 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes imposables versés pendant qu'elle est une société fermée.

Disposition d'actions ordinaires

La disposition ou la disposition réputée d'actions ordinaires par un porteur canadien donnera généralement lieu à un gain en capital (ou à une perte en capital) correspondant au montant de l'excédent (ou de l'insuffisance) du produit de la disposition, déduction faite des frais raisonnables de disposition, par rapport au prix de base rajusté des actions ordinaires pour ce porteur canadien. Le traitement fiscal des gains et des pertes en capital est expliqué ci-après à la sous-rubrique « Gains et pertes en capital ».

Gains et pertes en capital

Au moment de la disposition (ou de la disposition réputée) d'une action ordinaire ou d'un Bon (autre qu'à l'exercice de celui-ci), un porteur canadien, généralement, réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) correspondant au montant de l'excédent (ou de l'insuffisance) du produit de la disposition de ce titre, selon le cas, déduction faite des frais raisonnables de disposition, par rapport au prix de base rajusté de ce titre, selon le cas, pour le porteur canadien. La moitié de tout gain en capital sera incluse dans le revenu d'un porteur canadien à titre de gain en capital imposable et la moitié d'une perte en capital peut normalement être déduite par un porteur canadien à titre de perte en capital déductible des gains en capital imposables réalisés au cours de l'année de la disposition. Les pertes en capital déductibles non utilisées peuvent être déduites des gains en capital imposables nets réalisés au cours des trois années d'imposition antérieures ou de toute année d'imposition ultérieure, sous réserve des dispositions de la Loi de l'impôt à cet égard.

Le montant de toute perte en capital subie au moment de la disposition ou de la disposition réputée des actions ordinaires par un porteur canadien qui est une société peut être réduit du montant des dividendes reçus ou réputés avoir été reçus par celui-ci sur ces actions ou sur les actions substituées à ces actions, dans la mesure et dans les circonstances prescrites par la Loi de l'impôt. Des règles similaires peuvent s'appliquer lorsqu'un porteur canadien qui est une société est, directement ou indirectement, par l'entremise d'une fiducie ou d'une société de personnes, membre d'une société de personnes ou bénéficiaire d'une fiducie qui est propriétaire de ces actions.

Un porteur canadien qui est, tout au long de l'année d'imposition pertinente, une *société privée sous contrôle canadien* (au sens de la Loi de l'impôt) peut également être tenu de payer un impôt remboursable supplémentaire de 6 2/3 % sur son *revenu de placement total* pour l'année qui comprendra les gains en capital imposables. Cet impôt remboursable sera généralement remboursé au porteur qui est une société au taux de 1 \$ par tranche de 3 \$ de dividendes imposables versés pendant qu'il est une société privée.

Les particuliers (autres que certaines fiducies) peuvent être assujettis à l'impôt minimum de remplacement à l'égard des gains en capital réalisés.

Porteurs résidents des États-Unis

Le sommaire qui suit est généralement applicable aux porteurs qui (i) aux fins de la Loi de l'impôt n'ont pas été, et ne seront pas réputés, être résidents du Canada à aucun moment pendant qu'ils détiennent les actions ordinaires ou les Bons et qui n'utilisent pas et ne détiennent pas les actions ordinaires ou les Bons dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise au Canada; et (ii) sont résidents des États-Unis aux fins de la convention (*porteurs américains*). Des règles spéciales, qui ne sont pas abordées dans le présent sommaire, peuvent s'appliquer à un porteur américain qui est un assureur exerçant des activités au Canada et ailleurs.

Les dividendes versés ou crédités, ou réputés aux termes de la Loi de l'impôt avoir été versés ou crédités, à un porteur américain seront généralement assujettis à la retenue fiscale canadienne au taux de 15 %. Ce taux est généralement réduit à 5 % dans le cas d'un porteur américain qui est une société propriétaire d'au moins 10 % des titres comportant droit de vote de la Société.

Un porteur américain ne sera pas assujetti à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt à l'égard de tout gain en capital sur la disposition d'actions ordinaires ou de Bons, pourvu que ces titres ne constituent pas des *biens canadiens imposables*. Les actions ordinaires et les Bons ne constitueront pas des biens canadiens imposables pour un porteur américain à un moment donné si les actions ordinaires sont alors inscrites à une bourse prévue par règlement (ce qui comprend actuellement la TSX) et pourvu qu'à aucun moment au cours de la période de 60 mois précédant immédiatement la disposition, le porteur américain, les personnes avec lesquelles le porteur américain a un lien de dépendance, ou le porteur américain avec ces personnes, n'aient été propriétaires de 25 % ou plus des actions émises de toute catégorie ou série de la Société. Les actions ordinaires et les Bons peuvent également être réputés constituer des biens canadiens imposables dans certaines circonstances en vertu de la Loi de l'impôt. Le gain en capital (ou la perte en capital) d'un porteur américain à l'égard des actions ordinaires ou des Bons qui constituent ou sont réputés constituer des biens canadiens imposables (et ne sont pas des *biens protégés par traité*) sera généralement calculé de la manière décrite ci-dessus à la rubrique « Porteurs résidents du Canada – Gains et pertes en capital ».

Si les actions ordinaires ou les Bons sont des biens canadiens imposables pour un porteur américain, un gain en capital imposable résultant de la disposition de ces titres ne sera pas inclus dans le calcul du revenu du porteur américain aux fins de la Loi de l'impôt si les titres constituent des *biens protégés par traité*. Les actions ordinaires et les Bons appartenant à un porteur américain seront généralement des « biens protégés par traité », à la condition que la valeur des actions de la Société ne soit pas tirée principalement (plus de 50 %) d'un immeuble situé au Canada.

EXPERTS

L'information de nature scientifique ou technique concernant le projet Allemand-Ross et le projet Swinney-Switch qui figure dans le présent prospectus est tirée du rapport technique de Micon International Limited et de ses employés. Le rapport technique présente un examen technique indépendant de la minéralisation et des dépenses d'exploration proposées pour le projet Allemand-Ross et le projet Swinney-Switch. Christopher R. Lattanzi, Ing., et Reno Pressacco, M. Sc.A., Ing., géologue, tous deux de Micon International Limited ont élaboré le rapport technique. MM. Lattanzi et Pressacco sont des personnes qualifiées au sens de la Norme canadienne 43-101.

Les auteurs du rapport technique sont indépendants de High Plains au sens de la Norme canadienne 43-101.

CONTRATS IMPORTANTS

Les seuls contrats importants conclus par la Société ou ses filiales au cours des deux dernières années, à l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, sont indiqués ci-après.

Dans le cadre du placement

1. La convention de placement pour compte intervenue en date du 28 novembre 2005 entre High Plains et le placeur pour compte. Voir « Mode de placement ».
2. L'acte relatif aux Bons à intervenir entre High Plains et l'agent des bons à la date de clôture. Voir « Description du capital-actions – Bons ».
3. La convention d'entiercement datée du 28 novembre 2005 et conclue par les actionnaires soumis à l'entiercement, la Société et l'agent d'entiercement. Voir « Actions ordinaires entières ».

Dans le cadre des principaux programmes d'exploration

1. La convention Ogalalla intervenue en date du 15 mars 2005 entre Ogalalla Mineral Trust, Spearhead LP et High Plains. Voir « Principaux projets d'exploration – Projet Allemand-Ross – Terrain Sand Draw ».
2. La convention Darby Ranch intervenue en date du 11 juillet 2005 entre Spearhead LP et High Plains. Voir « Principaux projets d'exploration – Projet Allemand-Ross – Terrain Sand Draw ».

3. La convention de la fiducie DSAF datée du 17 mai 2005, en sa version ratifiée le 15 juin 2005 par Bart C. et Gay Lynn Byrd à titre de locataires de la fiducie DSAF et par High Plains. Voir « Principaux projets d'exploration – Projet Allemand-Ross – Terrain Sand Draw ».

4. La convention Wallace datée du 14 février 2005, en sa version ratifiée le 6 avril 2005 et modifiée le 1^{er} juin 2005, intervenue entre Anna Ruth Iley, Harold H. Rip Wallace, Jr., Donna B. Wallace et High Plains. Voir « Principaux projets d'exploration – Projet Swinney-Switch ».

Dans le cadre du placement privé

1. La convention de placement pour compte des bons spéciaux intervenue en date du 11 mars 2005 entre High Plains et le placeur pour compte. Voir « Échange de titres et placement privé ».

2. L'acte modifié et mis à jour relatif aux bons spéciaux intervenu en date du 15 septembre 2005 entre High Plains, Equity Transfer Services Inc. et le placeur pour compte. Voir « Échange de titres et placement privé ».

Dans le cadre de l'échange de titres

La convention d'échange de titres, la convention d'échange de bons de souscription, la convention d'échange d'options et la convention d'échange de billets convertibles dans le cadre de l'échange de titres. Voir « Échange de titres et placement privé ».

Des exemplaires des contrats importants indiqués ci-dessus seront à la disposition du public à des fins de consultation au bureau de Toronto (Ontario) d'Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l. au cours des heures normales de travail pendant le placement des unités et pendant une période de 30 jours par la suite.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Les questions d'ordre juridique relatives au placement ont été examinées par Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte de High Plains et par McMillan Binch Mendelsohn S.E.N.C.R.L., s.r.l. pour le compte du placeur pour compte. En date des présentes, les associés et les autres avocats d'Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l., collectivement, et ceux de McMillan Binch Mendelsohn S.E.N.C.R.L., s.r.l., collectivement, sont propriétaires véritables, directs ou indirects, de moins de 1 % des titres en circulation de High Plains.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité, la révision du prix ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses, ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES

Les définitions suivantes s'appliquent au présent prospectus :

<u>Termes</u>	<u>Définitions</u>
Concentration	Processus par lequel les minéraux sont extraits d'un minerai, habituellement à l'emplacement de la mine.
Échantillon	Prélèvement d'une petite partie de roche ou d'un gisement de minéraux dans le but d'en déterminer la teneur.
Entente UHE	Entente en vigueur depuis février 1993 intervenue entre les États-Unis et la Russie en vue de gérer la vente de l'UHE.
Éocène	Période de l'ère tertiaire du système stratigraphique de classification des roches survenue approximativement il y a 37 à 55 millions d'années.
Fission	Scission d'un noyau lourd en deux noyaux, accompagnée du dégagement d'une quantité relativement élevée d'énergie et de la libération d'un ou plusieurs neutrons habituellement. La fission peut être spontanée, mais elle est généralement induite par l'absorption d'un neutron par un noyau, ce qui la rend instable.
H ₂ S	Sulfure d'hydrogène
Lignes directrices de l'ICM	Normes développées par l'ICM sur les ressources et réserves minérales – Définitions et lignes directrices de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole, telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil de l'ICM le 20 août 2000.
Lixiviation	Technique d'exploitation de lixiviation in situ.
Mégawatt	1000 kilowatts, MWe renvoie à la production électrique d'une génératrice; MWt renvoie à la production thermique d'un réacteur ou d'une source de chaleur.
Minéral	Substance homogène naturelle ayant des propriétés physiques et une composition chimique définies et, si elle est formée dans des conditions favorables, une forme cristalline.
Modérateur	Matière, telle que la lumière, l'eau lourde ou le graphite, utilisée dans un réacteur pour accélérer la fission.
Pléistocène	Première des deux époques de la période quaternaire du système de classification des roches; survenue il y a approximativement 0,01 à 1,80 million d'années.
Pliocène	Dernière époque de l'ère tertiaire du système stratigraphique de classification des roches; survenue il y a approximativement 1,8 à 5,0 millions d'années.
Plutonium	Sous-produit d'une fission nucléaire induite dans un réacteur qui peut être récupéré du combustible usé et recyclé.
Potentiel d'oxydo-réduction	Disponibilité des électrons pour les réactions d'oxydation ou de réduction (potentiel d'oxydo-réduction).
Prix au comptant	Prix d'un produit vendu ou livré dans un délai d'un an. Les prix au comptant représentent seulement une faible partie du volume des ventes de l'uranium, la majorité étant représentée par des contrats à long terme (3 à 7 ans).
Pyroclastite	Gisements résultant de l'éjection explosive ou aérienne de lave et de cendres au cours d'un événement volcanique.

Rapport technique	Rapport intitulé « High Plains Uranium, Inc., Technical Report on the Allemand-Ross, Wyoming, and Swinney-Switch, Texas, Uranium Projects » daté du 2 septembre 2005, de Christopher R. Lattanzi, ing., ancien président et ingénieur minier, et de Reno Pressaco, géologue, géologue principal, tous deux de Micon International Limited.
Tertiaire	Ère géologique du système stratigraphique de classification des roches survenue il y a de 1,80 à 65 millions d'années.
Titre 10 du CFR	Le titre 10 du <i>Code of Federal Regulations</i>
U_{235}	Isotope de l'uranium qui a une masse atomique de 235.
U_3O_8	Mélange d'oxydes d'uranium produit après la concentration du minerai d'uranium tiré d'une mine et appelé parfois « yellow cake », bien qu'il soit de couleur kaki. L'uranium est vendu sous forme d' U_3O_8 .
UF_6	Hexafluorure d'uranium : composé d'uranium produit au cours du processus de conversion. Il s'agit d'un gaz dont la température est supérieure à 56 °C.
UHE	Uranium hautement enrichi
UO_2	Le dioxyde d'uranium est formé d' UF_6 enrichi et est utilisé pour fabriquer du combustible nucléaire dans les réacteurs.
UO_3	Trioxyde d'uranium.
Uranium	Élément naturel le plus répandu. L'uranium est métallique et certains de ses isotopes sont fissionables.
Uranium issu du désarmement	UHE dérivé d'armes nucléaires démontées et dilué en Russie pour former de l'uranium faiblement enrichi.
Uranium retraité	Uranium qui a été récupéré du processus de retraitement du combustible nucléaire usé.

États financiers consolidés de
(en dollars US)

HIGH PLAINS URANIUM, INC.
(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005
(les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette
date ne sont pas vérifiés)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de High Plains Uranium, Inc.

Nous avons vérifié le bilan consolidé de High Plains Uranium, Inc. (entité en phase de démarrage) au 31 mars 2005 et les états consolidés des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de la période allant du 6 avril 2004, date de constitution de la Société, au 31 mars 2005. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005 et des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 24 juin 2005 (le 28 novembre 2005 pour la note 13)

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Bilan consolidé
(en dollars US)

	30 juin 2005	31 mars 2005
	(non vérifié)	
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	2 365 964 \$	510 486 \$
Fonds détenus en fiducie (note 9 c))	—	6 344 110
Titres négociables	6 202 624	197 868
Billet à recevoir (note 3)	27 438	27 438
Charges payées d'avance	12 092	17 100
	8 608 118	7 097 002
Terrains miniers et frais d'exploration reportés (note 4)	1 309 631	672 197
Dépôts au titre de la remise en état (note 5)	160 000	—
Frais d'émission d'actions et de financement reportés (note 6)	450 646	157 146
Immobilisations (note 7)	20 961	22 196
	10 549 356 \$	7 948 541 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	554 744 \$	477 056 \$
Billets convertibles (note 8)	—	190 706
	554 744	667 762
Provision au titre des obligations liées à la remise en état (note 5)	160 000	160 000
Capitaux propres		
Capital-actions (note 9 a))	916 535	866 535
Options sur actions (note 9 d))	203 400	75 800
Bons de souscription (note 9 b))	685 811	554 918
Surplus d'apport (note 8)	24 600	—
Bons de souscription spéciaux (note 9 c))	8 501 462	6 351 402
Composante capitaux propres des billets convertibles (note 8)	—	24 600
Bons de souscription à émettre (note 13 a))	1 500 000	217 500
Déficit	(1 997 196)	(969 976)
	9 834 612	7 120 779
Engagements et éventualités (note 10)		
Événements postérieurs à la date du bilan (note 13)		
	10 549 356 \$	7 948 541 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

État consolidé des résultats et du déficit
(en dollars US)

	Trimestre terminé le 30 juin 2005 (non vérifié)	Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005
Charges		
Honoraires de conseil	369 129 \$	600 569 \$
Frais de déplacement et de représentation	83 050	89 395
Rémunération à base d'options sur actions (note 9 d))	127 600	75 800
Frais généraux et administratifs	134 922	56 348
Honoraires professionnels	226 281	54 674
Perte sur la vente de placements	–	17 347
Intérêts	17 089	36 074
Perte de valeur des placements	73 000	22 047
Accroissement de la valeur des billets convertibles (note 8)	9 294	15 306
Amortissement	1 235	2 454
Perte d'exploitation	(1 041 600)	(970 014)
Revenu de dividendes	47	38
Intérêts créditeurs	14 333	–
Perte de la période	(1 027 220)	(969 976)
Déficit au début de la période	(969 976)	–
Déficit à la fin de la période	(1 997 196)\$	(969 976)\$
Perte par action		
De base et diluée	(0,08)\$	(0,13)\$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	12 449 757	7 548 497

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

État consolidé des flux de trésorerie
(en dollars US)

	Trimestre terminé le 30 juin 2005 (non vérifié)	Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Perte de la période	(1 027 220)\$	(969 976)\$
Éléments hors caisse		
Capital-actions émis pour services rendus	–	166 858
Amortissement des frais de financement reportés (note 8)	16 667	33 333
Amortissement des immobilisations	1 235	2 454
Accroissement de la valeur des billets convertibles	9 294	15 306
Rémunération à base d'options sur actions	127 600	75 800
Perte sur la vente de placements	–	17 347
Perte de valeur des placements	73 000	22 047
Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation	29 095	396 726
	(770 329)	(240 105)
Financement		
Bons de souscription à émettre	1 500 000	217 500
Remboursement des billets convertibles	(200 000)	–
Frais d'émission d'actions et de financement reportés	(310 167)	(140 479)
Fonds détenus en fiducie	6 344 110	(6 344 110)
Émission de billets convertibles	–	200 000
Produit tiré de l'émission de capital-actions et de bons de souscription spéciaux	2 073 453	7 281 247
	9 407 396	1 214 158
Investissement		
Titres négociables	(6 037 756)	(78 251)
Dépôts au titre de la remise en état	(160 000)	–
Produit de la vente de placements	–	115 739
Achat d'immobilisations	–	(24 650)
Billet à recevoir	–	(27 438)
Dépenses au titre des terrains miniers	(583 833)	(448 967)
	(6 781 589)	(463 567)
Augmentation des espèces et quasi-espèces	1 855 478	510 486
Espèces et quasi-espèces au début de la période	510 486	–
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	2 365 964 \$	510 486 \$
Renseignements supplémentaires concernant les opérations de financement et d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Titres négociables		
acquis contre des actions ordinaires	40 000 \$	274 750 \$
Capital-actions émis à l'émission de billets convertibles	–	50 000
Provision pour remise en état et montants impayés inclus dans les terrains miniers et frais d'exploration reportés	53 601	223 230

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005
(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

1. Nature des activités

High Plains Uranium, Inc. (la « Société ») a été constituée le 8 février 2005 dans la province du Nouveau-Brunswick et, le 9 mars 2005, elle a acquis High Plains Uranium, Inc. (Idaho) (la « filiale ») aux termes d'un échange d'actions dans le cadre de la restructuration de sociétés sous contrôle commun. La filiale a été constituée le 6 avril 2004 dans l'État de l'Idaho et elle a commencé ses activités en juillet 2004. La restructuration de la Société et de sa filiale a été comptabilisée selon la méthode de la continuité des intérêts communs. Par conséquent, les comptes des sociétés consolidées antérieurs à la date de la restructuration ont été comptabilisés à leur valeur historique dans les présents états financiers.

Les activités de la Société consistent en l'acquisition, l'exploration et l'aménagement de terrains d'uranium selon le processus de lixiviation in situ. Jusqu'à présent, la Société n'a pas gagné de produits significatifs et elle est considérée comme étant en phase de démarrage. La Société loue actuellement des terrains aux États-Unis, soit dans les États du Wyoming et du Texas, mais elle pourrait examiner d'autres possibilités aux États-Unis, au Canada et dans d'autres pays. La capacité de la Société à réaliser son plan d'affaires dépend de sa capacité à émettre des actions et à obtenir d'autres types de financement.

2. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés englobent les comptes de la Société et ceux de sa filiale. Tous les comptes et opérations intersociétés d'importance ont été annulés au moment de la consolidation. La situation financière de la Société au 30 juin 2005 de même que ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés. La direction est d'avis que les états financiers consolidés non vérifiés contiennent tous les rajustements (composés uniquement de rajustements récurrents habituels) nécessaires à la présentation fidèle de l'information financière de ces périodes pour lesquelles les renseignements ne sont pas vérifiés et que les conventions comptables appliquées au cours de ces périodes sont conformes à celles présentées ci-dessous. Les états des résultats et des flux de trésorerie pour la période intermédiaire allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 30 juin 2004 n'ont pas été présentés puisqu'ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles aux utilisateurs, étant donné que les activités n'ont débuté qu'en juillet 2004.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005
(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Conversion des devises

Les opérations de la Société et celles de ses établissements étrangers intégrés libellées en devises sont converties en dollars US de la manière suivante : les actifs et passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan; les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération en cause; les produits et les charges sont convertis aux taux moyens en vigueur pendant la période; et les gains ou les pertes de change de la période sont présentés à l'état consolidé des résultats et du déficit.

c) Terrains miniers

La Société considère que ses frais d'exploration répondent aux caractéristiques d'une immobilisation. Par conséquent, la Société reporte tous les frais d'exploration, y compris les coûts d'acquisition, d'exploration et d'aménagement pour chaque terrain, et le fera jusqu'à ce que ses terrains soient soit mis en production, moment auquel ils seront amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement selon les réserves prouvées et probables, soit abandonnés, vendus ou considérés comme ayant subi une perte de valeur, moment auquel une charge appropriée sera imputée.

Le recouvrement des montants se rapportant aux terrains miniers est tributaire de l'existence de réserves exploitables économiquement, de la capacité à obtenir du financement pour mener à bien l'aménagement de ces réserves, de l'acquittement de ses obligations dans le cadre de divers accords et de la rentabilité des activités ou des cessions futures. La Société ne sait pas encore si ses terrains miniers contiennent des réserves exploitables économiquement.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005

(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société constate la juste valeur des obligations futures liées à la mise hors service d'immobilisations à titre de passif dans la période au cours de laquelle elle doit s'acquitter d'une obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle résultant de l'acquisition, de la construction, de l'aménagement et (ou) de l'utilisation normale des actifs. La Société doit également constater une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif à long terme en cause, qui est amorti sur sa durée de vie utile. La juste valeur estimative des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie prévus, qui reflète la fourchette des résultats possibles actualisés au taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Postérieurement à leur évaluation initiale, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont rajustées à la fin de chaque période de façon à refléter l'écoulement du temps et les changements dans les flux de trésorerie futurs estimatifs sous-jacents aux obligations. Les variations des obligations attribuables à l'écoulement du temps sont imputées aux résultats à titre de charges d'exploitation selon la méthode de répartition des intérêts. Les variations des obligations résultant de changements dans les flux de trésorerie estimatifs sont constatées à titre de rajustement de la valeur comptable de l'actif à long terme qui est amorti sur la durée de vie résiduelle de l'actif.

e) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les placements à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de l'achat sont considérés comme des espèces et quasi-espèces.

f) Placements

Les placements dans des titres négociables sont constatés au coût ou à leur valeur marchande, selon le moins élevé des deux. La Société utilise la méthode du coût moyen pour déterminer le gain ou la perte sur les titres de placement disponibles à la vente selon la base de coûts accumulés de certains comptes de placement. La valeur marchande des titres négociables était de 6 203 912 \$ au 30 juin 2005 (205 000 \$ au 31 mars 2005).

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005
(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

2. Principales conventions comptables (suite)

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la manière suivante :

Matériel de bureau	5 ans
Camion	5 ans

h) Impôts sur les bénéfices

La Société suit la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation de ses impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leur assiette fiscale respective, moins une provision pour moins-value visant à refléter la possibilité de recouvrement des actifs d'impôts futurs. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au moment du règlement des passifs ou de la réalisation des actifs. L'incidence sur les actifs et les passifs d'impôts futurs d'une modification des taux d'imposition est portée aux résultats de la période qui englobe la date à laquelle cette modification entre en vigueur ou est pratiquement en vigueur.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005

(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

2. Principales conventions comptables (suite)

i) Perte par action

La perte de base par action est calculée en divisant la perte attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La perte diluée par action est calculée selon la méthode du rachat d'action. La perte diluée par action est calculée de la même manière que la perte de base par action si ce n'est que le dénominateur utilisé est augmenté de façon à inclure les actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation, dans la mesure où les billets convertibles ont été convertis et que les options et les bons de souscription dont le cours moyen pour la période est supérieur à leur prix d'exercice sont exercés, et dans la mesure où le produit est utilisé pour racheter des actions ordinaires.

La détermination du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul de la perte diluée par action ordinaire ne tient pas compte de l'incidence des options, des bons de souscription et des billets convertibles en cours puisqu'ils ont un effet antidilutif.

j) Rémunération à base d'options sur actions

La Société comptabilise la totalité des paiements à base d'options sur actions à l'aide de la méthode de la juste valeur à la date de l'attribution. Selon cette méthode, les paiements à base d'actions sont mesurés à la juste valeur des instruments de capitaux propres au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, et ils sont amortis sur la période d'acquisition des droits. Le coût comptabilisé est contrepassé par imputation aux capitaux propres.

k) Instruments financiers

La valeur comptable des espèces et quasi-espèces, des fonds détenus en fiducie, des titres négociables, du billet à recevoir, des créiteurs et charges à payer ainsi que des billets convertibles se rapproche de leur juste valeur, du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005
(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

2. Principales conventions comptables (suite)

l) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif de même que sur les renseignements à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges durant la période à l'étude. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

m) Dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations, les terrains miniers et les frais d'exploration reportés, sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de l'actif à ses flux de trésorerie futurs non actualisés prévus. Si la valeur comptable de l'actif excède ses flux de trésorerie futurs non actualisés, une perte de valeur correspondant au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur est constatée.

3. Billet à recevoir

Au cours de la période terminée le 31 mars 2005, Sundance Diamonds Corporation (« Sundance »), société apparentée à High Plains, s'est vu remettre un billet à recevoir d'un montant de 27 438 \$. Un des administrateurs de la Société est également administrateur de Sundance. Aucune modalité n'est prévue pour le billet à recevoir, qui devait être remboursé intégralement avant le 1^{er} octobre 2005.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005

(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

4. Terrains miniers et frais d'exploration reportés

Les terrains miniers suivants sont enregistrés au coût :

30 juin 2005 (non vérifié)	Solde d'ouverture	Coût d'acquisition	Frais d'exploration	Total
Swinney Switch – Texas a)	160 000 \$	37 500 \$	216 725 \$	414 225 \$
Seagar Salvo – Texas	–	23 725	–	23 725
Brelum District – Texas	–	30 000	1 723	31 723
Allemand-Ross – Wyoming b)	302 677	96 794	13 749	413 220
North Platte – Wyoming c)	87 463	–	33 716	121 179
Le Bar Hall – Wyoming d)	22 719	–	5 756	28 475
Scott Ranch – Wyoming	–	–	170	170
Ruby Ranch – Wyoming	27 542	560	8 794	36 896
Reno Creek – Wyoming	–	–	173	173
Red Desert – Wyoming e)	44 262	–	108 547	152 809
Gaz Hills – Wyoming f)	27 534	–	59 502	87 036
	672 197 \$	188 579 \$	448 855 \$	1 309 631 \$

31 mars 2005	Coût d'acquisition	Frais d'exploration	Total
Swinney Switch – Texas a)	160 000 \$	– \$	160 000 \$
Allemand-Ross – Wyoming b)	89 910	212 767	302 677
North Platte – Wyoming c)	36 020	51 443	87 463
Le Bar Hall – Wyoming d)	12 000	10 719	22 719
Ruby Ranch – Wyoming	14 424	13 118	27 542
Red Desert – Wyoming e)	–	44 262	44 262
Gaz Hills – Wyoming f)	–	27 534	27 534
	312 354 \$	359 843 \$	672 197 \$

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005
(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

4. Terrains miniers et frais d'exploration reportés (suite)

a) Swinney Switch - Live Oak County, Texas

La Société a conclu divers baux d'exploitation de l'uranium dont les modalités sont identiques pour Swinney Switch. Les modalités de ces baux sont les suivantes :

- i) la Société doit verser un loyer annuel de 10 \$ l'acre;
- ii) le bail est d'une durée de cinq ans et peut être prolongé pour une durée semblable s'il y a production d'uranium sur le terrain;
- iii) dans le cas d'un renouvellement, le loyer annuel passe à 50 \$ l'acre l'année suivante. Ensuite, il revient à 10 \$ l'acre jusqu'à la dixième année;
- iv) s'il y a production d'uranium, la Société doit payer des redevances selon une échelle mobile variant en fonction de la juste valeur marchande du yellow cake;
- v) la Société doit également verser un montant de 70 \$ par puits d'exploration et de 60 \$ par puits de forage par année pour les dommages faits à la surface;
- vi) la Société peut, en tout temps (ou après manquement), renoncer à la totalité ou à une partie de ses droits, de ses titres et de sa participation dans les terrains loués en faveur du bailleur, et ce, sans pénalité.

La Société n'a pas conclu de baux d'exploitation d'uranium ou d'autres baux d'exploitation minière avec tous les propriétaires miniers en regard de ce terrain. Les droits de surface et les droits miniers de ces biens-fonds ont été divisés avant le 8 juin 1983 aux termes d'instruments ne spécifiant pas qui était le propriétaire de ces biens-fonds. Par conséquent, les droits de propriété de l'uranium doivent être déterminés en fonction de faits concrets, à savoir principalement si l'extraction in situ des dépôts d'uranium situés à plus de 200 pieds de la surface entraînerait la consommation, l'épuisement ou la destruction de la surface. Le résultat des déterminations factuelles susmentionnées peut avoir une incidence sur le droit de propriété de l'uranium de la Société.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005
(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

4. Terrains miniers et frais d'exploration reportés (suite)

b) Allemand-Ross – Converse County, Wyoming

La Société a signé divers baux visant les terrains de Sand Draw et de Bear Creek. Les modalités de ces baux sont les suivantes :

- i) la durée initiale est de cinq ans et chaque bail peut être renouvelé pour trois périodes successives de cinq ans chacune;
- ii) les baux peuvent être renouvelés pour une deuxième période de cinq ans contre le versement d'une prime de 75 \$ l'acre de bien-fonds de minéraux; il est possible de les renouveler pour une troisième et une quatrième périodes de cinq ans sous réserve du versement d'une prime de 100 \$ l'acre de bien-fonds de minéraux;
- iii) les mêmes montants en regard des renouvellements sont exigibles si les baux s'appliquent également à des bien-fonds de surface;
- iv) le bail d'Ogalla visant une partie du terrain de Sand Draw et le bail visant le terrain de Bear Creek seront encore en vigueur à l'expiration de la période de 20 ans s'il y a exploitation minière, aménagement, transformation ou remise en état sur les terrains couverts par ces baux, et ce, de manière continue;
- v) un paiement immédiat de 30 \$ l'acre doit être effectué au moment de l'exécution de chaque bail;
- vi) s'il y a production d'uranium, la Société versera des redevances variables en fonction de la juste valeur marchande du yellow cake;
- vii) outre le versement annuel de dommages-intérêts relativement à la surface des terrains à l'étape de l'aménagement, la Société doit effectuer une série de versements de dommages-intérêts pour ses activités, notamment l'aménagement de la zone, la prospection, le forage d'exploration et de délimitation, de même que l'installation de puits de surveillance, de pipelines et de lignes de transport de l'énergie et la construction de routes d'accès pour les activités ayant lieu sur les biens-fonds de surface.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005

(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

4. Terrains miniers et frais d'exploration reportés (suite)

c) North Platte – Converse County, Wyoming

Le 30 octobre 2004, la Société a signé une option de cinq ans visant l'achat de 13 claims miniers d'uranium. Le calendrier des paiements et les modalités de la convention d'option sont les suivants :

- i) 15 000 \$ versés au plus tard le 30 octobre 2005; 20 000 \$ versés au plus tard le 30 octobre 2006; 25 000 \$ versés au plus tard le 30 octobre 2007; et 30 000 \$ versés au plus tard le 30 octobre 2008;
- ii) prix d'achat de 650 000 \$ pour les claims achetés avant le 30 octobre 2006 ou de 750 000 \$ si le montant est versé après cette date;
- iii) si la Société exerce son option d'achat de claims, elle paiera alors une redevance équivalant à 2,667 % de la valeur du yellow cake au bailleur, redevance payable tous les 30 jours selon le prix d'achat;
- iv) la Société versera chaque année un montant de 125 \$ par claim minier au gouvernement fédéral pour les frais de maintien.

Le 7 décembre 2004, la Société a signé une convention d'utilisation de la surface, d'exploration et d'aménagement de dix ans. Les modalités sont les suivantes :

- i) loyer annuel de 4 \$ l'acre à verser par la Société;
- ii) redevances de 0,50 \$ la livre de yellow cake contenu ou 2,5 % de la valeur du produit au moment de la vente, selon le plus élevé des deux, à verser trimestriellement aux propriétaires de la surface;
- iii) la Société est responsable des dommages causés par l'exploration et la production, ce qui représente un montant annuel équivalant à 150 % de la valeur du terrain ou à 300 \$ l'acre, selon le plus élevé des deux.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005
(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

4. Terrains miniers et frais d'exploration reportés (suite)

c) North Platte – Converse County, Wyoming (suite)

De plus, la Société avait jalonné 223 claims miniers appartenant au gouvernement fédéral dans cette région au 30 juin 2005.

d) Le Bar Hall – Converse County, Wyoming

Le 13 août 2004, la Société a signé un bail avec option d'achat visant six claims miniers. Le calendrier des paiements dans le cadre de cette convention est le suivant :

- i) paiements annuels de 10 000 \$ pouvant être reportés jusqu'à la troisième date d'anniversaire, selon le prix au comptant du yellow cake;
- ii) à la troisième date d'anniversaire, ou si le prix au comptant atteint 25 \$ la livre, les paiements reportés cumulés des trois premières années de 30 000 \$ doivent être versés au bailleur;
- iii) par la suite, la Société versera 10 000 \$ à chaque date d'anniversaire;
- iv) la Société a le droit d'acheter n'importe lequel des six claims au prix de 150 000 \$ le claim, ou l'ensemble de ces derniers pour un montant de 500 000 \$;
- v) la Société doit verser chaque année un montant de 125 \$ par claim minier au gouvernement fédéral pour les frais de maintien;
- vi) la Société peut, en tout temps (ou après manquement), renoncer à la totalité ou à une partie de ses droits, de ses titres et de sa participation dans les terrains loués en faveur du bailleur.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005
(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

4. Terrains miniers et frais d'exploration reportés (suite)

e) Red Desert – Sweetwater County et Fremont County, Wyoming

La Société détient neuf groupes de claims miniers dans la région de Red Desert pour un total de 658 claims. Les engagements financiers annuels sont de 125 \$ par claim pour exploiter les claims miniers appartenant au gouvernement fédéral.

f) Gas Hills – Fremont County, Wyoming

La Société détient deux blocs de claims miniers dans la région de Gas Hills, pour un total de 221 claims. Les engagements financiers annuels sont de 125 \$ par claim pour maintenir le droit d'exploiter les claims miniers appartenant au gouvernement fédéral.

5. Dépôts au titre de la remise en état, provision au titre des obligations liées à la remise en état et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le montant des dépôts au titre de la remise en état représente la participation de la Société dans des dépôts composés d'obligations américaines, qui sont détenus pour le compte des États du Texas et du Wyoming jusqu'à ce qu'ils soient libérés ou jusqu'à ce qu'ils soient appliqués aux coûts de remise en état pouvant être contractés dans le futur. Les intérêts produits sont versés à la Société. Au cours de la période terminée le 30 juin 2005, un dépôt de 160 000 \$ a été effectué au titre du projet Allemand-Ross. Une provision au titre de la remise en état équivalente de 160 000 \$ a été enregistrée à titre de montant estimatif des coûts de remise en état futurs possibles. Puisque la provision au titre de la remise en état constitue un montant estimatif, elle est assujettie aux changements dans les exigences réglementaires et autres facteurs externes.

6. Frais d'émission d'actions et de financement reportés

Les frais d'émission d'actions reportés représentent les coûts de l'émission d'actions dans le cadre du premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») envisagé et ils comprennent les honoraires professionnels, les honoraires des mandataires et les droits d'admission à la cote. À la clôture du PAPE (note 13 c)), ces frais seront portés en réduction du produit obtenu.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005

(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
30 juin 2005 (non vérifié)			
Matériel de bureau	4 158 \$	273 \$	3 885 \$
Camion	20 492	3 416	17 076
	24 650 \$	3 689 \$	20 961 \$

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
31 mars 2005			
Matériel de bureau	4 158 \$	65 \$	4 093 \$
Camion	20 492	2 389	18 103
	24 650 \$	2 454 \$	22 196 \$

8. Billets convertibles

Le 3 février 2005, la Société a émis des billets convertibles d'un montant de 200 000 \$. Du montant des billets convertibles, une tranche de 85 000 \$ a été émise à l'intention de certains des administrateurs et dirigeants de la Société qui ont participé. Les billets convertibles, qui avaient une échéance de 90 jours à partir de leur date d'émission, portaient intérêt au taux annuel de 8 % et pouvaient être convertis en actions ordinaires de la Société, au gré du porteur, à tout moment avant leur échéance, au prix de conversion de 0,45 \$ par action ordinaire, ou à la date d'échéance, au prix de conversion de 0,50 \$ par action ordinaire. Outre l'intérêt à verser sur ces emprunts, les porteurs de billets convertibles ont reçu la moitié d'une action ordinaire pour chaque dollar du montant en capital des billets octroyés. La valeur des 100 000 actions ordinaires émises (50 000 \$ ou 0,50 \$ par action ordinaire) en contrepartie des billets convertibles émis, a été reflétée à titre de frais d'émission d'actions et de financement reportés au bilan consolidé. Les frais de financement reportés sont amortis sur la durée initiale des billets convertibles; une somme de 16 667 \$ (33 333 \$ au 31 mars 2005) a été comptabilisée à l'état consolidé des résultats pour la période terminée le 30 juin 2005.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005

(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

8. Billets convertibles (suite)

Le produit net de l'émission de billets convertibles a été imputé au passif et à la composante capitaux propres des billets convertibles. La valeur de la composante capitaux propres, qui est de 24 600 \$, a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et le montant résiduel a été imputé aux billets convertibles. La différence entre la valeur nominale des billets convertibles et le montant affecté aux fins comptables est augmentée sur la durée initiale des billets convertibles. Pour la période terminée le 30 juin 2005, la Société a comptabilisé une charge au titre de l'accroissement de la valeur des billets convertibles de 9 294 \$ (15 306 \$ au 31 mars 2005) qui est reflétée à l'état consolidé des résultats.

La totalité des billets convertibles a été remboursée le 18 avril 2005.

9. Capitaux propres

a) Capital-actions

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B

Nombre illimité d'actions ordinaires

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005

(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

9. Capitaux propres (suite)

a) Capital-actions (suite)

Émis et en circulation

	Nombre	Montant
Actions ordinaires émises en lien avec ce qui suit :		
Placement privé	4 698 325	846 957 \$
Souscription d'actions à recevoir	(200 000)	(50 000)
Services rendus	7 651 432	166 858
Actions émises en lien avec l'émission de billets convertibles (note 8)	100 000	50 000
Valeur attribuée aux bons de souscription	–	(147 280)
Solde au 31 mars 2005	12 249 757	866 535
Actions ordinaires émises en lien avec ce qui suit :		
Souscription d'actions	200 000	50 000
Solde au 30 juin 2005 (non vérifié)	12 449 757	916 535 \$

Le 10 janvier 2005, un tiers a souscrit et a reçu 200 000 actions ordinaires au prix de souscription de 0,25 \$ par action ordinaire. La Société a reçu la contrepartie versée par le tiers le 1^{er} avril 2005.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005

(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

9. Capitaux propres (suite)

b) Bons de souscription

Le tableau qui suit présente le nombre de bons de souscription d'actions de la Société en cours au 30 juin 2005 :

Date d'attribution	Nombre de bons de souscription	Prix moyen pondéré par action	Date d'échéance
Bons de souscription d'actions			
13 septembre 2004	3 030 000	0,25 \$	13 septembre 2009
1 ^{er} février 2005	100 000	0,50	1 ^{er} février 2010
Bons de souscription de courtier	1 504 200	0,50	11 mars 2007
Solde au 31 mars 2005	4 634 200	0,34	
Bons de souscription de courtier	483 000	0,50	26 mai 2007
Solde au 30 juin 2005 (non vérifié)	5 117 200	0,35	

Chaque bon de souscription d'actions peut être exercé contre une action ordinaire de la Société. La juste valeur des bons de souscription d'actions a été établie à 147 280 \$ au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et selon les hypothèses suivantes : taux sans risque de 4,5 %, volatilité de 100 %, échéance de 4,5 ans et aucun dividende.

La Société a émis des bons de souscription de courtier à l'intention des placeurs pour compte en lien avec les placements privés de bons de souscription spéciaux (note 9 c)). Chaque bon de souscription de courtier donne droit au placeur pour compte d'acquies un bon de rémunération sans contrepartie supplémentaire en tout temps avant la date d'échéance. Chaque bon de rémunération exercé donne au placeur pour compte le droit d'acheter une action ordinaire de la Société au prix de 0,50 \$ par action ordinaire avant la date d'échéance. La juste valeur des bons de souscription de courtier a été établie à 130 893 \$ (au 26 mai 2005) et à 407 638 \$ (au 11 mars 2005) au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et selon les hypothèses suivantes : taux sans risque de 4,5 %, volatilité de 100 %, échéance de 4,5 ans et aucun dividende.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005
(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

9. Capitaux propres (suite)

b) Bons de souscription (suite)

Le 9 mars 2005, parallèlement à la convention d'échange d'actions (note 1), les bons de souscription d'actions attribués à l'origine par la filiale ont été échangés à la Société selon les mêmes modalités.

c) Bons de souscription spéciaux

Au 30 juin 2005, la Société détenait les bons de souscription spéciaux suivants; chacun d'entre eux peut être exercé contre une action ordinaire et sera réputé exercé contre 1,2 action ordinaire au moment de la clôture du placement initial, et ce, sans contrepartie supplémentaire.

Bons de souscription spéciaux émis	Nombre	Montant
11 mars 2005	15 042 000	6 351 402 \$
Solde au 31 mars 2005	15 042 000	6 351 402
26 mai 2005	5 000 000	2 150 060
Solde au 30 juin 2005 (non vérifié)	20 042 000	8 501 462 \$

Au 31 mars 2005, un montant de 6 344 110 \$ était détenu en fiducie par le conseiller juridique du placeur pour compte au titre des bons de souscription spéciaux dont la clôture avait eu lieu le 11 mars 2005. Le 14 avril 2005, la Société a reçu le montant qui était détenu en fiducie.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005
(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

9. Capitaux propres (suite)

d) Options sur actions

Aux termes du régime incitatif à long terme mis sur pied par la Société à l'intention de ses employés, le conseil d'administration peut, à son gré, attribuer aux administrateurs et aux dirigeants, aux employés ou aux consultants de la Société ou de ses sociétés affiliées des options sur actions ordinaires qui peuvent être exercées sur une période n'excédant pas cinq ans. Toutes les options comportent des périodes d'acquisition des droits variables allant de deux à trois ans à partir de la date d'attribution. Des droits à la plus-value des actions peuvent également être attribués. Le nombre maximum d'actions pouvant être émises aux termes de ce programme ne doit pas dépasser 10 % des actions émises et en circulation, sous réserve de rajustements.

Le 19 janvier 2005, la filiale a attribué des titres à l'un de ses administrateurs, titres dont les droits sont devenus acquis immédiatement. Le 9 mars 2005, parallèlement à la convention d'échange d'actions (note 1), les bons de souscription d'actions ont été échangés à la Société selon les mêmes modalités.

Le tableau suivant constitue un sommaire des variations des options sur actions en cours :

	Trimestre terminé le 30 juin 2005		Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
	(non vérifié)			
Solde au début de la période	200 000	0,25 \$	—	— \$
Attribuées	800 000	0,50	200 000	0,25
Solde à la fin de la période	1 000 000	0,45	200 000	0,25

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005
(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

9. Capitaux propres (suite)

Au 30 juin 2005, les options sur actions ordinaires suivantes pouvaient être exercées :

Date d'attribution	Date d'échéance	Prix d'exercice	Actions
19 janvier 2005	19 janvier 2008	0,25 \$	200 000
20 mai 2005	20 mai 2010	0,50	550 000
24 juin 2005	24 juin 2010	0,50	250 000
			1 000 000

Chaque option peut être exercée contre une action ordinaire de la Société. La juste valeur des options sur actions attribuées pour la période terminée le 30 juin 2005 a été établie à 127 600 \$ (75 800 \$ au 31 mars 2005) selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes à la date d'attribution, et d'après les hypothèses suivantes :

Durée de vie prévue des options attribuées le 19 janvier 2005	3 ans
Durée de vie prévue des options attribuées le 26 mai et le 24 juin 2005	5 ans
Volatilité prévue	100 %
Rendement des actions prévu	—
Taux sans risque	4,5 %

Moyenne pondérée des justes valeurs par action à la date d'attribution des options attribuées	
30 juin 2005	0,16 \$
31 mars 2005	0,14

10. Engagements et éventualités

La Société a passé un contrat de location concernant des locaux commerciaux. La durée du contrat est de un an, soit du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005. La Société a le droit de renouveler le contrat pour une durée additionnelle de deux ans, sous réserve qu'elle donne un avis écrit au propriétaire au plus tard 90 jours avant le 31 décembre 2005. Le loyer mensuel s'élève à 1 500 \$.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005

(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

11. Soldes et opérations entre apparentés

a) Pour la période terminée le 30 juin 2005

La Société a versé des honoraires de conseil de 27 400 \$ à ses administrateurs et à ses dirigeants.

Les créiteurs et charges à payer comprennent un montant de 23 615 \$, non garanti et payable à vue, à verser aux administrateurs de la Société.

b) Pour la période terminée le 31 mars 2005

La Société a versé des honoraires de conseil de 207 188 \$ à ses administrateurs et à ses dirigeants.

La Société a également payé des frais de déménagement de 19 548 \$ pour un de ses administrateurs qui demeurait à Salt Lake City et qui est déménagé au Wyoming.

La Société a émis 717 500 actions ordinaires à l'intention de certains de ses administrateurs et dirigeants en échange de titres négociables pour un montant de 274 750 \$. Les créiteurs et charges à payer comprennent un montant de 53 766 \$ non garanti et remboursable à vue à verser aux administrateurs.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005

(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

12. Impôts sur les bénéfices

La charge (le recouvrement) d'impôts pour la période terminée le 31 mars 2005 diffère du montant qui aurait été obtenu si la Société avait appliqué le taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi de 36 % au bénéfice avant les impôts. Le tableau qui suit présente les raisons qui expliquent cette différence :

Recouvrement d'impôts prévu	(349 000)\$
Charges non déductibles sur les options sur actions	27 000
Pertes n'entraînant pas d'économies d'impôts	322 000
	– \$

L'incidence fiscale des écarts temporaires donnant lieu à des portions importantes des actifs d'impôts futurs allait comme suit au 31 mars 2005 :

Actifs d'impôts futurs	
Reports de perte en avant	264 000 \$
Frais d'émission d'actions	34 000
Autres	24 000
	322 000
Provision pour moins-value	(322 000)
Actifs d'impôts futurs, montant net	– \$

Au 31 mars 2005, la Société avait des pertes autres qu'en capital reportées aux fins de l'impôt canadien sur les bénéfices; ces pertes, d'environ 33 000 \$, sont disponibles afin de réduire son bénéfice imposable. Elles viennent à échéance en 2015. La filiale de la Société détient des pertes nettes d'exploitation aux fins de l'impôt américain sur les bénéfices d'environ 725 000 \$ et qui sont disponibles afin de réduire son bénéfice imposable. Ces pertes viennent à échéance en 2025. Aucune portion de l'avantage fiscal découlant des pertes susmentionnées n'a été constatée dans les états financiers consolidés.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005

(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

13. Événements postérieurs à la date du bilan

a) Placement de bons de souscription spéciaux

Le 2 septembre 2005, la Société a conclu la troisième tranche du placement de bons de souscription spéciaux et a émis 3 619 500 de bons de souscription spéciaux, pour un prix d'achat de 0,50 \$ le bon de souscription spécial. Parallèlement à la clôture de ce placement, la Société a émis 350 000 bons de courtier au placeur pour compte du placement des bons de souscription spéciaux. Chaque bon de courtier donne droit au placeur pour compte d'acheter un bon de souscription à titre de rémunération sans considération supplémentaire en tout temps avant la date d'échéance. Chaque bon de souscription à titre de rémunération donne droit au placeur pour compte d'acheter, en tout temps avant le 1^{er} septembre 2007, une action ordinaire au prix d'achat de 0,50 \$. Au 30 juin 2005, la Société avait reçu du participant du placement le produit brut de 1 500 000 \$ à l'avance.

b) Bons de service

Le 2 septembre 2005, la Société a également émis 1 250 000 bons de service à l'intention du placeur pour compte, lui permettant ainsi d'acquérir un nombre équivalent de bons de souscription à titre de rémunération en échange de services rendus. Chaque bon de souscription à titre de rémunération donne droit au placeur pour compte d'acheter une action ordinaire au prix d'achat de 1,00 \$ en tout temps à partir de la date de clôture du PAPE (note 13 c)) jusqu'au 2 septembre 2007.

HIGH PLAINS URANIUM, INC.

(ENTITÉ EN PHASE DE DÉMARRAGE)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
(en dollars US)

Période allant du 6 avril 2004, date de constitution, au 31 mars 2005

(Les renseignements au 30 juin 2005 et pour le trimestre terminé à cette date ne sont pas vérifiés.)

c) Premier appel public à l'épargne

Le 28 novembre 2005, la Société a conclu une convention de placement pour compte (la « convention de placement pour compte ») avec Corporation Recherche Capital visant le PAPE d'unités, qui se composent chacune d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires de la Société. Aux termes de la convention de placement pour compte, la Société émettra, en vertu d'un prospectus, un minimum de 5 000 000 d'unités et un maximum de 10 000 000 d'unités au prix de 1,00 \$ l'unité. Chaque bon de souscription entier d'une action ordinaire donnera à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 1,50 \$ l'action en tout temps au cours de la période de douze mois suivant la date de clôture du prospectus. Le placeur pour compte recevra une commission égale à 7 % du produit brut du PAPE à la clôture de celui-ci. Les placeurs pour compte ont reçu une option aux fins des répartitions excédentaires équivalant à 15 % du nombre total d'unités vendues aux termes du PAPE pouvant être exercée au prix du placement durant les 60 jours suivant la date de clôture du PAPE.

ATTESTATION DE HIGH PLAINS ET DES PROMOTEURS

Le 28 novembre 2005

Le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts par le présent prospectus, ainsi que l'exigent la partie 9 de la *Securities Act* (Colombie-Britannique), la partie 9 de la *Securities Act* (Alberta), la partie XI de *The Securities Act* (Saskatchewan), la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba), la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), l'article 63 de la *Securities Act* (Nouvelle-Écosse), la partie 6 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Nouveau-Brunswick), la partie II de la *Securities Act* (Île-du-Prince-Édouard), la partie XIV de la *Securities Act* (Terre-Neuve-et-Labrador), la *Loi sur les valeurs mobilières* (Yukon), la *Loi sur les valeurs mobilières* (Territoires-du-Nord-Ouest) et la *Loi sur les valeurs mobilières* (Nunavut) et leurs règlements d'application respectifs. Le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et du règlement pris en application de celle-ci.

Le chef de la direction,

Le chef des finances,

(signé) JIM BAUGHMAN

(signé) JOHN RYAN

Pour le compte du conseil d'administration

Le président du conseil,

(signé) BOBBY COOPER

(signé) JAMES A. KNOX
Administrateur

Pour le compte des promoteurs

(signé) JOHN RYAN

(signé) HOWARD CROSBY

ATTESTATION DU PLACEUR POUR COMPTE

Le 28 novembre 2005

À notre connaissance, le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts par le présent prospectus, ainsi que l'exigent la partie 9 de la *Securities Act* (Colombie-Britannique), la partie 9 de la *Securities Act* (Alberta), la partie XI de *The Securities Act* (Saskatchewan), la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba), la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), l'article 64 de la *Securities Act* (Nouvelle-Écosse), la partie 6 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Nouveau-Brunswick), la partie II de la *Securities Act* (Île-du-Prince-Édouard), la partie XIV de la *Securities Act* (Terre-Neuve-et-Labrador), la *Loi sur les valeurs mobilières* (Yukon), la *Loi sur les valeurs mobilières* (Territoires-du-Nord-Ouest) et la *Loi sur les valeurs mobilières* (Nunavut) et leurs règlements d'application respectifs. À notre connaissance, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et du règlement pris en application de celle-ci.

CORPORATION RECHERCHE CAPITAL

Par : (signé) P. GAGE JULL
Dirigeant et signataire autorisé

CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de High Plains Uranium, Inc.

Nous avons lu le prospectus de High Plains Uranium, Inc. en date du 28 novembre 2005 relatif à la vente et à l'émission d'unités de la Société, qui se composent chacune d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'une action ordinaire de la Société. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention des vérificateurs sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport aux actionnaires de la Société portant sur le bilan consolidé de la Société au 31 mars 2005 et sur les états consolidés des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de la période allant du 6 avril 2004, date de constitution de la Société, au 31 mars 2005. Notre rapport est daté du 24 juin 2005, sauf en ce qui concerne la note 13, pour laquelle il est daté du 28 novembre 2005.

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 28 novembre 2005